



Document de référence 2007



| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| 1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | 1 |
| 2 STRATÉGIE DU GROUPE ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS | 3 |
| 3 FAITS ET CHIFFRES | 13 |
| 4 RAPPORT DE GESTION DU GROUPE | 23 |
| 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 57 |
| 6 RESSOURCES HUMAINES | 101 |
| 7 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE | 113 |
| 8 DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT | 121 |
| 9 GESTION DES RISQUES | 125 |
| 10 ÉLÉMENTS FINANCIERS | 151 |
| 11 ÉLÉMENTS JURIDIQUES | 309 |
| 12 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE | 325 |
| 13 TABLE DE CONCORDANCE | 327 |

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
Milliards d'euros : Md EUR

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| <u>Historique</u> | <u>2</u> |
| <u>Présentation de la Société Générale</u> | <u>2</u> |



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2007, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF.

Ce document de référence est disponible sur le site www.socgen.com

HISTORIQUE

La Société Générale a été créée en 1864 par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures.

Durant la III^e République, elle a créé un réseau de guichets sur l'ensemble du territoire national (1 500 guichets en 1940, contre 32 en 1870).

Après la guerre de 1870, les agences d'Alsace-Moselle ont été apportées à une filiale de droit allemand, la Société Générale Alsacienne de Banque (Sogénal).

Installée à Londres dès 1871, la Société Générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du Réseau de la Sogénal à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg), à son implantation en Afrique du Nord (1909-1911) et, plus tard, aux États-Unis (1940).

Nationalisée en 1945, la Société Générale a joué un rôle actif dans le financement de la reconstruction. Elle a contribué à la

diffusion de nouvelles techniques de financement (crédits moyen terme mobilisables, engagements par signature, crédit-bail).

Après la réforme du système bancaire de 1966, elle a diversifié ses interventions et rééquilibré son activité en direction de la clientèle de particuliers.

La Société Générale est redevenue un groupe bancaire privé à la faveur de sa privatisation intervenue en juillet 1987.

Depuis 1997, la Société Générale a accru fortement sa taille grâce à des acquisitions dans ses différents métiers en Europe et dans le monde.

En 1997, l'acquisition du Crédit du Nord a permis à la Société Générale d'élargir son activité de détail en France, avec un réseau de banques régionales. En 2001, la Société Générale a absorbé la Sogénal.

La Société Générale est maintenant présente dans 77 pays sur tous les continents.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale, société anonyme, est la société mère du groupe Société Générale.

Société Générale est un groupe européen de Services Financiers de premier plan, actif dans 77 pays et employant près de 120 000 salariés de 113 nationalités différentes. Le Groupe affiche une solidité financière élevée illustrée par son ratio de

solvabilité Tier one de 7,8 % et par sa notation financière long terme : AA pour Standard & Poor's, Aa2 pour Moody's et AA pour Fitch au 31 décembre 2006. Le groupe Société Générale est organisé en trois pôles : les Réseaux de Détail et Services Financiers, les Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs et la Banque de Financement et d'Investissement.

2

STRATÉGIE DU GROUPE ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| <u>Une stratégie de croissance rentable</u> | 4 |
| <u>Les métiers du Groupe</u> | 5 |

■ UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE RENTABLE

L'environnement macro-économique international est resté globalement favorable en 2006. La croissance économique mondiale est demeurée forte, surtout dans les pays émergents, l'économie américaine montrant des signes de décélération et la croissance européenne restant à un niveau moyen. L'inflation est restée sous contrôle alors que les prix des matières premières se sont inscrits en hausse et ont continué à soutenir l'activité dans certaines régions du monde (Russie, pays du Golfe...). Les marchés actions ont été particulièrement dynamiques, tandis que la courbe des taux s'est aplatie en Europe et s'est inversée aux États-Unis. Dans ce contexte, le Groupe a poursuivi et accéléré la stratégie de croissance rentable entreprise depuis la fin des années 1990, qui vise à réallouer progressivement le capital du Groupe vers les activités et régions à fort potentiel de croissance (Réseaux de Détail à l'Étranger, Services Financiers Spécialisés et Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs), tout en s'appuyant sur le socle et la capacité de financement que constituent les Réseaux de Détail en France et la Banque de Financement et d'Investissement.

Le processus de transformation du groupe engagé depuis quelques années s'est appuyé et continuera à s'appuyer sur les principes suivants :

- La prise en compte des évolutions de fond de l'économie mondiale et de l'industrie des services financiers pour saisir au mieux les opportunités de croissance à long terme.

- La volonté de limiter le montant des capitaux propres alloués à la banque de financement et d'investissement à environ un tiers du montant total des capitaux propres alloués aux métiers en raison du caractère plus volatil et cyclique de ces activités.

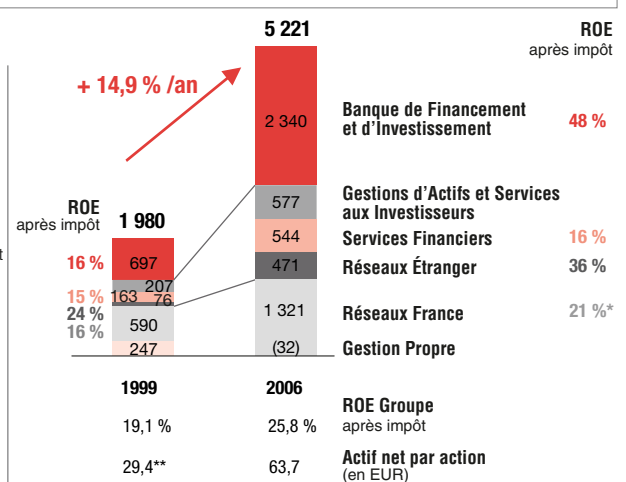
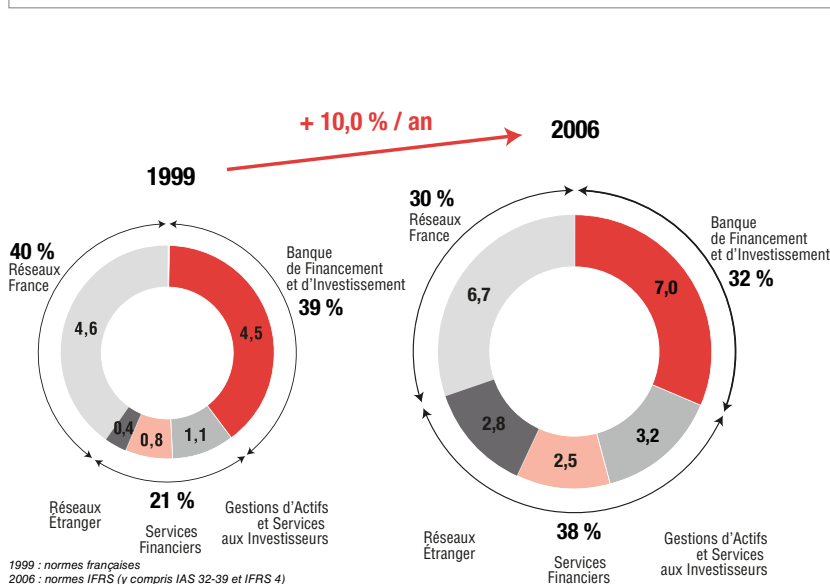
- Une gestion équilibrée des métiers consistant à maintenir l'exposition aux pays émergents dans des limites acceptables tout en assurant son renouvellement régulier compte tenu de la convergence progressive de certains pays vers les économies occidentales.

L'année 2006 aura vu une accélération de cette stratégie au travers de la concrétisation de nombreux projets aussi bien organiques que par acquisitions au sein des relais de croissance du Groupe :

- dans les Réseaux de Détail à l'Étranger, le Groupe a conjugué avec succès la croissance organique de son dispositif (ouverture d'un nombre élevé d'agences) avec la croissance externe - en Croatie et en Russie notamment, élargissant ses positions fortes en Europe centrale et orientale à d'autres pays économiquement porteurs et dynamiques, avec pour objectif d'y accroître encore ses parts de marché et d'améliorer le taux d'équipement des clients. Le Groupe dispose par ailleurs d'une présence de premier plan dans le bassin méditerranéen où il ambitionne de poursuivre son développement. Enfin, le Groupe continue de considérer l'Asie comme un marché

PNB des métiers (en Md EUR)

RNPG (en M EUR)



1999 : normes françaises

2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4)

* Hors PEL/CEL

** Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action ont été ajustées d'un coefficient d'ajustement de 0,99336 (communiqué par Euronext) consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006.

bancaire très prometteur dans lequel il souhaite accroître son développement ;

- les Services Financiers maintiennent leurs positions de leaders en Europe dans les activités de financement et de services aux entreprises. Le développement du crédit à la consommation se poursuit de façon particulièrement dynamique en Europe centrale et orientale (Pologne, Russie) ainsi que dans de nouvelles zones géographiques (Brésil, Inde) ;
- les activités de Gestion d'actifs et de Banque privée affichent une forte collecte confirmant la qualité de l'offre de produits et services. En Services aux investisseurs, le Groupe devient le 3^e conservateur international en Europe grâce à l'acquisition de l'activité titres d'Unicredito.

Afin de maintenir le ratio Tier 1 du Groupe à un niveau adéquat à la suite de ces acquisitions et pour être en mesure de poursuivre sa stratégie de croissance rentable, le Groupe a procédé, en octobre 2006 à une augmentation de capital de 2,4 Md EUR qui a rencontré un vif succès.

Le socle du Groupe, constitué des Réseaux de Détail en France et de la Banque de Financement et d'Investissement a maintenu des performances élevées au cours de l'année 2006.

- les Réseaux de Détail en France, Société Générale et Crédit du Nord, ont poursuivi avec succès le développement de leurs fonds de commerce, reflet de la qualité des produits et des services offerts et de la bonne implantation de leurs réseaux d'agences. Cette croissance se poursuivra grâce à l'ouverture régulière de nouvelles agences, à un dispositif multicanal performant et au ciblage de segments de clientèle porteurs. Dans le même temps la réorganisation géographique

très largement achevée des fonctions supports permettra d'accroître la productivité du dispositif existant ;

- la Banque de Financement et d'Investissement a connu en 2006 une forte croissance de son résultat et une nette augmentation de sa rentabilité liées au développement de sa franchise commerciale : ciblage de nouveaux segments de clientèle et amélioration de la couverture européenne et mondiale sur des segments identifiés de produits et services, au travers d'une quarantaine de projets transversaux de développement et d'une politique de recrutement sélective. L'excellente performance du pôle a en outre été soutenue par des conditions de marché très favorables au premier semestre et la poursuite de l'amélioration des processus de gestion des risques clients permettant de piloter finement exposition et concentration des portefeuilles de crédit. Pour 2007, la réorganisation à venir de la branche a pour objectif d'augmenter plus encore la croissance de l'activité commerciale en renforçant l'approche clients/solutions. La déclinaison de ce modèle permettra d'offrir des solutions intégrées et innovantes pour les clients émetteurs et investisseurs.

Ces initiatives de développement ont conduit le Groupe à augmenter significativement sa taille au cours des dernières années ainsi que la diversité de ses métiers. Une Direction des Ressources sera créée afin d'accroître l'efficacité du Groupe, en développant les pratiques de mutualisation et les synergies en France et à l'étranger.

Les travaux de préparation à la réforme Bâle II se sont poursuivis en 2006. L'année 2007 verra la finalisation de la préparation du Groupe à la réforme Bâle II qui entrera dans les faits début 2008.

■ LES MÉTIERS DU GROUPE

Les Réseaux de Détail et Services Financiers regroupent les activités du groupe Société Générale à destination des particuliers, des professionnels et des entreprises, petites et moyennes. Ils proposent un large éventail de produits et services bancaires à 22,5 millions de particuliers et plusieurs centaines de milliers de clients entreprises dans le monde, au 31 décembre 2006.

Réseaux de Détail en France

Les réseaux Société Générale et Crédit du Nord (et ses six banques régionales) offrent à une clientèle de plus de 9 millions de particuliers et plusieurs centaines de milliers de clients entreprises et professionnels une palette complète de produits et de services financiers en s'appuyant sur un dispositif multicanal performant. Ces deux réseaux, complémentaires en termes de positionnement, disposent d'une large couverture

géographique, avec 2 953 agences localisées principalement dans les régions urbaines concentrant une part importante de la richesse nationale. La qualité de cette implantation, combinée au savoir-faire de 37 000 collaborateurs, a permis des gains réguliers de parts de marché sur quasiment tous les segments de clientèle et de produits depuis 6 ans.

Le maillage des Réseaux a été accru en 2006 avec l'ouverture nette de 97 agences permanentes. Les encours moyens de dépôts à vue ont progressé de façon soutenue (+ 9,0 % par rapport à 2005), pour atteindre 39,0 Md EUR. Les encours d'épargne réglementée sont en revanche restés globalement stables, à 41,3 Md EUR : la hausse des encours sur livrets a en effet été compensée par un mouvement de décollecte sur les plans d'épargne logement les plus anciens, suite à la fiscalisation des intérêts sur plans de plus de 12 ans. Grâce à l'offre complète et innovante des deux réseaux Société Générale et Crédit du Nord, une large partie de cette épargne logement a été orientée vers les produits d'assurance-vie, dont les encours moyens (provisions mathématiques) ont augmenté de 15,7 % par rapport à 2005, pour s'établir à 57,7 Md EUR. Les encours moyens de crédits se sont élevés à 117,5 Md EUR, en progression de 13,6 % par rapport à 2005, dont 62,7 Md EUR sur le marché des particuliers (+ 14,8 %). Les encours moyens de crédits à l'habitat ont atteint le haut niveau de 53,2 Md EUR, en hausse de 17,1 % par rapport à 2005. Enfin, sur le marché des clientèles commerciales, les encours de crédits ont progressé de 12,8 %, à 52,2 Md EUR, tirés par la hausse des crédits d'investissement. Un sondage réalisé en avril 2006 par CSA auprès de plus de 1 200 entreprises classe le Crédit du Nord en 1^{re} position et le réseau Société Générale en 3^e position en terme de satisfaction globale, en progression sur les années précédentes.

■ Réseau Société Générale

2006 a été marquée par une progression soutenue de l'activité du réseau Société Générale, grâce au dynamisme commercial et au professionnalisme de ses 28 000 collaborateurs ainsi qu'à la qualité de son dispositif de distribution (+ 43 agences par rapport à fin 2005). Fort d'un maillage de 2 215 agences au 31 décembre 2006, d'un système performant de canaux à distance et d'investissements continus dans la formation des équipes, le réseau Société Générale a conforté la qualité de ses services aux clients et développé une nouvelle fois ses fonds de commerce, tant en clientèle de particuliers qu'en clientèle commerciale.

Le nombre de comptes à vue de particuliers a ainsi augmenté de 2,8 % en 2006, franchissant au mois de mai le cap des 5 millions. Le taux d'équipement des particuliers a poursuivi une croissance régulière, atteignant 8,1 produits par compte à vue à fin 2006 (7,8 à fin 2005 et 7,7 à fin 2004). Parallèlement, le taux d'attrition est resté stable, à un niveau peu élevé.

En matière d'épargne longue, la production d'assurance-vie par le réseau Société Générale s'est élevée au niveau record de 8,4 Md EUR, dont 28 % en unités de compte. L'offre d'OPCVM a par ailleurs été largement renouvelée en 2006, que ce soit sous forme de produits garantis (gamme Murano, qui offre une participation à la hausse des marchés financiers tout en garantissant partiellement ou en totalité le capital), de produits actions et obligations (gamme Simbad) ou de multi-gestion actions (gamme Darwin). Au total, 1,95 Md EUR ont été collectés en OPVCM à moyen ou long terme au cours de 2006.

Le marché de la clientèle commerciale représente un axe majeur de développement. Le réseau Société Générale a continué de renforcer son fonds de commerce. Il s'est illustré par sa capacité d'innovation, ainsi la nouvelle offre de banque au quotidien pour les professionnels et les très petites entreprises « Jazz Pro » a rencontré un vif succès depuis son lancement en juin 2006. Les encours moyens de dépôts à vue progressent de 11,3 % à 11,7 Md EUR, alors que les encours moyens de crédits progressent de 13,9 % à 43,0 Md EUR.

■ Réseau Crédit du Nord

Les banques du groupe Crédit du Nord (Crédit du Nord et les banques Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes et Tarneaud) cultivent depuis plus de 150 ans un savoir-faire de banques relationnelles fondé sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation. Le groupe Crédit du Nord offre à ses clients les avantages d'une banque régionale, à taille humaine, et ceux d'un groupe à dimension nationale qui propose des produits et services performants et dispose de technologies avancées. Les différentes entités du groupe Crédit du Nord, toutes organisées comme de véritables PME, bénéficient d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité, qui s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes des clients.

Au cours de l'année 2006, le groupe Crédit du Nord a poursuivi son développement avec l'ouverture de 54 agences, portant leur nombre total à 738, et le recrutement de 600 nouveaux collaborateurs, qui porte son effectif à près de 9 000 collaborateurs à fin 2006. Ces investissements, conjugués au renforcement de l'offre de services et à l'innovation, notamment dans les produits d'épargne, ont permis au groupe de renforcer son fonds de commerce dans ses trois marchés : particuliers, professionnels et entreprises.

Par ailleurs, les études concurrentielles menées en 2006 par CSA auprès des clients des grands groupes bancaires français positionnent le groupe Crédit du Nord comme la 1^{re} banque au niveau de la satisfaction des clientèles de particuliers, professionnels et entreprises.

Réseaux de Détail à l'Étranger

Les Réseaux de Détail à l'Étranger constituent un relais de croissance pour la Société Générale. Le Groupe poursuit depuis 1998, date de création de ce pôle dédié, une stratégie d'investissements ciblés qui repose sur le principe de la diffusion à l'étranger de son modèle de développement de la banque de détail en France, dans le respect des spécificités des marchés locaux. Conjuguant croissance interne et externe, les Réseaux de Détail à l'Étranger s'appuient sur un concept de banque universelle, ayant vocation à développer tous les produits et services à destination d'une large base de clientèle, à la fois d'entreprises et de particuliers. Ils occupent des positions significatives en Europe centrale et orientale, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique et outre-mer. Au 31 décembre 2006, les Réseaux de Détail à l'Étranger sont présents dans 32 implantations, regroupant 2 300 agences et près de 35 000 collaborateurs au service de 7,8 millions de clients particuliers et de plus de 600 000 entreprises.

En 2006, le Groupe a accéléré ses investissements de croissance organique, notamment en Roumanie, en Russie, au Maroc et en Serbie : les Réseaux de Détail à l'Étranger ont ainsi ouvert 399 nouvelles agences, et comptent 2 800 collaborateurs de plus à périmètre constant. Parallèlement, le Groupe a poursuivi une politique d'acquisitions ciblées, qui s'est traduite en 2006 par des opérations importantes renforçant ses positions en Europe centrale et orientale.

Ainsi, en avril 2006, la Société Générale a annoncé l'acquisition de la banque croate Splitska Banka pour environ 1 Md EUR. La Croatie bénéficie d'une économie stable, avec un système bancaire en forte croissance, alimenté par une industrie touristique dynamique et la perspective d'une accession à l'Union européenne. Banque universelle avec une part de marché d'environ 8 % sur les crédits, Splitska Banka constitue le 4^e réseau croate avec 112 agences. Ses 1 200 collaborateurs servent 440 000 clients particuliers et 24 000 professionnels et entreprises. Splitska Banka est l'un des leaders sur la côte dalmate, une région en expansion rapide, et dispose de positions fortes sur la clientèle d'entreprises. La Société Générale compte mobiliser des synergies substantielles avec ses implantations en Serbie (Société Générale Yugoslav Bank), Slovénie (SKB Banka) et au Monténégro, ainsi qu'avec les autres divisions du Groupe.

Faisant suite à l'acquisition en juin 2006 pour 317 M USD d'une participation de 10 % dans Rosbank, 2^e réseau de banque de détail en Russie, la Société Générale a porté au mois de septembre 2006 sa participation de 10 % à 20 % moins une action, pour le même prix. Par ailleurs, l'actionnaire majoritaire de Rosbank, Interros, a accordé à la Société Générale une option d'achat sur 30 % + 2 actions, donnant la possibilité au Groupe de prendre le contrôle de la banque russe d'ici à fin 2008. Le prix d'achat de cette option a été fixé à 1 700 M USD.

Rosbank est un acteur important du secteur bancaire russe, avec environ 700 agences couvrant près de 80 % de la Russie et plus particulièrement les régions en forte croissance comme l'Oural, la Sibérie, l'Extrême Orient et Moscou. Rosbank, tout en étant l'un des acteurs les plus dynamiques de Russie, a su maintenir une rentabilité élevée grâce à des positions de premier plan sur le marché des cartes bancaires (n° 4) et des prêts aux particuliers (parmi les 3 premiers du marché).

En septembre 2006, la Société Générale a annoncé l'acquisition d'une participation de 60 % dans Bank Republic, l'une des principales banques géorgiennes. Créée en 1991, Bank Republic détient une part de marché de 11 % pour les dépôts et de 7 % pour les prêts. Ces 2 dernières années, elle a axé son développement sur le marché en forte croissance de la banque de détail, et contrôle aujourd'hui 30 % de celui des cartes de crédit. Bank Republic propose ses produits et services à plus de 110 000 clients, servis par un réseau de 23 points de vente essentiellement basés à Tbilissi.

Enfin, en octobre 2006, la Société Générale a conclu l'acquisition à travers Komerčni Banka des 60 % qu'elle ne détenait pas encore de Modra Pyramida, établissement tchèque spécialisé dans le crédit à l'habitat, avec la perspective d'un fort développement des synergies avec la Komerčni Banka.

Au total, le groupe Société Générale détient des positions importantes dans des régions à fort potentiel de croissance. En Europe centrale et orientale, il est ainsi solidement implanté en Roumanie, où sa filiale, la BRD, avec ses 600 agences, est le 1^{er} établissement bancaire du pays par le réseau. En République Tchèque, la Komerčni Banka, acquise en 2001, occupe la 3^e place. Dans le bassin méditerranéen, le Groupe occupe la 4^e position au Maroc. En Égypte, la fusion de National Société Générale Bank et de MIBank, qui avait été acquise en fin d'année 2005, fait de l'ensemble la première banque privée du pays. Le groupe Société Générale a par ailleurs poursuivi son développement en Algérie. Dans le même temps, il a réduit sa participation début 2006 de 50 % à 19 % dans sa filiale libanaise Société Générale de Banque au Liban. En Afrique et dans les DOM-TOM, le Groupe a conforté ses positions.

Au 31 décembre 2006, le montant des dépôts des Réseaux de Détail à l'Étranger s'élevait à 43,5 Md EUR (21,1 milliards de dépôts de clients particuliers et 22,4 milliards de dépôts de clients commerciaux) et celui des crédits à 34,9 Md EUR (12,5 milliards de crédits aux particuliers et 22,4 milliards de crédits commerciaux).

Services Financiers

Les Services Financiers regroupent les activités de financements et de services aux entreprises, de crédit à la consommation et d'assurances. Le Groupe est présent dans 42 pays au niveau

mondial et occupe des positions de leader : 1^{er} en Europe continentale en financement des ventes et des biens d'équipement (SG Equipment Finance), 1^{er} en Europe en location et gestion de parcs informatiques (ECS) et 2^e en Europe en location longue durée et gestion de flottes automobiles (ALD Automotive). Le développement de l'activité de crédit à la consommation s'est poursuivi en 2006 avec des acquisitions en Russie, au Brésil, en Inde, en Grèce et en Lettonie, mais aussi des lancements au Portugal, au Kazakhstan, en Bulgarie, à Chypre et en Slovaquie. Société Générale Consumer Finance est aujourd'hui présent dans le crédit à la consommation dans 20 pays avec des positions significatives en France, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Russie et au Maroc. En assurance-vie, le groupe Sogécap permet d'offrir une large gamme de produits à la clientèle des Réseaux de Détail en France et à l'Étranger (Maroc, Égypte et République tchèque par exemple).

■ Financements spécialisés

Les Financements spécialisés constituent un des axes majeurs de développement pour le Groupe. Ils recouvrent deux grandes familles d'activités, relativement équilibrées en termes de revenus et largement internationales : les financements et services aux entreprises et le crédit à la consommation.

FINANCEMENT DES VENTES ET DES BIENS D'ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

SG Equipment Finance est le leader en Europe continentale dans le financement de biens d'équipement professionnel (15,6 Md EUR d'encours de financements hors affacturage à fin 2006). Son offre comprend le financement des ventes et le leasing opérationnel et financier. SG Equipment Finance est présent dans 21 pays notamment en France, en Allemagne et en Italie ainsi que dans les pays nordiques au travers de SG Finans (précédemment Elcon Finans acquis en 2004). En 2006, SG Equipment Finance a poursuivi son développement en s'implantant *ex-nihilo* en Ukraine et en acquérant SKT Leasing en Russie.

LOCATION LONGUE DURÉE ET GESTION DE FLOTTES DE VÉHICULES

ALD Automotive est le n° 2 de la location longue durée et de la gestion de flottes en Europe, en termes de parc automobile. Son offre inclut un grand nombre de produits, allant des services pour les larges flottes automobiles au leasing opérationnel. À fin 2006, ALD Automotive est présent dans 35 pays, avec une flotte de 680 000 véhicules, dont 497 000 en location longue durée. Son développement conjugue acquisitions, nouveaux partenariats et investissements de croissance organique. Au cours de l'année 2006, ALD Automotive a signé un accord avec RCI Financial Services aux Pays-Bas et développé son partenariat avec Nordea Finance dans les pays baltes. Parallèlement, il a lancé de nouvelles opérations *ex-nihilo*, en Lituanie et en Égypte par exemple, et fait l'acquisition d'Ultea aux États-Unis.

LOCATION ET GESTION DE PARCS INFORMATIQUES

ECS est le leader en Europe en location et gestion de parcs informatiques, avec environ 7 000 clients dans 12 pays. Son offre comprend aussi bien le leasing opérationnel que la gestion de parcs. En 2006, ECS a poursuivi le renforcement de ses positions dans les services en Europe avec l'acquisition de Technoservice Solutions AG en Allemagne.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Société Générale Consumer Finance est présent dans 20 pays, avec des positions solides en France, en Italie, en Allemagne et une présence plus récente dans les pays émergents en forte croissance (Eurobank en Pologne, Rusfinance Bank en Russie, Oster Lizing devenue HitEx en Hongrie). En 2006, le Groupe a complété son dispositif par l'acquisition de Chrofin (devenue SFS HellasFinance) en Grèce, de SKT Bank en Russie, d'Apeejay Finance en Inde et d'Inserviss Group en Lettonie. Dans le même temps, il a lancé de nouvelles opérations au Kazakhstan, en Slovaquie, en Bulgarie, à Chypre et au Portugal. À fin 2006, les encours de crédit à la consommation s'élèvent à 15,0 Md EUR, en hausse de 12,9 % sur un an à périmètre et change constants.

■ Assurance

Les activités d'assurance-vie offrent aux clients particuliers une large gamme de produits d'assurance-vie et de prévoyance et aux entreprises des produits de couverture des passifs sociaux.

Cette offre est proposée par les filiales Sogécap, Oradéa, Sogelife (France et certains pays de l'Union européenne), La Marocaine Vie (Maroc), Komerčni Pojistovna (République tchèque) ainsi que Sogecap Liban et NSGB Life (Égypte). Le Groupe est actuellement en phase d'accélération de ses investissements organiques avec, notamment en 2006, des développements en Allemagne et en Slovaquie. D'autres projets sont en cours de concrétisation en Europe ou en Asie.

L'année 2006 marque pour Sogécap un record en matière de collecte. Celle-ci s'établit à 9,7 Md EUR, contre 8,1 Md EUR l'année précédente, la progression enregistrée résultant de plusieurs facteurs : la qualité de la gamme de produits (que récompensent année après année de nombreuses distinctions), le renforcement des canaux de distribution ainsi que la modification de la fiscalité française sur les plans d'épargne logement, qui a bénéficié à l'assurance-vie. Au 31 décembre 2006, les encours d'assurance-vie de Sogécap (provisions mathématiques) atteignent 57,9 Md EUR, en hausse de 15,6 % sur un an.

Sur les activités d'assurance IARD, Sogessur confirme sa solidité et son dynamisme et compte désormais plus de 557 000 clients et un stock de 815 000 contrats. Son chiffre d'affaires a progressé de 16,5 %, pour atteindre 133 M EUR à fin 2006. La « Protection Juridique », lancée en 2005, remporte un vif succès avec plus de 70 000 contrats signés sur l'année.

Parallèlement à la forte croissance des ventes de prêts immobiliers, le portefeuille d'assurance habitation, qui va de la formule étudiant aux meilleures garanties du marché avec la Formule à neuf, dépasse les 326 000 contrats en stock.

Enfin, l'opération commerciale liée au Mondial de l'Auto a permis de renforcer la production en assurance automobile et de développer les ventes liées assurance + crédit contribuant ainsi aux synergies du Groupe.

Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

Les Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs (GIMS – Global Investment Management and Services) regroupent les métiers de Gestion d'actifs avec Société Générale Asset Management, de Banque privée avec SG Private Banking, le métier Titres avec Société Générale Securities Services (conservation, courtage et compensation sur marchés organisés) et de Banque directe avec Boursorama. À fin 2006, les encours sous gestion de GIMS s'élevaient à 421,8 Md EUR, ce montant n'incluant pas 61 Md EUR d'actifs gérés par Lyxor Asset Management, filiale consolidée au sein de la ligne-métier Actions et Conseil, ni les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux France et détenant plus de 150 000 euros, représentant environ 110,0 Md EUR au 31 décembre 2006. Le Groupe conforte ainsi sa position de 4^e groupe bancaire gestionnaire d'actifs de la zone euro. Les encours d'actifs en conservation s'élevaient quant à eux à 2 262 Md EUR au 31 décembre 2006. Le groupe est devenu, grâce à l'acquisition des activités titres d'Unicredit, le 3^e conservateur européen (Globalcustody.net). Enfin, Boursorama a conforté sa position d'acteur majeur de Banque directe en Europe en acquérant CaixaBank France.

■ Gestion d'actifs

Société Générale Asset Management (SGAM) est un acteur global, implanté dans les 4 principaux bassins d'investissement du monde : Europe continentale, Royaume-Uni, Asie et États-Unis. Ses actifs sous gestion s'élevaient au 31 décembre 2006 à 354 Md EUR, en hausse de 8,4 % sur un an.

Le mode de développement de la Gestion d'actifs conjugue acquisitions ciblées, partenariats notamment en Asie et développement organique reposant sur l'élargissement des territoires de distribution et positionnement de la gamme de produits sur l'innovation et la valeur ajoutée client.

Grâce aux ventes croisées (*cross-selling*) entre ses plates-formes de gestion, Société Générale Asset Management (SGAM) combine la proximité avec les clients et la connaissance des réglementations locales avec un portefeuille de produits véritablement international. SGAM peut ainsi offrir un accès privilégié à toutes les classes d'actifs, sur l'ensemble des

marchés financiers, à tout type de clientèle : institutionnels, entreprises, distributeurs et particuliers. SGAM a conclu des accords de distribution partout dans le monde avec des courtiers, des banques, des compagnies d'assurance, des sociétés financières, des conseillers indépendants. L'activité de SGAM est relativement équilibrée, tant en termes de type d'investisseurs (particuliers, institutionnels), de mix-produit (produits de taux, actions et diversifiés et produits alternatifs) que de répartition géographique des actifs sous gestion (Europe, États-Unis, Asie).

Société Générale Asset Management est noté AM2 + par FitchRatings depuis 2000, la meilleure note attribuée à une société de gestion pour son dispositif international.

■ Banque privée

Grâce à l'expertise de ses équipes spécialisées en ingénierie patrimoniale et en allocation d'actifs, SG Private Banking offre des solutions personnalisées à une clientèle disposant de plus d'1 M EUR d'avoirs financiers. Cette ligne-métier a connu un développement rapide au cours des dernières années. Elle emploie aujourd'hui près de 2 400 collaborateurs et gère 67,8 Md EUR d'actifs au 31 décembre 2006. Présente dans 23 pays, principalement en Europe et en Asie, SG Private Banking figure parmi les acteurs reconnus sur toutes les places financières internationales où elle est présente.

Son professionnalisme lui a valu de multiples distinctions. En particulier, elle a été élue « Meilleure Banque Privée en Europe » (*Private Banker International* 2006) et « Meilleure banque privée en France et au Luxembourg » (*Euromoney*). Le Directeur Général de SG Private Banking Asie Pacifique, a par ailleurs été élu « Meilleur banquier privé » pour la zone Asie Pacifique (*Private Banker International* 2006).

■ Métier Titres

Société Générale Securities Services (SGSS) couvre au niveau mondial l'ensemble des services sur titres (conservation, exécution, compensation) et de courtage de produits dérivés (futures et options notamment).

Au cours de l'année 2006, SGSS a considérablement renforcé ses positions en Europe en procédant à l'acquisition des activités de conservation, de dépositaire et de valorisateur d'Unicredit, deuxième acteur italien qui était également présent au Luxembourg, en Allemagne et en Irlande. Au 31 décembre 2006, les actifs en conservation atteignaient 2 262 Md EUR (+17,7 % sur un an à périmètre constant) et l'activité d'administration de fonds couvrait plus de 4 100 OPCVM. SGSS a poursuivi son développement dans l'administration de fonds et a élargi sa gamme de services, en proposant aux sociétés de gestion une offre combinée de valorisation et de fonction dépositaire pour la sous-traitance de leur *back-office*. Par ailleurs, SGSS a complété son offre en matière de services d'agent de transfert

à travers l'acquisition de la société luxembourgeoise, European Fund Services (EFS).

Fimat, l'un des tout premiers courtiers internationaux, fournit un service compétitif d'exécution et compensation aussi bien sur les marchés dérivés que sur les marchés « cash » pour une large gamme de produits financiers. En 2006, Fimat, conformément à sa stratégie d'élargissement de ses capacités en termes d'exécution et de compensation, a acquis Cube Financial, courtier implanté à Londres et Chicago, spécialisé dans les services d'exécution sur produits dérivés (futures et options) et a aussi emporté des parts de marchés au niveau mondial tant en exécution (5,8 %) qu'en *clearing* (7,6 %).

■ Banque directe

Avec 530 200 comptes en direct et 12,2 Md EUR d'encours au 31 décembre 2006, Boursorama est un acteur européen majeur de la distribution de produits financiers en ligne. En France, Boursorama.com est le portail de référence en matière d'information financière en ligne (près de 5,2 millions de visiteurs uniques par mois) et le n° 1 du courtage en ligne. Boursorama, sous ses différentes marques locales, figure parmi les leaders, en Espagne (SelfTrade Bank) et au Royaume-Uni (SelfTrade). L'acquisition par Boursorama en 2006 des activités françaises de CaixaBank France lui permet de lancer une offre bancaire en ligne complète, première du genre en France.

Banque de Financement et d'Investissement

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) regroupe l'ensemble des activités de marchés de capitaux et de financement destinées aux entreprises, aux institutions financières et aux investisseurs institutionnels en Europe, dans la zone Amériques et en Asie-Pacifique. Associant innovation et qualité d'exécution, Société Générale Corporate & Investment Banking développe des solutions financières intégrées à forte valeur ajoutée en s'appuyant sur trois domaines d'excellence : dérivés, marchés de capitaux en euros et financements structurés.

SG CIB est la troisième Banque de Financement et d'Investissement de la zone Euro en termes de revenus (7,0 Md EUR en 2006, en croissance de 25,5 % à périmètre et change constants par rapport à 2005), et affiche de façon régulière une des rentabilités les plus élevées parmi ses concurrents européens (ROE après impôt de 47,6 % en 2006).

SG CIB est présent dans 45 pays à travers le monde avec plus de 10 000 collaborateurs. Acteur significatif en Europe, il a poursuivi ses développements entrepris au cours des dernières années pour renforcer la couverture et la pénétration des clients entreprises et institutionnels en Grande-Bretagne, en Espagne, en Allemagne et en Italie notamment.

Depuis 2003, SG CIB met en œuvre sa stratégie de croissance rentable qui consiste à accroître et diversifier les revenus clients (environ 2/3 des revenus de la branche) et à poursuivre son programme d'investissements sélectifs pour profiter de nouvelles opportunités de croissance. Lancé en 2004, le programme de développement « *Turbo Growth Venture 2008* » (TGV 2008) couvre les trois domaines d'excellence de SG CIB (dérivés, marchés de capitaux en euros et financements structurés) et s'articule autour de trois axes : géographique, client, produit. Par exemple, l'initiative lancée sur les clients institutions financières s'appuie notamment sur le développement d'une offre de solutions de gestion actif-passif (ALM). Sur l'axe géographique, SG CIB a par exemple fortement accru en Italie ses positions commerciales tant pour les produits dérivés sur actions (n° 1 selon *Risk Italia*), les émissions obligataires pour les entreprises (n° 2) et la titrisation (n° 2) selon *Thomson Financial*. Enfin sur l'axe produit, SG CIB continue de renforcer ses activités de Fixed Income et se lance également sur de nouveaux segments comme le High Yield grâce à la mise en place de solutions innovantes. Ainsi, en mars 2006, l'achat et le financement d'Europcar par le fonds d'investissement Eurazeo auprès de Volkswagen - d'un montant total de 3,1 Md EUR - ont été réalisés grâce à la mise en place d'une structure LBO innovante issue de la coordination entre les équipes de Fusions & Acquisitions (mandat de cession), de High Yield, des Dérivés de Taux et de Titrisation.

Afin de poursuivre sa stratégie de croissance rentable, SG CIB renforcera son modèle économique en 2007 (projet *Step Up 2010*). Cette organisation permettra de mettre en place une approche encore plus intégrée entre les différentes classes d'actifs et encore mieux adaptée à chaque segment de clientèle. En renforçant son modèle tout en conservant sa stratégie, SG CIB répond aux évolutions du marché, notamment la désintermédiation, ainsi qu'aux besoins de ses clients. Les émetteurs recherchent de plus en plus de solutions intégrées, et les investisseurs des produits innovants.

■ Banque de Financement et de Taux

En 2006, la ligne-métier « Banque de Financement et de Taux » a enregistré un niveau de revenus record (3,6 Md EUR, +16,1 % par rapport à 2005), grâce à l'accroissement des revenus commerciaux en hausse de 19 % dans un environnement économique et financier relativement porteur.

Sur les **Marchés de capitaux de dette**, SG CIB confirme sa position globale de n° 5 sur les marchés de la dette obligataire en euros et passe de la 4^e à la 2^e place sur le marché des émissions des entreprises (*Thomson Financial*). *Euromoney* lui a par ailleurs décerné le prix prestigieux de « Meilleure Banque pour les Émissions de Dette en France ». À titre d'exemple, SG CIB a co-dirigé la tranche euro de l'émission obligataire subordonnée multi-devises pour l'équivalent de 2,25 Md EUR réalisée par Axa dans le cadre du financement de l'acquisition de Winterthur.

Sur les produits **Dérivés de Taux, de Change, de Crédit ou Matières Premières**, SG CIB figure parmi les 5 premiers acteurs pour les swaps d'inflation en euro et les CDO synthétiques (Creditflux Data +) pour les institutionnels, les options sur taux d'intérêt en euros et les produits de change exotiques pour le marché des entreprises (Risk Magazine).

Sur les **Financements structurés**, SG CIB confirme ses positions d'excellence en décrochant en 2006 de nombreuses récompenses. Elle occupe ainsi, pour la 5^e année consécutive, le 1^{er} rang mondial en financements export selon *Trade Finance Magazine*.

Dans le domaine des matières premières et de l'énergie, la banque a été, pour la 4^e année consécutive, récompensée par le prix de « Meilleure Banque pour le Financement Structuré de Matières Premières ». Enfin, pour la première fois, SG CIB a été consacrée par le magazine *Trade Finance* « Meilleure Banque pour le Financement de Matières Premières » grâce au développement d'une gamme complète de produits.

En 2006, SG CIB est également un acteur majeur sur les activités de titrisation (n° 3 sur la titrisation en euro, selon *Thomson Financial*). Elle a par exemple agi comme unique arrangeur et teneur de livre associé pour le programme de conduit britannique CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) *White Tower 2006-3*. Cette opération de plus d'un milliard de livre sterling a remporté un large succès auprès des investisseurs et a renforcé la position de SG CIB sur ce marché.

Gaselys, la *joint-venture* créée par SG CIB avec Gaz de France, a reçu un *Gold Award* pour la Gestion du risque énergie et un *Silver Award* pour le *Trading* énergie dans le cadre des *Energy Business Awards 2006*.

Issue de la coopération du groupe industriel Rhodia et de la capacité de *trading* de crédits d'émission de SG CIB, la *joint-venture* sur le marché des émissions de carbone Orbeo a été créée en 2006. Suite à cette initiative, Société Générale a été récompensée du *Gold Award* sur les marchés des émissions par *Commodities Now*.

■ Actions et Conseil

Dans un contexte de marché boursier exceptionnellement favorable, la ligne-métier a réalisé une excellente année 2006, tant sur les activités commerciales que de *trading*, avec des revenus en forte hausse de 31,1 % par rapport à 2005.

La ligne-métier « Actions & Conseil » regroupe les Dérivés Actions, les activités Secondaire et Primaire Actions et les Fusions & Acquisitions. Cette ligne-métier - qui en juillet 2006 a procédé à l'introduction en bourse de Cowen & Co afin que celle-ci puisse poursuivre son développement - continue la politique de diversification de ses activités en développant notamment les différents segments de clientèle et en poursuivant son expansion géographique.

En 2006, les **Dérivés Actions** confirment leur position de leader incontesté avec les nominations de « Meilleur Etablissement Dérivés Actions » par *IFR, The Banker et Structured Product*, ainsi que « Meilleur Fournisseur de Dérivés Actions en Europe, Asie et Amérique du Nord » par *Global Finance*. Les Dérivés Actions ont consolidé leur leadership mondial en 2006 tant sur les activités de flux que dans le domaine des produits structurés. Les activités de flux englobent la distribution et l'animation du marché des produits dérivés (tels que les options ou les *warrants*) et des ETFs (*Exchange Traded Funds*) via Lyxor Asset Management (Lyxor AM), la filiale de Gestion d'actifs de SG CIB, auprès notamment de réseaux bancaires, d'investisseurs institutionnels et de clients corporates. Lyxor AM distribue des fonds structurés dans le monde entier et a développé une activité d'Investissements Alternatifs permettant d'accéder à de nombreux fonds de *hedge funds* dans le monde avec un haut niveau de transparence, de sécurité et de liquidité.

Les Dérivés Actions se classent n° 1 mondial pour les *warrants* avec une part de marché de 18,4 % et n° 1 en Europe sur les ETFs avec une part de marché de 25,1 %. Sur les 59 ETFs actuellement distribués, 40 ont été lancés en 2006. À fin 2006, les actifs sous gestion chez Lyxor AM atteignent 61,0 Md EUR, en progression de 17,9 % par rapport à fin 2005.

Pour la 2^e fois, Société Générale et Lyxor AM ont reçu deux prix relatifs à la gestion alternative décernés aux *Albourne Awards* après le vote de plus de 16 000 participants de l'industrie, reflet de l'expertise SG CIB sur ce métier.

Les activités de **Secondaire Actions** recouvrent un service d'exécution globale sur les marchés actions mondiaux et une Recherche Actions paneuropéenne. Membre de 27 places boursières mondiales, SG CIB offre ainsi un accès global à ses clients institutionnels et de gestion privée. De plus, SG CIB a développé un savoir-faire reconnu en *program trading*, en algorithme de *trading* et Accès Direct aux Marchés Actions (*Direct Market Access*). En 2006, SG CIB a confirmé sa position de n° 1 sur les bourses Euronext, avec une part de marché de 8,4 % pour 2006.

L'approche Société Générale *Cross Asset Research* continue d'être reconnue sur les marchés. Sa Recherche Actions, qui en 2006 couvre 420 valeurs, pour une capitalisation boursière de 9 000 Md EUR, poursuit le développement de sa franchise paneuropéenne. Pour la 3^e année consécutive, SG CIB a été désignée n° 1 sur la Recherche Actions en France par le sondage Extel réalisé chaque année auprès de plus de 1000 investisseurs institutionnels mondiaux actifs. Ce même sondage en 2006 place les équipes au 8^e rang sur la Recherche sur Actions paneuropéennes, soit une progression de 3 places par rapport à 2005.

Sur les activités de **Primaire Actions**, l'équipe réalise des opérations d'origination actions et convertibles tant pour les grands groupes que pour les sociétés de taille moyenne. En 2006,

elle s'est notamment illustrée en France sur l'augmentation de capital de Vinci de 2,5 Md EUR en étant coordinateur global de cette opération participant au refinancement de l'acquisition d'Autoroutes du Sud de la France (ASF). En Allemagne, SG CIB a également co-dirigé l'augmentation de capital de Linde pour 1,8 Md EUR.

En **Fusions & Acquisitions**, SG CIB a été conseil dans des transactions majeures de 2006, notamment auprès du New York Stock Exchange sur l'offre de rapprochement avec Euronext, de Mittal Steel sur Arcelor et d'Alcatel sur Lucent Technologies.

3

FAITS ET CHIFFRES

Chiffres clés 2006

14

L'action Société Générale

16

CHIFFRES CLÉS 2006

DONNÉES CONSOLIDÉES DU GROUPE

| | 2006 | 2005 ⁽²⁾ | 2004 ⁽²⁾ | 2003 ⁽¹⁾ | 2002 ⁽¹⁾ |
|---|----------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Résultats (en M EUR) | | | | | |
| Produit Net Bancaire | 22 417 | 19 166 | 16 390 | 15 637 | 14 573 |
| Résultat d'exploitation | 8 035 | 6 562 | 4 760 | 3 843 | 2 746 |
| Résultat net | 5 785 | 4 916 | 3 623 | 2 755 | 1 651 |
| Résultat net part du Groupe | 5 221 | 4 402 | 3 281 | 2 492 | 1 397 |
| Réseaux de Détail et Services Financiers | 2 336 | 1 898 | 1 576 | 1 377 | 1 243 |
| Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs | 577 | 460 | 385 | 290 | 310 |
| Banque de Financement et d'Investissement | 2 340 | 1 841 | 1 453 | 1 052 | 470 |
| Gestion propre et autres | (32) | 203 | (133) | (227) | (626) |
| Activité (en Md EUR) | | | | | |
| Total du bilan | 956,8 | 835,1 | 601,3 | 539,4 | 501,4 |
| Crédits clientèle | 263,5 | 227,2 | 208,2 | 177,5 | 174,2 |
| Dépôts clientèle | 267,4 | 222,5 | 213,4 | 160,2 | 152,8 |
| Actifs gérés | 422 | 386 | 315 | 284 | 269 |
| Fonds propres (en Md EUR) | | | | | |
| Capitaux propres part du Groupe | 29,1 | 23 | 18,4 | 16,9 | 15,7 |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 33,4 | 27,2 | 20,5 | 21,3 | 19,5 |
| Effectifs moyens⁽³⁾ | 115 134 | 100 186 | 93 359 | 90 040 | 88 278 |

2002-2003 : Normes françaises.

2004 : Normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) et après reclassement de la réserve de capitalisation Sogécap.

2005-2006 : Normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

(1) Chiffres 2002, 2003 retraités comme mentionné dans le Document de Référence 2006.

(2) Chiffres 2004, 2005 retraités conformément aux États Financiers.

(3) Y compris le personnel intérimaire.

Résultats en forte hausse

5,2 Md EUR

de résultat net part du Groupe :

+ 18,6 %

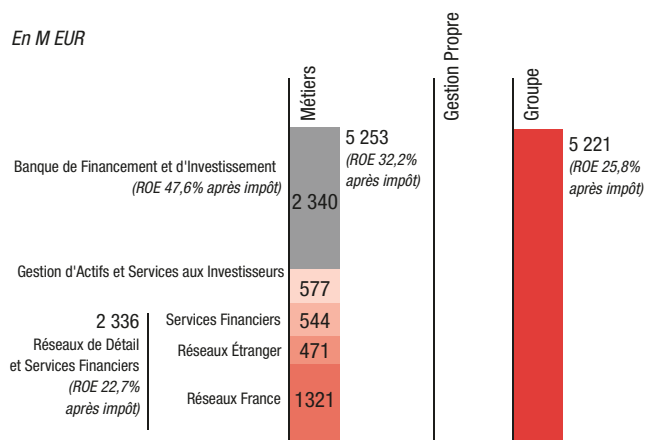
8,0 Md EUR

de résultat d'exploitation :

+ 22,4 %

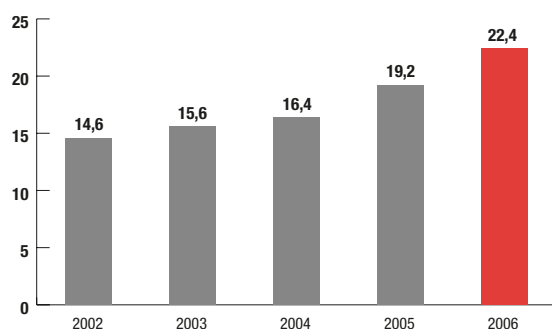
CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

En M EUR



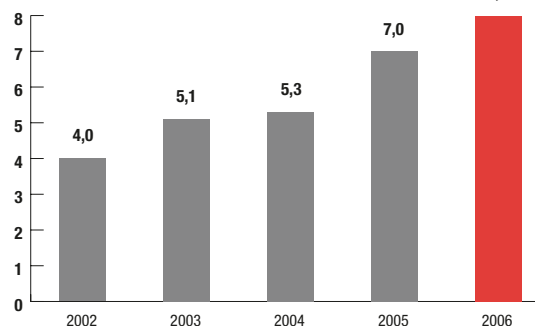
PRODUIT NET BANCAIRE

En Md EUR



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En Md EUR



Croissance
des résultats
sur le moyen terme

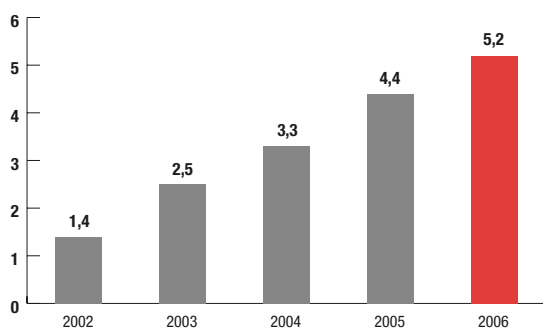
Solidité
des fondamentaux

Bonne rentabilité
du Groupe

ROE :
25,8 %
après impôt ⁽²⁾

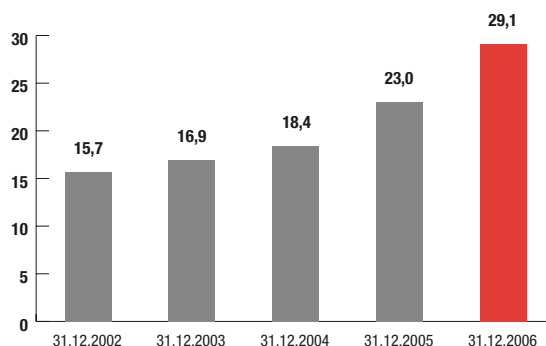
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

En Md EUR



CAPITAUX PROPRES

En Md EUR



2002-2003 : Normes françaises

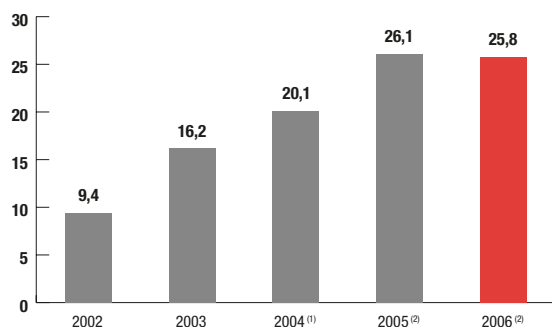
2004 : Normes IFRS
(hors IAS 32-39 et IFRS 4)
et après reclassement de la réserve
de capitalisation Sogécap

2005, 2006 : Normes IFRS (y compris
IAS 32-39 et IFRS 4)

Chiffres 2004, 2005 retraités
conformément aux États Financiers

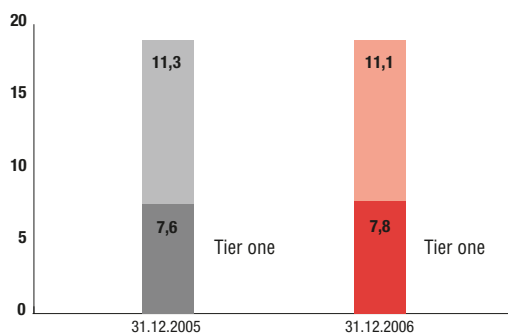
ROE APRÈS IMPÔT

En %



RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

En %



(1) ROE du Groupe calculé sur
la base des capitaux propres
moyens part du Groupe en normes
françaises.

(2) ROE du Groupe calculé sur la
base des capitaux propres moyens
part du Groupe en IFRS (y compris
normes IAS 32-39 et IFRS 4) en
excluant les plus ou moins values
latentes hors réserves de conversion,
les titres super-subordonnés,
les titres subordonnés à durée
indéterminée et en déduisant les
intérêts à verser aux porteurs de
ces titres.

L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Parcours boursier

En 2006, l'action Société Générale s'est appréciée de 24,6 % et a clôturé à 128,60 EUR. Cette performance se compare à une progression de l'indice CAC 40 de 17,5 % et de l'indice des banques de la zone euro EURO STOXX BANK de 22,5 %.

Au 31 décembre 2006, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 59,3 Md EUR, ce qui la situait au 6^e rang des valeurs du CAC 40 (5^e valeur de marché de l'indice en termes de « flottant ») et au 5^e rang des banques de la zone euro.

Sur l'année 2006, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 230,2 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,44 % (contre 0,39 % en 2005). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 5^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

Indices boursiers

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX 50, EURO STOXX 50, MSCI Europe, FTSE Eurotop, FTSE4GOOD et Dow Jones Sustainability Index World.

Places de cotation

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et à la Bourse de Tokyo. Elle se négocie par ailleurs aux États-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

Rentabilité totale* pour l'actionnaire

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2006, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé, d'une part, et en moyenne annualisée, d'autre part. Ainsi, par exemple, un actionnaire ayant détenu un portefeuille d'actions Société Générale du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2006 (5 ans) aurait obtenu une rentabilité totale * cumulée de 160 % sur la période ou de 21,1 % par an en moyenne.

| Durée de détention de l'action | Date | Rentabilité totale* cumulée | Rentabilité totale* moyenne annualisée |
|--------------------------------|------------|-----------------------------|--|
| Depuis la privatisation | 08.07.1987 | 1 728 % | 16,1 % |
| Depuis 15 ans | 31.12.1991 | 1 249 % | 18,9 % |
| Depuis 10 ans | 31.12.1996 | 815 % | 24,8 % |
| Depuis 5 ans | 31.12.2001 | 160 % | 21,1 % |
| Depuis 4 ans | 31.12.2002 | 182 % | 29,7 % |
| Depuis 3 ans | 31.12.2003 | 111 % | 28,4 % |
| Depuis 2 ans | 31.12.2004 | 88 % | 37,3 % |
| Depuis 1 an | 31.12.2005 | 30 % | 29,7 % |

Source : Datastream.

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesté en actions.

Évolution du dividende

De 2001 à 2006, le dividende versé par le groupe Société Générale a progressé de 20,0 % par an en moyenne.

L'objectif du Groupe est d'avoir un taux de distribution proche de 45 % à terme en moyenne de cycle.

| | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|---------------------|------|------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dividende net non ajusté (en EUR) | 5,20 ⁽²⁾ | 4,50 | 3,30 | 2,50 ⁽¹⁾ | 2,10 ⁽¹⁾ | 2,10 ⁽¹⁾ |
| Dividende net (en EUR) * | 5,20 ⁽²⁾ | 4,47 | 3,28 | 2,48 | 2,09 | 2,09 |
| Taux de distribution (%) ⁽³⁾ | 42,2 | 41,8 | 41,1 | 41,2 | 61,6 | 39,3 |
| Rendement net (%) ⁽⁴⁾ | 4,0 | 4,3 | 4,4 | 3,6 | 3,8 | 3,3 |

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) ; 2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

* conformément à la norme IAS 33, les données par action faisant référence à des périodes antérieures à l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006 ont été ajustées d'un coefficient fourni par Euronext de 0,99336.

(1) Les personnes physiques disposent en outre d'un avoir fiscal à 50 %.

(2) Proposé à l'Assemblée générale.

(3) Dividende net/bénéfice net par action.

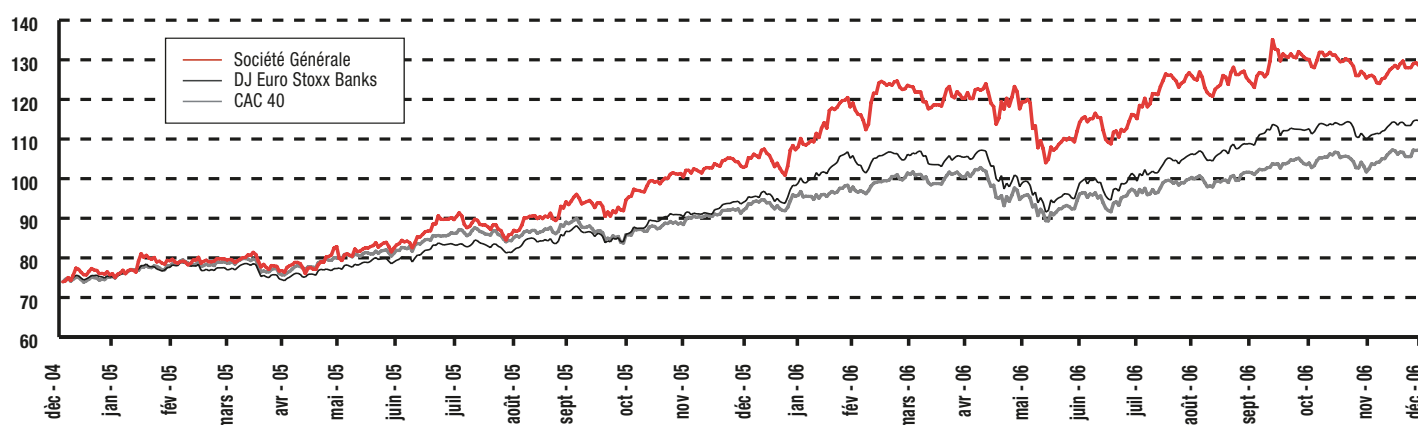
(4) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

| Données boursières | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2004 | 31.12.2003 | 31.12.2002 | 31.12.2001 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Capital social (en nombre de titres) | 461 424 562 | 434 288 181 | 445 153 159 | 438 434 749 | 430 170 265 | 431 538 522 |
| Capitalisation boursière (Md EUR) | 59,3 | 45,1 | 33,1 | 30,7 | 23,9 | 27,1 |
| Bénéfice net par action (EUR) * | 12,33 | 10,70 | 7,98 | 6,03 | 3,38 | 5,31 |
| Actif net par action * – valeur en fin d'exercice (EUR) | 63,7 | 53,0 | 44,7 | 40,7 | 38,1 | 38,3 |
| Cours* (EUR) | | | | | | |
| plus haut | 135,1 | 105,2 | 75,0 | 69,5 | 80,0 | 74,1 |
| plus bas | 100,8 | 74,2 | 64,5 | 42,6 | 37,9 | 45,6 |
| dernier | 128,6 | 103,2 | 74,0 | 69,5 | 55,1 | 62,4 |

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) ; 2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

* conformément à la norme IAS 33, les données par action faisant référence à des périodes antérieures à l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006 ont été ajustées d'un coefficient fourni par Euronext de 0,99336.

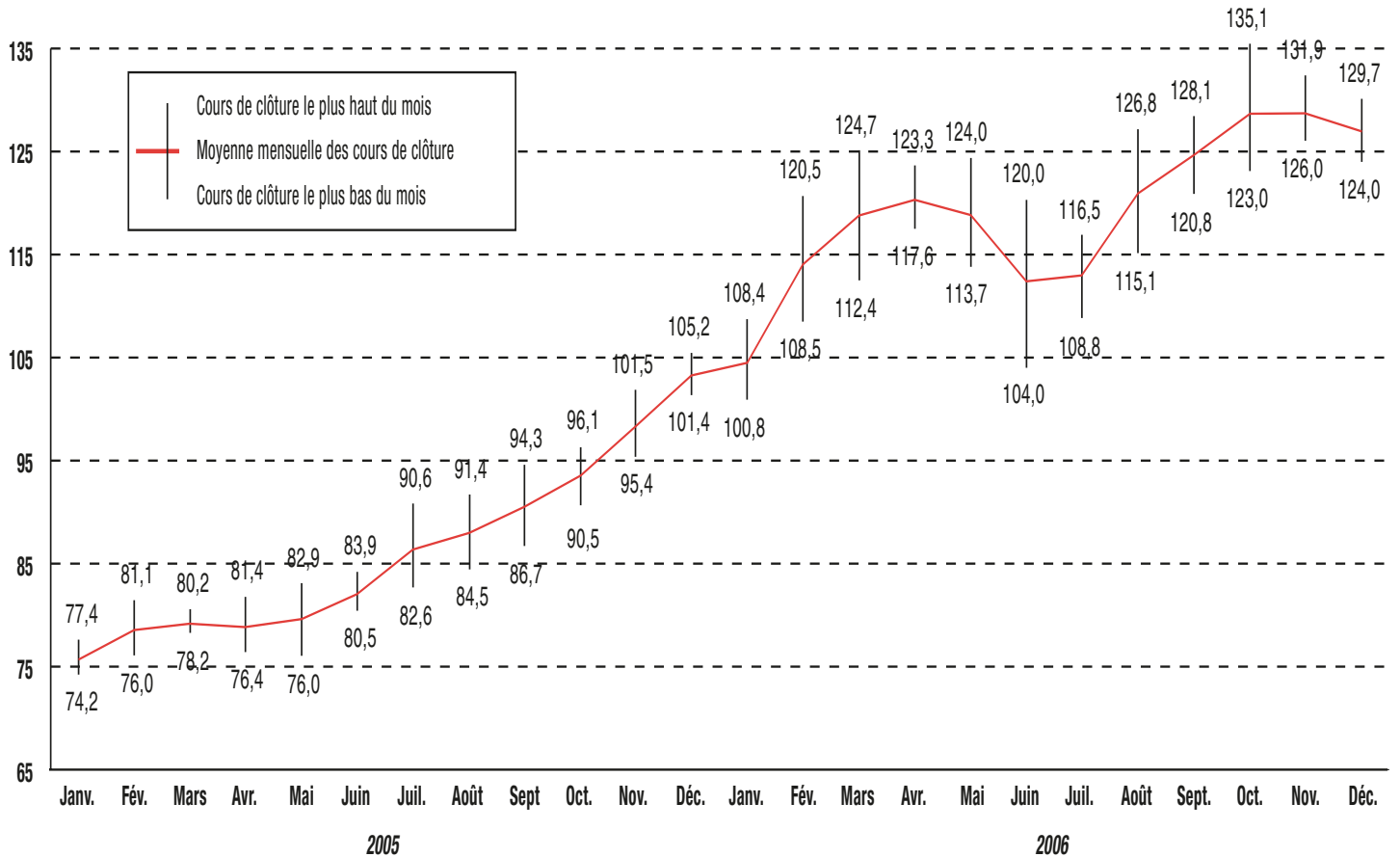
ÉVOLUTION DU COURS **



Source : Datastream.

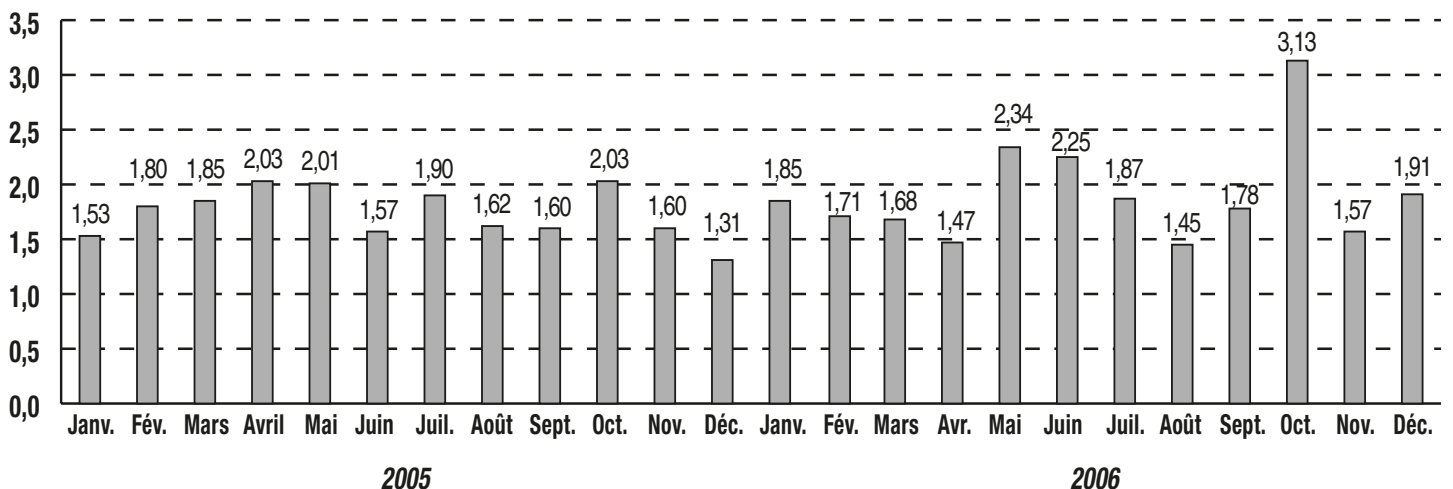
** données ajustées de l'impact lié à l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006.

ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION *



Source : Datastream.

VOLUMES ÉCHANGÉS (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ÉCHANGÉS EN MILLIONS DE TITRES) *



* données ajustées de l'impact lié à l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006.

Source : Datastream.

Capital social

Au 31 décembre 2006, le capital social était divisé en 461 millions d'actions au nominal de 1,25 EUR.

L'augmentation de 27,1 millions du nombre d'actions sur l'année 2006 correspond :

- à l'émission de 4,0 millions d'actions souscrites par les salariés du Groupe dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié ;
- à l'émission de 22,0 millions d'actions dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- à l'exercice d'options de souscription d'actions émises par l'entreprise à hauteur de 1,1 million d'actions.

Rapport spécial sur le rachat d'actions

Depuis le lancement de son programme de rachat d'actions en septembre 1999, il a été procédé à l'acquisition de 90,7 millions de titres sur le marché pour un montant net global de 6,4 Md EUR. En 2002, Société Générale avait procédé à l'annulation de 7,2 millions d'actions pour un montant de 438 M EUR, et en 2005 à l'annulation de 18,1 millions d'actions pour un montant de 1 352 M EUR.

Au total, au cours de l'exercice 2006, Société Générale a racheté 10 286 238 actions pour une valeur de 1 263 855 744,12 EUR et vendu ou transféré 14 321 114 actions pour une valeur globale de cession de 1 449 155 395,75 EUR.

La réalisation de ces opérations ainsi que la commission de gestion du contrat de liquidité ont engendré des frais de 549 995,46 EUR.

Du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006

| | Achats | | Cessions / levées de <i>stock-options</i> d'achat | | | | | |
|--------------------------|-------------------|-----------------|---|-------------------|---------------|-------------------------|--------|-------------------------|
| | Nombre | Prix de revient | Nombre | Prix de revient | Prix de vente | | | |
| Annulation | 4 912 551 | 125,75 | 627 597 494,19 | | | | | |
| Croissance externe | 115 251 | 116,68 | 13 447 597,70 | 4 322 027 | 66,61 | 287 892 076,42 | 114,57 | 495 176 092,50 |
| Attribution aux salariés | 1 181 732 | 105,42 | 124 580 896,83 | 5 859 331 | 69,65 | 408 123 988,52 | 76,60 | 448 842 670,55 |
| Contrat de liquidité | 4 076 704 | 122,21 | 498 229 755,40 | 4 139 756 | 121,94 | 504 801 564,48 | 122,02 | 505 136 632,70 |
| TOTAL | 10 286 238 | | 1 263 855 744,12 | 14 321 114 | | 1 200 817 629,42 | | 1 449 155 395,75 |

- Société Générale a procédé en mai 2006 à un changement de méthode de couverture de ses plans de stock-options d'achat 2005 et 2006. Dans ce cadre, Société Générale a effectué la réaffectation à l'objectif de croissance externe de 4 206 776 actions, précédemment affectées à la couverture de plans d'options et a acquis dans le même temps 5 532 056 options d'achat sur son titre. 4 174 ont été exercées en 2006 dans le cadre de l'attribution aux salariés et sont comptabilisées dans les titres rachetés. Enfin, consécutivement à l'augmentation de capital de Société Générale avec droit préférentiel de souscription en octobre 2006, le nombre total d'options dont dispose la société sur ses actions propres a été porté à 5 564 923 avec un prix moyen d'exercice abaissé à 82,94 EUR.
- Dans le cadre de son programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité), Société Générale a acquis en 2006, 6 209 534 titres pour un prix de revient global de 765 625 988,72 EUR :
 - 4 912 551 titres ont été affectés à l'objectif d'annulation ;
 - 115 251 actions ont été affectées à la croissance externe et 4 322 027 actions ont par ailleurs été transférées dans le cadre du règlement d'opérations de croissance externe ;
 - 1 181 732 titres ont été affectés à l'attribution aux salariés dans le cadre de la couverture des plans d'options d'achat et d'actions gratuites.
- Par ailleurs, dans le cadre de son contrat de liquidité, Société Générale a acquis en 2006, 4 076 704 titres pour une valeur de 498 229 755,40 EUR et a cédé 4 139 756 titres pour une valeur de 505 136 632,70 EUR.

Autodétention et autocontrôle

Au 31 décembre 2006, le groupe Société Générale détient 13 952 815 actions d'autodétention, représentant 3,02 % du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle représentant 1,95 % du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 22 939 831 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de trading) représentant une valeur

comptable de 1 289 240 055,17 EUR et une valeur nominale de 28 674 788,75 EUR. Sur cette base, 8 937 775 actions correspondant à un prix de revient de 495 769 216,28 EUR sont affectées à la couverture des options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS AU 31.12.2006

| | |
|--|-------------------|
| Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte | 4,97 % |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois | 18 100 000 |
| Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe) | 13 952 815 |
| Valeur comptable du portefeuille (détention directe) | 1 135 562 055 EUR |
| Valeur de marché du portefeuille (détention directe) | 1 794 332 009 EUR |

| Au 31.12.06 | Nbre de titres (en milliers) | Valeur nominale (en EUR) | Valeur comptable (en EUR) |
|--------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Société Générale | 13 952 815 | 17 441 018,8 | 1 135 562 055,2 |
| Filiales | 8 987 016 | 11 233 770,0 | 153 678 000,0 |
| <i>Finareg</i> | 4 944 720 | 6 180 900,0 | 93 073 000,0 |
| <i>Gene-act1</i> | 2 210 112 | 2 762 640,0 | 23 934 000,0 |
| <i>Vouric</i> | 1 832 184 | 2 290 230,0 | 36 671 000,0 |
| Total | 22 939 831 | 28 674 788,8 | 1 289 240 055,2 |

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE ⁽¹⁾ SUR 3 ANS

| | Situation au 31/12/2006 | | | Situation au 31/12/2005 | | | Situation au 31/12/2004 | | |
|--|-------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------|----------------|----------------------|-------------------------|----------------|----------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote* | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
| Salariés et anciens salariés via le Plan d'actionnariat mondial Groupe | 32 424 638 | 7,03 % | 11,44 % | 32 831 211 | 7,56 % | 12,74 % | 33 024 632 | 7,42 % | 13,57 % |
| Groupama | 13 724 235 | 2,97 % | 5,06 % | 13 267 276 | 3,05 % | 5,61 % | 13 210 916 | 2,97 % | 2,92 % |
| Meiji Yasuda Life Insurance Cy | 11 069 312 | 2,40 % | 4,21 % | 11 069 312 | 2,55 % | 4,75 % | 11 069 312 | 2,49 % | 4,73 % |
| CDC ⁽²⁾ | 9 360 014 | 2,03 % | 2,86 % | 8 107 520 | 1,87 % | 2,96 % | 8 340 696 | 1,87 % | 3,10 % |
| Fondazione CRT | 4 874 295 | 1,06 % | 1,85 % | 7 367 414 | 1,70 % | 1,58 % | 7 367 414 | 1,66 % | 1,63 % |
| Dexia | 5 235 000 | 1,13 % | 0,99 % | 6 417 404 | 1,48 % | 1,38 % | 6 417 000 | 1,44 % | 1,42 % |
| CNP | 5 213 047 | 1,13 % | 1,27 % | 5 393 022 | 1,24 % | 1,49 % | n.a. | ⁽³⁾ | ⁽³⁾ |
| Aviva | n.a. | ⁽³⁾ | ⁽³⁾ | n.a. | ⁽³⁾ | ⁽³⁾ | 6 184 451 | 1,39 % | 1,37 % |
| Public | 356 584 190 | 77,28 % | 67,95 % | 322 860 315 | 74,35 % | 69,49 % | 320 200 819 | 71,92 % | 71,26 % |
| Autodétention | 13 952 815 | 3,02 % | 2,66 % | 17 987 691 | 4,14 % | 0,00 % | 30 350 903 | 6,82 % | 0,00 % |
| Autocontrôle | 8 987 016 | 1,95 % | 1,71 % | 8 987 016 | 2,07 % | 0,00 % | 8 987 016 | 2,02 % | 0,00 % |
| Total | | 100,00 % | 100,00 % | | 100,00 % | 100,00 % | | 100,00 % | 100,00 % |
| Base de référence | | 461 424 562 | 526 251 548 | | 434 288 181 | 465 977 455 | | 445 153 159 | 452 307 138 |

À la connaissance de la Société Générale, aucun autre actionnaire, hors OPCVM, ne détient plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

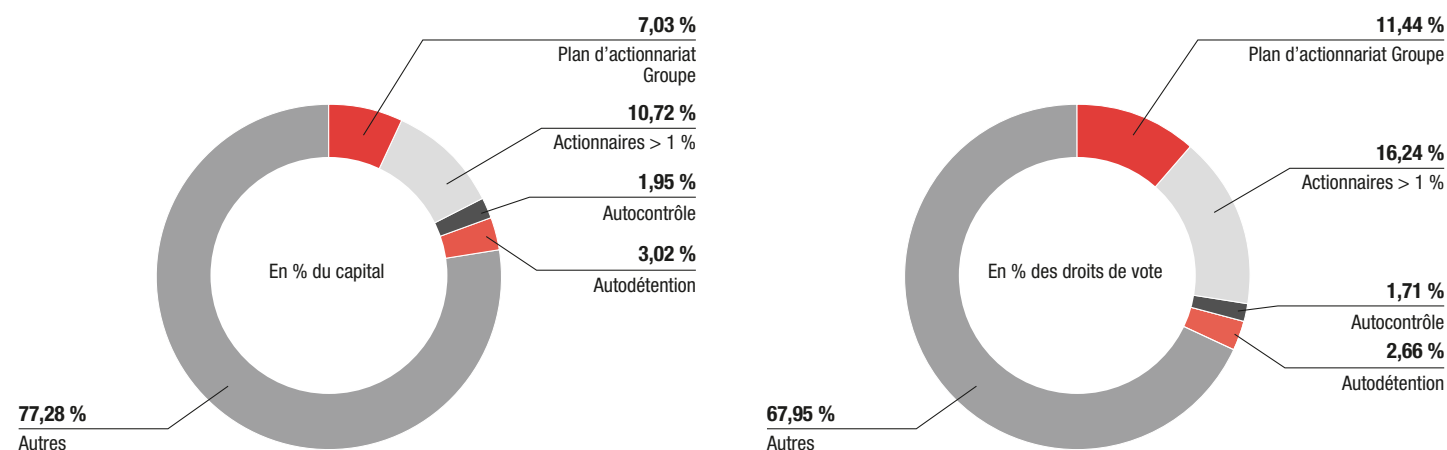
* Au 31/12/2006 et conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris celles privées de droit de vote telles les actions d'autodétention et d'autocontrôle.

(1) Y compris droit de vote double (article 14 des statuts de la Société Générale). Un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993.

(2) CDC (section générale seulement).

(3) Actionnaires détenant moins de 1 % du capital ou des droits de vote.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

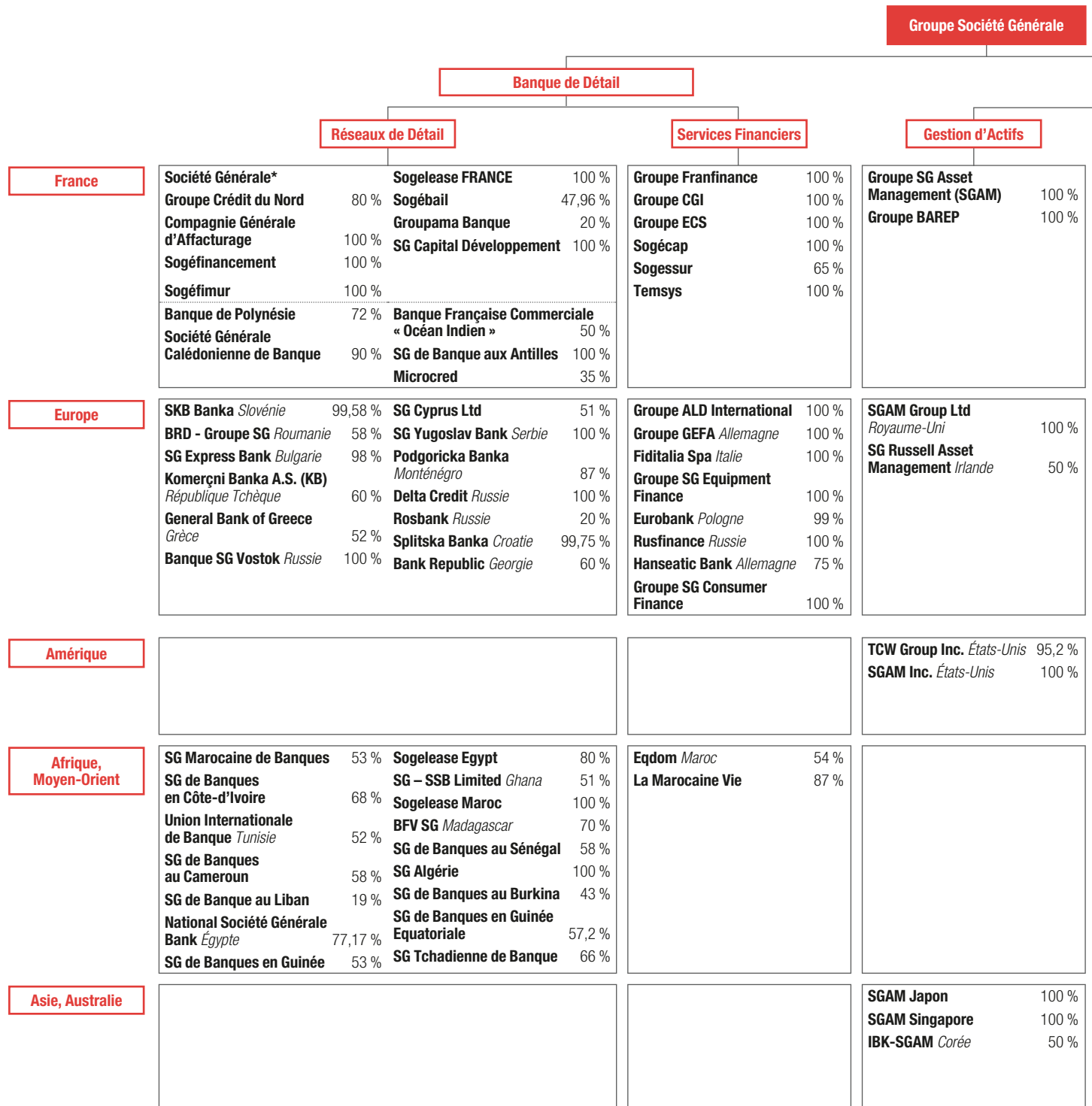


4

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| <u>Présentation des principales activités du Groupe</u> | 24 |
| <u>Activité et résultats du Groupe</u> | 26 |
| <u>Activité et résultats des métiers</u> | 28 |
| <u>Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier</u> | 30 |
| <u>Politique financière</u> | 46 |
| <u>Nouveaux produits ou services importants lancés</u> | 47 |
| <u>Principaux investissements effectués</u> | 48 |
| <u>Évolutions récentes et perspectives</u> | 49 |
| <u>Événements postérieurs à la clôture</u> | 50 |
| <u>Mise en place de la réforme Bâle II</u> | 52 |
| <u>Analyse du bilan consolidé</u> | 53 |
| <u>Propriétés immobilières et équipements</u> | 55 |

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006



* Société mère.

(1) Filiale de SGBT Luxembourg.

(2) Outre ses activités relatives à la Banque Privée, Société Générale Bank & Trust Luxembourg conduit également des activités commerciales en direction des entreprises relevant tant des métiers de banque de détail que de banque de financement et d'investissement.

| Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs | | Banque de Financement et d'Investissement | |
|---|--|--|--|
| Banque Privée | | Services aux Investisseurs et Épargne en Ligne | |
| Société Générale* | | Société Générale* | |
| | | FIMAT Banque 100 % | |
| | | Parel 100 % | |
| | | Groupe Boursorama 57 % | |
| | | Euro VL 98 % | |
| | | | Société Générale* |
| | | | CALIF 100 % |
| | | | SG Securities (Paris) SAS 100 % |
| | | | Lyxor Asset Management 100 % |
| | | | Gaselys 49 % |
| | | | Orbeo 50 % |
| | | | Généfimmo 100 % |
| | | | Généfim 100 % |
| | | | Sogéprom 100 % |
| | | | SG Option Europe 100 % |
| | | | Clickoptions 100 % |
| Société Générale Bank & Trust Luxembourg⁽²⁾ 100 % | | FIMAT Francfort Succursale 100 % | |
| SG Private Banking Suisse SA 77,62 % ⁽¹⁾ | | FIMAT Banque UK 100 % | |
| SG Private Banking (Belgique) 98,83 % | | FIMAT Madrid Succursale 100 % | |
| Groupe SG Hambros Bank & Trust Ltd Royaume-Uni 100 % | | 2S Banca Spa Italie 100 % | |
| SG Bank & Trust Monaco 100 % ⁽¹⁾ | | | Société Générale* |
| | | | Succursales de : |
| | | | Milan Italie |
| | | | Francfort Allemagne |
| | | | Madrid Espagne |
| | | | Londres Royaume-Uni |
| | | FIMAT USA 100 % | |
| | | FIMAT Canada Inc. 100 % | |
| | | | SG Americas, Inc. États-Unis 100 % |
| | | | SG Americas Securities, LLC États-Unis 100 % |
| | | | SG Canada 100 % |
| | | | Banco SG Brasil SA 100 % |
| | | | Société Générale* |
| | | | Succursales de : |
| | | | New York États-Unis |
| | | | Montréal Canada |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| SG Private Banking (Japan) Ltd 100 % | | FIMAT Singapore Pte Ltd 100 % | |
| | | FIMAT Hong Kong 100 % | |
| | | FIMAT Sydney succursale 100 % | |
| | | | SG Securities Asia International Holdings Ltd (Hong Kong) 100 % |
| | | | SG Securities North Pacific, Tokyo Branch Japon 100 % |
| | | | SG Asia (Hong Kong) Ltd 100 % |
| | | | SG Australia Holding Ltd 100 % |
| | | | Société Générale* |
| | | | Succursales de : |
| | | | Singapour |
| | | | Tokyo Japon |
| | | | Hong Kong |
| | | | Sydney (Australia Branch) |

Remarques :

- les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du Groupe,
- les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'année 2006 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2005 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à ces dates.

Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2005 et en 2006, à l'exception du

changement de méthode comptable relatif au traitement des acquisitions des intérêts et des puts minoritaires des entités déjà contrôlées de manière exclusive, ainsi qu'au reclassement en capitaux propres part du Groupe de certaines dettes subordonnées à durée indéterminée. Les éléments financiers présentés pour les périodes 2005 et 2006 ont été retraités en conséquence (cf. notes méthodologiques).

En 2006, l'environnement économique et financier mondial a été porteur et favorable à tous les métiers du Groupe. En Europe, la reprise de l'activité économique a été plus vigoureuse qu'anticipée et, aux États-Unis, malgré un ralentissement sur la fin de l'année, la croissance est restée soutenue. Les principaux indices boursiers ont ainsi clôturé l'année sur leur plus haut niveau depuis 5 ans en dépit des tensions liées à la hausse du pétrole. Dans un environnement de taux courts divergents entre l'Europe et les États-Unis, le dollar s'est orienté à la baisse face à l'euro, ce mouvement restant toutefois d'une ampleur limitée. La banque d'investissement a bénéficié d'une conjonction exceptionnelle de facteurs positifs avec des marchés actions bien orientés, des

marchés de dérivés actifs, des volumes records d'émissions, un fort afflux de liquidités et une bonne performance des hedge funds. Le secteur bancaire a par ailleurs continué de bénéficier d'un cycle de crédit favorable. Enfin, les courbes des taux d'intérêt se sont aplaties en Europe et inversées aux États-Unis.

Dans ce contexte, le Groupe a réalisé d'excellentes performances, avec un résultat brut d'exploitation de 8 714 M EUR sur l'année, en hausse de 22,2 %* par rapport à 2005, et un résultat net part du Groupe de 5 221 M EUR, en progression de 18,6 %.

Le retour sur fonds propres après impôt du Groupe est de 25,8% en 2006 contre 26,1% en 2005.

(*) À périmètre et change constants.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 16 390 | 19 166 | 22 417 | + 17,0 % | + 15,7 %* |
| Frais de gestion | (11 062) | (12 156) | (13 703) | + 12,7 % | + 11,8 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 5 328 | 7 010 | 8 714 | + 24,3 % | + 22,2 %* |
| Coût net du risque | (568) | (448) | (679) | + 51,6 % | + 42,6 %* |
| Résultat d'exploitation | 4 760 | 6 562 | 8 035 | + 22,4 % | + 20,9 %* |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 40 | 19 | 18 | - 5,3 % | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 195 | 148 | 43 | - 70,9 % | |
| Pertes de valeurs des écarts d'acquisition | 4 | (23) | (18) | - 21,7 % | |
| Charge fiscale | (1 376) | (1 790) | (2 293) | + 28,1 % | |
| Résultat net | 3 623 | 4 916 | 5 785 | + 17,7 % | |
| Intérêts minoritaires | 342 | 514 | 564 | + 9,7 % | |
| Résultat net part du Groupe | 3 281 | 4 402 | 5 221 | + 18,6 % | + 17,3 %* |
| Coefficient d'exploitation | 67,5 % | 63,4 % | 61,1 % | | |
| Fonds propres normatifs moyens | 16 324 | 16 756 | 20 107 | + 20,0 % | |
| ROE après impôt | 20,1 % | 26,1 % | 25,8 % | | |

* À périmètre et change constants

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

Produit net bancaire

Grâce à la croissance soutenue de tous les métiers, le produit net bancaire s'inscrit en 2006 en forte hausse de 15,7 %* par rapport à 2005 (+ 17,0 % en données courantes), à 22 417 M EUR. Les revenus progressent notablement dans les relais de croissance du Groupe (Réseaux Étranger, Services Financiers, Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs) mais aussi dans la Banque de Financement et d'Investissement qui enregistre des performances exceptionnelles dans un contexte favorable ; les Réseaux France affichent également de très bons résultats.

Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion (+ 11,8 %* par rapport à 2005), beaucoup plus faible que celle des revenus, reflète à la fois la poursuite des investissements nécessaires à la croissance organique du Groupe, un strict contrôle des frais de fonctionnement et l'évolution des rémunérations variables liée à la performance des métiers.

Le Groupe continue, en 2006, à améliorer son efficacité opérationnelle, le coefficient d'exploitation s'établissant au niveau bas de 61,1 % contre 63,4 % sur 2005.

(1) Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action ont été ajustées d'un coefficient d'ajustement de 0,99336 (communiqué par Euronext) consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation annuel du Groupe progresse fortement de 22,2 %* par rapport à 2005, à 8 714 M EUR.

Sur l'année, le coût du risque du Groupe s'établit à 25 pb des encours pondérés, en raison à la fois d'un environnement de crédit toujours favorable et de facteurs propres au Groupe : politique de diversification du portefeuille de métiers, amélioration des techniques de gestion du risque et de couverture des expositions à risque.

Au total, le Groupe réalise sur l'année un résultat d'exploitation en forte hausse de 20,9 %* par rapport à 2005 (+ 22,4 % en données courantes) à 8 035 M EUR.

Résultat net

Après charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe : 28,4 % contre 26,7 % en 2005) et intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe pour l'année 2006 s'inscrit en hausse très sensible de 18,6 % sur celui de 2005 et atteint 5 221 M EUR. Le ROE après impôt du Groupe en 2006 se maintient à un niveau élevé, 25,8 % contre 26,1 % l'année dernière. Pour 2006, le Bénéfice Net par Action du Groupe s'élève à 12,33 euros, soit une hausse de 15,2 %⁽¹⁾ par rapport à 2005.

■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activité comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activité retenus correspondent aux trois métiers stratégiques du Groupe :

- les Réseaux de détail et Services financiers ;
- les Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs ;
- la Banque de Financement et d'Investissement.

Ils se caractérisent comme suit :

- **les Réseaux de détail et Services financiers**, qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord, les Réseaux de Détail à l'Étranger ainsi que les filiales de financements spécialisés aux entreprises (financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location et gestion des parcs informatiques, location longue durée et gestion de flottes automobiles), les financements aux particuliers et les activités d'Assurance-vie et dommages ;
- **les Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs** qui comprennent la Gestion d'actifs, la Banque privée ainsi que les Services aux Investisseurs et l'Épargne en ligne. La Direction des Services aux Investisseurs créée en février 2004, regroupe les activités exercées par Fimat, broker du Groupe spécialisé sur les marchés dérivés listés ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;
- **la Banque de Financement et d'Investissement** qui regroupe deux types d'activités :
 - la Banque de Financement et Taux dont :
 - la plate-forme *Debt Finance* qui regroupe des activités de Financements structurés (commerce extérieur, financement de projets, financement d'acquisitions, financements immobiliers, ingénierie financière) et les activités de taux, change et trésorerie,
 - les activités de financement et de *trading* sur matières premières,
 - la banque commerciale (financements courants des entreprises en particulier) ;
 - les activités Actions et Conseil qui regroupent :
 - les activités actions (marché primaire, courtage, dérivés, *trading*),
 - le Conseil (fusions/acquisitions),
 - le *private equity*.

À ces trois pôles opérationnels, s'ajoute le pôle Gestion propre qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des branches. À ce titre, lui est rattaché le coût de portage des titres des filiales et les dividendes afférents ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les pertes de valeur des écarts d'acquisition. Par ailleurs, sont attachés à ce pôle les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires et des actifs immobiliers patrimoniaux du Groupe) ainsi que les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles.

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activité sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

Le principe général retenu est une allocation des fonds propres correspondant aux exigences moyennes requises par les normes réglementaires durant la période, augmentée de la marge prudentielle correspondant à l'objectif que s'est fixé le Groupe eu égard à l'appréciation du risque afférent à son portefeuille d'activités (soit des fonds propres équivalents à 6 % des engagements pondérés).

Les fonds propres sont ainsi alloués :

- pour la Banque de détail, en fonction des risques pondérés ; s'y ajoute, pour l'Assurance-vie, la prise en compte des exigences réglementaires propres à cette activité ;
- pour l'activité de Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, les fonds propres alloués correspondent au montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres résultant des risques pondérés et, d'autre part, un montant de trois mois de frais de gestion qui constitue la référence réglementaire dans l'activité de Gestion d'actifs ;
- pour la Banque de Financement et d'Investissement, en fonction des risques pondérés et de la valeur en risque des activités de marché. Le calcul des risques de marché est effectué sur la base d'un modèle interne validé par la Commission bancaire pour l'essentiel des opérations ;
- les fonds propres alloués au pôle Gestion propre correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs affectés à ce pôle (portefeuille de participations et immobilier principalement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du

Groupe (écart entre la somme des fonds propres normatifs tels que définis ci-avant et la moyenne des capitaux propres part du Groupe en IFRS⁽¹⁾, après distribution).

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion propre.

De plus, conformément aux dispositions des normes IAS 32-39, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont dorénavant comptabilisés en PNB, ces portefeuilles de titres étant comptablement classés parmi les titres disponibles à la vente.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans la Gestion propre que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

Provisions

Les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les provisions concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Gestion propre.

Gains nets sur autres actifs

En application des normes IAS 32-39, les gains nets sur autres actifs enregistrent à compter du 1^{er} janvier 2005 principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions de titres consolidés ou d'immobilisations d'exploitation.

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Suite à la mise en œuvre du référentiel IFRS, les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont dorénavant enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activité en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

(1) en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs des TSDI reclassés.

■ SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DE LA RENTABILITÉ PAR MÉTIER

Compte de résultat par métier

L'année 2006 est caractérisée par une croissance soutenue de tous les métiers : progression notable des revenus des relais de croissance du Groupe (Réseaux Étranger, Services Financiers spécialisés, Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs), résultats exceptionnels de la Banque de Financement et d'Investissement et très bons résultats des Réseaux France.

| (En M EUR) | Réseaux de détail et Services financiers | | | Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs | | | Banque de Financement et d'Investissement | | | Gestion propre | | | Groupe | | |
|---|---|---------------|---------------|---|---------------|---------------|--|---------------|---------------|----------------|------------|-------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2004 | 2005 | 2006 | 2004 | 2005 | 2006 | 2004 | 2005 | 2006 | 2004 | 2005 | 2006 |
| Produit net bancaire | 9 668 | 10 661 | 12 023 | 2 265 | 2 584 | 3 195 | 4 727 | 5 697 | 6 998 | (270) | 224 | 201 | 16 390 | 19 166 | 22 417 |
| Frais de gestion | (6 374) | (6 833) | (7 384) | (1 638) | (1 852) | (2 298) | (2 924) | (3 320) | (3 890) | (126) | (151) | (131) | (11 062) | (12 156) | (13 703) |
| Résultat brut d'exploitation | 3 294 | 3 828 | 4 639 | 627 | 732 | 897 | 1 803 | 2 377 | 3 108 | (396) | 73 | 70 | 5 328 | 7 010 | 8 714 |
| Coût net du risque | (589) | (614) | (763) | (7) | (6) | (8) | 61 | 145 | 93 | (33) | 27 | (1) | (568) | (448) | (679) |
| Résultat d'exploitation | 2 705 | 3 214 | 3 876 | 620 | 726 | 889 | 1 864 | 2 522 | 3 201 | (429) | 100 | 69 | 4 760 | 6 562 | 8 035 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 5 | (3) | (1) | 0 | 0 | 0 | 26 | 22 | 24 | 9 | 0 | (5) | 40 | 19 | 18 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 19 | 7 | 11 | 2 | 0 | (1) | 16 | (11) | 30 | 158 | 152 | 3 | 195 | 148 | 43 |
| Pertes de valeurs des écarts d'acquisition | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (13) | 0 | 4 | (10) | (18) | 4 | (23) | (18) |
| Charge fiscale | (935) | (1 070) | (1 252) | (191) | (223) | (273) | (447) | (668) | (902) | 197 | 171 | 134 | (1 376) | (1 790) | (2 293) |
| Résultat net | 1 794 | 2 148 | 2 634 | 431 | 503 | 615 | 1 459 | 1 852 | 2 353 | (61) | 413 | 183 | 3 623 | 4 916 | 5 785 |
| Intérêts minoritaires | 218 | 250 | 298 | 46 | 43 | 38 | 6 | 11 | 13 | 72 | 210 | 215 | 342 | 514 | 564 |
| Résultat net part du Groupe | 1 576 | 1 898 | 2 336 | 385 | 460 | 577 | 1 453 | 1 841 | 2 340 | (133) | 203 | (32) | 3 281 | 4 402 | 5 221 |
| Coefficient d'exploitation | 65,9 % | 64,1 % | 61,4 % | 72,3 % | 71,7 % | 71,9 % | 61,9 % | 58,3 % | 55,6 % | na | na | na | 67,5 % | 63,4 % | 61,1 % |
| Fonds propres normatifs moyens | 8 022 | 8 849 | 10 299 | 721 | 894 | 1 086 | 3 523 | 4 148 | 4 914 | 4 059** | 2 865** | 3 808** | 16 324 | 16 756 | 20 107 |
| ROE après impôt | 19,6 % | 21,4 % | 22,7 % | 53,4 % | 51,5 % | 53,1 % | 41,2 % | 44,4 % | 47,6 % | na | na | na | 20,1 % | 26,1 % | 25,8 % |

** Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

Réseaux de Détail et Services Financiers

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 9 668 | 10 661 | 12 023 | + 12,8 % | + 9,9 %* |
| Frais de gestion | (6 374) | (6 833) | (7 384) | + 8,1 % | + 5,8 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 3 294 | 3 828 | 4 639 | + 21,2 % | + 17,3 %* |
| Coût net du risque | (589) | (614) | (763) | + 24,3 % | + 16,5 %* |
| Résultat d'exploitation | 2 705 | 3 214 | 3 876 | + 20,6 % | + 17,5 %* |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 5 | (3) | (1) | - 66,7 % | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 19 | 7 | 11 | + 57,1 % | |
| Charge fiscale | (935) | (1 070) | (1 252) | + 17,0 % | |
| Résultat net | 1 794 | 2 148 | 2 634 | + 22,6 % | |
| Intérêts minoritaires | 218 | 250 | 298 | + 19,2 % | |
| Résultat net part du Groupe | 1 576 | 1 898 | 2 336 | + 23,1 % | + 19,9 %* |
| Coefficient d'exploitation | 65,9 % | 64,1 % | 61,4 % | | |
| Fonds propres alloués | 8 022 | 8 849 | 10 299 | + 16,4 % | |
| ROE après impôt | 19,6 % | 21,4 % | 22,7 % | | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

■ Réseaux France

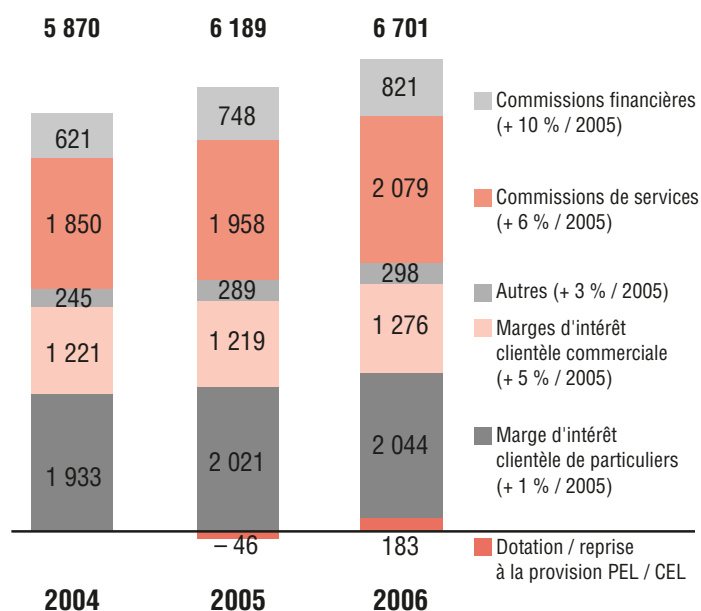
| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|---|---------------|---------------|---------------|------------------------|--|
| Produit net bancaire | 5 870 | 6 189 | 6 701 | + 8,3 % ^(a) | |
| Frais de gestion | (4 069) | (4 212) | (4 354) | + 3,4 % | |
| Résultat brut d'exploitation | 1 801 | 1 977 | 2 347 | + 18,7 % | |
| Coût net du risque | (292) | (282) | (274) | - 2,8 % | |
| Résultat d'exploitation | 1 509 | 1 695 | 2 073 | + 22,3 % | |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 2 | 1 | 2 | x 2,0 | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 5 | 2 | 5 | x 2,5 | |
| Charge fiscale | (529) | (594) | (707) | + 19,0 % | |
| Résultat net | 987 | 1 104 | 1 373 | + 24,4 % | |
| Intérêts minoritaires | 45 | 45 | 52 | + 15,6 % | |
| Résultat net part du Groupe | 942 | 1 059 | 1 321 | + 24,7 % | |
| Coefficient d'exploitation | 69,3 % | 68,1 % | 65,0 % | | |
| Fonds propres alloués | 4 756 | 5 084 | 5 645 | + 11,0 % | |
| ROE après impôt | 19,8 % | 20,8 % | 23,4 % | | |

(a) + 4,5 % hors impact des mouvements sur provisions PEL/CEL.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

DÉCOMPOSITION DU PNB DES RÉSEAUX FRANCE EN M EUR



2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

Les réseaux Société Générale et Crédit du Nord ont connu une bonne année 2006 avec une croissance du PNB de 4,5 % (hors effet de la provision PEL/CEL) dans un contexte économique français marqué par la poursuite de la reprise des marchés actions, la remontée des taux d'intérêts courts et un certain raffermissement de la demande de financements des entreprises. Le marché de l'immobilier résidentiel a continué de connaître une forte demande, plus faible cependant en fin de période. L'intensité de la concurrence s'est encore accrue, particulièrement en matière de crédits aux particuliers.

Le Groupe a poursuivi sa politique de développement ciblé avec 97 ouvertures nettes d'agences permanentes sur l'année et une révision en profondeur de ses dispositifs de distribution (projets 4D pour le réseau Société Générale et Optimum pour le Crédit du Nord), d'où une nouvelle progression du taux d'équipement de sa clientèle de particuliers (7,9 produits par compte à vue à fin 2006). La restructuration des back offices a également été poursuivie en 2006, l'objectif étant d'optimiser la productivité tout en portant une grande attention à la qualité d'ensemble des services aux clients.

Sur le marché des particuliers, les performances commerciales se sont inscrites à un niveau satisfaisant tout au long de l'exercice. L'indicateur de mesure du fonds de commerce, exprimé en nombre de comptes à vue, a progressé au niveau élevé de 2,9 %

en rythme annuel (+ 171 000), pour atteindre plus de 6,0 millions de comptes, le réseau Société Générale franchissant quant à lui le seuil du 5 millionième compte à vue au mois de mai 2006. Le Groupe a maintenu sa politique de ciblage des segments de clientèle les plus prometteurs (notamment les jeunes avec + 29 000 comptes à vue soit + 3,6 % par rapport à 2005). La croissance des dépôts à vue est restée dynamique à + 7,8 %. La production de prêts à l'habitat s'est établie au niveau très élevé de 17,4 Md EUR, ralentissant progressivement son rythme de progression au cours de l'année en raison de la forte concurrence et de la poursuite de la hausse des prix des biens immobiliers. Sur ce marché, la politique du Groupe a été, comme au cours des exercices précédents, de concentrer son effort commercial sur les segments de clientèle les plus attractifs à long terme.

L'alourdissement de la fiscalité applicable à l'épargne logement a conduit les épargnants à préférer à ces produits les formules d'Assurance-vie et de fonds garantis (encours de PEL - 10,8 % en 2006 contre une hausse de 20,7 % de la collecte d'Assurance-vie). Après Sogecristal, dont la souscription a pris fin en début d'année 2006, les gammes de fonds Murano, Simbad et Darwin, qui offrent, pour certains, une garantie sur le capital investi et pour d'autres l'accès à la gamme de placements du Groupe mais aussi d'autres spécialistes de la gestion collective⁽¹⁾, ont remporté un grand succès avec 1,95 Md EUR collectés au cours de 2006.

Sur le marché de la clientèle commerciale, l'année 2006 a été marquée par une croissance soutenue favorisée par un environnement économique favorable (faible inflation et taux d'intérêts demeurés attractifs), malgré la hausse des prix des matières premières. Les entreprises sont encore faiblement endettées. Ces tendances et les fortes performances commerciales du Groupe se sont traduites par une croissance des encours de crédits d'investissement de 15,6 %, ceux des crédits de fonctionnement progressant quant à eux de 5,0 %. Dans le même temps, les dépôts à vue ont progressé de 10,7 %. Ces bons résultats commerciaux ont été obtenus notamment grâce à la capacité d'innovation des réseaux du Groupe. Dans le réseau Société Générale par exemple, la nouvelle offre de banque au quotidien pour les professionnels et les petites entreprises « Jazz Pro » a rencontré un vif succès depuis son lancement en juin 2006.

Au plan financier, le PNB consolidé des deux réseaux⁽²⁾, Société Générale et Crédit du Nord, augmente notablement sur l'année (+ 8,3 % par rapport à 2005) pour s'élever à 6 701 M EUR.

Ces données doivent être retraitées des effets de la provision PEL/CEL pour évaluer correctement la performance du métier : sur l'année, le Groupe a effectué une reprise à hauteur de 183 M EUR sur cette provision (contre une dotation de 46 M EUR en 2005). En neutralisant l'effet de l'évolution de la provision PEL/CEL, la progression du PNB est de 4,5 % sur l'année. La marge d'intérêt

(1) Darwin est le premier fond en multigestion commercialisé par le réseau Société Générale.

(2) Pour mémoire, les revenus du Réseau Société Générale n'incorporent pas ceux de la Banque Privée domestique, enregistrés dans le pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs.

est en hausse de + 2,5 % hors effet de la provision PEL/CEL par rapport à 2005. La croissance des volumes observée sur 2006 a permis de compenser la poursuite de l'érosion du taux de marge brute d'intermédiation liée notamment à la déformation du bilan (croissance des crédits plus rapide que celle des dépôts et, au sein des crédits, place prépondérante dans la production des crédits immobiliers, plus faiblement margés).

Les commissions se sont accrues globalement de 7,2 % par rapport à 2005. Les seules commissions financières ont augmenté de + 9,8 % en 2006, en dépit d'une base de référence élevée en 2005 (en raison d'un certain nombre d'opérations de privatisations). Ce bon résultat tient principalement aux ordres de Bourse et aux succès commerciaux en Assurance-vie. Les commissions de service augmentent de 6,2 %, tirées par les volumes sur les moyens de paiement, la monétique et les offres destinées plus spécifiquement aux clientèles commerciales.

Cette progression reflète principalement l'impact positif du dynamisme de l'activité commerciale, l'effet-prix est en effet

modeste, inférieur à l'inflation, les deux réseaux veillant à maintenir leur compétitivité tarifaire.

La hausse des frais de gestion reste modérée (+ 3,4 % par rapport à 2005), le coefficient d'exploitation annuel s'élevant à 65,0 % ; hors provision PEL/CEL, il est en baisse de près d'1 point à 66,8 % (contre 67,6 % un an plus tôt).

Le coût net du risque est resté à un niveau bas en 2006 : 27 points de base par rapport aux encours pondérés, stable par rapport à 2005 en raison de la qualité du fond de commerce de particuliers de professionnels et d'entreprises.

Le résultat net part du Groupe des Réseaux France atteint 1 321 M EUR sur l'année (soit environ un quart du résultat net part du Groupe dans son ensemble), en augmentation de 24,7 % sur 2005. Le ROE après impôt s'établit à 23,4 % pour l'année (21,3 % hors provision PEL/CEL).

■ Réseaux Étranger

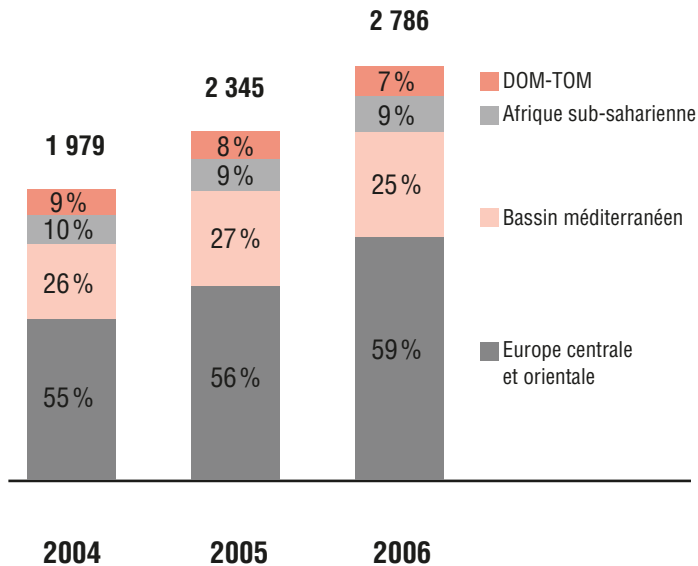
| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 1 979 | 2 345 | 2 786 | + 18,8 % | + 13,6 %* |
| Frais de gestion | (1 223) | (1 419) | (1 644) | + 15,9 % | + 11,6 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 756 | 926 | 1 142 | + 23,3 % | + 16,6 %* |
| Coût net du risque | (161) | (131) | (215) | + 64,1 % | + 67,2 %* |
| Résultat d'exploitation | 595 | 795 | 927 | + 16,6 % | + 8,3 %* |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 3 | 4 | 11 | x 2,8 | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 15 | 5 | 7 | + 40,0 % | |
| Charge fiscale | (190) | (224) | (242) | + 8,0 % | |
| Résultat net | 423 | 580 | 703 | + 21,2 % | |
| Intérêts minoritaires | 165 | 194 | 232 | + 19,6 % | |
| Résultat net part du Groupe | 258 | 386 | 471 | + 22,0 % | + 10,9 %* |
| Coefficient d'exploitation | 61,8 % | 60,5 % | 59,0 % | | |
| Fonds propres alloués | 803 | 959 | 1 316 | + 37,2 % | |
| ROE après impôt | 32,1 % | 40,3 % | 35,8 % | | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN M EUR



2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

Les Réseaux Étranger constituent l'un des axes majeurs de développement du Groupe mêlant croissance externe dans des zones géographiques ciblées (Europe centrale et orientale, Bassin Méditerranéen) et croissance organique accélérée là où le Groupe est implanté.

La poursuite d'une forte croissance et le maintien d'une rentabilité élevée ont marqué l'exercice 2006 : les performances, tant commerciales que financières, se situent à nouveau à un très haut niveau et sont remarquables compte tenu du contexte général de durcissement des politiques d'encadrement du crédit dans certains pays d'Europe centrale et orientale.

Le Groupe a étoffé son dispositif par des acquisitions de taille petite ou moyenne et des investissements plus importants dans le but de saisir les opportunités anticipées de développement à moyen et long terme de l'activité bancaire en Europe centrale et orientale. Le Groupe a ainsi acquis Bank Republic en Géorgie et annoncé en janvier 2007 l'acquisition de Mobiasbanca en Moldavie (entité qui sera gérée en synergie avec le réseau voisin de la BRD en Roumanie). À plus grande échelle, l'acquisition de Splitska Banka, 4^e réseau de banque de détail croate, permet d'accroître la couverture de la région des Balkans et d'offrir à la clientèle locale et internationale un réseau unique dans la région. En République tchèque, le Groupe a pris le contrôle de 100 % de Modra Pyramida, réseau spécialisé dans le crédit immobilier, dans lequel il détenait jusqu'alors une participation de 40 %.

Enfin, le Groupe a acquis en 2006 une participation de 20 % dans Rosbank, le deuxième réseau de détail russe, assortie d'une option de contrôle majoritaire d'ici fin 2008.

(3) Hors Rosbank (Russie).

À l'inverse, le Groupe a réduit, au premier trimestre 2006, sa participation de 50 % à 19 % dans sa filiale libanaise, Société Générale de Banque au Liban.

Le Groupe a maintenu un rythme d'ouverture d'agences élevé pour tirer parti du potentiel de développement des marchés bancaires dans lesquels il est déjà présent : 399 agences ont été ouvertes en 2006 (à iso-périmètre). Une grande partie de ces ouvertures d'agences a eu lieu en Roumanie (274 nouvelles agences en 2006), 18 agences ayant également été ouvertes en République tchèque, 16 en Russie, 16 au Maroc, 13 en Égypte et 9 en Algérie. Au total, le dispositif d'exploitation comprend désormais 2 300⁽³⁾ agences. Parallèlement, les effectifs globaux continuent à croître avec le recrutement de plus de 2 800 collaborateurs à périmètre constant en un an, affectés pour l'essentiel à la force de vente. Au total, le pôle Réseaux Étranger emploie environ 35 000 personnes. Le nombre de clients particuliers a augmenté à iso-périmètre de 13,2 % entre fin 2005 et fin 2006 soit + 766 000 ; + 503 900 en Europe (Roumanie : + 361 000 et République tchèque : + 46 000), mais également en Égypte (+ 123 000), en Algérie (+ 44 300), en Russie (+ 43 000) et au Maroc (+ 37 000). Entre 2001 et 2006, le nombre de clients particuliers des Réseaux Étranger a été multiplié par 2,2 pour atteindre 7,8⁽³⁾ millions fin 2006.

La progression des encours a connu une nouvelle accélération par rapport à 2005. Sur le marché des particuliers, le rythme annuel de progression des crédits atteint 43,5 %*, grâce au développement rapide des prêts à l'habitat et à la consommation dans les filiales de l'Europe centrale et orientale. Les dépôts croissent eux de 13,9 %*. S'agissant des clientèles commerciales, les taux de croissance respectifs des crédits et des dépôts s'établissent à 20,6 %* et 16,6 %*. La contribution financière des Réseaux Étranger est en hausse constante : les revenus annuels augmentent de 13,6 %* par rapport à 2005.

Les frais de gestion augmentent de 11,6 %*, reflet de l'effort continu d'investissement. Hors coûts de développement, cette progression serait limitée à 5,9 %*.

Le résultat brut d'exploitation de l'année progresse fortement (+ 16,6 %*) et le coefficient d'exploitation s'améliore sensiblement (59,0 % en 2006 contre 60,5 % un an plus tôt).

La charge du risque, à 215 MEUR sur l'année, est en hausse par rapport à 2005, mais demeure à un niveau modéré par rapport aux encours pondérés (55 points de base contre 47 en 2005) et légèrement inférieur aux anticipations de moyenne de cycle.

Le résultat d'exploitation progresse de 8,3 %* par rapport à 2005.

Le résultat net part du Groupe du pôle croît de 22,0 % sur 2006.

Le ROE après impôt s'inscrit au niveau élevé de 35,8 % en 2006, contre 40,3 % un an auparavant.

Services Financiers

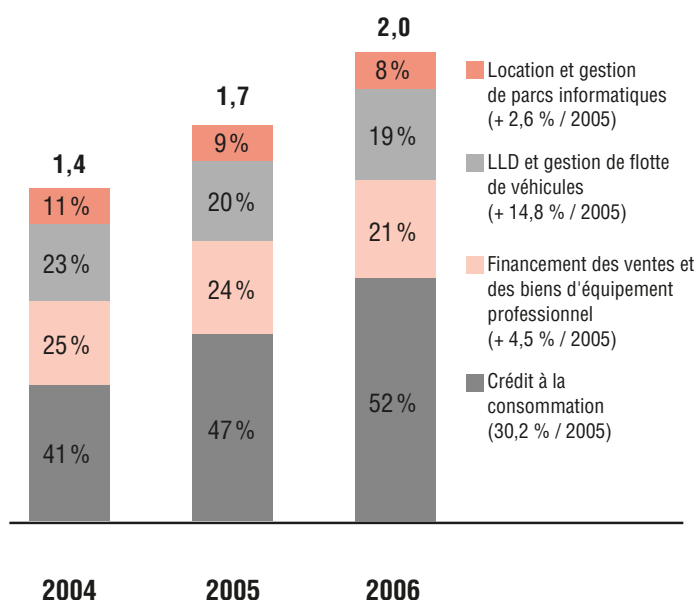
| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 1 819 | 2 127 | 2 536 | + 19,2 % | + 10,7 %* |
| Frais de gestion | (1 082) | (1 202) | (1 386) | + 15,3 % | + 7,5 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 737 | 925 | 1 150 | + 24,3 % | + 14,9 %* |
| Coût net du risque | (136) | (201) | (274) | + 36,3 % | + 10,3 %* |
| Résultat d'exploitation | 601 | 724 | 876 | + 21,0 % | + 15,9 %* |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 0 | (8) | (14) | + 75,0 % | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | (1) | 0 | (1) | n/s | |
| Charge fiscale | (216) | (252) | (303) | + 20,2 % | |
| Résultat net | 384 | 464 | 558 | + 20,3 % | |
| Intérêts minoritaires | 8 | 11 | 14 | + 27,3 % | |
| Résultat net part du Groupe | 376 | 453 | 544 | + 20,1 % | + 15,9 %* |
| Coefficient d'exploitation | 59,5 % | 56,5 % | 54,7 % | | |
| Fonds propres alloués | 2 462 | 2 806 | 3 338 | + 19,0 % | |
| ROE après impôt | 15,3 % | 16,1 % | 16,3 % | | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

DÉCOMPOSITION DU PNB DES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS (EN MD EUR)



2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

Les Services Financiers comprennent principalement les Financements spécialisés et l'Assurance-vie.

Comme les Réseaux Étranger, les Financements spécialisés constituent l'un des axes prioritaires de croissance du Groupe. Ils comprennent quatre lignes-métiers : crédit à la consommation en clientèle de particuliers et en clientèle commerciale, financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location longue durée et gestion de flottes de véhicules, location et gestion de parcs informatiques.

Financements spécialisés

L'activité de crédit à la consommation a connu un exercice remarquable, avec une production en hausse de 10,8 %*, les meilleures performances étant enregistrées en France, en Italie, en Russie, en Pologne et au Maroc. Tout en se maintenant à des niveaux élevés, les marges ont connu une évolution contrastée suivant les zones géographiques d'activité : en Europe occidentale, elles s'inscrivent globalement en baisse modérée sous l'effet de la forte concurrence observée dans ces régions alors qu'en Europe centrale et orientale, elles se maintiennent à des niveaux plus élevés. Pour cette raison, le Groupe a poursuivi en 2006 son développement dans ces dernières régions tout en y maintenant une exposition globale raisonnable (74 % du PNB de l'activité de crédit à la consommation provenant encore de France, d'Italie et d'Allemagne). Le crédit à la consommation permet au Groupe de prendre pied dans certains pays où, soit le développement, soit l'acquisition d'un réseau d'agences de

Banque de détail, ne semble pas envisageable à court terme compte tenu notamment des conditions concurrentielles.

Au total, 2006 aura été une année de forte expansion pour le dispositif de crédit à la consommation :

- en Europe centrale et orientale, le Groupe a acquis Oster Lizing en Hongrie (désormais appelé HitEx), SKT Bank en Russie (entité fusionnée avec Rusfinance en cours d'année), Inserviss Group en Lettonie. Les réseaux existants ont également été développés : Eurobank en Pologne (entité acquise en 2005) a porté son réseau d'agences de 160 à fin 2005 à 200 à fin 2006. Enfin, des implantations ont été créées (CrediAgora au Portugal, CrediBul en Bulgarie, Essox SK en Slovaquie ou ProstoKredit au Kazakhshtan) ;
- hors d'Europe, le Groupe a réalisé des acquisitions au Brésil (Banco Pecunia) et en Inde (Apeejay Finance).

Au total, les encours de crédit à la consommation s'élèvent à 15 Md EUR à fin 2006, en hausse de 12,9 %* par rapport à fin 2005.

En matière de financements et services destinés aux entreprises, la production de SG Equipment Finance, n° 1 européen pour le financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, est en forte progression (+ 12,4 %*), aussi bien dans le domaine du leasing que du factoring. Les segments les plus porteurs sont le transport et les équipements industriels. Le niveau des marges s'est toutefois légèrement dégradé du fait de l'intensification de la concurrence et de conditions clientèles s'adaptant avec retard aux évolutions de taux de marché. En 2006, SG Equipment Finance a poursuivi son développement en s'implantant en Ukraine et en acquérant SKT Leasing en Russie.

En location automobile longue durée et gestion de flottes, le parc d'ALD Automotive continue de progresser pour s'établir à 680 000 véhicules en 2006 (+ 10,0 % à périmètre constant par rapport à 2005) dans 35 pays. ALD Automotive se place

ainsi au second rang européen en matière de parc géré. Le Groupe continue de développer des partenariats avec de grands constructeurs automobiles et s'attache à dégager des synergies avec les Réseaux France et les Réseaux Étranger.

Au total, les revenus des Financements spécialisés progressent en 2006 de 7,8 %* (+ 18,7 % en données courantes), et cela malgré l'effet de la baisse des marges dans les grands pays européens.

■ Assurance-vie

En Assurance-vie, grâce notamment à la collecte du réseau français sous enseigne Société Générale, les primes ont augmenté de 19,5 %* par rapport à 2005, avec une part investie en unités de compte de plus de 30 %. Les encours, exprimés en provisions mathématiques, ont progressé de 15,4 %* par rapport à l'année précédente.

Au total, les revenus des **Services Financiers** progressent de 10,7 %* par rapport à 2005 (+ 19,2 % en données courantes). Les frais de gestion sont en hausse de 7,5 %* (+ 15,3 % en données courantes). En conséquence le résultat brut d'exploitation progresse nettement : + 14,9 %* sur l'année (+ 24,3 % en données courantes).

Sur l'année, le coût net du risque augmente de 10,3 %* (36,3 % en données courantes), cette hausse provenant essentiellement d'une déformation du mix produit en faveur des activités de crédit à la consommation dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Le résultat d'exploitation annuel est en hausse de 15,9 %* (+ 21,0 % en données courantes) et le résultat net part du Groupe de 20,1 %. Le ROE après impôt s'élève à 16,3 %, en progression sur celui enregistré en 2005 (16,1 %).

Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|--|------------|------------|------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 2 265 | 2 584 | 3 195 | + 23,6 % | + 19,6 %* |
| Frais de gestion | (1 638) | (1 852) | (2 298) | + 24,1 % | + 19,0 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 627 | 732 | 897 | + 22,5 % | + 21,1 %* |
| Coût net du risque | (7) | (6) | (8) | + 33,3 % | + 14,3 %* |
| Résultat d'exploitation | 620 | 726 | 889 | + 22,5 % | + 21,2 %* |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 2 | 0 | (1) | n/s | |
| Charge fiscale | (191) | (223) | (273) | + 22,4 % | |
| Résultat net | 431 | 503 | 615 | + 22,3 % | |
| Intérêts minoritaires | 46 | 43 | 38 | -11,6 % | |
| Résultat net part du Groupe | 385 | 460 | 577 | + 25,4 % | + 24,4 %* |
| Coefficient d'exploitation | 72,3 % | 71,7 % | 71,9 % | | |
| Fonds propres alloués | 721 | 894 | 1 086 | + 21,5 % | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

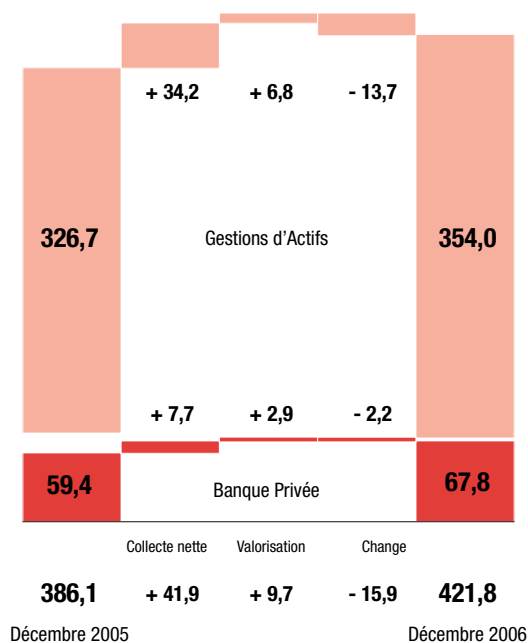
Le pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs regroupe les activités de Gestion d'Actifs (Société Générale Asset Management (SGAM)), de Banque Privée (SG Private Banking), ainsi que les Services aux Investisseurs (Société Générale Securities Services (SGSS)) et l'Épargne en Ligne (Boursorama).

Comme les Réseaux Étranger et les Financements spécialisés, le pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs constitue un relais de croissance du Groupe. En 2006, l'activité a été particulièrement dynamique, la collecte nette, 41,9 Md EUR, s'inscrit en forte hausse par rapport à celle de 2005 (33,7 Md EUR) et les encours d'actifs sous gestion atteignent 421,8 Md EUR⁽⁴⁾ à la fin de l'année. Les actifs en conservation progressent quant à eux de 17,7 % à périmètre constant en un an, s'élevant à 2 262 Md EUR à fin 2006.

Le développement organique du pôle a été complété par deux acquisitions notables : tout d'abord 2S Banca qui place SGSS au 3^e rang des conservateurs européens⁽⁵⁾ et ensuite CaixaBank France dont l'intégration permet à Boursorama de renforcer son dispositif commercial.

Le pôle affiche en 2006 une très forte croissance de son résultat d'exploitation, + 21,2 %* (+ 22,5 % en données courantes), et atteint 889 M EUR. Le résultat net part du Groupe s'élève à 577 M EUR, en progression de 25,4 % par rapport à 2005.

ACTIFS GÉRÉS (en Md EUR)



(4) Cet encours n'inclut pas les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux France (environ 110 Md EUR pour un seuil supérieur à 150 000 euros) ni les actifs gérés par Lyxor Asset Management (61,0 Md EUR au 31 décembre 2006), dont les résultats sont consolidés dans la ligne-métier Actions et Conseil.

(5) Source : Globalcustody.net, janvier 2007.

Gestion d'Actifs

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|--|------------|------------|------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 1 047 | 1 152 | 1 281 | + 11,2 % | + 11,8 %* |
| Frais de gestion | (642) | (715) | (805) | + 12,6 % | + 13,2 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 405 | 437 | 476 | + 8,9 % | + 9,4 %* |
| Coût net du risque | 0 | (2) | 1 | n/s | n/s |
| Résultat d'exploitation | 405 | 435 | 477 | + 9,7 % | + 10,2 %* |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | (2) | 0 | (1) | n/s | |
| Charge fiscale | (137) | (147) | (162) | + 10,2 % | |
| Résultat net | 266 | 288 | 314 | + 9,0 % | |
| Intérêts minoritaires | 35 | 31 | 16 | n/s | |
| Résultat net part du Groupe | 231 | 257 | 298 | + 16,0 % | + 16,4 %* |
| Coefficient d'exploitation | 61,3 % | 62,1 % | 62,8 % | | |
| Fonds propres alloués | 281 | 298 | 280 | - 6,0 % | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

Société Générale Asset Management (SG AM) dispose d'une offre complète et performante, avec une capacité d'innovation reconnue par le marché. En 2006, SG AM a confirmé son positionnement :

- d'acteur innovant en lançant les premiers ETF à effet de levier avec protection partielle du capital et exposition inverse à l'indice ainsi que le premier « collateralised fund obligation » (CFO) sur fonds de hedge funds, et
- de leader du marché des CDO avec TCW (premier acteur mondial des CDO cash⁽⁶⁾) et SGAM AI (2^e acteur mondial des CDO synthétiques⁽⁷⁾).

Cette offre et ce positionnement ont permis à SGAM d'enregistrer à nouveau une performance commerciale record en 2006, avec une collecte nette de 34,2 Md EUR (soit 10 % des actifs gérés en rythme annuel). Cette performance résulte comme en 2005 d'une forte commercialisation de produits structurés de type CDO (14,9 Md EUR), qui ont représenté 44 % de la collecte nette annuelle totale. Les actifs gérés par SG AM s'établissent à 354,0 Md EUR à fin décembre 2006, contre 326,7 Md EUR un an plus tôt. Le Groupe conforte ainsi sa position de quatrième groupe bancaire de la zone euro en matière de Gestion d'actifs.

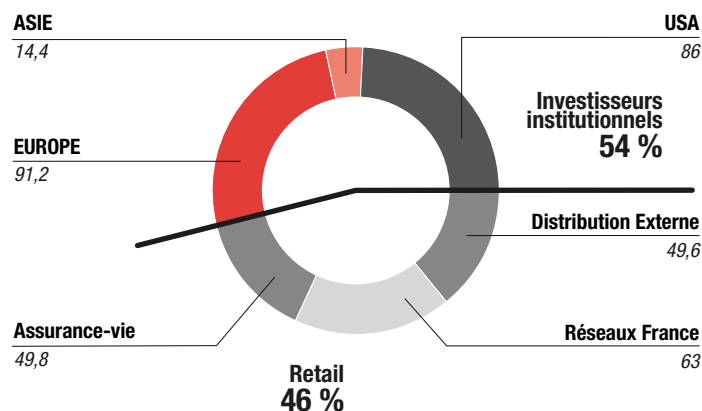
La déformation du mix produit au profit des produits de taux, moins rémunérateurs que les produits actions, et le poids accru de la clientèle institutionnelle ont provoqué une légère contraction de la marge brute sur actifs gérés qui s'établit à 38 pb en 2006 contre 39 pb en 2005.

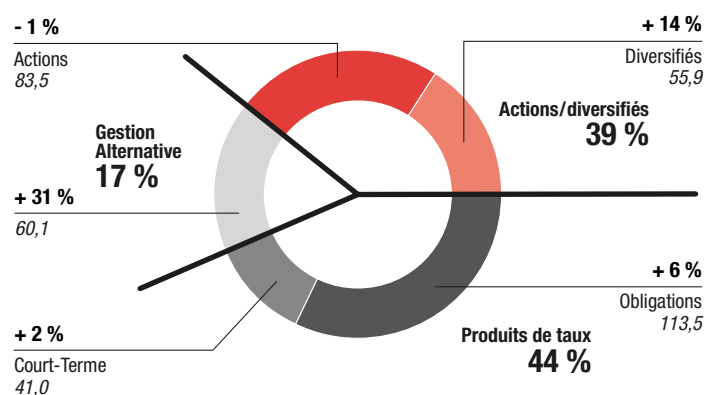
(6) Source : Standard & Poor's, juin 2006.

(7) Source : Creditflux, janvier 2007.

Le produit net bancaire annuel est en croissance de 11,8 %* par rapport à 2005 et atteint 1 281 M EUR alors que les frais de gestion, sous l'effet de la hausse des rémunérations variables, progressent de 13,2 %* à 805 M EUR. Le résultat d'exploitation annuel augmente ainsi de 10,2 %* par rapport à 2005 et atteint 477 M EUR.

DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS PAR TYPE DE CLIENTÈLE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en Md EUR)



**DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS PAR PRODUIT (en Md EUR)
 – VARIATION EN % / 2005**

Banque Privée

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|--|------------|------------|------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 463 | 540 | 658 | + 21,9 % | + 22,3 %* |
| Frais de gestion | (334) | (376) | (434) | + 15,4 % | + 15,7 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 129 | 164 | 224 | + 36,6 % | + 37,4 %* |
| Coût net du risque | (7) | (1) | (4) | n/s | n/s |
| Résultat d'exploitation | 122 | 163 | 220 | + 35,0 % | + 35,8 %* |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | (1) | 0 | 0 | n/s | |
| Charge fiscale | (23) | (33) | (49) | + 48,5 % | |
| Résultat net | 98 | 130 | 171 | + 31,5 % | |
| Intérêts minoritaires | 8 | 8 | 12 | + 50,0 % | |
| Résultat net part du Groupe | 90 | 122 | 159 | + 30,3 % | + 31,4 %* |
| Coefficient d'exploitation | 72,1 % | 69,6 % | 66,0 % | | |
| Fonds propres alloués | 243 | 317 | 378 | + 19,2 % | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

SG Private Banking est un acteur désormais reconnu à l'échelle mondiale : Euromoney l'a nommé meilleure Banque privée en France et au Luxembourg et meilleure Banque privée mondiale pour son offre de produits structurés. *Private Banker International* lui a par ailleurs décerné le prix de meilleure Banque privée en Europe. Enfin, SG Private Banking est un acteur reconnu en Asie : le Directeur Général de SG Private Banking Asie-Pacifique a été élu « Meilleur banquier privé » pour la zone Asie-Pacifique (*Private Banker International* 2006).

Cette dynamique commerciale se traduit par une collecte nette atteignant sur l'année le niveau record de 7,7 Md EUR (soit 13 % des actifs gérés en rythme annuel), en hausse de 22,2 % par rapport à 2005. Au total, les actifs gérés s'établissent à

67,8 Md EUR à fin décembre 2006, contre 59,4 Md EUR un an plus tôt.

Le produit net bancaire annuel de la ligne-métier progresse de 22,3 %* par rapport à 2005, la marge brute atteignant un niveau élevé (103 points de base).

La hausse des frais de gestion (+ 15,7 %* par rapport à 2005), plus modérée que celle du produit net bancaire, intègre l'effet de la poursuite des investissements commerciaux et d'infrastructure, ainsi que la hausse des rémunérations variables liée à l'augmentation de l'activité.

En conséquence, le résultat d'exploitation annuel est en forte hausse (+ 35,8 %*) par rapport à 2005 et atteint 220 M EUR.

Services aux Investisseurs et Épargne en Ligne

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|--|-----------|------------|------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 755 | 892 | 1 256 | + 40,8 % | + 27,6 %* |
| Frais de gestion | (662) | (761) | (1 059) | + 39,2 % | + 25,7 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 93 | 131 | 197 | + 50,4 % | + 38,3 %* |
| Coût net du risque | 0 | (3) | (5) | + 66,7 % | + 25,0 %* |
| Résultat d'exploitation | 93 | 128 | 192 | + 50,0 % | + 38,7 %* |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 5 | 0 | 0 | n/s | |
| Charge fiscale | (31) | (43) | (62) | + 44,2 % | |
| Résultat net | 67 | 85 | 130 | + 52,9 % | |
| Intérêts minoritaires | 3 | 4 | 10 | x 2,5 | |
| Résultat net part du Groupe | 64 | 81 | 120 | + 48,1 % | + 37,9 %* |
| Coefficient d'exploitation | 87,7 % | 85,3 % | 84,3 % | | |
| Fonds propres alloués | 197 | 279 | 428 | + 53,4 % | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

Dans un environnement très favorable pour les marchés de capitaux et les marchés de matières premières, l'activité commerciale de SGSS a été robuste. Le métier a conclu ou annoncé l'entrée en négociation exclusive pour plusieurs transactions structurantes en cohérence avec ses orientations stratégiques et le mouvement de concentration que connaît actuellement son secteur d'activité.

FIMAT confirme son excellent positionnement et renforce sa part de marché mondiale⁽⁸⁾ (6,7 % en exécution et clearing sur produits dérivés listés en 2006, contre 5,3 % l'année dernière). Le courtier britannique de produits dérivés Cube Financial, acquis au cours de l'année, a contribué à cette forte progression. Par ailleurs, Fimat a annoncé récemment l'entrée en négociation exclusive avec Calyon Financial en vue de créer un acteur majeur du secteur. Si elle était conclue, cette transaction permettrait à l'ensemble ainsi formé d'étoffer son offre produits, de compléter sa couverture des Bourses mondiales et de mieux rentabiliser les investissements informatiques nécessaires pour faire face à la croissance de l'activité.

Le pôle Investisseurs voit progresser ses actifs en conservation de 17,7 % à périmètre constant par rapport à 2005 et le nombre

de ses fonds administrés croître de 8 %. En 2006, SGSS a finalisé l'acquisition de l'activité titres d'Unicredito : cette opération permet à SGSS d'accroître sa taille (3^e acteur européen avec 2 262 milliards d'actifs en conservation à fin 2006).

Boursorama confirme sa position de premier acteur du courtage en ligne en France et de deuxième acteur en Grande-Bretagne⁽⁹⁾ et extériorise une très forte croissance de son activité en 2006 (nombre d'ordres exécutés + 33,4 % à périmètre constant). Le Groupe a par ailleurs acquis Caixa Bank France et lancé une nouvelle offre bancaire en ligne.

Le produit net bancaire annuel de SGSS et Boursorama s'élève à 1 256 M EUR soit une hausse de 27,6 %* par rapport à 2005.

Les frais de gestion, en progression de 25,7 %* par rapport à 2005, accompagnent le développement organique de l'activité et les acquisitions récentes, tout en permettant une diminution du coefficient d'exploitation (de 85,3 % en 2005 à 84,3 % en 2006).

Le résultat d'exploitation s'inscrit en hausse de 38,7 %* par rapport à 2005.

(8) Sur les principaux marchés dont FIMAT est membre.

(9) Source : Compeer.

Banque de Financement et d'Investissement

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 4 727 | 5 697 | 6 998 | + 22,8 % | + 25,5 %* |
| Frais de gestion | (2 924) | (3 320) | (3 890) | + 17,2 % | + 21,1 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 1 803 | 2 377 | 3 108 | + 30,8 % | + 31,2 %* |
| Coût net du risque | 61 | 145 | 93 | -35,9 % | -35,4 %* |
| Résultat d'exploitation | 1 864 | 2 522 | 3 201 | + 26,9 % | + 27,4 %* |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 26 | 22 | 24 | + 9,1 % | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 16 | (11) | 30 | n/s | |
| Pertes de valeurs des écarts d'acquisition | 0 | (13) | 0 | n/s | |
| Charge fiscale | (447) | (668) | (902) | + 35,0 % | |
| Résultat net | 1 459 | 1 852 | 2 353 | + 27,1 % | |
| Intérêts minoritaires | 6 | 11 | 13 | + 18,2 % | |
| Résultat net part du Groupe | 1 453 | 1 841 | 2 340 | + 27,1 % | + 27,6 %* |
| Coefficient d'exploitation | 61,9 % | 58,3 % | 55,6 % | | |
| Fonds propres alloués | 3 523 | 4 148 | 4 914 | + 18,5 % | |
| ROE après impôt | 41,2 % | 44,4 % | 47,6 % | | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

Dans un environnement favorable tant sur les marchés actions que de financement, la Banque de Financement et d'Investissement enregistre un niveau de revenu en forte croissance en 2006, en hausse de 25,5 %* par rapport à 2005 grâce à l'ensemble de ses métiers. L'activité a été tirée aussi bien par la forte hausse des activités commerciales que par les activités de trading qui ont bénéficié de conditions de marché particulièrement favorables notamment au premier semestre. En 2006, les revenus clients représentent 66 % des revenus totaux hors Cowen. Les deux lignes-métiers, Banque de Financement et de Taux et Actions & Conseil ont contribué de façon équilibrée aux revenus du pôle (respectivement 53 % et 47 % du PNB hors Cowen). Cette dynamique de développement résulte notamment d'une politique de recrutement ciblée (+ 490 recrutements nets sur les front office en 2006 soit + 10,9 %) et d'une stratégie de croissance sélective des encours pondérés du pôle (+ 10,5 %*). Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) affiche en 2006, comme au cours des années précédentes, une forte performance opérationnelle et l'une des rentabilités les plus élevées parmi ses concurrents européens (ROE après impôt de 47,6 % en 2006).

En juillet 2006, SG CIB a procédé à l'introduction en Bourse de Cowen & Co.

Début 2007, SG CIB a amélioré son organisation avec le projet Step Up 2010 afin de renforcer l'approche clients/solutions. Cette évolution a pour but de répondre aux évolutions du marché, telle que la poursuite de la désintermédiation et la croissance des marchés de capitaux en Europe. SG CIB est dorénavant organisé en 4 divisions : une division de « coverage », qui intègre désormais les activités de fusions et acquisitions et offre l'ensemble de la gamme de produits à la clientèle du Groupe, tandis que trois divisions sont chargées d'élaborer des solutions pour chaque type de client :

- « Levée de Capitaux et Financements » regroupe pour les émetteurs les expertises produits sur l'ensemble de la gamme dette-action ;
- « Taux, Change et Matières Premières » dédiée aux investisseurs, réunit une ingénierie financière intégrée et une force de distribution traitant à la fois de produits de flux et structurés ;
- « Actions et Dérivés » offre aux investisseurs l'ensemble des produits et services de Cash Actions et de Dérivés Actions.

La forte reconnaissance par les clients de la qualité des produits et des solutions proposées par SG CIB s'est traduite en 2006 par de nombreux prix attribués par les revues spécialisées ou par des progressions dans les league tables :

- en **produits dérivés**, The Banker pour la 4^e année consécutive, IFR pour la 3^e année consécutive ont confirmé la Société Générale comme la meilleure banque mondiale sur les dérivés actions. Le Groupe s'est positionné comme n° 1 mondial sur les warrants avec une part de marché de 18,4 %. Sa filiale de Gestion d'actifs Lyxor a vu ses encours sous gestion croître de 17,9 % (atteignant 61,0 Md EUR à fin 2006) en partie grâce au lancement de 40 nouveaux ETF ;
- sur les **marchés de capitaux en euros**, le Groupe confirme sa position de n° 5 sur les marchés de la dette obligataire en euros (pour la 3^e année consécutive) avec une position de n° 2 en France et une présence dans le tiercé de tête en

Espagne depuis 2004. Il continue sa progression de la 4^e à la 2^e place sur le marché des émissions des entreprises se classant notamment 1^{er} en France mais aussi en Italie (source Thomson Financial). SG CIB a par ailleurs été nommé « Meilleure Banque pour les Emissions de Dette en France » par Euromoney et s'est également affirmé comme un acteur majeur sur les activités de titrisation (n° 3 sur la titrisation en euros, selon Thomson Financial) ;

- sur les **Financements structurés**, SG CIB confirme ses positions d'excellence en décrochant en 2006 de nombreuses récompenses. Le Groupe occupe ainsi, pour la 5^e année consécutive le 1^{er} rang mondial en financements export selon Trade Finance Magazine. Sur les matières premières, la banque a été nommée « Best Commodity Bank » en 2006 et, pour la 4^e année consécutive, « Best structured Commodity Bank » (source Trade Finance).

■ Banque de Financement et Taux

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 2 698 | 3 143 | 3 649 | + 16,1 % | + 16,3 %* |
| Frais de gestion | (1 569) | (1 786) | (2 128) | + 19,1 % | + 19,3 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 1 129 | 1 357 | 1 521 | + 12,1 % | + 12,4 %* |
| Coût net du risque | 106 | 132 | 102 | - 22,7 % | - 22,1 %* |
| Résultat d'exploitation | 1 235 | 1 489 | 1 623 | + 9,0 % | + 9,4 %* |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 27 | 22 | 20 | - 9,1 % | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 18 | (10) | 30 | n/s | |
| Pertes de valeurs des écarts d'acquisition | 0 | 0 | 0 | n/s | |
| Charge fiscale | (297) | (377) | (462) | + 22,5 % | |
| Résultat net | 983 | 1 124 | 1 211 | + 7,7 % | |
| Intérêts minoritaires | 6 | 11 | 8 | - 27,3 % | |
| Résultat net part du Groupe | 977 | 1 113 | 1 203 | + 8,1 % | + 8,5 %* |
| Coefficient d'exploitation | 58,2 % | 56,8 % | 58,3 % | | |
| Fonds propres alloués | 3 168 | 3 751 | 4 296 | + 14,5 % | |
| ROE après impôt | 30,8 % | 29,7 % | 28,0 % | | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

Les revenus annuels de la Banque de **Financement et de Taux** augmentent sensiblement de 16,3 %* par rapport à l'année dernière grâce notamment aux activités de marché, en particulier de taux et de crédit et sur les matières premières. La ligne-métier a également connu une très forte croissance annuelle des revenus clientèles (en hausse de 19 %).

■ Actions et Conseil

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 | Variation 2006/2005 | |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------------|------------------|
| Produit net bancaire | 2 029 | 2 554 | 3 349 | + 31,1 % | + 37,8 %* |
| Frais de gestion | (1 355) | (1 534) | (1 762) | + 14,9 % | + 23,6 %* |
| Résultat brut d'exploitation | 674 | 1 020 | 1 587 | + 55,6 % | + 56,2 %* |
| Coût net du risque | (45) | 13 | (9) | n/s | n/s |
| Résultat d'exploitation | 629 | 1 033 | 1 578 | + 52,8 % | + 53,4 %* |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | (1) | 0 | 4 | n/s | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | (2) | (1) | 0 | n/s | |
| Pertes de valeurs des écarts d'acquisition | 0 | (13) | 0 | n/s | |
| Charge fiscale | (150) | (291) | (440) | + 51,2 % | |
| Résultat net | 476 | 728 | 1 142 | + 56,9 % | |
| Intérêts minoritaires | 0 | 0 | 5 | n/s | |
| Résultat net part du Groupe | 476 | 728 | 1 137 | + 56,2 % | + 57,0 %* |
| Coefficient d'exploitation | 66,8 % | 60,1 % | 52,6 % | | |
| Fonds propres alloués | 355 | 398 | 618 | + 55,3 % | |
| ROE après impôt | 134,1 % | 182,9 % | 184,0 % | | |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

La ligne-métier **Actions et Conseil** a réalisé une excellente année 2006 (revenus en forte hausse de 37,8 %* par rapport à 2005), tirée par une activité commerciale soutenue et des performances élevées des activités de trading qui ont bénéficié d'un environnement porteur au premier semestre. Les métiers de Cash Actions et Conseil ont également profité de la progression des marchés secondaires en Europe.

Les frais de gestion de la **Banque de Financement et d'Investissement** augmentent sur l'année de 21,1 %* par rapport à 2005, soit à un rythme sensiblement inférieur à celui des revenus. Le pôle poursuit sa politique d'investissements ciblés conformément à sa stratégie de croissance profitable.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à un niveau bas de 55,6 % sur l'année et le résultat brut d'exploitation affiche une forte hausse de 31,2 %* par rapport à 2005.

Dans un contexte de risque de crédit toujours très favorable, la Banque de Financement et d'Investissement enregistre une reprise nette de provisions de 93 M EUR sur l'année (145 M EUR en 2005). Peu de nouveaux dossiers ont fait l'objet d'un provisionnement et les reprises de provisions ont été limitées.

La forte croissance des revenus s'est opérée dans un contexte de risques de marchés maîtrisés. Sur l'année, la VaR moyenne s'établit à 24,7 M EUR contre 19,5 M EUR en 2005, soit + 26,7 %.

La contribution annuelle du pôle au résultat net part du Groupe s'établit au niveau record de 2 340 M EUR, en progression de 27,1 % par rapport à 2005.

Depuis 4 ans, le pôle affiche une rentabilité après impôt supérieure à 30 % : le ROE après impôt s'établit à 47,6 % sur 2006, contre 44,4 % en 2005.

Gestion propre

| (En M EUR) | 2004 | 2005 | 2006 |
|---|--------------|------------|-------------|
| Produit net bancaire | (270) | 224 | 201 |
| Frais de gestion | (126) | (151) | (131) |
| Résultat brut d'exploitation | (396) | 73 | 70 |
| Coût net du risque | (33) | 27 | (1) |
| Résultat d'exploitation | (429) | 100 | 69 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 9 | 0 | (5) |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 158 | 152 | 3 |
| Pertes de valeurs des écarts d'acquisition | 4 | (10) | (18) |
| Charge fiscale | 197 | 171 | 134 |
| Résultat net | (61) | 413 | 183 |
| Intérêts minoritaires | 72 | 210 | 215 |
| Résultat net part du Groupe | (133) | 203 | (32) |

* À périmètre et change constants.

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4).

2005 et 2006 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

La Gestion Propre enregistre sur l'année un résultat net part du Groupe négatif de 32 M EUR (+ 203 M EUR en 2005).

Les plus-values nettes de cession de participations comptabilisées en PNB s'élèvent sur l'année à + 296 M EUR, à comparer à 253 M EUR en 2005. Au 31 décembre 2006, le prix de revient IFRS du portefeuille de participations industrielles hors plus-value latente s'établit à 1,1 Md EUR, pour une valeur de marché de 1,8 Md EUR.

Alors que le résultat brut d'exploitation est pratiquement stable entre 2005 et 2006, le recul du résultat annuel de la Gestion Propre par rapport à 2005 s'explique principalement par le niveau très élevé des gains nets sur cessions d'actifs enregistrés au cours de l'exercice 2005 (cession de l'activité de détail du Groupe en Argentine et de sa participation de 19 % dans United Arab Bank) et par une hausse du taux effectif d'impôt (28,4 % en 2006 vs. 26,7 % en 2005).

Notes méthodologiques

1. Le Groupe a modifié rétrospectivement le traitement comptable des acquisitions des intérêts minoritaires et des puts accordés à des actionnaires minoritaires des entités déjà contrôlées de manière exclusive et a reclassé en 2006 en capitaux propres part du Groupe des titres subordonnés à durée indéterminée.

- Passage d'une approche « goodwill » à une approche « capitaux propres » :
 - en cas d'acquisition d'un pourcentage d'intérêt complémentaire du capital des filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive (rachat de minoritaires), l'écart d'acquisition dégagé est dorénavant imputé sur les capitaux propres part du Groupe (auparavant inscrit à l'actif) => Impact Fonds propres,
 - en cas de cession partielle d'une filiale sans perte de contrôle exclusif, le résultat de cession est directement comptabilisé en Capitaux Propres => Impact Compte de résultats : Retraitement sur ligne Gains nets sur autres actifs.

- Changement de traitement comptable des options de vente octroyées à des actionnaires minoritaires (put) :
 - l'écart d'acquisition résultant de la valorisation de ces puts au bilan du Groupe est, conformément à l'approche mentionnée précédemment, dorénavant imputé sur les capitaux propres part du Groupe (auparavant inscrit à l'actif) => Impact Fonds propres,
 - la quote-part de résultat des entités au titre des puts minoritaires est intégrée aux résultats minoritaires (auparavant comptabilisée en résultat net part du Groupe) => Impact Compte de résultats : Retraitements sur ligne Intérêts minoritaires.
- Le Groupe a reclassé en capitaux propres part du Groupe des titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») enregistrés auparavant en dettes⁽¹⁰⁾ => Impact Fonds propres et Compte de résultats (retraitement sur ligne PNB).

L'impact de ces retraitements depuis le 1^{er} janvier 2005 sur les capitaux propres part du Groupe est le suivant :

| (En M EUR) | 01/01/2005 | 30/06/2005 | 31/12/2005 | 30/06/2006 |
|---|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Capitaux propres part du Groupe avant retraitements | 18 530 | 20 904 | 23 550 | 24 666* |
| Changement de traitement des intérêts minoritaires et des puts minoritaires | (585) | (750) | (984) | (937) |
| Reclassement TSDI | 450 | 484 | 477 | 451 |
| Capitaux propres part du Groupe après retraitements | 18 395 | 20 638 | 23 043 | 24 180 |

* Ce montant diffère de celui publié au 30 juin 2006 qui intégrait déjà le reclassement de deux TSDI.

(10) Le paiement de leurs intérêts faisant l'objet de clauses discrétionnaires. Reclassement de 2 TSDI au 30 juin 2006 et de 2 autres au 31 décembre 2006.

L'impact de ces retraitements depuis le 1^{er} janvier 2005 sur le résultat net part du Groupe est le suivant :

| (En M EUR) | T1-05 | T2-05 | T3-05 | T4-05 | 2005 | T1-06 | T2-06 | T3-06 | T4-06 | 2006 |
|---|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|-------------|
| Produit Net Bancaire | 1 | 3 | (5) | (3) | (4) | (4) | 0 | 4 | 0 | 0 |
| – dont Gestion Propre | 1 | 3 | (5) | (3) | (4) | (4) | | 4 | | 0 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 0 | 0 | 0 | (10) | (10) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| – dont Gestion Propre | | | | (10) | (10) | | | | | 0 |
| Intérêts minoritaires | 8 | 7 | 7 | 13 | 35 | 10 | 6 | 5 | 6 | 27 |
| – dont Gestion d'actifs et services aux investisseurs | 10 | 8 | 9 | 9 | 36 | 9 | 6 | 3 | 6 | 24 |
| – dont Services Financiers | (1) | (1) | (1) | 1 | (2) | | | | | 0 |
| – dont Gestion Propre | (1) | | (1) | 3 | 1 | 1 | | 2 | 0 | 3 |
| Résultat Net Part du Groupe | (7) | (5) | (10) | (22) | (44) | (12) | (6) | (3) | (6) | (27) |
| – dont Gestion d'actifs et services aux investisseurs | (10) | (8) | (9) | (9) | (36) | (9) | (6) | (3) | (6) | (24) |
| – dont Services Financiers | 1 | 1 | 1 | (1) | 2 | | | | | 0 |
| – dont Gestion Propre | 2 | 2 | (2) | (12) | (10) | (3) | | 0 | 0 | (3) |

2. Le ROE du Groupe est calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période et, depuis 2006, aux porteurs des TSDI reclassés (soit 41 M EUR sur l'année 2006 vs 25 M EUR sur l'année 2005).

3. Le bénéfice net par action est le rapport entre (i) le résultat net de la période (exprimé en normes IFRS hors IAS 32-39 et hors IFRS 4 pour 2004 ; en normes IFRS y compris IAS 32-39 et IFRS 4 pour 2005 et 2006) déduction faite (à partir de 2005) des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS (25 M EUR au titre de 2005 ; 28 M EUR pour 2006) et, à partir de 2006, des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs des TSDI reclassés de dettes à capitaux propres (13 M EUR pour 2006) et (ii) le nombre moyen de titres en circulation, hors actions propres et d'auto-contrôle mais y compris (a) les actions de trading détenues par

le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité. Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action ont été ajustées d'un coefficient d'ajustement de 0,99336 (communiqué par Euronext) consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006.

4. L'actif net correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (1 Md EUR), des TSDI reclassés (0,4 Md) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de trading détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. Le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions émises au 31 décembre 2006, hors actions propres et d'auto-contrôle mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité. Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action ont été ajustées d'un coefficient d'ajustement de 0,99336 (communiqué par Euronext) consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006.

POLITIQUE FINANCIÈRE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Tier One) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible de rating nécessaire pour les activités de marché.

À la suite de l'augmentation de capital en octobre 2006, le niveau des fonds propres « durs » (ratio Tier One) se situe à fin 2006 à 7,8 % et résulte des évolutions respectives des ressources et des emplois de fonds propres sur l'exercice. L'objectif du Groupe est de maintenir à l'horizon 2008 un ratio Tier One dans le haut de la fourchette 7-7,5 %.

Structure financière du Groupe

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 29,1 Md EUR⁽¹⁾ et l'actif net par action à 63,70 EUR, dont 4,90 EUR de plus-values latentes. Représentant la forte croissance organique du Groupe dans tous ses métiers, les encours pondérés ont augmenté sur un an de 11,8 %* (+ 12,1 % en données courantes) à un rythme inférieur à celui des revenus.

En octobre 2006, le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 2,4 Md EUR qui lui a permis de financer les acquisitions en cours tout en poursuivant sa croissance rentable et en renforçant sa structure financière. Le ratio de solvabilité Tier One au 31 décembre 2006 s'établit à 7,8 %, en augmentation par rapport au 31 décembre 2005 (7,6 %).

Le Groupe poursuit une politique de rachat d'actions visant à neutraliser annuellement l'effet dilutif des émissions de capital réservées aux salariés et des attributions de stock-options et d'actions gratuites. En application de cette politique, le Groupe a racheté sur l'ensemble de l'année 6,2 millions de titres. La Société Générale détenait au 31 décembre 2006, 22,9 millions d'actions propres et d'auto-contrôle (soit 5,0 % du capital), hors actions détenues dans le cadre des activités de trading.

Soulignant la capacité du Groupe à délivrer une croissance rentable sur une base récurrente, sa maîtrise des risques et sa solidité financière, les agences de notation Standard & Poor's et Fitch ont relevé leur notation long terme de la Société Générale à AA (vs AA-) en 2006 (notation par Moody's : Aa2).

Création et utilisation des fonds propres du Groupe en 2006

En 2006, les mouvements concernant les fonds propres furent les suivants :

(1) Ce montant comprend notamment (i) 1 Md EUR au titre de l'émission de titres super-subordonnés réalisée en janvier 2005, 0,4 Md EUR de titres subordonnés à durée indéterminée et (ii) des plus-values latentes pour 2,2 Md EUR.

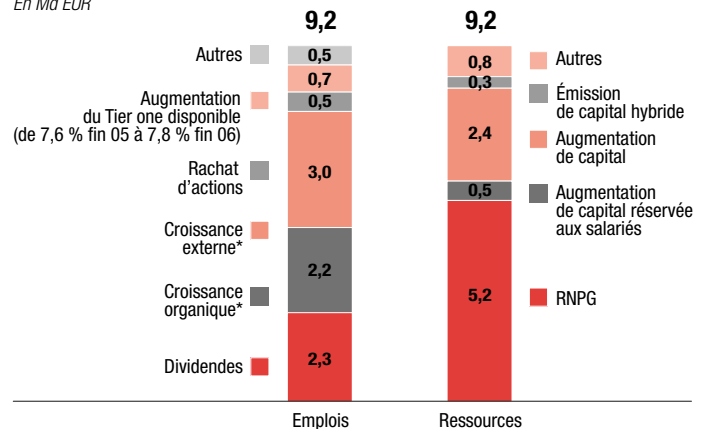
En ressources :

- le résultat net part du Groupe à 5,2 Md EUR ;
- le produit des émissions de capital réservées aux salariés pour 0,5 Md EUR ;
- le produit de l'émission d'instruments de capitaux propres (titres super-subordonnés) pour 0,3 Md EUR ;
- le produit de l'augmentation de capital pour 2,4 Md EUR ;
- divers éléments, dont la variation des réserves, pour 0,8 Md EUR

En emplois :

- le financement de la croissance interne : 2,2 Md EUR en 2006, hors effet change, reflétant la croissance de l'ensemble des métiers du Groupe ;
- le financement de la croissance externe : 3,0 Md EUR en 2006 ;
- le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale au titre de l'exercice de 2006 en augmentation de 16 % par rapport à 2005 (taux de distribution de dividendes de 42 % en 2006) ;
- le montant des rachats d'actions destinés notamment à compenser l'effet dilutif des émissions de capital réservées aux salariés pour 6,2 millions d'actions rachetées en 2006 soit 0,5 Md EUR.

En Md EUR



Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

■ NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCÉS

Conformément à la stratégie d'innovation du groupe Société Générale, de nombreux nouveaux produits ont été lancés en 2006, parmi lesquels les plus importants sont les suivants :

| Métier | Nouveaux produits ou services | |
|--|---|---|
| Réseaux France | Virements depuis le mobile | Service gratuit de la Société Générale permettant aux clients de passer leurs virements entre tous leurs comptes ou avec des comptes des tiers depuis un téléphone mobile. |
| | Jazz Pro | Offre de banque au quotidien « sur mesure » de la Société Générale à destination des professionnels. |
| | Cycléa@Cautions | Service de la Société Générale, proposant aux clients entreprises la demande, l'émission et la gestion en ligne des cautions sur marché. |
| | Étoile Court Terme Absolue | Élargissement par le Crédit du Nord de la gamme de fonds monétaires dynamiques dédiés aux investisseurs institutionnels et aux entreprises avec le lancement de ce fonds dont l'objectif est la recherche de performance absolue sur la partie courte de la courbe des taux. |
| | Étoile Top 2006 | Lancement par le Crédit du Nord d'un fonds garanti permettant de bénéficier des marchés actions via un panier de 4 OPCM dans un cadre fiscal avantageux, tout en bénéficiant d'une garantie de capital à l'échéance. |
| Réseaux Étranger | Nouvelle carte de crédit de Komerčni Banka pour les étudiants | Lancement par Komerčni Banka d'une nouvelle carte de crédit pour les étudiants et relèvement du montant de découvert autorisé. |
| Services Financiers | Carte "Shopping & More" | Lancement par Hanseatic Bank (crédit à la consommation en Allemagne) d'une offre <i>revolving</i> associée à une carte de crédit VISA, vendue par l'intermédiaire du partenaire, le groupe de vente par correspondance Otto. |
| Gestion d'actifs | Gamme d'ETF | Élargissement de la gamme d'ETF avec notamment les premiers ETF avec protection partielle du capital, ou à effet de levier. |
| | Gamme SGAM Fund | Lancement au sein de SGAM Fund, d'un compartiment actions dédié à l'Asie qui combine deux stratégies d'investissement « Equities Asia Pac Dual Strategies » (potentiel de croissance et attractivité des dividendes). |
| Services aux Investisseurs | Carré VIP | Mise en place par SGSS d'un nouveau service haut de gamme dans le cadre de ses prestations de gestion de plan d'options et de service titres. Ce service est destiné aux sociétés émettrices souhaitant faire bénéficier leurs top managers actionnaires / optionnaires d'une gestion différenciée et personnalisée. |
| Banque de Financement et d'Investissement | Gamme de certificats | Enrichissement de la gamme de produits de Bourse avec les certificats 100 % : pour investir sur le secteur de l'eau, sur l'énergie solaire, sur la bioénergie, sur l'indice Privex (private equity coté), les pays émergents (Inde) et aussi sur une large gamme de matières premières (métaux précieux, métaux de base, énergie, matières agricoles...). |
| | Gamme Turbos long et short | Lancement de la première gamme de produits de Bourse Turbos long et short, sans échéance et disposant d'un seuil de sécurité pour limiter le risque à la somme investie. Les Turbos permettent d'accéder à des leviers bien plus élevés à partir d'un faible montant d'investissement. |
| | Gamme d'ETF Lyxor étendue en Asie | Lancement par Lyxor de ses premiers ETF en Asie : Lyxor ETF MSCI AC Asia Pacific ex Japan et Lyxor ETF China Enterprise sur le Singapore Stock Exchange. |
| | Financement d'acquisitions | Lancement de l'activité de Financement d'acquisitions et à effet de levier dans la région Asie Pacifique, offrant des services de restructuration de dette, de prise ferme et de bookrunning. |
| | Orbeo | Création d'une joint-venture conjuguant les expertises de Société Générale et de Rhodia, jouant un rôle majeur sur le marché des crédits d'émission (CER) dont elle facilite la liquidité avec l'apport des 100 millions de CER générés par Rhodia dans le cadre du développement des projets de Mécanisme de Développement Propre (MDP). |
| | Egret Capital LLP | Création d'une société de gestion indépendante de CLO (Collateralised Loan Obligation) dont la principale activité concerne les financements à effet de levier comme classe d'actif à part entière. |

NB : la liste exhaustive de ces nouveaux produits et services peut être consultée sur le site www.socgen.com

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS

Le Groupe, conformément à ses objectifs notamment d'élargissement de fonds de commerce et de recherche de croissance à long terme, a poursuivi en 2006 dans la continuité des années précédentes, sa politique d'acquisition ciblée,

concentrée sur les relais de croissance identifiés : Réseaux Étranger, Services Financiers, Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs.

| Métier | Description de l'investissement |
|---|--|
| Année 2006 | |
| Réseaux Étranger | Acquisition de 99,75 % de HVB Splitska Banka d.d., 4 ^e réseau bancaire de détail croate. Acquisition d'une participation dans Rosbank (n° 2 en Banque de détail en Russie) de 20 % moins une action. Interros accorde à la Société Générale une option d'achat sur 30 % de Rosbank + 2 actions afin de prendre le contrôle de la banque russe avant la fin de l'année 2008. Prise de contrôle par Komerční Banka (République tchèque) de Modra Pyramida (participation portée de 40 % à 100 %). Acquisition d'une participation de 60 % dans Bank Republic, l'une des principales banques géorgiennes. |
| Services Financiers | Acquisition par Rusfinance, filiale à 100 % de la Société Générale, de SKT Bank en Russie, spécialisée dans le crédit automobile en concession. Acquisition de Chrofin, société grecque spécialisée dans le financement automobile et dans la location longue durée de véhicules. Acquisition de 100 % d'Oster Lizing, société hongroise de crédit à la consommation spécialisée dans le financement automobile. Acquisition par ALD International d'Ultea, société américaine spécialisée dans la gestion de flottes automobiles. Acquisition d'une première tranche de 45 % d'Apeejay Finance (Inde), spécialisée dans le financement d'une large gamme de produits incluant l'automobile, les véhicules utilitaires et commerciaux, les deux roues et les biens de consommation. Acquisition d'Inserviss Group, société lettone proposant une large gamme de produits de crédit à la consommation. |
| Gestion d'Actifs | Acquisition de 20,65 % du capital de TCW. |
| Services aux Investisseurs et Épargne en ligne | Acquisition de CaixaBank France, filiale française de CaixaHolding, par Boursorama. Acquisition par Fimat de Cube Financial, courtier spécialisé dans les services d'exécution sur produits dérivés, implanté à Londres et Chicago. Acquisition de la ligne-métier titres du groupe Unicredit (2S Banca S.p.a.), deuxième plus grand conservateur de titres en Italie. |
| Année 2005 | |
| Réseaux Étranger | Acquisition de 91 % de MIBank (Égypte) par NSGB. Acquisition de 100 % du capital de DeltaCredit Bank en Russie, principal acteur du crédit immobilier en Russie. Acquisition de 64,44 % du capital de Podgoricka Banka, troisième banque du Monténégro par la taille du bilan (part de marché 13,3 %). |
| Services Financiers | Acquisition de 75 % du capital de Hanseatic Bank, filiale du groupe Otto. Hanseatic Bank se classe au 4 ^e rang des établissements spécialisés en crédit à la consommation en Allemagne. Acquisition par Fidelity des activités financements de Finagen (Italie). Acquisition par ALD International de 51 % d'Alfa Oto Filo Kiralama, société spécialisée dans la location longue durée de véhicules en Turquie. Acquisition d'Eurobank, société polonaise spécialisée dans le crédit à la consommation. Acquisition de 100 % de Promek Bank, filiale du groupe Sok (Russie) et une des principales banques régionales spécialisées dans le crédit à la consommation, dont les prêts automobiles. |
| Banque de Financement et d'Investissement | Acquisition de l'activité Produits structurés sur Hedge Funds de Bank of America. |
| Services aux Investisseurs et Épargne en ligne | Achat d'actifs de PreferredTrade (USA) par Fimat afin de renforcer son offre de services sur l'ensemble des produits comptant et dérivés sur actions américaines. Acquisition par Boursorama de Squaregain (ex Comdirekt UK), acteur majeur du courtage en ligne en Grande-Bretagne. |
| Année 2004 | |
| Réseaux Étranger | Prise de participation majoritaire (50,01 %) dans General Bank of Greece. |
| Services Financiers | Acquisition des activités de financements aux entreprises d'Elcon, leader norvégien dans ces activités. |
| Gestion d'Actifs | Acquisition de Resona Asset Management. |

■ ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

En 2007, le Groupe poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie de croissance rentable, développée avec succès depuis 1999.

Comme les années précédentes, les priorités iront :

- au maintien d'un portefeuille équilibré de métiers et de risques ;
- à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ;
- au développement des positions du Groupe sur les zones géographiques et les métiers disposant des meilleures perspectives de croissance à long terme.

Les Réseaux France conforteront leurs positions solides, développant leurs fonds de commerce de particuliers et de PME par leur politique de conquête et de fidélisation, s'appuyant sur les compétences de leurs collaborateurs et sur l'adaptation permanente de leurs dispositifs pour toujours mieux répondre aux attentes de leurs clients tout en optimisant leur productivité.

La Banque de Financement et d'Investissement, forte de son leadership sur les produits dérivés, les Financements structurés et les marchés de capitaux en euros, a mis en place en début d'année « Step Up 2010 » pour accélérer le dynamisme de ses métiers en faisant évoluer tant la relation commerciale que la conception de produits afin d'apporter à ses clients le meilleur service et l'innovation la plus fine possible.

Les relais de croissance que sont les Services Financiers Spécialisés, les Réseaux Étranger, la Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs continueront à apporter une contribution significative à la croissance des résultats du Groupe en s'appuyant sur leur politique de croissance organique dynamique.

En appui de cette stratégie de croissance organique et de son internationalisation, le Groupe entend poursuivre ses recrutements, tant en France qu'à l'étranger et dans tous ses métiers, à un rythme soutenu.

En complément de ces initiatives organiques, les opportunités d'acquisition et de partenariats continueront à être examinées en restant très vigilants dans les critères d'appréciation de risques, de création de valeur et d'intégration.

Le Groupe poursuivra sa politique de maîtrise des risques, notamment son exposition sur les pays émergents.

Il mettra en œuvre une gestion du capital efficiente pour maintenir de façon pérenne jusqu'en 2008 son ratio Tier 1 dans le haut de la fourchette cible de 7 à 7,5 %.

Compte tenu de la croissance des métiers de banque de détail à l'étranger et de services financiers spécialisés, Société Générale adapte leur organisation afin de faciliter leur développement futur. Les activités de banque de détail jusque là regroupées dans une branche unique seront réparties en trois entités distinctes : activités de banque de détail en France, métiers de banque de détail à l'étranger et services financiers spécialisés. La mise en œuvre de mutualisations de moyens et de synergies renforcées entre les métiers et les implantations géographiques sera accélérée sous la conduite de la Direction des Ressources, nouvellement créée. Ce projet, annoncé le 27 septembre 2006, sera mis en œuvre au cours du 1^{er} semestre 2007 après consultation des instances représentatives du personnel.

Enfin, le Groupe, conscient de l'impact de la directive « Marchés d'instruments financiers » (dite « directive MIF ») sur l'ensemble de ses activités, travaille activement depuis plusieurs mois aux adaptations internes rendues nécessaires par la mise en œuvre de cette directive. Ce travail d'adaptation est effectué dans un esprit de conformité et associe étroitement, d'une part, les opérationnels représentant la banque de détail, la banque d'investissement, la gestion d'actifs et les métiers titres, d'autre part, les fonctions support du Groupe, essentiellement les départements juridiques et déontologiques.

■ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont :

Acquisition de plus de 70 % de Mobiasbanca

Le Groupe a réalisé le 4 janvier 2007 l'acquisition de 70,57 % de Mobiasbanca pour 18,4 M EUR, à l'occasion d'une offre publique de vente.

Avec 63 agences, Mobiasbanca dispose du premier réseau bancaire de Chisinau, la capitale, et du troisième réseau bancaire de Moldavie. Créée en 1990, la banque emploie aujourd'hui 505 collaborateurs. Leader sur les crédits à la consommation avec 20 % de part de marché, Mobiasbanca propose ses produits et services à plus de 47 000 clients particuliers et 6 000 clients entreprises, dont 5 700 petites et moyennes entreprises (PME). Grâce à son dynamisme et à la qualité de son fonds de commerce, Mobiasbanca a affiché en 2005 un fort développement de son activité.

Grâce à cette acquisition, Société Générale conforte sa position d'acteur majeur en Europe Centrale et Orientale, région où le Groupe est déjà fortement implanté avec plus de 1 450 agences et 4,7 millions de clients particuliers.

Annnonce du regroupement envisagé de Fimat et de Calyon Financial

Le 8 janvier 2007, Société Générale et Calyon sont entrés en négociation exclusive en vue d'étudier le regroupement des activités de courtage aujourd'hui exercées par Fimat et Calyon Financial.

La nouvelle entité ainsi formée occuperait une position de leader mondial dans le domaine de l'exécution et de la compensation de produits dérivés listés (potentiellement 3^e aux États-Unis notamment)⁽¹⁾. Ce nouvel ensemble offrirait à sa clientèle institutionnelle internationale un accès à plus de 70 marchés organisés de produits dérivés.

Il serait également un acteur de tout premier plan du courtage interbancaire de valeurs mobilières et de produits dérivés traités de gré à gré, disposant en parallèle d'une offre de prime brokerage.

La combinaison des bases de clientèle et des offres de produits et services assurerait tout à la fois la compétitivité du nouveau Groupe pour les années à venir et un fort potentiel de ventes croisées.

Il serait détenu paritairement par Société Générale et Calyon, et son siège serait à Paris.

Les perspectives du nouveau groupe seront présentées dès signature de cet accord. Le projet fera l'objet d'une consultation préalable des instances représentatives du personnel.

Annnonce de l'acquisition de 51 % de la Banque Internationale d'Investissement en Mauritanie

La Société Générale a annoncé le 17 janvier 2007 l'acquisition de 51 % du capital de la Banque Internationale d'Investissement (BII). Cette opération a obtenu l'autorisation de la Banque Centrale de Mauritanie.

Aux côtés d'investisseurs européens disposant d'une grande expérience du marché mauritanien – le groupe français Ballouhey SA (36,75 %) et la Banque européenne d'investissement (12,25 %) – la Société Générale permettra à la BII de devenir une banque de référence en Mauritanie. Créée récemment à Nouakchott, la BII se distingue par une offre dédiée à la clientèle d'entreprises, avec des services pour le commerce international et de banque à distance ainsi que des produits de placement. Pour accompagner le développement du pays qui présente des perspectives très favorables, notamment grâce à ses ressources naturelles minières et pétrolières, la BII pourra s'appuyer sur la solidité financière d'un grand groupe international et sur son savoir-faire en matière de banque universelle.

Cette opération permettra à la Société Générale de conforter ses positions en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, où elle est un acteur de premier rang.

Signature par Fimat d'un accord avec Himawari en vue d'acquérir l'activité matières premières d'Himawari CX, Inc.

Fimat, un des leaders mondiaux du courtage, filiale du groupe Société Générale et Himawari CX Inc., courtier japonais sur les marchés à terme de matières premières et filiale de Himawari Holdings Inc., ont annoncé le 16 février 2007 leur entrée en négociations exclusives pour finaliser l'acquisition par Fimat des activités, hors clientèle de particuliers, d'exécution et de compensation d'Himawari CX, Inc. L'acquisition sera soumise à l'approbation des autorités de tutelle usuelles.

(1) Classement établi sur la base des customers segregated funds on US markets and customer amounts required on foreign markets au 31/10/2006 (Source Commodity Futures Trading Commission).

Annnonce de l'acquisition de Banco Cacique au Brésil

La Société Générale a annoncé l'acquisition de Banco Cacique, un important acteur brésilien spécialisé dans le crédit à la consommation. À l'issue de cette opération, signée le 25 février et soumise à l'approbation de la Banque Centrale du Brésil, le groupe Société Générale détiendra 100 % de Banco Cacique.

Banco Cacique, dont le siège social est à São Paulo, emploie 1 800 personnes au service d'une base de 600 000 clients actifs et de 200 000 cartes actives, au travers d'un réseau de près de 150 agences propres et de 1 800 prescripteurs. Ce large réseau de distribution devrait doubler dans les 4 prochaines années et couvrir ainsi les principaux états brésiliens avec une présence majeure déjà acquise sur les États de São Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais, Parana, Rio Grande do Sul et Santa Catarina.

Cette transaction complète le dispositif existant de Société Générale Consumer Finance et s'inscrit dans la volonté du groupe Société Générale de développer ses activités dans les services financiers spécialisés au Brésil où la flotte d'ALD Automotive (location longue durée de véhicules) a déjà franchi le cap des 1 000 véhicules un an seulement après le lancement de son activité.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu depuis la fin de l'exercice 2006.

■ MISE EN PLACE DE LA RÉFORME BÂLE II

Entrée en vigueur de l'accord Bâle II

L'accord de Bâle de juin 2004 instaure de nouvelles règles modifiant le calcul des exigences minimales en fonds propres, afin de mieux les ajuster aux différents risques bancaires (Pilier I). Il comporte notamment des exigences spécifiques en capital pour la couverture des risques opérationnels. Par ailleurs, Bâle 2 vise à renforcer le processus de surveillance prudentielle et de contrôle interne (Pilier II), ainsi que la transparence de l'information communiquée au marché (Pilier III).

La Directive Européenne, Capital Requirement Directive, adoptée en juin 2006 et transposant le texte du Comité de Bâle est entrée en vigueur en 2007.

La transposition en droit français est en cours d'achèvement.

L'objectif du Groupe Société Générale est d'être autorisé par la Commission bancaire à utiliser les méthodes avancées (IRBA, AMA) en janvier 2008.

Organisation du programme d'adaptation du Groupe Société Générale aux principes de Bâle 2

Un programme spécifique a été mis en place au niveau du Groupe à partir de février 2003, dont le suivi est assuré au niveau de la Direction Générale. Un Comité de Direction se réunit trimestriellement à cet effet. La direction du programme est rattachée à la Direction Générale; le Directeur Financier et le Directeur des Risques assurent conjointement le suivi opérationnel du programme.

Le programme prend en charge, pour le compte du Groupe, l'analyse des textes bâlois et de leur transposition européenne et nationale ainsi que leur interprétation et leur traduction sur le plan pratique. En particulier, il s'assure de la mise en conformité des modèles et des systèmes de notation aux nouvelles règles bâloises et de leur déploiement sur le terrain.

Il prend en charge la coordination fonctionnelle des adaptations de systèmes et de processus, et vérifie la qualité des tests mis en place pour la production du ratio et des divers reportings.

Le programme regroupe notamment un projet Risques de Crédit et un projet Risques Opérationnels. Chaque projet comprend un ensemble de chantiers, dotés d'une direction de chantier et de moyens spécifiques. Des directions de projet Bâle 2 ont été créées au niveau de chaque métier, et pour chacune des directions fonctionnelles concernées, notamment la Direction des Risques et la Direction Financière.

Un chantier de conduite du changement a pris en charge la coordination des actions de formation, de communication, et d'adaptation des pratiques bancaires aux exigences bâloises.

Etat d'avancement des travaux de mise en place de la réforme

Dès la publication des premières versions du texte de Bâle, des analyses et études d'impacts ont été menées au niveau du Groupe, afin de mettre en œuvre les chantiers appropriés et amorcer les adaptations spécifiques, notamment au niveau des modèles de notation des contreparties et des transactions, des pratiques bancaires appropriées et des systèmes d'information.

Les actions de formation générale en 2005 et 2006 ont été complétées par des formations à caractère plus spécifique orientées vers les métiers ou vers l'utilisation des nouveaux outils.

Les spécifications ont été développées au niveau du Groupe ainsi qu'au niveau des métiers. L'adaptation du système central de données ainsi que la création d'un calculateur central ont permis d'effectuer les premiers tests en grandeur réelle (production du ratio et des reportings) et de préparer la production officielle du ratio Bâle 2 en 2008, en parallèle des données relatives à la réglementation actuelle.

Ce dispositif est en cours d'examen par la Commission Bancaire.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

| (En Md EUR) | 01.01.2005* | 31.12.2005* | 31.12.2006 | Variation 31.12.2006 / 31.12.2005 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|
| Caisse, Banques centrales | 5,2 | 6,2 | 9,4 | 51 % |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 278,4 | 400,4 | 453,2 | 13 % |
| Instruments dérivés de couverture | 2,8 | 3,7 | 3,7 | - 2 % |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 67,2 | 73,0 | 78,7 | 8 % |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 53,4 | 53,5 | 68,2 | 28 % |
| Prêts et créances sur la clientèle | 198,9 | 227,2 | 263,5 | 16 % |
| Opérations de location financement et assimilées | 20,6 | 22,4 | 25,0 | 12 % |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 0,3 | 0,2 | 0,0 | n/s |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 2,2 | 1,9 | 1,5 | - 25 % |
| Actifs d'impôts et autres actifs | 32,2 | 32,7 | 36,0 | 10 % |
| Valeurs immobilisées | 11,5 | 13,9 | 17,6 | 27 % |
| Total | 672,7 | 835,1 | 956,8 | 15 % |

PASSIF

| (En Md EUR) | 01.01.2005* | 31.12.2005* | 31.12.2006 | Variation 31.12.2006 / 31.12.2005 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|
| Banques centrales | 1,5 | 2,8 | 4,2 | 51 % |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 208,2 | 275,0 | 298,7 | 9 % |
| Instruments dérivés de couverture | 3,4 | 2,2 | 2,8 | 31 % |
| Dettes envers les établissements de crédit | 79,8 | 113,2 | 129,8 | 15 % |
| Dettes envers la clientèle | 192,9 | 222,5 | 267,4 | 20 % |
| Dettes représentées par un titre | 68,8 | 84,3 | 100,4 | 19 % |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 0,7 | 0,8 | 0,1 | - 82 % |
| Passifs d'impôts et autres passifs | 31,3 | 34,7 | 41,2 | 19 % |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | 48,8 | 57,3 | 64,6 | 13 % |
| Provisions | 2,9 | 3,0 | 2,6 | - 15 % |
| Dettes subordonnées | 12,1 | 12,1 | 11,5 | - 5 % |
| Capitaux propres part du Groupe | 18,4 | 23,0 | 29,1 | 26 % |
| Intérêts minoritaires | 3,9 | 4,2 | 4,4 | 5 % |
| Total | 672,7 | 835,1 | 956,8 | 15 % |

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

Au 31 décembre 2006, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 956,8 Md EUR, en hausse de 121,7 Md EUR (+ 14,6 %) par rapport à celui du 31 décembre 2005 (835,1 Md EUR). L'évolution du cours de change du dollar, du yen et de la livre sterling impacte le bilan respectivement de - 23,9 Md EUR, - 3,5 Md EUR et de + 0,6 Md EUR.

Les principaux changements de périmètre intervenus en 2006 sont constitués par l'acquisition de 99,75 % du capital de HVB Splitska Banka, la prise de participation de 100 % dans le capital de Caixa Bank France, l'acquisition de la ligne-métier 'titres' d'Unicredito (2S Banca), l'augmentation de la participation dans Modra Pyramida qui passe de 40 % à 100 % ainsi que par la consolidation de SGB Guinée Equatoriale. Ces changements de périmètre contribuent à hauteur de + 10,9 Md EUR à l'évolution du bilan consolidé du Groupe.

Principales évolutions du bilan consolidé

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat (453,2 Md EUR au 31 décembre 2006) progressent de 52,8 Md EUR par rapport au 31 décembre 2005, dont - 14,6 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution est liée à la hausse du portefeuille de transaction qui augmente de 48,5 Md EUR dont + 26 Md EUR au titre du portefeuille actions, + 8,2 Md EUR au titre du portefeuille obligataire, + 16,3 Md EUR au niveau des titres reçus en pension livrée et - 2,5 Md EUR au titre du portefeuille d'effets publics. Elle s'explique également par la progression de 6 Md EUR du portefeuille des actifs financiers à la juste valeur sur option. Par contre, les instruments dérivés de transaction baissent de 1,7 Md EUR dont + 4 Md EUR des instruments fermes et conditionnels sur actions et indices, + 2 Md EUR des instruments fermes et conditionnels sur matières premières, + 4 Md EUR sur les dérivés de crédit, - 2,3 Md EUR sur instruments de change et - 8,3 Md EUR sur instruments fermes et conditionnels de taux d'intérêt.

De même, **les passifs financiers à la juste valeur par résultat** (298,7 Md EUR au 31 décembre 2006) progressent de 23,7 Md EUR par rapport au 31 décembre 2005, dont - 7 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution résulte de la progression des passifs de transaction qui augmentent de 18,7 Md EUR dont + 5,4 Md EUR sur les titres émis, + 1,6 Md EUR au niveau des titres donnés en pension livrée et de 12,7 Md EUR sur les dettes de titres. Elle s'explique également par la progression de 5,7 Md EUR du portefeuille des passifs financiers à la juste valeur sur option. Par contre, les instruments dérivés de transaction baissent de 0,7 Md EUR dont + 4 Md EUR des instruments fermes et conditionnels sur actions et indices, + 1 Md EUR des instruments fermes et conditionnels sur matières premières, + 4 Md EUR sur les dérivés de crédit, - 2,6 Md EUR sur instruments de change et - 7,3 Md EUR sur instruments fermes et conditionnels de taux d'intérêt.

Les créances sur les établissements de crédit progressent de 14,7 Md EUR dont - 2,4 Md EUR d'effet change. Les titres reçus en pension livrée - réescompte (+ 7,6 Md EUR), les prêts au jour le jour (+ 2,2 Md EUR) et les comptes ordinaires à vue (+ 3,8 Md EUR) constituent l'essentiel de la hausse.

Les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 16,6 Md EUR, dont - 5,2 Md EUR d'effet change. Ce sont les valeurs données en pension au jour le jour (+ 4,6 Md EUR), les comptes et emprunts à terme (+ 6,3 Md EUR) et les titres donnés en pension livrée (+ 2,7 Md EUR) qui constituent l'essentiel de cette progression.

Les créances sur la clientèle, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 263,5 Md EUR au 31 décembre 2006, en progression de 36,4 Md EUR, soit + 16 %, par rapport au 31 décembre 2005, dont - 4,1 Md EUR d'effet dollar et + 5,6 Md EUR d'effet périmètre (Caixa Bank France : 2,2 Md EUR et Splitska banka : 2,1 Md EUR).

Cette évolution traduit notamment :

- la croissance des crédits à l'habitat (+ 12 Md EUR) liée à la conjoncture immobilière ;
- la hausse des crédits de trésorerie (+ 9,6 Md EUR) expliquée principalement par la progression des crédits aux entreprises (+ 6,2 Md EUR) et aux particuliers (+ 2,4 Md EUR) ;
- l'augmentation des crédits d'équipement (+ 5,2 Md EUR) ;
- la hausse des valeurs données en pension et des titres donnés en pension livrée : + 5,5 Md EUR.

Les dépôts de la clientèle, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 267,4 Md EUR au 31 décembre 2006. Ils progressent de 44,9 Md EUR (+ 20,2 %) par rapport au 31 décembre 2005, dont un effet dollar de - 5,3 Md EUR et un effet périmètre de + 6,5 Md EUR (Modra Pyramida : 2 Md EUR, 2S Banca : 1,8 Md EUR, Splitska Banka : 1,5 Md EUR et Caixa Bank France : 1,2 Md EUR).

Cette évolution reflète notamment la croissance des comptes d'épargne à régime spécial à vue (+ 2 Md EUR), des comptes ordinaires créditeurs (+ 14 Md EUR), des emprunts au jour le jour auprès de la clientèle financière (+ 10,2 Md EUR), des titres donnés en pension livrée (+ 11,1 Md EUR) et des autres dépôts à terme (+ 6,6 Md EUR).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 29,1 Md EUR au 31 décembre 2006 contre 23,0 Md EUR au 31 décembre 2005. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice 2006 : + 5,2 Md EUR ;
- l'augmentation de capital réalisée en octobre 2006 : + 2,4 Md EUR ;
- la variation de l'autocontrôle : - 0,2 Md EUR ;
- la distribution du dividende relatif à l'exercice 2005 : - 2 Md EUR ;

■ la variation des gains ou pertes latents : + 0,4 Md EUR.

Après la prise en compte des intérêts minoritaires (4,4 Md EUR), les fonds propres globaux du Groupe s'élèvent à 33,4 Md EUR au 31 décembre 2006.

Ils contribuent à un ratio international de solvabilité de 11,11 % au 31 décembre 2006. La part des fonds propres « durs » (Tier one) représente 7,82 % pour un total d'engagements pondérés de 286 Md EUR, ce qui reflète la solidité financière du Groupe.

Situation d'endettement du Groupe

La politique d'endettement du groupe Société Générale répond aux besoins de refinancement des activités, tout en assurant deux objectifs principaux. D'une part le groupe Société Générale

poursuit une politique active de diversification de ses sources de refinancement qui en assure ainsi la stabilité : au 31 décembre 2006, la part des ressources clientèle et des ressources issues des activités d'assurance dans le refinancement du Groupe se monte à 308 Md EUR (soit 32 % du passif du Groupe), la part des émissions d'instruments de dettes, des ressources interbancaires, des ressources issues du refinancement de nos portefeuilles titres se monte à 448 Md EUR (soit 46,3 % du passif du Groupe), le reste du refinancement étant constitué des fonds propres, des instruments financiers dérivés, des autres comptes financiers et provisions. D'autre part, la structure du refinancement du Groupe par maturités et par devises permet de maîtriser sa politique de transformation et de réduire son exposition aux risques de variation de change.

■ PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2006 à 16,7 Md EUR. Elle comprend principalement la valeur des terrains et constructions pour 3,2 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 9,1 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 4,3 Md EUR.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2006 à 582 M EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 10,9 Md EUR, soit seulement 1,1 % du total de bilan consolidé au 31 décembre 2006. De fait, de par la nature des activités de la Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe réalise un projet de construction d'une nouvelle tour à proximité immédiate de son implantation principale à La Défense. Cet immeuble aura vocation à regrouper des équipes actuellement basées sur d'autres sites parisiens.

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| <u>La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2006</u> | 58 |
| <u>Direction Générale</u> | 68 |
| <u>La composition du Comité Exécutif au 1^{er} janvier 2007</u> | 70 |
| <u>La composition du Comité de direction Groupe au 1^{er} janvier 2007</u> | 71 |
| <u>Informations sur le Gouvernement d'entreprise</u> | 72 |
| <u>Rapport du Président sur le Contrôle interne</u> | 89 |
| <u>Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président sur le Contrôle interne</u> | 99 |

■ LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2006

■ Daniel BOUTON

Né le 10.04.1950

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Membre du Comité de Sélection

Détient 120 000 actions

Première nomination : 1997 - Échéance du mandat : 2007

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Total SA, Véolia Environnement.

Biographie : Directeur du Budget au ministère des Finances (1988-1990). Entré à la Société Générale en 1991, Directeur général en 1993, Président-Directeur général en novembre 1997.

■ Philippe CITERNE

Né le 14.04.1949

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Détient 43 124 actions

Première nomination : 2001 - Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Accor, Sopra.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Président : Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET). Administrateur : Crédit du Nord, Généal, Grosvenor Continental Europe, SG Hambros Bank and Trust Ltd, Trust Company of the West TCW Group, Rosbank depuis le 26 décembre 2006.

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au ministère des Finances, il rejoint la Société Générale en 1979. Directeur des Études Économiques en 1984, Directeur financier en 1986, Directeur des Relations Humaines en 1990, Directeur général délégué en 1995, Directeur général en novembre 1997. Directeur général délégué depuis le 22 avril 2003.

■ Marc VIÉNOT

Né le 01.11.1928

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Détient 43 750 actions

Première nomination : 1986 - Échéance du mandat : 2007

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Alcatel (jusqu'en novembre 2006), Ciments français. Membre du Conseil de surveillance : Groupe Barrière.

Mandat exercé dans des sociétés non cotées :

Membre du Conseil de surveillance : Société Générale Marocaine de Banques.

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor du ministère des Finances, entre à la Société Générale en 1973, Directeur général en 1977, Président de 1986 à 1997.

■ Jean AZÉMA

Né le 23.02.1953

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE GROUPAMA

Administrateur indépendant

Détient 600 actions

Première nomination : 2003 - Échéance du mandat : 2009

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Médiobanca, Véolia Environnement. Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration : Bolloré Investissement.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées :

Directeur général : Groupama Holding, Groupama Holding 2.

Biographie : Entré à la mutualité agricole en 1975, Directeur financier Groupama Vie en 1987, devient Directeur général Groupama en 2000.

■ Michel CICUREL

Né le 05.09.1947

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD ET DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE SAINT-HONORÉ

Administrateur indépendant, Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 600 actions

Première nomination : 2004 - Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées : Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Multi Management SAS.

Président du Conseil d'administration : ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). Administrateur : La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Telecom, Rexecode. Censeur : Paris-Orléans. Membre du Conseil des Commanditaires : Rothschild & Compagnie Banque. Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance. Représentant permanent de Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque : Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, il est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988, de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999.

■ Élie COHEN

Né le 08.12.1946

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE PARIS-DAUPHINE

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes

Détient 630 actions

Première nomination : 2003 - Échéance du mandat : 2010

Biographie : Professeur agrégé des Universités en sciences de gestion, Docteur d'État ès Sciences économiques, Professeur à Paris-Dauphine, Président de l'Université de Paris-Dauphine (1994-1999).

■ Robert A. DAY

Né le 11.12.1943

PRÉSIDENT TRUST COMPANY OF THE WEST (TCW)

Détient 3 034 171 actions

Première nomination : 2002 - Échéance du mandat : 2010

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Freeport, McMoRan Copper & Gold Inc., McMoRan Exploration Cy.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Chairman : Oakmont Corporation. Administrateur : Foley Timber & Land Co LP.

Biographie : De nationalité américaine. Diplômé de Robert Louis Stevenson School (1961), Bachelor of « Science Economics » de Claremont Mc Kenna College (1965), Gérant de portefeuille

à la Banque « White, Weld & Cy » à New York (1965). Créateur en 1971 de Trust Company of the West « TCW ».

■ Antoine JEANCOURT-GALIGNANI

Né le 12.01.1937

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Président du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 1 217 actions

Première nomination : 1994 - Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : AGF, Gécina, Total SA, Kaufman et Broad SA. Président du Conseil de surveillance : Euro Disney Sca. Président du Conseil d'administration (non executive) : SNA Group. Liban. Membre du Conseil de surveillance : Hypo Real Estate Holding AG.

Biographie : Directeur général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Directeur général de la Banque Indosuez en 1979, Président de 1988 à 1994. Président des AGF de 1994 à 2001, Président de Gécina de 2001 à 2005.

■ Elisabeth LULIN

Née le 08.05.1966

FONDATRICE ET GÉRANTE DE PARADIGMES ET CAETERA

(société spécialisée dans le benchmarking et la prospective des politiques publiques).

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2003 - Échéance du mandat : 2009

Biographie : En fonction au ministère des Finances (1991-1996), nommée chargée de mission au cabinet d'Édouard Balladur puis Conseiller technique au Cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998 Gérante de Paradigmes et Caetera.

■ Gianémilio OSCULATI

Né le 19.05.1947

PRÉSIDENT DU BUREAU MÉDITERRANÉEN DU CABINET MCKINSEY

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes depuis le 1^{er} août 2006

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2006 - Échéance du mandat : 2010

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :

Président : SAIAG-Comital Spa, Valore Spa. Administrateur : Miroglio Spa.

Biographie : De nationalité italienne. Il a une connaissance approfondie du secteur financier, d'une part au travers de ses activités de consultant spécialisé dans ce secteur, d'autre part, comme Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank.

■ Patrick RICARD

Né le 12.05.1945

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PERNOD-RICARD

Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 200 actions

Première nomination : 1994 - Échéance du mandat : 2009

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Provimi, Altadis.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Président du Conseil d'administration : Comrie Plc, Président-Directeur général ; Président : Austin Nichols and Co Inc. Vice-Président du Conseil de surveillance : Société Paul Ricard S.A. Membre du Conseil de surveillance : Wyborowa S.A. Agros Holding S.A. Administrateur : Pernod Ricard Finance S.A., Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Irish Distillers Group Ltd, Pernod Ricard Swiss S.A., Polairen Trading Ltd, Sankaty Trading Ltd, Peri Mauritius Ltd, Populous Trading Ltd, World Brands Duty Free Ltd. PR acquisitions II Corp, Suntory Allied Ltd. Représentant Permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration : Cusenier S.A., JFA S.A., Pernod Ricard Europe S.A., Pernod S.A., Ricard S.A., Santa Lina S.A. jusqu'au 7 novembre 2006, Ets Viniholes champenois (E.V.C.) Galibert et Varon. Représentant Permanent de Santa Lina au Conseil d'administration : Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) S.A. Représentant Permanent de la Société Martel/Mumm Perrier-Jouet au Conseil d'administration : Renault Bisquit S.A.

Biographie : Entré dans le groupe Pernod Ricard en 1967, Président depuis 1978.

* Jusqu'en janvier 2007.

■ Luc VANDEVELDE

Né le 26.02.1951

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE CARREFOUR

Fondateur et Gérant de Change Capital Partners

Administrateur indépendant

Détient 788 actions

Première nomination : 2006 - Échéance du mandat : 2008

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Vodafone.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées :

Administrateur : Comet BV*, Citra SA.*

Biographie : De nationalité belge. Il a une grande expérience internationale dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution, ayant exercé des fonctions de direction financière, puis de direction générale au sein de très grandes entreprises (Kraft, Promodès, Carrefour, Marks and Spencer) dans plusieurs pays en Europe et aux États-Unis.

■ Anthony WYAND

Né le 24.11.1943

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Président du Comité des comptes

Détient 1 050 actions

Première nomination : 2002 - Échéance du mandat : 2007

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :

Administrateur : Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Président : Grosvenor Continental Europe. Administrateur : Aviva Participations. Membre du Conseil de surveillance : Aviva France. Non executive Director : Grosvenor Group Holding Ltd.

Biographie : De nationalité britannique, entré chez Commercial Union en 1971, Executive Director d'AVIVA jusqu'à juin 2003.

■ Philippe PRUVOST

Né le 02.03.1949

Conseil en gestion de patrimoine à l'agence d'Annemasse

ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LES SALARIÉS

Détient 3 000 actions

Première nomination : 2000 - Échéance du mandat : 2009

Biographie : Salarié de la Société Générale depuis 1971.

■ Gérard REVOLTE

Né le 30.03.1946

CHARGÉ D'ACTIVITÉ SOCIALE À LA DIRECTION D'EXPLOITATION COMMERCIALE D'ORLÉANS

Administrateur élu par les salariés

Détient 534 actions

Première nomination : 2006 - Échéance du mandat : 2009

Biographie : Salarié de la Société Générale depuis 1968.

Censeur

■ Kenji MATSUO

Président de Meiji Yasuda Life Insurance

Première nomination : 2006-Échéance du mandat : 2009

Biographie : De nationalité japonaise, entré dans le Groupe Meiji en 1973, il devient Président en 2005.

Profil des administrateurs

| ADMINISTRATEURS | Dominante professionnelle | | Description résumée |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------|---|
| | Banque, Finances, Assurance | Industrie et autres | |
| Daniel BOUTON | x | | Depuis 1991 Banque (Société Générale) |
| Philippe CITERNE | x | | Depuis 1970 Banque (Société Générale) |
| Marc VIÉNOT | x | | Depuis 1973 Banque (Société Générale) |
| Jean AZÉMA | x | | Depuis 1998 Assurance (Groupama) |
| Michel CICUREL | x | | Depuis 1983 Banque (Cie Bancaire-Cortal-Cerus-Cie Financière Edmond de Rothschild et Cie Financière Saint-Honoré) |
| Élie COHEN | x | | Banque et Assurance (Professeur agrégé des Universités en Sciences de gestion) |
| Robert DAY | x | | Depuis 1965 Banque White & Cy, TCW en 1971 |
| Antoine JEANCOURT-GALIGNANI | x | | Depuis 1994 Assurance (AGF 2001 Gecina jusqu'en 2006) |
| Elisabeth LULIN | | x | Depuis 1998 Conseil : Benchmarking des politiques publiques |
| Gianémilio OSCULATI | x | | Depuis 1987 Banque (Banca d'America e d'Italia) et Conseil en stratégie (McKinsey) |
| Patrick RICARD | | x | Depuis 1978 Industrie (Pernod Ricard) |
| Luc VANDEVELDE | | x | Depuis 1971 Grande distribution (Groupe Kraft, Carrefour) |
| Anthony WYAND | x | | Depuis 1971 Assurance (Commercial Union-CGU-Aviva) |
| Philippe PRUVOST | x | | Depuis 1971 Banque (Société Générale) |
| Gérard REVOLTE | x | | Depuis 1968 Banque (Société Générale) |

Liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2007

■ Daniel BOUTON

Né le 10.04.1950

Président-Directeur général

Membre du Comité de sélection

■ Marc VIÉNOT

Né le 01.11.1928

Président d'honneur de la Société Générale

■ Anthony WYAND

Né le 24.11.1943

Administrateur de Sociétés

Président du Comité des comptes

Liste des administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2007

■ Daniel BOUTON

■ Anthony WYAND

Il n'existe à la connaissance de la Société Générale aucun conflit d'intérêts entre Société Générale et les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration régit cette situation. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été sélectionné. Toutefois, suite à un engagement pris lors des négociations ayant conduit en 2001 à l'acquisition par Société Générale Asset Management de la majorité du capital de TCW, M. Robert DAY, Président de TCW, a été nommé administrateur de la Société Générale lors de l'Assemblée générale annuelle de 2002.

Administrateur dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2007

■ Jean-Martin FOLZ

Né le 11 janvier 1947

Ancien élève de l'Ecole polytechnique

1972-1978 : Débute sa carrière au Ministère de l'Industrie

1978-1984 : travaille chez Rhône Poulenc

1984-1987 : Directeur Général adjoint puis Président Directeur Général de Jeumont-Schneider

1987 : Directeur Général de Pechiney

1991 : Directeur Général d'Eridania Beghin-Say ; Président de Beghin-Say

1995 : Entre dans le groupe PSA Peugeot Citroën, Président de PSA Peugeot Citroën de 1997 à février 2007

Aucune restriction n'est acceptée par les membres du Conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société Générale sous réserve de celles imposées par les règles du gouvernement de l'entreprise. Il n'existe aucun contrat de service entre les membres du Conseil d'administration et une société du Groupe. Trois administrateurs, en dehors du Président-Directeur général et de l'Administrateur Directeur général délégué, exercent des fonctions au sein du Groupe :

- les administrateurs élus par les salariés : MM. Pruvost et Revolte ;
- M. Robert Day, Président de TCW.

DATES DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (situation au 31 décembre de chaque année)

| Début | Fin | Nom de l'Administrateur | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|-------|------|---|--|--|--|--|---|
| 1997 | 2007 | Daniel BOUTON Président-Directeur général <i>Adresse professionnelle :</i> 17, cours Valmy, 75886 Paris-Cedex 18. | <i>Administrateur :</i> Total SA, Véolia Environnement. | <i>Administrateur :</i> Schneider Electric SA, Total SA, Véolia Environnement. | <i>Administrateur :</i> Schneider Electric SA, Total SA, Véolia Environnement. | <i>Administrateur :</i> Arcelor, Schneider Electric SA, Total SA, Véolia Environnement. | <i>Administrateur :</i> Arcelor, Schneider Electric SA, Total-Fina-Elf SA. Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Environnement. |
| 2001 | 2008 | Philippe CITERNE Administrateur Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> 17, cours Valmy, 75886 Paris-Cedex 18. | <i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement (STET). <i>Administrateur :</i> Accor, Crédit du Nord, Généal, Grosvenor. Continental Europe, Sopra, SG Hambros Bank & Trust Ltd, Trust Company of the West TCW group, Rosbank. | <i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement (STET). <i>Administrateur :</i> Accor depuis le 09/01/06, Crédit du Nord, Généal, Grosvenor Continental Europe, SG Hambros Bank & Trust Ltd, Trust Company of the West TCW group, Unicredito Italiano Spa jusqu'au 16/12/05. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra. <i>Représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'administration :</i> d'Accor jusqu'au 09/01/06. | <i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement (STET). <i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généal, Grosvenor Continental Europe, SG Hambros Bank & Trust Ltd, Trust Company of the West TCW group, Unicredito Italiano Spa. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra Group. <i>Représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'administration :</i> d'Accor. | <i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généal, SG Hambros Bank & Trust Ltd, Trust Company of the West TCW group, Unicredito Italiano. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra Group. <i>Représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'administration :</i> d'Accor, TF 1. | <i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généal, SG Hambros Bank & Trust Ltd, Trust Company of the West TCW group, Unicredito Italiano. <i>Représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'administration :</i> TF 1, Answork. |
| 1986 | 2007 | Marc VIÉNOT Président d'honneur | <i>Administrateur :</i> Alcatel (jusqu'en novembre 2006), Ciments français. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Groupe Barrière, Société Générale Marocaine de Banques. | <i>Administrateur :</i> Alcatel, Ciments français. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Groupe Barrière, Société Générale Marocaine de Banques. | <i>Administrateur :</i> Alcatel, Ciments français. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Groupe Barrière, Société Générale Marocaine de Banques. | <i>Administrateur :</i> Alcatel, Ciments français, SG Marocaine de Banques <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aventis. | <i>Administrateur :</i> Alcatel, Ciments français, SG Marocaine de Banques, Vivendi Universal. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aventis. |
| 2003 | 2009 | Jean AZEMA Directeur général de Groupama Administrateur <i>Adresse professionnelle :</i> 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris. | <i>Administrateur :</i> Médiobianca, Veolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2, Président de Groupama International. | <i>Administrateur :</i> Médiobianca, Veolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2. | <i>Administrateur :</i> Médiobianca, Veolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2. | <i>Administrateur :</i> Médiobianca, Veolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement, Gimar Finances & Compagnie. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2. | Néant |

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

| Début | Fin | Nom de l'Administrateur | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|-------|------|---|--|---|-------|-------|-------|
| 2004 | 2008 | Michel CICUREL Président du Directoire de la Cie Financière Edmond de Rothschild et Cie Financière Saint Honoré. Administrateur <i>Adresse professionnelle :</i> 47, faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris. | <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management SAS. <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom, Rexecode. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Membre du Conseil des Commanditaires :</i> Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. Représentant permanent de Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque : Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. | <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management SAS. <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie) Bouygues Télécom, Rexecode. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Membre du Conseil des Commanditaires :</i> Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. Représentant permanent de Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque : Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. | Néant | Néant | Néant |

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

La composition du Conseil d'administration

| Début | Fin | Nom de l'Administrateur | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|-------|------|--|---|--|---|---|--|
| 2003 | 2010 | Élie COHEN Administrateur <i>Adresse professionnelle :</i> Université de Paris Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris. | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| 2002 | 2010 | Robert A. DAY President Trust Company of the West TCW Administrateur <i>Adresse professionnelle :</i> 865 South Figueroa Street, suite 1800, Los Angeles, Californie 90071, États-Unis. | <i>Président :</i> TCW Groupe. <i>Chairman :</i> Oakmont Corporation. <i>Administrateur :</i> Freeport, Freeport McMoRan Copper and Gold Inc, McMoRan Exploration Cy., Foley Timber & Land Co, LP. | <i>Chairman and CEO :</i> TCW Group. <i>Chairman :</i> Oakmont Corporation. <i>Administrateur :</i> Freeport, Freeport McMoRan Copper and Gold Inc, McMoRan Exploration Cy, Syntroleum Corporation, Synta Pharmaceuticals, Fischer Scientific Inc. | <i>Chairman and CEO :</i> TCW Group. <i>Administrateur :</i> Freeport, Freeport McMoRan Copper and Gold Inc, McMoRan Exploration Cy, Syntroleum Corporation, Synta Pharmaceuticals, Fischer Scientific Inc, Foly Timber. | Néant | Néant |
| 1994 | 2008 | Antoine JEANCOURT-GALIGNANI Administrateur de Sociétés | <i>Administrateur :</i> AGF, Gecina, Kaufman et Broad. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Euro Disney Sca. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Hypo Real Estate Holding AG. | <i>Président de Gecina. Administrateur :</i> AGF, Total SA, Kaufman et Broad, Oddo & Cie SCA. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Euro Disney Sca <i>Président du Conseil d'administration (non executive) :</i> SNA Group Liban. | <i>Président de Gecina. Président du Conseil d'administration :</i> Simco. <i>Administrateur :</i> AGF, Total Fina Elf SA, Kaufman et Broad, Oddo & Cie SCA <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Euro Disney Sca. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Fox kids Europe NV. <i>Président du Conseil d'administration (non executive) :</i> SNA Group Liban. | <i>Président-Directeur général de Gecina. Président du Conseil d'administration :</i> Simco <i>Président des AGF, AGF IARD, AGF Vie, AGF International. Administrateur :</i> AGF, TOTAL SA, Kaufman et Broad, Oddo & Cie SCA. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Euro Disney Sca. | <i>Président-Directeur général des AGF. Administrateur :</i> TOTAL FINA ELF SA, Kaufman et Broad. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Euro Disney SCA. |
| 2003 | 2009 | Elisabeth LULIN Fondatrice et Gérante de Paradigmes et Caetera Administrateur <i>Adresse professionnelle :</i> 11, rue Surcouf, 75007 Paris. | Néant | Néant | <i>Administrateur :</i> Doma Viva SA. | <i>Administrateur :</i> Doma Viva SA. | <i>Administrateur :</i> Doma Viva SA. |
| 2006 | 2010 | Gianémilio OSCULATI Président du Bureau Méditerranéen de McKinsey Administrateur <i>Adresse professionnelle :</i> Piazza Duomo 31, 20122 Milan Italie. | <i>Président :</i> SAIAG-Comital Spa, Valore Spa. Administrateur Miroglio Spa | Néant | <i>Administrateur :</i> Doma Viva SA. | <i>Administrateur :</i> Doma Viva SA. | <i>Administrateur :</i> Doma Viva SA. |

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

| Début | Fin | Nom de l'Administrateur | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|-------|------|---|---|---|---|--|------|
| 2003 | 2009 | Patrick RICARD Président-Directeur général de Pernod-Ricard Administrateur <i>Adresse professionnelle :</i> 12, place des États-Unis, 75016 Paris. | <i>Président du Conseil d'administration :</i> Comrie Plc, <i>Président-Directeur général :</i> Austin Nichols and Co Inc. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Société Paul Ricard S.A. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Wyborowa S.A. Agros Holding S.A. <i>Administrateur :</i> Provimi, Altadis. Pernod Ricard Finance S.A., Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Irish Distillers Group Ltd, Pernod Ricard Swiss S.A., Polairen Trading Ltd, Sankaty Trading Ltd, Peri Mauritius Ltd, Populous Trading Free Ltd. PR acquisitions II Corp, Suntory Allied Ltd. Représentant Permanent de Pernod Ricard au <i>Conseil d'administration :</i> Cusenier S.A., JFA S.A., Pernod Ricard Europe S.A., Pernod S.A., Ricard S.A., Santa Lina S.A. jusqu'au 7 novembre 2006, Ets Vinicoles champenois (E.V.C.) Galibert et Varon. <i>Représentant Permanent de Santa Lina au Conseil d'administration :</i> Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) S.A. <i>Représentant Permanent de la Société Martel/Mumm Perrier-Jouet au Conseil d'administration :</i> Renault Bisquit S.A. | <i>Administrateur :</i> Provimi, Altadis. <i>Président du Conseil d'administration :</i> Comrie Plc. <i>Président-Directeur général :</i> World Brands Duty Free Ltd. <i>Président :</i> Austin Nichols Export Sales Inc. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Société Paul Ricard S.A. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Wyborowa S.A. <i>Administrateur :</i> Allied Domecq Ltd, Allied Domecq (holdings) Ltd, Allied Domecq SPIRITS 1 Wine Holdings Ltd, Pernod Ricard Finance S.A., Martell & Co S.A., Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd, The Glenlivet Distillers Ltd, Aberlour Glenlivet Distillery Ltd, Boulevard Export Sales Inc, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd, Glenforres Glenlivet Distillery Ltd, House of Campbell Ltd, Irish Distillers Group Ltd, Larios Pernod Ricard S.A., Muir Mackenzie Ad Company Ltd, Pernod Ricard Swiss S.A., Polairen Trading Ltd, Sankaty Trading Ltd, Peri Mauritius Ltd, Populous Trading Ltd, White Heather Distillers Ltd, W. Whiteley and Company Ltd, PR acquisitions II Corp, William Whiteley & Co Inc. <i>Vice-Président du Conseil d'administration :</i> Austin Nichols and Co Inc. Représentant Permanent de Pernod Ricard au <i>Conseil d'administration :</i> Cusenier S.A., JFA S.A., Pernod Ricard Europe S.A., Pernod S.A., Ricard S.A., Santa Lina S.A., Campbell Distillers Ltd, Ets Vinicoles champenois (E.V.C.) Galibert et Varon. <i>Représentant Permanent de Santa Lina au Conseil d'administration :</i> Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) S.A., Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) S.A. <i>Représentant Permanent de International Cognac Holding au Conseil d'administration :</i> Renault Bisquit S.A. | <i>Administrateur :</i> Provimi, Altadis. <i>Président du Conseil d'administration :</i> Comrie Plc. <i>Président-Directeur général :</i> World Brands Duty Free Ltd. <i>Président :</i> Austin Nichols Export Sales Inc. Membre du Directoire : Wyborowa S.A. <i>Administrateur :</i> Pernod Ricard Europe SA, PR Finance S.A., Société Paul Ricard, Société Paul Richard Ricard & Fils, Martell & Co S.A., Altadis, Chivas Brothers Ltd, The Glenlivet Distillers Ltd, Aberlour Glenlivet Distillery Ltd, Boulevard Export Sales Inc, Peribel S.A., Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd, Glenforres Glenlivet Distillery Ltd, House of Campbell Ltd, Irish Distillers Group Ltd, Larios Muir Mackenzie Ad Company Ltd, Pernod Ricard Swiss, Peri Mauritius, PR Nederlands Spirits and Wines BV, Polairen Trading Ltd, Populous Trading Ltd, Sankaty Trading Ltd, White Heather Distillers Ltd, W. Whiteley and Company Ltd, World Brands Duty Free Ltd. <i>Représentant Permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration :</i> Pernod Cusenier S.A., JFA S.A., Pampryl S.A., Ricard S.A., Santa Lina S.A., Campbell Distillers Ltd, Havana Club Holding SA. <i>Représentant Permanent de Santa Lina au Conseil d'administration :</i> Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) S.A., Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) S.A. <i>Représentant Permanent de International Cognac Holding au Conseil d'administration :</i> Renault Bisquit S.A. | <i>Administrateur :</i> Provimi, Altadis. <i>Président du Conseil d'administration :</i> Comrie Public Limited CY. <i>Administrateur :</i> Martell & Cie, PR Europe Spirits & Wines SA, Finance SA, Austin Nichols (International) Inc, Anco Do Brasil Inc, Austin Nichols Export Sales (International) Inc, Aberlour Distillers ans Importers Inc, Boulevard Export Sales Inc, Peribel, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd, Glenforres Glenlivet Distillery, House of Campbell Ltd, Irish Distillers Group Ltd, PR Larios, Muir Mackenzie Ad Company Ltd, Pernod Ricard Swiss, Peri Mauritius, PR Nederlands Spirits and Wines BV, Polairen Trading Ltd, Populous Trading Ltd, Sankaty Trading Ltd, San Giorgio Flavours Spa, White Heather Distillers Ltd, W. Whiteley and Company Ltd, World Brands Duty Free Ltd. <i>Représentant Permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration :</i> Cideries et Sopagly réuni « CSR », Cusenier, Pampryl, Pernod, Ricard, Santa Lina S.A., Campbell Distillers Ltd, Havana Cub Holding SA. <i>Représentant Permanent de Santa Lina au Conseil d'administration :</i> Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) S.A., Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) S.A., Société Industrielle A. de la Somme Matières Premières Alimentation (SIAS-MPA). | |

La composition du Conseil d'administration

| Début | Fin | Nom de l'Administrateur | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|-------|------|--|--|--|---|--|---|
| 2006 | 2008 | Luc VANDELDE Président du Conseil de surveillance de Carrefour Administrateur <i>Adresse professionnelle :</i> 26, quai Michelet, TSA 20016, 92695 Levallois-Perret Cedex. | <i>Administrateur :</i> Vodafone, Comet BV, Citra SA. Gérant de Change Capital Partners. | Néant | Néant | Néant | Néant |
| 2002 | 2007 | Anthony WYAND Administrateur | <i>Président :</i> Grosvenor Continental Europe SAS. <i>Administrateur :</i> Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aviva France. <i>Non executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd. | <i>Administrateur :</i> Unicredito italiano SPA, Société Foncière Lyonnaise, Atis real, Aviva Participations. <i>Représentant permanent Aviva Spain, CU Italia.</i> <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aviva France. <i>Non executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd. | <i>Executive Director :</i> Aviva. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> CGU France. <i>Executive Vice-Président :</i> Victoire Asset Management. <i>Administrateur :</i> Aviva Holding Poland Ltd, Noth Mercantile Insurance Cy Ltd, Norwch Union Overseas Holding BV, Norwich Union Overseas Ltd, The Road Transport and General Insurance Cy Ltd, Scottis Insurance orporation Ltd., The Yorkshire Insurance Compagny Ltd. Abeille Assurances, Abeille Vie SA, CGU Group BV, CGU Insurance Plc, CGU International Holding BV, Commercial Union Finance BV, Commercial Union Holding (France) Ltd., Commercial Union International Holding Ltd., Delta Lloyd NV, Eurofil SA, General Accident Plc, Northen Assurance Compagny Ltd., Norwich Union Plc, Royal St George Banque SA. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> CGU International Insurance Plc. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Commercial Union Polska General Insurance Compagny SA, Commercial Union Polska Life Assurance Compagny SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Ogolnych Spo Ka Akcyina. | <i>Executive Director :</i> Aviva. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> CGU France. <i>Administrateur :</i> Unicredito italiano, Société Foncière Lyonnaise. <i>Non Executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd. <i>Executive Vice-President :</i> Victoire Asset Management. <i>Administrateur :</i> Abeille Assurances, Abeille Vie Sa, CGU Courtage SA, CGU Group BV, CGU Insurances, CGU International Holding BV, Commercial Union Finance BV, Commercial Holdings (France) Ltd, Commercial Union International Holdings Ltd., Delta NV, Eurofil SA, General Accident Plc, Northen Assurance Compagny Ltd., Northen Union Plc., Royal George Banque SA. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> International Insurance Plc. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Commercial Union Polska General Insurance Compagny SA, Commercial Union Polska Life Assurance Compagny SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Ogolnych Spo Ka Akcyin. <i>Mandats commencés en 2001 :</i> CGNU Holdings Poland Ltd ; Norwich and Mercantile Insurance Compagny Ltd., Norwich Union Overseas Holdings Road Transport & General Insurance Compagny Ltd., Scottish Insurance Corporation Ltd., Welsh Insurance Corporation Ltd., Yorkshire Insurance Compagny Ltd. | <i>Executive Director :</i> CGNU. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> CGU France. <i>Administrateur :</i> Unicredito italiano. <i>Non Executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd. |

| Début | Fin | Nom de l'Administrateur | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|-------|------|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| 2000 | 2009 | Philippe PRUVOST Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> 17, cours Valmy, 75886 Paris-Cedex 18 | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| 2006 | 2009 | Gérard REVOLTE Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> 17, cours Valmy, 75886 Paris-Cedex 18 | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

■ DIRECTION GÉNÉRALE

■ Daniel BOUTON

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

voir page 58

■ Philippe CITERNE

ADMINISTRATEUR - DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

voir page 58

■ Didier ALIX

Né le 16.08.1946

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Depuis le 26 septembre 2006

Détient 5 030 actions

Biographie : Entré à la Société Générale en 1971. De 1972 à 1979 en poste à l'inspection générale, Responsable du Contrôle Central des Risques (1980), Directeur de Groupes (1984-1991), Directeur général de Franfinance (1991-1993), Directeur délégué, puis Directeur du Réseau France (1993-1998), Directeur général adjoint Particuliers et Entreprises (1998) ; Directeur général délégué depuis le 26 septembre 2006.

FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

| | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|--|--|---|---|---|
| Didier ALIX Directeur Général délégué Adresse professionnelle : 17 cours Valmy, 75886 Paris cedex 18. | <i>Président Directeur général</i> : Sogébaïl ; <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Komerčni Banka. <i>Administrateur</i> : Franfinance, Yves Rocher, Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank S.A.E. (NSGB), Société Générale de Banque au Cameroun, Société Générale de Banque au Sénégal, Société Générale au Liban, MISR International Bank (jusqu'en décembre 2006), Fiditalia (jusqu'en décembre 2006). <i>Administrateur et vice Président</i> : Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Société Générale Marocaine de Banques, Groupama Banque (jusqu'en octobre 2006). <i>Représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration</i> : Latécoère | <i>Président Directeur général</i> : Sogébaïl ; <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Komerčni Banka. <i>Administrateur</i> : Franfinance, Yves Rocher, Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank S.A.E. (NSGB), Société Générale de Banque au Cameroun, Société Générale de Banque au Sénégal, Société Générale au Liban, MISR International Bank, Sogessur, Fiditalia. <i>Administrateur et vice Président</i> : Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Société Générale Marocaine de Banques, Groupama Banque. <i>Représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration</i> : Latécoère | <i>Président Directeur général</i> : Sogébaïl ; <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Komerčni Banka. <i>Administrateur</i> : Franfinance, Yves Rocher, Sogessur, Fiditalia, Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank S.A.E. (NSGB), Société Générale de Banque au Cameroun, Société Générale de Banque au Sénégal, Société Générale au Liban. <i>Administrateur et vice Président</i> : Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Société Générale Marocaine de Banques, Groupama Banque. | <i>Président Directeur général</i> : Sogébaïl ; <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Komerčni Banka. <i>Administrateur</i> : Franfinance, Yves Rocher, Sogessur, Fiditalia, Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank S.A.E. (NSGB), Société Générale de Banque au Cameroun, Société Générale Marocaine de Banques, Société Générale de Banque au Sénégal, Société Générale au Liban. <i>Administrateur et vice Président</i> : Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Groupama Banque. | <i>Président Directeur général</i> : Sogébaïl ; <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Komerčni Banka. <i>Administrateur</i> : Franfinance, Yves Rocher, Sogelife, Sogessur, Banque Roumaine de Développement, Fiditalia, National Société Générale Bank S.A.E. (NSGB), Société Générale de Banque au Cameroun, Société Générale Marocaine de Banques, Société Générale de Banque au Sénégal, Société Générale au Liban, <i>Administrateur et vice Président</i> : Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Groupama Banque. |

■ LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 1^{ER} JANVIER 2007

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président-Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

■ Daniel BOUTON

Président-Directeur général de la Société Générale

■ Philippe CITERNE

Administrateur - Directeur général délégué, principalement en charge des grands dossiers stratégiques du Groupe, des opérations de croissance externe, des grands risques et de la supervision des activités de la Banque de Financement et d'Investissement, des Gestions d'actifs et de Services aux investisseurs

■ Didier ALIX

Directeur général délégué, principalement en charge de la supervision des activités de Banque de détail, de Services Financiers spécialisés et de projets transversaux visant à renforcer l'efficacité du Groupe

■ Séverin CABANNES

■ Philippe COLLAS

Directeur général adjoint en charge des Gestions d'actifs et Services aux investisseurs

■ Didier HAUGUEL

Directeur des Risques du Groupe

■ Hugues LE BRET

Directeur de la Communication du Groupe

■ Anne MARION-BOUCHACOURT

Directeur des Ressources et Relations Humaines du Groupe

■ Jean-Pierre MUSTIER

Directeur général adjoint en charge de la Banque de Financement et d'Investissement

■ Frédéric OUDEA

Directeur financier du Groupe

■ Alain PY

Président-Directeur général du Crédit du Nord

■ Jean-François SAMMARCELLI

Directeur de la Banque de détail en France de la Société Générale

■ Christian SCHRICKE

Secrétaire général du Groupe et Responsable de la Conformité pour le Groupe

Assiste aux réunions pour les sujets relevant de ses compétences

■ Christian POIRIER

Conseiller du Président

■ LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION GROUPE AU 1^{ER} JANVIER 2007

Le Comité de Direction Groupe est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

■ Daniel BOUTON

Président-Directeur général de la Société Générale

■ Philippe CITERNE

Administrateur - Directeur général délégué de la Société Générale

■ Didier ALIX

Directeur général délégué de la Société Générale

■ Séverin CABANNES

■ Philippe COLLAS

Directeur général adjoint en charge des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

■ Anne MARION-BOUCHACOURT

Directeur des Ressources et Relations Humaines du Groupe

■ Jean-Pierre MUSTIER

Directeur général adjoint, Banque de Financement et d'Investissement

■ Frédéric OUDEA

Directeur financier du Groupe

■ Alain PY

Président-Directeur général du Crédit du Nord

■ Christian SCHRICKE

Secrétaire général du Groupe et Responsable de la Conformité pour le Groupe

■ Christian POIRIER

Conseiller du Président

■ Thierry AULAGNON

Co-Directeur Grandes Entreprises, Institutions Financières et Conseil

■ Marc BREILLOUT

Co-Directeur Marchés de taux, Changes et Matières premières

■ Yannick CHAGNON

Directeur des paiements domestiques et internationaux

■ Alain CLOSIER

Directeur du métier titres

■ Alain CLOT

Président Directeur général de SG Asset Management

■ Michel DOUZOU

Directeur délégué du Réseau France de la Société Générale

■ Jean-François GAUTIER

Directeur des Services Financiers Spécialisés

■ Didier HAUGUEL

Directeur des Risques du Groupe

■ Maurice KOUBY

Directeur des Systèmes d'information de la Banque de détail

■ Hugues LE BRET

Directeur de la Communication du Groupe

■ Albert LE DIRAC'H

Directeur délégué des Relations Humaines du Groupe

■ Jean-Pierre LESAGE

Directeur des Ressources de la Banque de Financement et d'Investissement

■ Jean-Louis MATTEI

Directeur de la Banque de Détail Hors France Métropolitaine

■ Inès MERCEREAU

Directeur de la Stratégie du Groupe

■ Christophe MIANNÉ

Directeur général adjoint délégué de la Banque de Financement et d'Investissement

■ Philippe MIÉCRET

Inspecteur Général

■ Jean-Jacques OGIER

Directeur général de SG Amériques

■ Benoît OTTENWALTER

Co-Directeur Grandes Entreprises Institutions Financières et Conseil

■ Jean-François SAMMARCELLI

Directeur du Réseau France de la Société Générale

■ Patrick SOULARD

Directeur général adjoint délégué de la Banque de Financement et d'Investissement

■ Catherine THÉRY

Directeur des Fonctions Support du métier Titres

■ Yves THIEFFRY

Directeur adjoint des Ressources de la Banque de Financement et d'Investissement

■ Daniel TRUCHI

Directeur de la Gestion Privée

■ INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société Générale veille à respecter les recommandations des rapports AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Dès septembre 1995, 3 Comités (Comité des comptes, Comité des rémunérations, Comité de sélection) ont été institués.

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un règlement intérieur. Une Charte de l'Administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de la Société Générale. Le règlement intérieur et la Charte, ainsi que les Statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le présent document.

Le présent chapitre est composé de trois parties et a été présenté aux Comités concernés et au Conseil d'administration. Les deux premières, consacrées aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux règles retenues pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux au Conseil, constituent le Rapport du Président prévu aux articles L. 225-23, L. 225-37 et L. 225-51 du Code de commerce. La troisième traite des relations avec les Commissaires aux comptes.

Rapport du Président

■ Conseil d'administration

La Société Générale est une Société anonyme à Conseil d'administration. En avril 2003, le Conseil d'administration a confirmé la structure moniste d'organisation de la Direction, estimant que celle-ci était la mieux adaptée aux circonstances de la Société. En conclusion de l'auto-évaluation de son fonctionnement, le Conseil a confirmé cette appréciation début 2007. La composition du Conseil et de ses comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil donnent des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs. Aussi le Conseil a-t-il l'intention de maintenir cette structure lorsqu'il nommera son Président après l'Assemblée Générale 2007, dans l'hypothèse où celle-ci renouvellerait le mandat d'administrateur de Daniel Bouton. Le Président, M. Daniel Bouton, exerce les fonctions de Directeur général et est assisté de M. Philippe Citerne, administrateur, Directeur général délégué et, depuis septembre 2006, d'un deuxième Directeur Général délégué, M. Didier Alix.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

Le Conseil comporte treize administrateurs élus par l'Assemblée Générale et deux administrateurs représentant les salariés.

■ Composition du Conseil (au 31 décembre 2006)

La durée des mandats des treize administrateurs nommés par l'Assemblée générale est de 4 ans, et ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler tous les ans environ un quart de ces administrateurs. Le mandat des deux administrateurs élus par les salariés de la Société Générale est d'une durée de 3 ans.

Le Conseil d'administration comporte 15 membres, 1 femme et 14 hommes, dont 2 sont des représentants élus des salariés. Les administrateurs étrangers sont au nombre de 4. L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans. Au cours de l'année 2006, sa composition a été affectée par les événements suivants :

- renouvellement de MM. Cohen et Day ;
- nomination de MM. Osculati et Vandeveldé ;
- démission de M. Baird ;
- expiration du mandat de M. Cannac ;
- élection de MM. Pruvost et Révolte.

Par ailleurs, depuis le 18 janvier 2006, M. Matsuo représente MEIJI Yasuda Life en tant que censeur en remplacement de M. Kaneko.

Conformément aux recommandations des rapports AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité de sélection, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2006 au regard des critères d'indépendance définis dans le rapport précité. Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritère intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de la Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales...). Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de la Société Générale.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que Mme Lulin, MM. Azéma, Cicurel, Cohen, Jeancourt-Galignani, Osculati et Vandeveldé devaient être regardés comme administrateurs indépendants.

M. Azéma, Directeur général de Groupama, est considéré comme indépendant, dès lors que Groupama détient nettement moins de 10 % du capital de la Société Générale et que ni les relations

bancaires qu'entretient Groupama avec la Société Générale, ni le partenariat noué entre Groupama et Société Générale pour le lancement de Groupama Banque ne sont de nature à affecter l'indépendance de son jugement, compte tenu de l'enjeu limité que représente ce dernier pour les deux groupes.

Les autres administrateurs ne sont pas considérés comme indépendants au regard des critères définis par le rapport AFEP-MEDEF.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 7 sur 15 au 31 décembre 2006 (soit 47 % du Conseil d'administration et 54 % des administrateurs nommés par l'Assemblée générale). Si l'Assemblée Générale 2007 approuve la proposition du Conseil de nommer M. Folz en remplacement de M. Viénot, la proportion d'administrateurs indépendants sera de 8 sur 15, soit 53 % du Conseil d'administration et 61,5 % des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

Cette situation est conforme à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le rapport AFEP-MEDEF.

Elle est également conforme à l'objectif arrêté par le Conseil qui est d'assurer une diversité et un équilibre des expériences et des compétences des administrateurs, ainsi que de concilier continuité et renouvellement progressif.

■ Administrateurs

Les administrateurs sont détenteurs à titre personnel d'un nombre significatif d'actions : si le minimum statutaire est de 200 actions, la Charte recommande la détention de 600 actions minimum par administrateur nommé par l'Assemblée générale. Cette recommandation est respectée par 87 % d'entre eux. Le Conseil propose à l'Assemblée Générale 2007 de relever à 600 actions le minimum statutaire pour les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale. Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits ci-dessous, dans le chapitre consacré à la rémunération des dirigeants.

La Charte de l'Administrateur prévoit que chaque administrateur de la Société Générale s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Comme les cadres du Groupe disposant régulièrement d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de la Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication des résultats et ne peuvent réaliser sur ces titres des opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins 2 mois, interdiction des transactions sur options).

La Charte de l'Administrateur a été modifiée en janvier 2005 pour étendre cette règle aux opérations sur les titres de filiales cotées de la Société Générale. Par ailleurs, les administrateurs sont tenus d'informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations réalisées sur le titre par eux-mêmes ou leurs proches.

■ Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques. Cet article a été modifié en 2005 afin de l'adapter à la taille du Groupe (voir article 1^{er} du règlement).

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux et décide de la mise en œuvre des plans d'options et d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

■ Fonctionnement

Un règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration. Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée. L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

■ Travaux du Conseil en 2006

En 2006, le Conseil d'administration a tenu 10 réunions, dont la durée a été en moyenne de 2 heures 30. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de 80 % contre 77 % en 2005 et 84 % en 2004.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels.

Le Conseil a examiné le budget 2006.

Le Conseil d'administration a décidé une augmentation du capital de la Société Générale pour la première fois depuis 1993.

Il a délibéré sur plusieurs projets d'opérations stratégiques, conformément à son règlement intérieur ; ceux qui ont été suivis d'effet concernent notamment :

- la banque de détail à l'international (Russie, Croatie) ;
- le métier titres (acquisition du métier titres d'Unicredit) et le métier service aux investisseurs (projet de joint-venture entre FIMAT et Calyon Financial) ;
- la banque de financement et d'investissement aux USA (mise sur le marché de Cowen).

Il a aussi délibéré sur plusieurs autres projets importants non suivis d'effet à ce jour, en particulier en Chine.

Il a revu la stratégie globale du Groupe et les stratégies des métiers suivants :

- banque privée (y compris le bilan de l'acquisition de Compagnie Bancaire de Genève) ;
- ligne métier dette et financement ;
- activité de courtage sur actions et d'analyse financière ;
- moyens de paiement dans le contexte du projet SEPA (Single European Payments Area) de zone européenne unique des paiements.

Le Conseil a revu la situation du Groupe en matière de risques et en particulier l'état de la filière risques ; il a approuvé les limites globales annuelles des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à la Commission bancaire ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de celle-ci.

Le Conseil a décidé 2 plans de stock-options, un plan de distribution d'actions gratuites et une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan Mondial d'Actionariat Salarié.

Le Conseil d'administration a préparé les résolutions soumises à l'Assemblée générale ainsi que les réponses aux questions écrites.

■ Comités

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que des délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés, composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Ces Comités sont au nombre de 3 : le Comité des comptes, le Comité des rémunérations et le Comité de sélection. Le Conseil peut aussi créer un ou plusieurs Comités ad hoc.

■ Comité des comptes

Composé de 4 administrateurs, Mme Lulin, M. Cannac (jusqu'à l'Assemblée Générale 2006) puis M. Osculati (depuis cette Assemblée Générale), MM. Cohen et Wyand, dont 3 sont indépendants, et présidé par M. Wyand, le Comité des comptes a pour missions :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes (voir la rubrique « Commissaires aux comptes ») ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne, établis en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

■ Rapport d'activité du Comité des comptes pour 2006

Le Comité s'est réuni 10 fois en 2006 ; le taux de participation a été de 97 % (100 % en 2005).

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes, hors la présence du management, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des risques et du Secrétaire général sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la

gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition. Des séances de formation ou d'information sont organisées en fonction des besoins et de l'actualité. À ce titre, le Comité a tenu en 2006 une session de deux jours dans la succursale de New York.

Au cours de l'année 2006, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a continué à apporter une attention particulière au suivi des frais généraux et du coefficient d'exploitation.

Le Comité a fait une revue de l'activité de trading pour compte propre.

Dans le cadre de sa mission de contrôle des risques, le Comité a adopté une approche extensive des différents facteurs de risque. À ce titre, il vérifie l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suit de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il revoit le dispositif de contrôle de certains risques de marché et est consulté sur la révision annuelle des limites fixées dans ce domaine, ainsi que le rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques présenté à la Commission bancaire. Le Comité a examiné en 2006 les premiers éléments de la cartographie des risques opérationnels et le dispositif de mesure et de prévention mis en œuvre dans ce domaine.

Il a été tenu informé de l'avancement des travaux et conséquences prévisibles de la mise en œuvre de la future réglementation prudentielle Bâle II.

Le Comité a suivi l'adaptation du dispositif de contrôle interne du groupe aux modifications de la réglementation bancaire française en la matière, notamment en ce qui concerne le contrôle périodique, le contrôle de conformité et la surveillance permanente et a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la conformité. Il a examiné le Rapport annuel à la Commission bancaire sur le contrôle interne ainsi que le plan de tournée de l'inspection générale et des audits. Il a examiné l'application des règles relatives aux comités d'audit des filiales.

Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de la Commission bancaire.

Le Comité a revu la politique menée en matière d'emploi des fonds propres. Il a examiné les aspects financiers des différents projets d'acquisition soumis au Conseil.

Le Comité des comptes a également examiné plusieurs sujets transversaux (dépenses informatiques, gestion des grands projets du Groupe, économies transversales).

Le Comité reçoit tous les semestres un benchmark financier présentant les performances du Groupe dans ses différents

métiers par rapport à ses principaux concurrents. Celui-ci est présenté au Conseil une fois par an.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2006. Il a proposé au Conseil des adaptations des règles internes relatives aux missions susceptibles d'être confiées aux Commissaires aux comptes, pour tenir compte du nouveau Code de déontologie de la profession.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de 3 administrateurs, MM. Cicurel, Jeancourt-Galignani et Ricard, dont deux sont indépendants au 31.12.2006 ; le Comité comprendra, à compter du 1^{er} mai 2007, un quatrième membre, M. Vandeveld, administrateur indépendant. Il est présidé par M. Jeancourt-Galignani, administrateur indépendant. Le Comité :

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application, en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des stock-options et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale.

■ Rapport d'activité du Comité des rémunérations pour 2006

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 8 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 77 % (69 % en 2005).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé la fixation par le Conseil de la rémunération variable des mandataires sociaux. Il a été informé de la rémunération des membres du Comité exécutif. Il a revu la structure de rémunération des mandataires sociaux et soumis au Conseil des propositions de modification de celle-ci. (voir « Politique de rémunération des dirigeants, page 77 »).

Il a préparé l'évaluation des mandataires sociaux et en a délibéré avec les autres administrateurs extérieurs au Groupe, avant d'en rendre compte au Président.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Enfin, le Comité a proposé au Conseil 2 plans de stock-options (voir la rubrique « Plans d'options ») et un plan d'actions gratuites.

■ Comité de sélection

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Le Comité de sélection prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration la présentation des membres du Conseil d'administration dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants. Il fait toute proposition au Conseil sur sa composition après avoir, en tant que de besoin, diligenté les enquêtes utiles. Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non-membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

■ Rapport d'activité du Comité de sélection pour 2006

Le Comité de sélection a tenu 5 réunions en 2006 ; le taux de participation a été de 82 % (73 % en 2005).

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2006 relatif au gouvernement d'entreprise, en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs (voir ci-après). Il a conduit une réflexion sur la composition du Conseil à moyen terme et proposé au Conseil les nominations d'administrateurs soumises à l'Assemblée générale de 2006. Il a préparé les réponses du Conseil aux questions écrites posées en matière de gouvernement d'entreprise.

Enfin, le Comité a préparé l'évaluation du Conseil d'administration (voir ci-dessous). Il a débattu du plan de succession des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu.

Il a été informé au préalable par le Président-Directeur Général de la proposition de nomination d'un deuxième directeur général délégué et des nominations de nouveaux membres du Comité exécutif effectuées fin 2006-début 2007 ainsi que du projet de réorganisation du Groupe.

■ Évaluation du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base des réponses des administrateurs à un questionnaire.

Une année sur trois, ce questionnaire est très détaillé et les administrateurs y répondent dans le cadre d'un entretien approfondi, soit avec un consultant spécialisé, soit avec le secrétaire du Conseil. Les deux autres années, le questionnaire est simplifié et donne lieu à des réponses écrites. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document qui sert de base aux débats du Conseil.

Fin 2006, des entretiens individuels avec la nouvelle secrétaire du Conseil sur la base d'un questionnaire détaillé ont donné lieu à l'établissement d'un document de synthèse des réponses, dont le Conseil a débattu dans sa séance du 19 janvier 2007. Il ressort de cette auto-évaluation un haut niveau de satisfaction sur le fonctionnement du Conseil, sur la préparation de ses travaux et la conduite de ses débats et sur la qualité des relations du Conseil avec son président. Le Conseil a conclu que la forme moniste avec un président exerçant les fonctions de directeur général restait adaptée aux circonstances actuelles de la société et devrait être maintenue à l'occasion du renouvellement du mandat du président, dans l'hypothèse où le mandat d'administrateur de Daniel Bouton serait renouvelé.

Diverses suggestions ont été formulées sur les sujets à traiter par le Conseil et sur la manière d'améliorer la qualité des débats et la composition du Conseil, ainsi que son information sur les travaux des comités. Le Conseil a souhaité aligner pour les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale le nombre minimum d'actions à détenir en vertu des statuts de la société sur celui recommandé dans la Charte de l'administrateur. Une résolution à cet effet est présentée à l'Assemblée Générale 2007.

Depuis 2003, les mandataires sociaux font l'objet chaque année d'une évaluation préparée par le Comité des rémunérations à l'occasion d'une réunion à laquelle participent seuls les administrateurs non salariés ou dirigeants d'une société du Groupe, évaluation dont les conclusions sont communiquées au Président-Directeur général par le Président du Comité des rémunérations.

Politique de rémunération

■ Politique de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

RÉMUNÉRATION ANNUELLE

En 2006, la structure de rémunération suivante a été appliquée aux mandataires sociaux :

- une rémunération fixe susceptible d'être revalorisée en fonction des pratiques de marché ;
- une rémunération variable égale à un pourcentage de la rémunération fixe déterminée par le Conseil qui arrête les comptes de l'exercice. Le Conseil d'administration a décidé que la part variable comprendrait deux éléments :

- l'un fonction des objectifs de Bénéfice Net Par Action (BNPA) fixés en valeur absolue à l'avance pour l'exercice ; la part correspondant à cet indicateur pouvant varier entre 0 % et 110 % de la rémunération fixe, ces taux plancher et plafond correspondant à des objectifs plancher et plafond de BNPA et un taux de 75 % correspondant à la réalisation de l'objectif central de BNPA,
- l'autre sur la base d'indicateurs qualitatifs via la fixation d'objectifs clés sous-tendant la réussite de la stratégie de l'entreprise et fixés à l'avance pour l'exercice ; la part correspondant à ces indicateurs pouvant varier entre 0 et 70 % de la rémunération fixe.

La part variable versée aux mandataires sociaux est ensuite réduite du montant des jetons de présence perçus par ceux-ci, tant de la Société Générale que des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

La rémunération fixe annuelle du Président est, depuis 2006, égale à 1 250 000 EUR, et les rémunérations fixe et variable de M. Citerne sont égales à 60 % de celle du Président, celles de M. Alix étant égales à 40 % de celle du Président.

Le Conseil a décidé début 2007, sur proposition du Comité des rémunérations, de modifier notablement les modalités de l'élément quantitatif de la rémunération variable à compter de l'exercice 2007. Il a souhaité le rendre, d'une part, plus objectif par l'introduction d'une comparaison entre les performances de la Société Générale et celles de ses principaux concurrents, d'autre part, plus variable et plus incitatif en faisant varier la rémunération d'autant plus fortement à la baisse et à la hausse que la performance relative est plus éloignée de la médiane de celle des concurrents. L'élément quantitatif sera désormais fonction des performances comparées de la Société Générale et de celles d'un échantillon de 14 autres grandes banques européennes cotées, performances mesurées par la variation annuelle du bénéfice net par action (BNPA). Le montant de la part variable lié à cette appréciation quantitative peut varier entre 0 % et 140 % de la rémunération fixe, le taux plancher correspondant à une variation du BNPA inférieure d'au moins 15 points par rapport à celle de la médiane, le taux plafond correspondant lui, à une variation supérieure d'au moins 25 points à celle-ci ; une variation égale à la médiane correspond à un taux de 50 %. En cas de variation du BNPA particulièrement faible, voire négative, le montant résultant de ce barème pourrait être abaissé par le Conseil.

L'élément qualitatif reste fondé sur l'atteinte d'objectifs clés sous-tendant le succès de la stratégie de l'entreprise, fixés à l'avance pour l'exercice et mesurés à l'aide d'indicateurs pertinents. Le montant de la part variable lié à cet élément peut varier entre 0 et 100 % de la rémunération fixe.

Les mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

AVANTAGES POSTÉRIEURS AU MANDAT SOCIAL

S'agissant des avantages postérieurs au mandat social, MM. Bouton, Citerne et Alix conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la société qui leur était applicable en tant que salarié avant leur première nomination comme mandataire social.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe plus la rémunération variable retenue à hauteur de 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de la société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

En ce qui concerne MM. Bouton, Citerne et Alix, pour tenir compte de la structure de leur rémunération monétaire globale, il a été décidé que la rémunération d'assiette prise en compte au moment de la liquidation des droits serait la rémunération fixe annuelle en qualité de mandataire social augmentée de 5 % au titre de la rémunération variable. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluront tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social.

Au 1^{er} janvier 2007, M. Bouton avait ainsi acquis des droits à pension à la charge de la société représentant 56,5 % de sa rémunération fixe et 20,4 % de sa rémunération monétaire globale actuelle. À la même date, M. Citerne avait acquis des droits à pension à la charge de la société représentant 46,1 % de sa rémunération fixe et 16,7 % de sa rémunération monétaire globale actuelle et M. Alix, des droits représentant 46,8 % de sa rémunération fixe et 16,9 % de sa rémunération globale actuelle.

MM. Bouton, Citerne et Alix ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leur fonction de mandataire social. Titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient des indemnités prévues par ce contrat au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci, sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension.

OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les mandataires sociaux bénéficient régulièrement d'options d'achat ou de souscription d'actions dans le cadre des plans approuvés par le Conseil, dont les caractéristiques sont décrites page 83 du présent document.

Plan 2006

Voir page 83.

Plan 2007

Dans le cadre du réexamen de la politique de rémunération des mandataires sociaux, le Conseil a décidé de modifier la politique suivie à leur égard en matière d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions. Il a décidé, d'une part, de diminuer de moitié le nombre d'options attribuées sans condition autre que de présence dans l'entreprise lors de la levée des options, d'autre part, d'attribuer des options supplémentaires subordonnées à des conditions à la fois de présence et de performance.

La définition des conditions de performance s'inspire des mêmes considérations que la modification de l'élément quantitatif de la rémunération variable en espèces, c'est-à-dire d'une part une comparaison objective des performances du Groupe avec celles des principaux concurrents, et d'autre part une forte variabilité de l'acquisition des options en fonction de ces performances, mesurées au travers du rendement total pour l'actionnaire (Total shareholder return ou TSR – évolution des cours de bourse et dividendes capitalisés) de l'action Société Générale au cours des trois années suivant l'attribution.

Ces options conditionnelles ne seront acquises qu'au bout de 3 ans, si et dans la mesure où la performance de la Société Générale excède les conditions suivantes :

- le nombre maximum sera acquis si le TSR annualisé constaté entre le quatrième trimestre 2006 et le quatrième trimestre 2009 excède de 15 points au moins la médiane des TSR sur la même période de l'échantillon de quatorze autres banques européennes utilisé pour la détermination de la part quantitative de la rémunération variable ;
- si la variation est égale à la médiane de ces variations, le nombre des options acquises sera égal à 35 % du maximum ;
- si la variation est inférieure de 10 points au moins à cette médiane, aucune option conditionnelle ne sera acquise.

En application de cette politique, le Conseil a décidé d'attribuer au Président, d'une part, 60 000 options subordonnées à la seule condition de présence dans l'entreprise lors de la levée des options, soit une baisse de 50 % par rapport au plan 2006. Il lui a, d'autre part, attribué un nombre de stock options conditionnelles, dont le nombre définitif variera entre 0 et 90 000 options. Ce nombre ne sera connu qu'en 2010 et dépendra des niveaux de performance selon les modalités décrites ci-dessus. Si la performance de l'action Société Générale devait être par exemple au niveau de la médiane de ses pairs, le Président bénéficierait d'un nombre total de 91 500 stock options, soit une baisse de 24 % par rapport à l'attribution du plan 2006.

En application de cette même politique, M. Citerne a bénéficié de 90 000 options, dont 54 000 conditionnelles. M. Alix a bénéficié de 60 000 options, dont 36 000 conditionnelles.

Obligations de détention d'actions Société Générale

Depuis 2002, les mandataires sociaux du Groupe doivent détenir au minimum le nombre d'actions Société Générale suivant :

Président : 8 500

Directeur général délégué : 4 500

Dans le cadre du plan d'options 2007, le Conseil d'administration a fixé des obligations nouvelles pour les mandataires sociaux. Ceux-ci doivent désormais conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions de mandataires sociaux une proportion des actions issues des options attribuées dans le cadre du plan. Cette proportion est égale à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions. Toutefois, lorsqu'un mandataire détient des actions pour une valeur égale à deux fois sa rémunération fixe annuelle s'agissant des directeurs généraux délégués ou trois fois cette rémunération s'agissant du président, l'obligation de conservation est ramenée à 20 % des plus-values nettes.

Les mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil de s'assurer du respect de ces obligations.

■ Rémunération 2006

Le président-directeur général a perçu une rémunération fixe de 1 250 000 EUR. S'agissant de la rémunération variable, le Conseil d'administration a, sur proposition du Comité des rémunérations, fixé la part correspondant à la réalisation de l'objectif de BNPA à 1 375 000 EUR, le Groupe ayant réalisé un BNPA supérieur au plafond de l'objectif fixé pour l'exercice ; il a fixé la part correspondant aux indicateurs qualitatifs à 800 000 EUR, les mandataires sociaux ayant dépassé les objectifs qui leur avaient été fixés. La rémunération de M. CITERNE est égale à 60 % de celle de M. BOUTON pour l'exercice. Celle de M. ALIX, pour la période où il a exercé les fonctions de directeur général délégué, est égale à 40 % de celle de M. BOUTON.

La rémunération monétaire du Président a donc varié de 3,8 % par rapport à 2005, à comparer aux évolutions de la performance 2006 de SG : BNPA : +13,2 %, RNPG : +18,2 %.

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS DEPUIS 2002

Les rémunérations des mandataires sociaux attribuées au titre des exercices précédents ont été les suivantes :

| | 2002 | | | | 2003 | | | | 2004 | | | | 2005 | | | | 2006 | | | |
|--------------|-------------|----------------|-------------|--------------|-------------|----------------|-------------|--------------|-------------|----------------|-------------|--------------|-------------|----------------|-------------|--------------|-------------|----------------|-------|--------------|
| | fixe | varia- ble* | total | dont SG** | fixe | varia- ble* | total | dont SG** | fixe | varia- ble* | total | dont SG** | fixe | varia- ble* | total | dont SG** | fixe | varia- ble* | total | dont SG** |
| M. BOUTON | 1,00 | 0,80 | 1,80 | 1,70 | 1,00 | 1,95 | 2,95 | 2,80 | 1,00 | 2,10 | 3,10 | 2,94 | 1,00 | 2,30 | 3,30 | 3,18 | 1,25 | 2,18 | 3,43 | 3,30 |
| M. CITERNE | 0,55 | 0,44 | 0,99 | 0,94 | 0,55 | 1,07 | 1,62 | 1,58 | 0,58 | 1,15 | 1,73 | 1,67 | 0,60 | 1,27 | 1,87 | 1,87 | 0,75 | 1,31 | 2,06 | 2,00 |
| M. ALIX (1) | | | | | | | | | | | | | | | | | 0,13 | 0,22 | 0,35 | 0,35 |
| Total | 1,55 | 1,24 | 2,79 | 2,64 | 1,55 | 3,02 | 4,57 | 4,38 | 1,58 | 3,25 | 4,83 | 4,61 | 1,60 | 3,57 | 5,17 | 5,05 | 2,13 | 3,71 | 5,84 | 5,65 |

(1) Pour la période au cours de laquelle il a été mandataire social

* Le montant du variable comprend les jetons de présence versés par la Société Générale et par les sociétés extérieures au groupe : la rémunération variable versée est égale au montant de la rémunération variable fixée par le Conseil après déduction du montant de ces jetons.

** Rémunération globale à charge du Groupe déduction faite des jetons de présence versés par des sociétés n'appartenant pas au groupe.

OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Situation au 31/01/2007

| Date d'attribution | Prix de d'exercice des options | Valorisation unitaire IFRS 2* | Nombre d'options attribuées | Options levées en 2006 | Nombre d'options attribuées | Options levées en 2006 | Nombre d'actions attribuées | Nombre d'options attribuées | Options levées en 2006 |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Options ordinaires | | | Monsieur Bouton | | | Monsieur Citerne | | Monsieur Alix | |
| 08-sept-99 | 48,50 | | 160 000 | 73 000 | | | | | |
| 12-janv-01 | 65,56 | | 250 731 | 138 531 | 137 846 | 137 846 | | | |
| 16-janv-02 | 62,08 | 17,33 | 90 611 | 875 | 50 339 | 50 339 | | | |
| 22-avr-03 | 51,65 | 13,28 | 109 739 | 0 | 60 272 | 20 000 | | 38 227 | 4 538 |
| 14-janv-04 | 69,53 | 14,92 | 120 814 | 0 | 66 448 | 0 | | 45 306 | 0 |
| 13-janv-05 | 74,50 | 12,82 | 120 814 | 0 | 66 448 | 0 | | 42 789 | 0 |
| 18-janv-06 | 104,85 | 16,63 | 120 914 | 0 | 66 503 | 0 | 2 006 | 29 788 | 0 |
| 19-janv-07 | 130,30 | 25,24 | 60 000 | 0 | 36 000 | 0 | | 24 000 | 0 |
| Options conditionnelles | | | | | | | | | |
| 19-janv-07 | 130,30 | 13,06 | 90 000 | 0 | 54 000 | 0 | | 36 000 | 0 |

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2.

Elle est calculée à la date d'attribution selon une méthode de Monte Carlo qui prend en compte les comportements d'exercices des options observés à la Société Générale pour les options ordinaires et les probabilités de performances pour les options conditionnelles.

Commissaires aux comptes

Les comptes de la Société Générale sont certifiés conjointement par le Cabinet Ernst & Young Audit, représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade, et la société Deloitte et Associés (changement de dénomination en octobre 2004), représentée par M. José Luis Garcia. Leur mandat prendra fin à la clôture des comptes 2011.

Sur proposition du Conseil d'administration, les mandats de Ernst & Young et de Deloitte et Associés ont été renouvelés par l'Assemblée générale de 2006 qui a examiné les comptes de l'exercice 2005.

Le Conseil d'administration a estimé préférable de privilégier la continuité, dans un contexte marqué par le passage aux normes IFRS et aux nouvelles règles prudentielles de Bâle II, qui entraînent de très importants changements dans les systèmes d'information comptable et de risques. Le Comité des comptes ayant en 1999 et en 2002 procédé à des appels d'offres pour la sélection des commissaires aux comptes, la concurrence pour ces fonctions a été largement ouverte dans un passé récent. Dans le cadre du renouvellement de ces mandats, la société Ernst & Young a remplacé M. Christian Mouillon, qui aura exercé les fonctions de commissaire aux comptes pendant six ans, par M. Philippe Peuch-Lestrade, qui a précédemment certifié les comptes du Groupe au nom de la société Barbier Frinault et Associés (Arthur Andersen) jusqu'en 2002.

Dès 2001, afin de renforcer l'indépendance des commissaires aux comptes du Groupe, le Conseil d'administration avait décidé de limiter la proportion des honoraires versés aux réseaux dont

ils font partie pour des tâches non liées à leurs missions d'audit. En 2002, le Conseil a adopté des règles plus strictes, reposant sur une distinction entre les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux auditeurs externes et aux réseaux dont ils font partie.

La loi sur la Sécurité financière du 1^{er} août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des commissaires aux comptes, en interdisant la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes par le commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et en renvoyant au code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

Prenant acte de ces évolutions, le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un nouveau dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux. Ces règles sont plus strictes que la loi, en prévoyant que les diligences non directement liées à la mission de commissaire aux comptes ne peuvent être rendues, après une autorisation préalable du Comité des comptes, qu'auprès des seules filiales étrangères du Groupe.

Le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes a été approuvé par un décret du 16 novembre 2005 modifié par un décret du 24 avril 2006. Le code rappelle les interdictions posées par la loi et présente une liste de prestations interdites. Il impose

au commissaire aux comptes de s'assurer que son indépendance n'est pas affectée par la fourniture par un membre de son réseau d'une prestation aux sociétés qu'il n'audite pas, et présente une liste de prestations affectant son indépendance.

Le Conseil d'administration du 17 mai 2006 a adopté de nouvelles règles afin de tenir compte du code de déontologie. Les modifications apportées n'emportent aucune évolution majeure des principes du Groupe, qui tenaient déjà compte des prestations réalisées par le réseau d'un commissaire aux comptes. Elles traduisent une définition plus précise des différents types de missions ainsi que des

diligences interdites qui ne peuvent être confiées à un commissaire aux comptes et aux membres de son réseau par aucune société du Groupe.

Les Commissaires aux comptes présentent annuellement un état déclaratif des honoraires perçus. Il est rendu compte chaque année au Comité des comptes de la manière dont ces règles sont appliquées, avec la présentation des honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE 2006

| | Ernst & Young Audit | | | | Deloitte & Associés | | | |
|---|---------------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | |
| | 2006 | 2005 | 2006 | 2005 | 2006 | 2005 | 2006 | 2005 |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Émetteur | 2 108 | 2 671 | | | 3 433 | 4 228 | | |
| Filiales intégrées globalement | 8 884 | 8 347 | | | 6 393 | 6 157 | | |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| Émetteur | 2 029 | 731 | | | 1 340 | 1 623 | | |
| Filiales intégrées globalement | 724 | 771 | | | 575 | 209 | | |
| Sous-total | 13 746 | 12 520 | 98,14 % | 96,65 % | 11 741 | 12 216 | 99,98 % | 99,47 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 12 | 45 | | | 0 | 66 | | |
| Autres | 248 | 389 | | | 3 | 0 | | |
| Sous-total | 260 | 434 | 1,86 % | 3,35 % | 3 | 66 | 0,02 % | 0,53 % |
| Total | 14 006 | 12 955 | 100,00 % | 100,00 % | 11 744 | 12 282 | 100,00 % | 100,00 % |

Rémunérations, options et actions gratuites

■ Jetons de présence versés aux administrateurs de la société

Le montant des jetons de présence a été porté de 650 000 à 750 000 EUR par l'Assemblée du 30 mai 2006.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, depuis 2005, sont les suivantes :

- le tiers des jetons de présence est répartis par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun trois parts ;

- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice.

A compter du 1^{er} janvier 2007, les Présidents du Comité des comptes, des Comités de sélection et des rémunérations reçoivent chacun une part supplémentaire. Par ailleurs, pour la répartition du solde, les réunions de travail sont prises en compte.

TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX perçues en 2006 de la Société Générale (art.L. 225-102-1 du Code de commerce)

| Noms des mandataires | Rémunération fixe | Rémunération variable | Jetons de présence | Avantages en nature reçus | Taux de présence aux conseils et aux comités en 2006 |
|-----------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------|--|
| Daniel Bouton | 1 250 000 | 2 300 000 | 38 400 ⁽¹⁾ | Voiture | 100 |
| Philippe Citerne | 750 000 | 1 265 000 | 31 024 ⁽¹⁾ | Voiture | 100 |
| Didier Alix | 441 113 | 590 000 | 0 | Voiture | NA |
| Jean Azéma | | | 29 180 ⁽²⁾ | | 30 |
| Euan Baird | | | 19 960 | | 71 |
| Gérard Baude | | | 32 868 ⁽³⁾ | | 100 |
| Yves Cannac | | | 70 946 | | 92 |
| Michel Cicurel | | | 29 180 | | 70 |
| Élie Cohen | | | 70 946 | | 100 |
| Robert A. Day | | | 19 960 | | 50 |
| Kenjiro Hata | | | 3 144 ⁽⁴⁾ | | - |
| Antoine Jeancourt-Galignani | | | 43 932 | | 91 |
| Élisabeth Lulin | | | 70 946 | | 95 |
| Philippe Pruvost | | | 29 180 ⁽³⁾ | | 100 |
| Patrick Ricard | | | 38 400 | | 75 |
| Marc Sonnet | | | 23 649 ⁽⁵⁾ | | 43 |
| Marc Viénot | | | 31 024 | | 100 |
| Anthony Wyand | | | 67 258 | | 90 |
| Nom du Censeur | | | Jetons de Présence | | |
| Ryotaro Kaneko | | | 5 045 ⁽⁴⁾ | | |

(1) Les jetons de présence perçus par le président et le Directeur général délégué s'imputent sur la rémunération variable et ne se cumulent pas avec elle.

(2) Versés à Groupama Vie.

(3) Versés au Syndicat SNB Société Générale.

(4) Versés à Meiji Yasuda Life Insurance Cy.

(5) Versés au Syndicat CFDT Société Générale.

* Rémunération totale perçue en 2006 y compris pour la période antérieure à sa nomination comme Directeur général délégué.

■ Rémunération des membres du Comité exécutif autres que les mandataires sociaux

Pour le Président du Crédit du Nord, un processus identique à celui appliqué à MM. Bouton, Citerne et Alix est appliqué, le Conseil d'administration fixant, sur proposition du Comité des rémunérations, sa rémunération fixe et sa rémunération variable, qui est liée directement à la performance de la société.

Pour les autres dirigeants membres du comité exécutif, leur rémunération, fixée par la Direction générale, est également constituée de 2 parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;

- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Outre ces 2 composantes, ces dirigeants bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ils ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe ou à l'extérieur, ceux-ci revenant à la Société Générale.

Au titre de 2006, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

| | Rémunération fixe | Rémunération variable* | Rémunération globale | Rémunération globale à la charge du Groupe |
|--|-------------------|------------------------|----------------------|--|
| Les autres membres du Comité exécutif ⁽¹⁾ | 2,16 | 11,01 | 13,18 | 13,18 |

(1) Ces montants comprennent les salaires de Monsieur Alix pour la période où il était salarié, celui de Madame Marion-Bouchacourt et de Messieurs de Talancé et Sammarcelli pour la période où ils ont été membres du Comité Exécutif.

* Rémunération variable afférente à l'exercice 2006 versée en mars 2007

Les membres du Comité Exécutif depuis 2002 doivent détenir au moins 2 500 actions Société Générale.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'épargne d'entreprise.

Les membres du comité exécutif qui ne remplissent pas ces conditions se mettront en conformité à l'occasion de l'exercice de leurs options.

Au 31 décembre 2006, les membres du comité exécutif autres que les mandataires sociaux détenaient au total 87 773 actions, soit une moyenne de 12 539 actions par personne.

■ Stock-options et actions gratuites

POLITIQUE GÉNÉRALE

Depuis l'Assemblée Générale de 2005, le Conseil d'administration dispose de la faculté d'attribuer aux cadres et mandataires sociaux du Groupe des actions gratuites, en sus des options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale. En outre, depuis 2005, l'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a défini la politique suivante.

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale ainsi que les attributions d'actions gratuites ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser trois catégories de cadres. La première catégorie est constituée par les cadres dont la contribution aux résultats du groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées. La deuxième catégorie correspond aux cadres à haut potentiel dont les compétences sont les plus recherchées sur le marché du travail. La troisième catégorie vise les cadres dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

L'attribution d'options ou d'actions gratuites au personnel étant désormais comptabilisée en charge pour l'entreprise en application de la norme IFRS 2, le conseil d'administration a défini une politique tenant compte de ces charges pour déterminer le montant de l'avantage donné aux bénéficiaires et a décidé de combiner les deux instruments. Les mandataires sociaux recevront exclusivement des options. Les membres du comité exécutif, les membres du comité

de direction et les autres cadres dirigeants recevront à la fois des options et des actions gratuites dans des proportions variant selon leur niveau de responsabilité, le pourcentage d'options décroissant en fonction de ce niveau. Pour les cadres non dirigeants, seules des actions gratuites sont attribuées, principalement en substitution des options attribuées selon la politique antérieure.

D'une manière générale, s'agissant des options, leur bénéfice est consenti pour une durée de 7 ans avec un différé d'exercice de 3 ans et l'exercice de ces options est soumis à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à la date à laquelle elles sont levées. Depuis le plan de 2000, compte tenu des dispositions fiscales en vigueur en France, les actions issues de la levée des options sont incessibles avant quatre ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français.

S'agissant des actions gratuites, leur acquisition sera définitive sur trois ans et en deux étapes (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans de présence dans le groupe Société Générale). Conformément à la législation française, les titres seront incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive.

Depuis 2003, le Conseil d'administration examine tous les ans l'opportunité d'un plan de stock-options ou d'attribution d'actions gratuites et l'arrête, le cas échéant, lors de sa séance de janvier.

Plans 2006

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration dans sa séance du 18 janvier 2006 a procédé à une nouvelle attribution d'options d'achat d'actions en application de la 16^e résolution de l'Assemblée Générale du 29 avril 2004 et d'actions gratuites en application de la 11^e résolution de l'Assemblée Générale du 9 mai 2005.

Pour les 257 principaux attributaires, la moitié de leur distribution a été conditionnée à la réalisation d'une condition de rentabilité minimale, à savoir que la rentabilité moyenne des fonds propres après impôt (ROE) observée sur la période d'acquisition des droits ne soit pas inférieure à 15 %.

Concernant le plan d'options, 1 065 cadres du Groupe, mandataires sociaux inclus en ont bénéficié, pour un total de 1 536 149 options, soit 0,36 % du capital. Le prix de cession des titres a été fixé à 105,65 euros, sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil. Sur ces 1 065 bénéficiaires, 166 (16 %) sont des cadres de moins de 35 ans, 712 (67 %) ont entre 35 et 55 ans, 187 (17 %) ont plus de 55 ans. Les femmes sont au nombre de 187 (17 %), et les salariés des filiales représentent près de 45 % du total des attributaires.

Concernant les actions gratuites, 2 059 cadres du groupe en ont bénéficié, pour un total de 720 346 actions, soit 0,17 % du capital. Sur ces 2 059 bénéficiaires, 523 (26 %) sont des cadres de moins de 35 ans, 1 283 (62 %) ont entre 35 et 55 ans, 252 (12 %) ont plus de 55 ans. Les femmes sont au nombre de 527

(26 %), et les salariés des filiales représentent près de 31 % du total des attributaires.

Au total, 2 586 cadres du Groupe ont bénéficié d'actions gratuites ou d'options et 1 275 (49 %) en ont été attributaires pour la première fois.

Par ailleurs, le 25 avril 2006, le Conseil d'administration a attribué 137 364 options à 143 salariés du groupe TCW (Etats-Unis).

Plans 2007

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration dans sa séance du 19 janvier 2007 a procédé à une nouvelle attribution d'options d'achat d'actions et a octroyé des actions gratuites à certains membres du personnel en application des 20^e et 21^e résolutions de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006.

Concernant le plan d'options, 1 076 cadres du Groupe, mandataires sociaux inclus en ont bénéficié, pour un total de 1 260 956 options, soit 0,28 % du capital.

SUIVI DES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU 31/12/ 2006

avec indication des options consenties aux membres du Comité exécutif du Groupe en poste lors de leur attribution

31/12/2006

| Date d'attribution | Options attribuées | | | Levées possibles à compter du | Cessions possibles à compter du | Expiration des options |
|----------------------|--------------------|-------------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| | Prix de d'exercice | Nombre de bénéficiaires | Nombre d'options | | | |
| 08-sept-99 | 48,50 Eur. | 714 | 3 502 400 | 08-sept-02 | 08-sept-04 | 07-août-06 |
| dont Comité exécutif | | 9 | 502 000 | | | |
| 02-août-00 | 51,00 Eur. | 1 477 | 2 268 000 | 02-août-03 | 02-août-05 | 01-août-07 |
| dont Comité exécutif | | 0 | 0 | | | |
| 12-janv-01 | 66,00 Eur. | 258 | 3 116 500 | 12-janv-04 | 12-janv-05 | 11-janv-08 |
| dont Comité exécutif | | 9 | 743 500 | | | |
| 16-janv-02 | 62,50 Eur. | 1 092 | 3 543 977 | 16-janv-05 | 16-janv-06 | 15-janv-09 |
| dont Comité exécutif | | 9 | 313 000 | | | |
| 22-avr-03 | 52,00 Eur. | 1 235 | 3 891 579 | 22-avr-06 | 22-avr-07 | 21-avr-10 |
| dont Comité exécutif | | 9 | 331 000 | | | |
| 14-janv-04 | 70,00 Eur. | 1 550 | 3 788 300 | 14-janv-07 | 14-janv-08 | 13-janv-11 |
| dont Comité exécutif | | 9 | 469 250 | | | |
| 13-janv-05 | 75,00 Eur. | 1 767 | 4 040 000 | 13-janv-08 | 13-janv-09 | 12-janv-12 |
| dont Comité exécutif | | 9 | 468 500 | | | |
| 18-janv-06 | 105,65 Eur. | 1 065 | 1 536 149 | 18-janv-09 | 18-janv-10 | 17-janv-13 |
| dont Comité exécutif | | 9 | 462 579 | | | |
| 25-avr-06 | 122,45 Eur. | 143 | 137 364 | 25-avr-09 | 25-avr-10 | 25-avr-13 |
| dont Comité exécutif | | 0 | 0 | | | |
| | | | 25 686 905 | | | |
| dont Comité exécutif | | | 3 289 829 | | | |

N.B. En 2001, il s'agit d'options de souscription d'actions. En 1999, en 2000 et de 2002 à 2006, il s'agit d'options d'achat d'actions.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant les vingt séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des options. Seules les attributions du plan de 2000 sont assorties d'une décote de 20 %.

Le prix de cession des titres a été fixé à 130,30 EUR, sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil. Sur ces 1 076 bénéficiaires, 253 (23 %) sont des cadres de moins de 35 ans, 673 (63 %) ont entre 35 et 55 ans, 150 (14 %) ont plus de 55 ans. Les femmes sont au nombre de 214 (20 %), et les salariés des filiales représentent près de 54 % du total des attributaires.

Concernant les actions gratuites, 2 801 cadres du Groupe en ont bénéficié, pour un total de 824 406 actions, soit 0,18 % du capital. Sur ces 2 801 bénéficiaires, 1 017 (36 %) sont des cadres de moins de 35 ans, 1 563 (56 %) ont entre 35 et 55 ans,

221 (8 %) ont plus de 55 ans. Les femmes sont au nombre de 753 (27 %), et les salariés des filiales représentent près de 24 % du total des attributaires. Pour les 360 principaux attributaires, la moitié de leur distribution a été conditionnée à la réalisation d'une condition de rentabilité minimale, à savoir que la rentabilité moyenne des fonds propres après impôt (ROE) observée sur la période d'acquisition des droits ne soit pas inférieure à 15 %.

Au total, 3 491 cadres du Groupe ont bénéficié d'actions gratuites ou d'options et 1 763 (51 %) en ont été attributaires pour la première fois.

| Options levées | | | | | | Ajustement complé- mentaire (**) | Options annulées | Options restantes fin 2006 | Valorisation unitaire IFRS 2 (*) | Dilution potentielle du capital |
|----------------|---------|---------|---------|-----------|-----------|-------------------------------------|---------------------|----------------------------------|--|---------------------------------------|
| en 2000 | en 2001 | en 2002 | en 2003 | en 2004 | en 2005 | | | | | |
| 11 200 | 8 400 | 13 150 | 92 505 | 1 043 085 | 1 451 741 | 656 719 | 225 600 | 0 | | |
| 0 | 0 | 0 | 32 000 | 79 650 | 314 850 | 75 500 | | | | |
| 0 | 0 | 0 | 8 754 | 72 896 | 1 144 504 | 433 218 | 2 716 | 284 832 | 326 512 | |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| | 0 | 0 | 0 | 44 250 | 1 117 434 | 1 138 411 | 6 871 | 210 000 | 613 276 | 0,13 % |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 261 500 | 351 077 | | | | |
| | | 0 | 0 | 180 | 460 095 | 1 625 947 | 9 572 | 283 574 | 1 183 753 | 17,33 |
| | | 0 | 0 | 0 | 28 500 | 148 214 | | | | |
| | | | 0 | 0 | 1 500 | 1 057 563 | 19 083 | 186 146 | 2 665 453 | 13,23 |
| | | | 0 | 0 | 0 | 24 538 | | | | |
| | | | | 0 | 0 | 2 000 | 25 726 | 91 870 | 3 720 156 | 14,92 |
| | | | | 0 | 0 | 0 | | | | |
| | | | | | 0 | 4 000 | 27 716 | 92 533 | 3 971 183 | 12,82 |
| | | | | | 0 | 0 | | | | |
| | | | | | | 2 174 | 12 069 | 22 037 | 1 524 007 | 16,63 |
| | | | | | | 0 | | | | |
| | | | | | | 0 | 1 139 | 680 | 137 823 | 20,89 |
| | | | | | | 0 | | | | |
| 11 200 | 8 400 | 13 150 | 101 259 | 1 160 411 | 4 175 274 | 4 920 032 | 104 892 | 1 397 272 | 14 142 163 | |
| 0 | 0 | 0 | 32 000 | 79 650 | 604 850 | 599 329 | | | | 0,13 % |

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2.

Elle est calculée à la date d'attribution selon une méthode de Monte Carlo qui prend en compte les comportements d'exercices des options observés à la Société Générale.

(**) Cet ajustement a été fait le 19 octobre 2006 pour corriger la dilution afférente au détachement du Droit Préférentiel de Souscription lié à l'augmentation de capital.

Les prix d'exercice des options non encore levées au 6 octobre 2006 ont été ajustés pour tenir compte du détachement du DPS et sont respectivement devenus :

| Date d'attribution | Ancien prix d'exercice | Nouveau prix d'exercice |
|--------------------|------------------------|-------------------------|
| 02-août-00 | 51,00 EUR | 50,66 EUR |
| 12-janv-01 | 66,00 EUR | 65,56 EUR |
| 16-janv-02 | 62,50 EUR | 62,08 EUR |
| 22-avr-03 | 52,00 EUR | 51,65 EUR |
| 14-janv-04 | 70,00 EUR | 69,53 EUR |
| 13-janv-05 | 75,00 EUR | 74,50 EUR |
| 18-janv-06 | 105,65 EUR | 104,85 EUR |
| 25-avr-06 | 122,45 EUR | 121,52 EUR |

SUIVI DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU 31/12/ 2006

avec indication des attributions consenties aux membres du Comité exécutif du Groupe en poste lors de leur attribution

31/12/2006

| Date d'attribution | Actions attribuées | | Ajustement** complémentaire du 19 octobre 2006 | Acquisition définitive à compter du | Cessions possibles à compter du | Actions acquises en 2006 | Actions annulées | Actions restantes fin 2006 | Valorisation unitaire IFRS 2 (*) |
|---|----------------------------|---------------------|---|---|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------|----------------------------------|--|
| | Nombre de bénéficiaires | Nombre d'actions | | | | | | | |
| 18-janv-06 | 2 058 | 360 173 | 3 805 | 31-mars-08 | 31-mars-10 | 120 | 13 484 | 350 374 | 91,47 |
| 18-janv-06 | 2 058 | 360 173 | 2 515 | 31-mars-09 | 31-mars-11 | 120 | 13 483 | 349 085 | 86,24 |
| dont Comité exécutif (sur les 2 échéances) | 6 | 8 650 | | | | | | | |
| Total | | 720 346 | 6 320 | | | 240 | 26 967 | 699 459 | |

Ces actions gratuites ont été attribuées le 19 octobre 2006 pour corriger la dilution afférente au détachement du Droit Préférentiel de Souscription.

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2.

(**) Ajustement lié à l'augmentation de capital du 19 octobre 2006.

INFORMATIONS SUR LE PLAN D'OPTIONS MIS EN PLACE POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

| Date d'attribution | Options attribuées | | | Levées possibles à compter du | Cessions possibles à compter du | Expiration des options | Valorisation unitaire (*) |
|-------------------------|-----------------------|----------------------------|------------------|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| | Prix de l'exercice | Nombre de bénéficiaires | Nombre d'options | | | | |
| Options ordinaires | | | | | | | |
| 19-janv-07 | 130,30 | 1 076 | 1 080 956 | 19-janv-10 | 19-janv-11 | 18-janv-14 | 25,24 |
| dont Comité exécutif | | 11 | 531 027 | | | | |
| Options conditionnelles | | | | | | | |
| 19-janv-07 | 130,30 | 3 | 180 000 | 19-janv-10 | 19-janv-11 | 18-janv-14 | 13,06 |
| dont Comité exécutif | | 3 | 180 000 | | | | |

(*) La valorisation unitaire des options correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2. Cette valeur, calculée à la date d'attribution selon une méthode de Monte-Carlo, prend en compte les comportements d'exercices des options observés à la Société Générale pour les options ordinaires et les probabilités de performances pour les options conditionnelles.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

| Date d'attribution | Actions attribuées | | Acquisition définitive à compter du | Cessions possibles à compter du | Valorisation unitaire (*) |
|--|----------------------------|------------------|--|------------------------------------|------------------------------|
| | Nombre de bénéficiaires | Nombre d'actions | | | |
| 19-janv-07 | 2 801 | 412 203 | 31-mars-10 | 31-mars-11 | 112,98 |
| 19-janv-07 | 2 801 | 412 203 | 31-mars-11 | 31-mars-12 | 105,88 |
| dont Comité exécutif (sur les 2 échéances) | 9 | 9 808 | | | |

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS 2.

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX SALARIÉS

| Plan | Total des 10 plus importantes attributions d'options par plan |
|------|---|
| 1999 | 272 000 |
| 2000 | 22 000 |
| 2001 | 476 000 |
| 2002 | 251 375 |
| 2003 | 308 125 |
| 2004 | 354 000 |
| 2005 | 358 000 |
| 2006 | 319 673 |

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX SALARIÉS

| Plan | Total des 10 plus importantes attributions d'actions par plan |
|------|---|
| 2006 | 204 370 |

STATISTIQUES GROUPE

Options de souscription ou d'achat d'actions de sociétés du Groupe consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par les dix premiers salariés non-mandataires sociaux :

| | Nombre d'options | Prix moyen pondéré |
|--|------------------|--------------------|
| Options consenties en 2006 par une société du Groupe | 319 673 | 105,65 |
| Options levées en 2006 sur une société du Groupe | 482 106 | 59,36 |

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Etat récapitulatif communiqué en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

Daniel BOUTON, Président-Directeur général, a effectué 19 opérations aux dates suivantes :

| Acquisition d'actions | Cession d'actions | Acquisition autres instruments financiers | Souscription autres instruments financiers | Souscription d'actions |
|------------------------------|--------------------------|--|---|-------------------------------|
| 17/03/2006 | 17/03/2006 | 20/12/2006 | 30/08/2006 | 6/10/2006 |
| 17/03/2006 | 12/04/2006 | 20/12/2006 | | |
| 12/04/2006 | 30/05/2006 | | | |
| 30/05/2006 | 30/06/2006 | | | |
| 30/05/2006 | 29/09/2006 | | | |
| 29/09/2006 | 30/11/2006 | | | |
| 29/09/2006 | 20/12/2006 | | | |
| 30/11/2006 | | | | |

Philippe CITERNE, Directeur général délégué, a effectué 9 opérations aux dates suivantes :

| Acquisition d'actions | Cession d'actions | Acquisition autres instruments financiers | Cession autres instruments financiers |
|------------------------------|--------------------------|--|--|
| 28/12/2006 | 5/01/2006 | 3/07/2006 | 9/10/2006 |
| 28/12/2006 | 3/07/2006 | 3/07/2006 | |
| | 28/12/2006 | | |
| | 28/12/2006 | | |

Didier Alix, Directeur général délégué depuis le 26 septembre 2006, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

| Souscription d'actions | Cession d'autres instruments financiers |
|-------------------------------|--|
| 9/10/2006 | 9/10/2006 |

Robert A. DAY, Administrateur, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

| Acquisition autres instruments financiers | Cession d'actions |
|--|--------------------------|
| 26/10/2006 | 13/01/2006 |

Les personnes liées à Robert A. DAY, Administrateur, ont effectué 4 opérations aux dates suivantes :

| Cession d'actions | Cession autres instruments financiers |
|--------------------------|--|
| 5/04/2006 | 5/10/2006 |
| | 6/10/2006 |
| | 10/10/2006 |

Elisabeth LULIN, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

| Souscription d'actions |
|-------------------------------|
| 6/10/2006 |

Patrick RICARD, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

| Cession autres instruments financiers |
|--|
| 9/10/2006 |

Les personnes liées à Anthony WYAND, Administrateur, ont effectué 1 opération à la date suivante :

| Souscription autres instruments financiers |
|---|
| 26/10/2006 |

■ RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Le présent rapport est présenté en application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la Loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne saurait prétendre décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Par ailleurs, le Président de chaque société anonyme, filiale française du Groupe faisant appel public à l'épargne, est appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents à leurs activités, le contrôle interne des établissements bancaires constitue un instrument essentiel pour leur pilotage et la maîtrise de leurs risques et contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de directions fonctionnelles, et au premier chef la Direction des risques, l'Audit interne et l'Inspection générale, ainsi que l'ensemble des Directions financières du Groupe.

Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du rapport pour les parties qui les concernent. Une fois rédigé, le rapport approuvé par le Président, discuté par le Comité des comptes du Conseil d'administration du Groupe et présenté à ce dernier pour information.

LE RÔLE DU COMITÉ DES COMPTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au-delà de ses responsabilités relatives au travail des Commissaires aux comptes (conduire la procédure de sélection, s'assurer de leur indépendance et examiner leur programme de travail), le Comité des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation par le Conseil d'administration de la qualité du contrôle interne du Groupe.

Ainsi, il a pour missions :

- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et de la conformité aux lois et règlements et à la déontologie propres aux activités bancaires et financières ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;

- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, le Comité des comptes peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et de la conformité (voir le chapitre Gouvernement d'entreprise p. 57).

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires et implique l'ensemble des acteurs du Groupe

■ Un cadre réglementaire strict

Les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97/02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans sept directives, l'une constituant la Charte d'Audit du Groupe, les autres relatives aux missions de la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, à la gestion des risques de taux, de change et de liquidité structurelle, au contrôle de la conformité, et enfin à l'ensemble des éléments constitutifs du contrôle interne du Groupe.

Le contrôle interne est défini dans ces directives comme l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les

procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes et aux orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment à :

- déceler et à mesurer les risques encourus, à exercer sur eux un contrôle suffisant ;
- à garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- à vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

UN PROCESSUS D'ACQUISITION FORMALISÉ

Compte tenu des risques inhérents aux acquisitions de nouvelles entités, le Groupe a mis en place un corpus de règles claires et régulièrement mises à jour.

L'évaluation des projets d'acquisition se fonde sur leur potentiel de création de valeur pour le Groupe. Dans ce cadre, doivent être examinés et approfondis, conformément aux règles internes du Groupe :

- les différents risques inhérents au projet ;
- la fiabilité des données comptables et de gestion ;
- les procédures de contrôle interne ;
- la fiabilité de la situation financière ;
- le réalisme des perspectives de développement, tant en termes de synergies de coût que de croissance du résultat ;
- les conditions d'intégration et de suivi de cette intégration.

Cette évaluation préalable est conduite par les métiers et implique l'ensemble des spécialistes nécessaires (représentants des lignes-métiers, de la Direction des risques, de l'Inspection générale, de la Direction comptable, de la Direction de la déontologie, de la Direction juridique, etc.).

Sur la base de cette analyse, le projet est soumis à l'approbation de la Direction financière du Groupe et, pour les acquisitions significatives, du Comité exécutif du Groupe. Les projets les plus importants requièrent l'accord préalable du Conseil d'administration.

Une fois acquise, l'entité est intégrée à la branche du Groupe concernée selon des modalités précises qui font l'objet d'une évaluation semestrielle par l'échelon hiérarchique approprié en fonction de son importance (Directeur financier, Direction générale, Comité exécutif). Un diagnostic est fait de l'état du contrôle interne, en particulier en matière de risques, d'information comptable et financière et, en fonction du type d'activité de l'entité, des procédures déontologiques. Des mesures sont ensuite prises afin d'amener l'entité acquise le plus rapidement possible aux normes du Groupe.

En outre, une procédure de suivi des acquisitions stratégiques par le Comité des comptes du Groupe et le Conseil d'administration est en place. Après l'élaboration d'un plan de développement

au moment de l'acquisition, un bilan de ce plan leur est présenté environ deux ans plus tard. Ainsi, la Compagnie Bancaire de Genève a été passée en revue en 2006.

■ Les acteurs du contrôle interne

Conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.

Le premier niveau de responsabilité du contrôle permanent est le cadre opérationnel.

Parallèlement, plusieurs directions fonctionnelles indépendantes des directions opérationnelles concourent au contrôle permanent des opérations du Groupe. Le rôle de chacune d'entre elles est repris plus en détail dans la suite du rapport :

- **la Direction des risques**, responsable du recensement et du suivi des risques du Groupe ;
- **la Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités stratégiques et de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier ;
- **les Directions financières des branches**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de branche et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;
- **la Direction de la déontologie du Groupe**, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ;
- **la Direction juridique du Groupe** qui veille à la sécurité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales ;
- **la Direction fiscale du Groupe**, qui veille au respect des lois fiscales.

À l'exception des Directions financières des branches, l'ensemble de ces directions fonctionnelles rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétaire général. Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires dans sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Président-Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

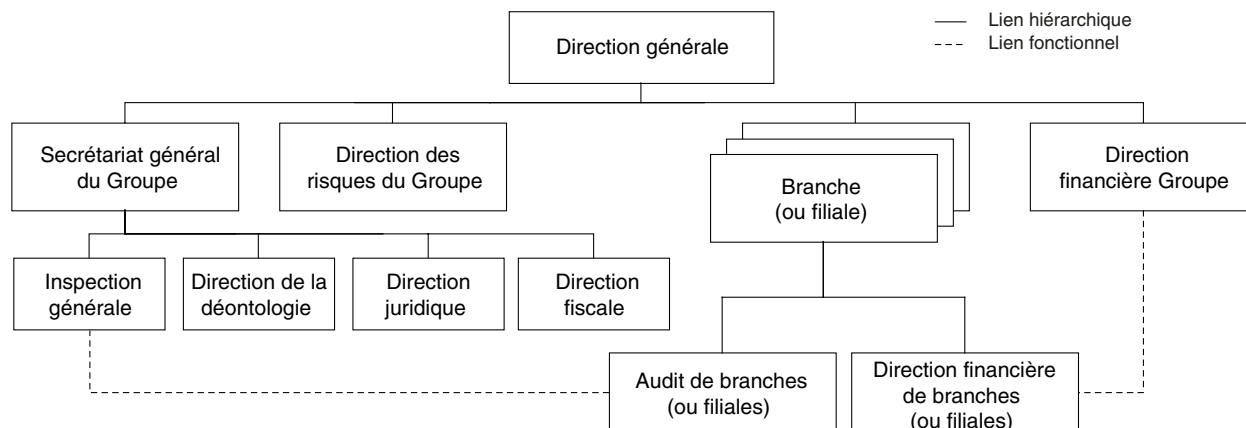
Le dispositif de contrôle périodique se compose :

- des départements d'Audit interne, rattachés hiérarchiquement aux responsables de branche et fonctionnellement à l'Inspection générale ;
- de l'Inspection générale.

La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont assurées par Philippe Citerne, Directeur général délégué. Celui-ci préside le Comité de Coordination du Contrôle

Interne (CCCI) qui réunit trimestriellement le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur des systèmes d'information Groupe et l'Inspecteur général.

ORGANIGRAMME PRÉSENTANT LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE



L'évaluation, la maîtrise et le contrôle permanent des risques

■ L'activité bancaire est soumise à des risques variés

Compte tenu de la diversité et de l'évolution permanente de ses activités, le Groupe est soumis à des risques multiples. Ceux-ci sont généralement classés en quatre catégories :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients (y compris souverains) et autres contreparties de la banque, de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû au changement dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **le risque structurel de taux et de change** (risque de perte ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêts ou de taux de change) et **le risque de liquidité** (risque pour le Groupe de ne pouvoir faire face à ses engagements) ;
- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques, les risques comptables, environnementaux ou de réputation) : risque de perte ou de fraude, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

■ L'organisation et les procédures de maîtrise des risques sont définies au plus haut niveau

À l'occasion du Comité des risques, de fréquence mensuelle, présidé par la Direction générale, le Comité exécutif du Groupe est amené à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels des stratégies. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille).

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, à une procédure Nouveau Produit. Ces procédures Nouveau Produit ont pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soient dûment compris, mesuré, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

Enfin, le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité des comptes, procède régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

■ Près de 2000 collaborateurs sont dédiés à la maîtrise et au contrôle permanent des risques

La filière risques du Groupe Société Générale rassemble environ 2 000 personnes dédiées aux activités de maîtrise des risques.

La Direction des risques de la Société Générale Personne Morale comprend près de 600 personnes. 1 400 collaborateurs se consacrent également au contrôle et à la maîtrise des risques dans les filiales.

■ Une Direction des risques indépendante, chargée de la mise en place d'un dispositif de contrôle des risques et d'un suivi homogène et consolidé de ceux-ci au niveau du Groupe

La Direction des risques du Groupe, indépendante des entités commerciales, est rattachée directement à la Direction générale. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est solide et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques est responsable du recensement de l'ensemble des risques du Groupe, de la définition ou de la validation des méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques, de l'adéquation des systèmes d'information risques, du pilotage des portefeuilles de risques et du suivi des risques transversaux ainsi que de la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe. Elle contribue en outre à l'appréciation des risques en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux.

■ Procédures et organisation

Pour chaque type de risque, et en application du système d'encadrement défini au Comité des risques, les procédures décrites ci-dessous sont en place.

En matière **de risque de contrepartie**,

- la Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'elle juge pertinentes, à un moment donné ;
- les demandes d'autorisations des lignes-métiers relatives à un client ou un groupe de clients sont centralisées sur une direction commerciale unique, disposant de la connaissance approfondie du client ;
- l'analyse et l'approbation des dossiers d'engagement, tant au sein des lignes commerciales qu'à la Direction des risques, sont déléguées au niveau de compétence le plus adapté au risque pris.

En matière **de risque de marché**,

- la définition par le Comité des risques du Groupe de limites par nature d'activité, sur la base d'une proposition de la Direction des risques, les principales limites étant soumises au Conseil d'administration ;

- le suivi quotidien, par les équipes de contrôleurs des risques, indépendantes du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe ;
- la production de *reportings* quotidiens des risques et la mise en évidence des éventuels excès par rapport aux limites ;
- le contrôle des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- la définition précise de méthodes de mesure du risque et la validation par la Direction des risques, des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, ainsi que du montant des réserves.

Ces procédures et cette organisation sont adaptées progressivement pour tenir compte de l'évolution des réglementations et de la croissance rapide de l'activité dans des métiers de plus en plus sophistiqués. Le renforcement des contrôles peut prendre la forme de plans d'actions spécifiques.

Le risque structurel est géré dans chaque entité au sein de la Direction financière chargée de son analyse et de l'établissement des *reportings* nécessaires. Le Département de la gestion du bilan de la Direction financière du Groupe est en charge du suivi direct du risque structurel sur une base consolidée et joue un rôle d'assistance et de validation des modèles et méthodes utilisés par les entités.

La gestion du **risque de liquidité** couvre l'ensemble des activités du Groupe qu'il s'agisse d'opérations de marché ou d'opérations structurelles (opérations commerciales ou de gestion propre). Ce risque est piloté dans le cadre d'un dispositif mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, fixe les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe.

Compte tenu de leur importance dans l'univers bancaire, et en conformité avec les recommandations des régulateurs, la Direction générale a procédé, au cours des dernières années, au renforcement de la maîtrise des **risques opérationnels**. Cette démarche a comporté deux volets principaux.

La filière risques opérationnels a été renforcée. Elle est désormais constituée du Département des risques opérationnels (rattaché à la Direction des risques) et des équipes en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des Directions opérationnelles et fonctionnelles.

La filière a pour mission de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie de maîtrise des risques opérationnels ;
- analyser l'environnement en termes de risques opérationnels et de contrôles associés, afin d'en mesurer l'évolution et les conséquences sur le profil des risques du Groupe ;

- promouvoir, à travers le Groupe, une culture de maîtrise des risques opérationnels ;
- faire partager des objectifs communs et fédérer les efforts pour les atteindre ;
- développer les compétences techniques et encourager les meilleures pratiques.

Au titre de la supervision fonctionnelle de l'ensemble de cette filière, le Département des risques opérationnels assure le suivi transversal des risques opérationnels du Groupe, coordonne leur pilotage et assure le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision bancaire. Il veille également à la cohérence e-t à l'intégrité du dispositif et à sa conformité aux dispositions réglementaires actuelles et futures.

La fonction Plan de Continuité d'Activité (PCA) est rattachée à ce département. Elle s'attache à l'amélioration constante, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe.

Concomitamment, **un ensemble unifié de procédures, d'outils et de méthodologies a été mis en œuvre** afin de mieux identifier, évaluer (quantitativement et qualitativement) et piloter les risques opérationnels du Groupe. Il s'appuie notamment sur :

- l'auto évaluation des risques et des contrôles (Risk and Control Self-Assessment) qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels (i.e. après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle) ;
- des indicateurs clés de risque (*Key Risk Indicators*) qui alertent en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- des analyses de *scenarii*, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de l'occurrence de risques opérationnels.

Sur ces bases, les diverses entités du Groupe sont en mesure de définir et mettre en œuvre les actions nécessaires pour maintenir ou ramener les risques opérationnels à un niveau acceptable.

■ Méthodologie et systèmes d'information

La Société Générale consacre des ressources très importantes à l'adaptation des moyens de gestion et de suivi des risques du Groupe. En particulier, les systèmes d'information sont continuellement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées.

En matière de risque de contrepartie sur produits de marché, la mesure de l'exposition en risque moyen utilisée jusqu'à fin 2004 a été complétée par des mesures fondées sur des *scenarii* de risque maximal (la Credit VaR qui est un fractile à 99 % établi

à partir de modèles statistiques et des *stress tests* définis à partir de *scenarii* macroéconomiques théoriques) de manière à renforcer encore la sélectivité des opérations.

S'agissant des risques de marché, le dispositif mis en place a permis d'obtenir la validation par la Commission bancaire du modèle interne de mesure des risques sur la quasi-totalité des opérations concernées.

En matière de risque de crédit, les procédures d'approbation et de suivi des risques ont été renforcées et adaptées pour tenir compte des exigences réglementaires liées à la mise en œuvre de la réforme Bâle II. Dans ce cadre, des modèles bâlois d'évaluation du risque de contrepartie et de transaction ont été développés pour l'ensemble des activités de crédit du Groupe, en tenant compte des spécificités des clients et de la nature des engagements pris. Utilisés conjointement avec les indicateurs économiques du risque tels que la rentabilité ajustée au risque (RAROC) ou la valeur ajoutée économique (EVA), ces modèles constituent un outil d'aide à la décision en matière d'octroi et de tarification des crédits et servent de base au calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit dans le cadre de la réglementation bâloise. Ce projet mobilise des ressources importantes en charge de la modélisation des activités et de l'adaptation des systèmes d'information. L'ensemble des modèles utilisés dans le Groupe a été validé ou est en cours de validation par les équipes de la Direction des risques.

Plus globalement, les systèmes d'information risques font l'objet d'un programme d'amélioration de la qualité des outils de suivi. Ce programme a été renforcé avec la mise en place des dispositifs (outils et procédures) déployés dans le cadre de Bâle II, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

Consciente de l'exposition croissante de ses systèmes d'information aux risques extérieurs due à la multiplication des canaux commerciaux, dont Internet, la Société Générale a adopté différentes mesures d'organisation, de veille et de communication. Le dispositif de sécurité est coordonné par un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information au niveau du Groupe avec des relais au niveau des branches et s'appuie sur une cellule de veille sécuritaire et de gestion des alertes au niveau du Groupe. Des campagnes sont régulièrement menées pour sensibiliser l'ensemble du personnel aux mesures et comportements, différenciés selon les acteurs, à adopter pour faire face aux risques liés aux systèmes d'information. Le dispositif de sécurité et les normes et instructions y afférentes sont régulièrement renforcés et mis à jour pour tenir compte des évolutions technologiques et des nouveaux risques associés.

■ Le contrôle de la conformité

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle de la conformité pour le Groupe. Il est assisté dans ses missions par un comité de conformité Groupe qui réunit, entre autres, les responsables conformité de

branches ou de lignes-métiers. Ces derniers déclinent les mêmes responsabilités et organisation dans leurs périmètres respectifs. Au sein des filiales, succursales ou entités significatives, une responsabilité de conformité est clairement identifiée.

La conformité des opérations est examinée de manière régulière dans le cadre de cette organisation par les responsables conformité appuyés par :

- **la Direction de la déontologie**, qui veille au respect des lois et règlements et des principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ;
- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la sécurité juridique et à la sécurité fiscale de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces directions centrales rattachées au Secrétariat général du Groupe sont relayées au sein des entités opérationnelles par des correspondants locaux et, dans certaines filiales, par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de dissémination de l'information dans l'ensemble du Groupe.

Pour compléter le dispositif conformément à la réglementation, les procédures existantes ont été renforcées pour répondre aux impératifs de conformité en matière de nouveaux produits ou services, et de remontée et de traitement des éventuels dysfonctionnements.

Enfin, la sensibilisation et la formation à la prévention du risque de non-conformité font l'objet d'un effort particulier en plus des diverses actions que conduit la Société Générale de manière récurrente dans ce domaine.

■ **La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent**

La surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Le premier niveau de responsabilité du contrôle permanent est le cadre opérationnel.

En effet, la surveillance permanente comporte deux volets :

- **la sécurité au quotidien** concerne l'ensemble des agents et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur ;
- **la supervision formalisée** constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle implique que les modes opératoires soient formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance

permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Pour renforcer la cohérence de ce dispositif à l'échelle du Groupe, le Département des risques opérationnels de la Direction des risques est chargé depuis octobre 2006 de la coordination de la surveillance permanente et de la consolidation des états de synthèse réalisés par les différentes entités du Groupe.

Des services d'Audit interne couvrant l'ensemble des entités du Groupe

L'Audit interne est un dispositif ayant pour mission principale d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché.

Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

QUELQUES CHIFFRES

Au total, les services d'Audit interne du Groupe comprennent environ 1 090 personnes.

Les effectifs d'audit des branches et audits spécialisés comprennent près de 920 personnes dont 73 % en Banque de détail, 12 % en Banque de financement et d'investissement, 9 % en Gestions d'actifs et Titres, et le reste dans les audits spécialisés (comptable, juridique, informatique...).

L'Inspection générale comporte 172 personnes dont 140 inspecteurs et contrôleurs.

■ **Le dispositif se structure au sein du groupe Société Générale à deux niveaux : les services d'Audit interne et l'Inspection générale**

Chaque branche d'activité du Groupe est dotée d'un service d'Audit interne, dirigé par le contrôleur général, lui-même placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la branche. Le contrôleur général a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur l'ensemble des auditeurs des différentes activités de la branche concernée. Le dispositif comprend aussi un service d'Audit des Directions fonctionnelles, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques de la branche. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Ainsi, les groupes du réseau de distribution de la Société Générale sont audités en moyenne tous les 17 mois. Dans la Banque de Financement et

d'Investissement, les entités les plus sensibles donnent lieu à une mission d'audit dans un laps de temps de l'ordre d'un an.

Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de la surveillance permanente des services audités. Sur la base de leurs constats, ils formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre. Les dysfonctionnements relevés et les améliorations préconisées sont intégrés à un dispositif de suivi des préconisations géré par les Audits et l'Inspection générale.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés, dans certains domaines nécessitant des compétences spécifiques : audit comptable, audit juridique, audit des risques de contrepartie. Ils sont placés sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la Direction fonctionnelle concernée et permettent à celle-ci d'exercer un contrôle direct sur le respect des principes et procédures du Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de branche sur des points spécifiques.

■ L'Inspection générale conduit une centaine de missions par an et s'assure de la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe. Elle intervient dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale.

En outre, **l'Inspection générale est un des principaux services chargés de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à la Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales.**

Pour ce faire,

- elle conduit des missions dans les différentes directions fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne et évalue, à l'occasion de ses vérifications, l'efficacité du dispositif de contrôle permanent ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les services d'Audit. À cette fin, elle reçoit l'ensemble des rapports des auditeurs et se prononce sur leur qualité ; lors de chacune de ses missions, elle évalue la qualité des prestations réalisées par l'audit dans l'entité qu'elle vérifie, et elle conduit des missions spécifiques de vérification des services d'Audit du Groupe (2 en 2006) ;

- elle valide les plans d'audit des services d'Audit ;
- l'Inspecteur général dispose d'une autorité fonctionnelle sur les contrôleurs généraux et les responsables des audits spécialisés. Il a en charge l'animation de l'ensemble de la filière Audit (cohérence des recommandations et des méthodes, mise en place d'outils mutualisés). L'Inspecteur général conduit notamment des Comités d'audit au sein de chacune des branches d'activité du Groupe.

LES COMITÉS D'AUDIT

Lieu d'échange privilégié entre l'audit de chaque branche et ses tutelles hiérarchique et fonctionnelle, le Comité d'audit est un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Il permet, au moins une fois par an, l'examen de ses conditions d'exercice et de son activité. Selon un ordre du jour fixé par l'Inspecteur général, il traite de la surveillance permanente, des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et des auditeurs externes.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité des comptes du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le volet relatif au contrôle périodique du rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement 97/02 modifié. Le Comité des comptes examine le plan d'audit interne du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle périodique.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts étroits avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle. L'Inspection générale est enfin chargée d'assurer, en relation avec les services d'audits, le suivi des recommandations émises par les autorités de tutelle.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

■ Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- le *middle office*, spécifique à l'activité de banque de financement et d'investissement, est en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*) ;
- le *back office* est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des *front offices*. Il vérifie notamment le bien fondé économique

des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement ;

- les Directions financières de filiales et de branches assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et les informations de gestion remontant des *front offices*. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'attention de la Direction financière du Groupe ;
- la Direction financière du Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les branches *via* une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...).

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

■ Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

■ Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée s'accompagne de notes d'analyse (revues analytiques) et de notes de validation comptable émises par les Directions financières de branche à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers (comptables, de gestion, réglementaires...) consolidés à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire. Ainsi, pour faire face à la forte croissance du volume des opérations de dérivés actions et au caractère de plus en plus complexe des produits mis en place, une refonte du système de traitement de ces opérations a été lancée avec des investissements importants dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2010.

■ Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

DES PRODUCTEURS DES DONNÉES COMPTABLES INDÉPENDANTS DES FRONT OFFICES

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices* et des *middle offices* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques ;
- rapport trimestriel d'analyse formalisée de la supervision exercée transmis à la Direction de l'entité, de la branche et à la Direction financière du Groupe.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont en permanence remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

LA PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;

- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matières générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

UN CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES DE BRANCHES

Le traitement des remontées comptables et financières et le contrôle de second niveau effectués par les Directions financières mobilisent plus de 500 personnes au niveau du Groupe. Cette remontée de l'information financière s'effectue *via* l'utilisation de systèmes comptables informatiques retraçant l'ensemble des événements générant une incidence comptable (notion de piste d'audit).

La Direction financière locale, responsable des comptes locaux et des *reportings*, effectue les retraitements d'harmonisation aux normes du Groupe, si besoin est. Elle s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon différents référentiels.

Au niveau de la branche, la Direction financière effectue un contrôle de cohérence des données produites par les entités et tranche d'éventuelles difficultés d'interprétation comptable, réglementaire ou de gestion, en liaison avec la Direction financière du Groupe.

UNE SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au travers d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des provisions et des impôts différés consolidés sur l'exercice en cours.

Un dispositif d'audit comptable qui s'inscrit dans les trois niveaux de contrôle repris dans la Charte d'Audit du Groupe

UN CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

UN CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU PAR LES AUDITS DE BRANCHES ET L'ÉQUIPE D'AUDIT DE CONTRÔLE COMPTABLE RATTACHÉE HIÉRARCHIQUEMENT À LA DIRECTION DES COMPTES DU GROUPE, AU SEIN DE LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les Audits de branches conduisent systématiquement dans le cadre des missions qu'ils effectuent des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée. Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

Les missions de l'Audit de contrôle comptable sont les suivantes :

- réalisation de missions d'audit de la correcte application des normes comptables du Groupe dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;
- apport d'expertise technique et méthodologique auprès des audits généralistes des branches ou de l'Inspection générale ;
- intervention préventive sur les entités susceptibles d'intégrer le Groupe dans un avenir proche afin d'évaluer l'incidence comptable de leur mise en conformité aux normes du Groupe ;
- liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe et suivi des recommandations des corps de contrôle externes.

Ce corps de contrôle spécifique, composé de professionnels expérimentés issus notamment de cabinets d'audit, contribue ainsi à sécuriser les aspects de contrôle interne propre à la production de l'information comptable consolidée.

UN CONTRÔLE DE TROISIÈME NIVEAU PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion. À titre d'exemple, l'Inspection générale a ainsi conduit en 2006 des missions de vérification du service de la comptabilité centrale du Groupe, chargé de l'élaboration des comptes sociaux et consolidés et des états réglementaires du Groupe, et du dispositif de contrôle de gestion de la banque de financement et d'investissement.

Les évolutions en cours

Dans le cadre du projet Bâle II, le dispositif de pilotage des risques continue de connaître de nouvelles adaptations avec un renforcement des procédures, la poursuite de la fiabilisation des modèles de risques, la rationalisation et l'interconnexion du système d'information risques.

La Société Générale a mis en adéquation ses structures de contrôle interne avec les nouvelles dispositions du règlement 97-02 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006. La séparation des activités de contrôle permanent et de contrôle périodique est effective. Le processus de structuration et de déploiement de l'organisation de la conformité dans les branches et filiales est achevé. Des procédures spécifiques ont été mises en place pour l'examen des projets d'externalisation d'activités et le contrôle des activités externalisées.

Pour renforcer la cohérence du dispositif de contrôle permanent à l'échelle du Groupe, le Département des risques opérationnels de la Direction des risques est chargé depuis octobre 2006 de la coordination de la Surveillance permanente et de la consolidation des états de synthèse de ses résultats réalisés par les différentes entités du Groupe. Cette démarche permettra d'améliorer l'appréhension par la Direction générale, à travers le Comité de coordination du contrôle interne, des actions réalisées dans le cadre du contrôle, des principaux enseignements qui en ressortent et des mesures correctrices prises.

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Société Générale S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Société Générale, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations

données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris - La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit
Philippe PEUCH-LESTRADE

DELOITTE et ASSOCIÉS
José-Luis GARCIA

6

RESSOURCES HUMAINES ⁽¹⁾

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Emploi | 102 |
| Rémunérations | 104 |
| Intéressement, participation et plan mondial d'actionnariat salarié | 105 |
| Diversité et égalité hommes-femmes | 106 |
| Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs | 106 |
| Les conditions d'hygiène et sécurité | 107 |
| La gestion des carrières et la formation | 107 |
| L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés | 108 |
| Impact des activités sur le développement régional et local | 108 |
| Annexe NRE 2006 - Partie sociale | 110 |

(1) Les données historiques indiquées sont à interpréter avec prudence, les périmètres concernés et les dates d'arrêté n'étant pas strictement homogènes d'un exercice à l'autre. De même, pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données agglomérées par périmètre, qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays ou des métiers concernés.

Après avoir doublé ses effectifs de 1996 à 2003, le groupe Société Générale poursuit sa croissance et son internationalisation. Avec 120 000 salariés dans 77 pays et une palette élargie d'activités, de métiers, de cultures et de profils, la gestion des ressources humaines, toujours plus riche et complexe, vise à répondre aux grands enjeux du Groupe :

- accompagner son développement et la forte diversification de ses métiers ;
- reconnaître et valoriser la diversité et le dynamisme des collaborateurs ;

- conforter l'attractivité du Groupe, pour attirer, intégrer et fidéliser les talents ;
- favoriser la cohésion par le partage de valeurs communes en intégrant la dimension internationale ;
- continuer à mettre l'accent sur le management et le développement personnel.

Les actions Ressources Humaines ont également pour objectif de favoriser la transversalité, la mutualisation et la synergie des pratiques et savoir-faire entre les différents pôles d'activité.

EMPLOI

Effectif total

Fin 2006⁽²⁾, l'effectif total s'élevait à 119 779 salariés, en progression de 16 % sur 2005.

| | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|---------|---------|--------|--------|--------|
| Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire) | 119 779 | 103 555 | 92 000 | 88 000 | 83 220 |

L'évolution de cet effectif global est liée à plusieurs facteurs :

- opérations de croissance externe et notamment acquisition de HVB Splitska Banka en Croatie (1 230 salariés), SKT Bank en Russie (1 104), 2S Banca Spa en Italie (409) ;
- croissance interne (recrutements, cf. ci-dessous),

L'internationalisation du Groupe se poursuit avec, pour la première fois, une part majoritaire (51,4 %) des effectifs hors de France métropolitaine (46 % en 2005), répartis dans 76 pays. L'évolution est particulièrement sensible en Europe, où la part des salariés de l'Europe centrale et orientale a progressé de 24 % à 30 % de l'effectif global Europe, en lien avec le développement soutenu du Groupe dans cette zone.

Répartition des effectifs gérés par zone géographique et branche d'activité

| | Europe de l'ouest (dont France) | Europe centrale et orientale | Afrique + Moyen orient | Amériques | Asie + Océanie | Total | % sur le total |
|---|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Réseaux de Détail | 52 611 (45 319) | 30 227 | 12 019 | 158 | 599 | 95 614 | 79,8 % |
| Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs | 8 172 (4 528) | 47 | 68 | 1 539 | 985 | 10 811 | 9 % |
| Banque de Financement et d'Investissement | 7 034 (5 456) | 143 | | 1 806 | 1 436 | 10 419 | 8,7 % |
| Directions fonctionnelles | 2 935 (2 935) | | | | | 2 935 | 2,5 % |
| Total | 70 752 (58 238) | 30 417 | 12 087 | 3 503 | 3 020 | 119 779 | 100 % |
| % sur total | 59,1 % | 25,4 % | 10,1 % | 2,9 % | 2,5 % | 100 % | |

(2) Données au 30 novembre 2006.

■ Répartition de l'effectif par type de contrat et par sexe

Fin 2006, 91,5 % des salariés du Groupe bénéficiaient de contrats à durée indéterminée.

Les femmes représentent 55,5 % de l'effectif total, en légère hausse sur 2005 (+ 3,5 %).

En France, au sein de Société Générale Personne Morale (maison mère), 40 158 salariés (soit 96,2 % de l'effectif) bénéficiaient de contrats à durée indéterminée, et sur les 1 592 contrats à durée déterminée, 1 439 concernent des jeunes en alternance, sous contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Au cours de l'année 2006, 435 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée. Les cadres représentent 38,7 % des salariés et les non-cadres (techniciens des métiers de la banque) 61,3 %. La part des femmes continue de progresser pour s'établir à 54,5 % de l'effectif total.

■ Répartition de l'effectif Groupe par tranche d'âge^(*)

| TRANCHE D'ÂGE | HOMMES | FEMMES | TOTAL |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|
| inf. 24 ans | 3 118 | 4 641 | 7 759 |
| de 24 à 29 ans | 7 409 | 11 294 | 18 703 |
| de 30 à 34 ans | 6 373 | 7 414 | 13 787 |
| de 35 à 39 ans | 5 260 | 6 398 | 11 658 |
| de 40 à 44 ans | 4 967 | 5 878 | 10 845 |
| de 45 à 49 ans | 4 656 | 5 267 | 9 923 |
| de 50 à 54 ans | 5 567 | 6 083 | 11 650 |
| de 55 ans et plus | 6 544 | 4 562 | 11 106 |
| Total | 43 894 | 51 357 | 95 431 |

Les recrutements

Pour accompagner le développement de ses activités dans le monde, le Groupe mène une politique de recrutement active, qui permet également d'assurer la relève des collaborateurs, le renouvellement des compétences et assure ainsi le maintien

de la qualité des services aux clients. Cette politique se décline en fonction des caractéristiques des métiers, activités ou zones géographiques.

Au cours de l'exercice 2006, le nombre d'embauches a une nouvelle fois fortement progressé pour atteindre 14 671 contrats à durée indéterminée (+ 39 % par rapport à 2005), dont 55 % de femmes, et 9 369 contrats à durée déterminée.

■ Répartition des recrutements en CDI par zone géographique et branche d'activité

| | Europe de l'ouest (dont France) | Europe centrale et orientale | Afrique + Moyen orient | Amériques | Asie + Océanie | Total | % sur le total |
|---|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------|----------------|---------------|----------------|
| Réseaux de Détail | 4 098 (3 422) | 4 753 | 1 469 | 20 | 18 | 10 358 | 70,6 % |
| Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs | 1 385 (612) | 7 | 16 | 367 | 291 | 2 066 | 14,1 % |
| Banque de Financement et d'Investissement | 1 292 (1 051) | 4 | | 378 | 308 | 1 982 | 13,5 % |
| Directions fonctionnelles | 265 (265) | | | | | 265 | 1,8 % |
| Total | 7 040 (5 350) | 4 764 | 1 480 | 765 | 617 | 14 671 | 100 % |
| % sur total | 48 (36) | 32,5 % | 10,1 % | 5,2 % | 4,2 % | 100 % | |

(*) Données au 30 septembre 2006, sur 80 % du périmètre Groupe.

En France, pour la maison mère SGPM, le nombre total d'embauches s'est élevé à 3 610 contrats à durée indéterminée, dont 1 843 cadres, et à 1 378 contrats à durée déterminée (dont 971 contrats en alternance).

Ces recrutements soutenus font du Groupe un acteur économique majeur en terme d'emploi. En France, avec 7 493 recrutements sur l'ensemble des entités du Groupe (dont 71,4 % en CDI), en progression de 25 % sur 2005, le Groupe confirme sa position parmi les tout premiers recruteurs sur le marché. Ces embauches contribuent également à l'équilibrage de la pyramide des âges, notamment dans la banque de détail où de nombreux salariés vont partir en retraite dans les dix prochaines années (cf. ci-dessous : Départs).

Les départs

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 10 971 pour le Groupe (8 513 en 2005). Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance : les démissions (6 447), les départs en retraite (1 759) et les licenciements (992).

Le *turn over* global relatif aux démissions reste faible à 6,2 %. Ce taux varie selon les métiers, les activités et les places.

Le Groupe a procédé à 992 licenciements, dont 255 licenciements économiques. Ces derniers ont concerné majoritairement les Réseaux de Détail à l'Étranger (186 en Europe centrale et orientale, 25 en Europe de l'ouest) et les Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs (44).

Ces opérations ont été réalisées en conformité avec la législation locale et en concertation avec les partenaires sociaux, mais également, quand cela était possible, en privilégiant les reclassements internes au sein du Groupe.

En France, les départs en retraite de la Société Générale et du Crédit du Nord ont sensiblement augmenté en 2006 avec 1 385 collaborateurs concernés, auxquels se sont ajoutés 971 départs en CATS⁽³⁾. Les pics de départs en retraite (liés aux recrutements importants réalisés dans les années 1965 à 1970 notamment dans la Banque de Détail) sont attendus en 2010 et 2011, avec environ 1 800 départs par an (SGPM).

■ RÉMUNÉRATIONS

Pour accompagner sa dynamique de croissance, le Groupe a pour ambition d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs, notamment en assurant une rémunération globale compétitive (salaire de base, primes variables, avantages sociaux), basée sur des principes communs, mais adaptée aux contextes de marché et rétribuant à la fois la performance individuelle et la performance collective.

Les différentes entités du Groupe veillent à cette compétitivité et s'appuient notamment sur des enquêtes de rémunération par activité et place, permettant particulièrement sur les métiers d'experts ou de spécialistes, un positionnement des rémunérations du Groupe en ligne avec les pratiques de marché.

Nous ne calculons pas de rémunération annuelle brute moyenne sur l'ensemble du Groupe, celle-ci n'ayant guère de sens compte tenu de la grande diversité des situations due à la variété des métiers exercés ainsi qu'à leur localisation géographique.

À la Société Générale (SGPM), la rémunération annuelle brute moyenne⁽⁴⁾ s'établit à 43 833 EUR (+ 2,6 % par rapport à 2005).

L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte ses obligations en matière de paiement des charges sociales sur les salaires et avantages du personnel (pour les montants, se reporter note 36 page 222).

(3) Les accords CATS (Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés) permettent au salarié qui le souhaite et s'il en remplit les conditions d'accès, de quitter l'entreprise avec suspension de son contrat de travail jusqu'à sa mise à la retraite à 60 ans. L'accord Société Générale a pris fin le 31 mars 2006.

(4) Éléments fixes et variables, hors rémunération financière (participation, intéressement et abondement).

■ INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Les salariés sont associés aux résultats du Groupe par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation et/ou d'actionnariat salarié. **Depuis 1987, la Société Générale conduit une politique active d'actionnariat salarié, marquant sa volonté d'associer le plus grand nombre de ses collaborateurs à ses résultats.**

Sur SGPM France, selon les nouveaux accords de participation et d'intéressement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la rémunération financière (constituée de ces 2 éléments) a été rendue plus avantageuse, grâce notamment à l'introduction de coefficients plus favorables dans le calcul des montants et une prise en compte des résultats du Groupe dans son ensemble. Les salariés peuvent investir les sommes attribuées dans un Plan d'Épargne d'Entreprise, qui leur permet de se constituer une épargne en valeurs mobilières dans des conditions financières et fiscales avantageuses, les versements volontaires étant complétés par un abondement de l'entreprise. Les possibilités de placements ont été élargies par les nouveaux accords, avec la mise à disposition de cinq nouveaux fonds en complément des quatre existants auparavant.

En 2006, le montant global de la rémunération financière au titre des résultats de l'exercice 2005 s'est établi à 94 millions d'euros, en progression de 42,9 % par rapport au montant effectivement versé l'année précédente⁽⁵⁾.

L'encours individuel moyen détenu en actions de l'entreprise par les collaborateurs de Société Générale France s'élevait à 80 000 EUR fin 2006.

Plan mondial d'actionnariat salarié : précédemment réservée aux salariés et anciens salariés de la Société Générale France (SGPM) et du Crédit du Nord, l'augmentation de capital a été étendue progressivement depuis 2003, pour concerner 189 entités du Groupe en 2006, réparties dans 54 pays. 59 % des ayants-droit ont souscrit à l'opération, dont 76 % en France (pour la Société Générale et les filiales françaises) et 34 % à l'international. 4,04 millions d'actions ont été créés et 396,2 millions EUR investis⁽⁶⁾ (contre 357,7 millions en 2005 et 302,9 millions en 2004). Plus de 70 000 salariés et anciens salariés dans le monde sont actionnaires de la Société Générale, avec 7 % du capital à fin 2006.

Par ailleurs, un certain nombre de filiales du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement et de participation qui correspondent à des schémas locaux, dont les caractéristiques peuvent varier de façon importante d'un pays à l'autre ou d'une filiale à l'autre, selon les pratiques de rétribution et les réglementations fiscales locales.

⁽⁵⁾ Ce montant incluait un complément de participation de 15,4 M EUR au titre d'exercices antérieurs ; la progression de la rémunération financière issue des accords s'établirait, hors ce complément, à près de 87 % (94 M EUR contre 50,4 M EUR au titre de 2004).

⁽⁶⁾ Intéressement et participation : 120,2 M EUR. Autres versements volontaires : 187,2 M EUR. Abondement : 88,8 M EUR.

■ DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

La diversité est une source de dynamisme favorisant l'innovation et la créativité, indispensables dans les secteurs concurrentiels dans lesquels la Société Générale évolue. Élément clé du développement du Groupe, elle se traduit par la volonté de reconnaître et de promouvoir tous les talents, quels que soient leur pays d'origine, leur sexe, leur âge, leur culture ou leur profil.

Au-delà des données chiffrées qui illustrent la réalité de la diversité vécue au sein du Groupe (120 000 salariés, présents dans 77 pays, 113 nationalités représentées et 55,5 % de femmes), le Groupe s'est engagé dans un ensemble d'actions concrètes pour favoriser le développement de cette diversité :

- par la mise en place d'un Conseil de la Diversité pour le Groupe, créé fin 2005, qui se réunit deux fois par an, dont la composition est représentative de la diversité du Groupe (5 femmes et 8 hommes, 9 nationalités, 11 pays représentés différents, issus de tous les secteurs d'activité du Groupe).
- dans ses politiques de recrutement. Ainsi en France : partenariat avec l'ANPE pour embaucher des personnes qui valorisent une expérience commerciale même si elles ne disposent pas de diplôme particulier, participation au projet « Plate-forme Nationale Jeunes diplômés » de l'ANPE pour lutter contre les discriminations vécues par les jeunes diplômés bac + 3 ou plus, issus des quartiers en difficulté, mise en place du projet PARE (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi) en partenariat avec les Assedic, campagne de recrutement ouverte aux jeunes diplômés mais également aux personnes expérimentées et aux bacheliers riches d'une première expérience commerciale... ;
- dans ses accords d'entreprise : signature d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2005), intégration de dispositions spécifiques (en faveur des

personnes sans qualification et/ou en situation de précarité professionnelle) dans l'accord sur la formation professionnelle (juin 2006) ;

La volonté du Groupe d'assumer sa responsabilité sociale et environnementale s'est également concrétisée par la création de La Fondation d'Entreprise Société Générale pour la solidarité et l'insertion professionnelle, en octobre 2006. Cette fondation intervient, notamment par l'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active et la lutte contre l'illettrisme.

L'accord spécifique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en juin 2005 au sein de Société Générale et SGAM met en pratique la volonté du Groupe de promouvoir l'égalité professionnelle. Il s'inscrit dans une démarche plus large de respect de la non-discrimination et de promotion de la diversité sous toutes ses formes au sein de l'entreprise. Il comprend un ensemble de mesures concrètes et mesurables, destinées à favoriser le développement professionnel des femmes tout au long de leur carrière.

Un premier bilan de cet accord, effectué en juin 2006, a fait ressortir les résultats issus de la mise en œuvre de ces mesures, dont :

- un taux de recrutement de femmes légèrement supérieur à celui des candidatures féminines ;
- une progression de la part des femmes dans l'effectif des cadres de 34,3 à 36,5 % (entre décembre 2004 et avril 2006), pour un objectif de 40 % d'ici 2008 ;
- un taux de promotion des femmes de 55,4 % depuis le 1^{er} juillet 2005, supérieur à leur représentation dans les effectifs.

■ LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

212 accords ont été signés au sein du Groupe en 2006, dont 75 accords et avenants en France. Ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, l'égalité

professionnelle, le temps de travail, les avantages sociaux (dont mutuelle, retraite), les instances représentatives du personnel, la formation.

Un accord sur la formation a été signé le 14 juin 2006, permettant de décliner au sein de la Société Générale l'accord de la Branche Professionnelle AFB du 8 juillet 2005 sur la formation (cf. infra).

Un accord sur le nouveau régime de complémentaire santé géré par la Mutuelle SG a été signé le 12 juillet 2006 et approuvé par l'Assemblée générale de la Mutuelle le 7 novembre 2006, pour

mise en œuvre au 1^{er} janvier 2007. Cet accord vise à maintenir un système de couverture complémentaire santé pérenne et équilibré, au sein de la Mutuelle SG, aussi bien pour les salariés que pour les retraités, dans un cadre démographique, fiscal et comptable en pleine mutation.

■ LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En France, la Société Générale a développé depuis longtemps une politique d'hygiène et sécurité qui englobe de nombreux domaines de ses activités. On peut citer à titre d'exemple :

- l'accompagnement psychologique et médical post-traumatique des victimes ou témoins d'agression ;
- la surveillance de l'hygiène dans la restauration d'entreprise ;
- la gestion du capital santé du personnel (visite médicale annuelle, service médical permanent au siège, suivi spécifique du personnel expatrié...) ;
- l'information et le dépistage sur des programmes de santé publique (tabac, troubles du sommeil, etc.).

Elle assure parallèlement une veille permanente sur des risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde.

Au niveau du Groupe, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une protection adéquate dans le domaine de la santé et de l'invalidité. Les régimes de couverture mis en place dans de nombreux pays vont au-delà des obligations légales locales. Des actions spécifiques sont mises en œuvre particulièrement dans les pays touchés par certaines pandémies de grande ampleur (Sida en Afrique subsaharienne par exemple).

■ LA GESTION DES CARRIÈRES ET LA FORMATION

Le développement professionnel des collaborateurs est une priorité du Groupe et les politiques en matière de gestion de carrières, de mobilité et de formation sont déclinées dans les entités pour être adaptées aux besoins des activités et des salariés. Dans un univers aussi complexe et diversifié que l'est désormais le Groupe, l'objectif poursuivi est de proposer aux collaborateurs un parcours professionnel cohérent, varié et motivant. Ce parcours doit conduire à un accroissement d'expérience dont eux-mêmes et l'entreprise seront mutuellement bénéficiaires.

Plus de 81 400 salariés du Groupe (dont 57 % de femmes) ont suivi au moins une formation en 2006, pour 3,2 millions d'heures dispensées.

En France, un budget en progression, égal à 3,8 % de la masse salariale de la Société Générale, a été consacré à la formation, soit 2 366 EUR par salarié.

L'offre de formation est adaptée et enrichie chaque année pour accompagner les besoins des salariés et favoriser le développement professionnel, qu'il s'agisse de formations techniques sur les métiers ou de formations managériales.

En France, la Société Générale promeut également les parcours de promotion internes que sont les cursus TMB (Techniciens des Métiers de la Banque) et cadres, ainsi que les formations diplômantes. 76 lauréats au Cursus cadres sur 234 inscrits ont ainsi pu accéder en 2006 à des postes d'encadrement dans les différentes branches, au terme d'une formation de deux ans, dispositif unique dans l'univers bancaire. De même, le nombre d'inscrits au Cursus TMB progresse régulièrement (322 en 2006), témoignant de l'adhésion des salariés concernés à ce dispositif qui leur permet d'évoluer professionnellement.

L'accord d'entreprise sur la formation, signé le 14 juin 2006 entre la Société Générale et l'ensemble des organisations syndicales,

définit l'articulation des actions de formation entre le Plan de formation et le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Voir relations avec établissements d'enseignement ci-dessous.

Évaluation

L'appréciation professionnelle des collaborateurs est un des enjeux importants de la gestion des ressources humaines du Groupe. Chaque salarié doit ainsi avoir au moins un entretien annuel avec son manager sur ce thème.

■ L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le Groupe s'emploie à accroître le nombre de ses salariés handicapés, notamment en France où une politique volontariste d'emploi et de recrutement de personnes handicapées est mise en œuvre, en partenariat avec une association interentreprises. Le recours aux Centres d'Aides par le Travail et aux Ateliers Protégés continue à être encouragé.

Le Groupe emploie ainsi 1 693 salariés handicapés dans le monde, dont 1 292 en France (étant précisé que la définition de travailleur handicapé n'est pas identique dans tous les pays).

■ IMPACT DES ACTIVITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL

Les relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement

Le Groupe mène une politique active d'accueil de jeunes en formation (alternance, stages, VIE) et de développement de relations de partenariat avec des établissements d'enseignement, tant en France qu'à l'étranger. Il a ainsi accueilli 9 738 stagiaires d'école en 2006 dans le monde (+ 12 % sur 2005).

En France, le Groupe fonde son approche sur le prérecrutement par l'alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage) sur des métiers et des formations commerciales cibles (BTS, Dut, DESS banque et finance...). La Société Générale a ainsi accueilli plus de 1 400 jeunes en alternance en 2006, en majorité dans la banque de détail en France. Les relations de partenariat long terme avec des établissements d'enseignement se sont également développées en 2006 : nouveau partenariat avec des écoles de commerce (ESCP-EAP, ESSCA), avec l'École centrale de Paris, soutien aux conventions prioritaires de Sciences Po,

au programme « Une grande École, pourquoi pas moi » de l'ESSEC...

Les filiales étrangères sont également très actives dans le domaine et ont noué de nombreux partenariats avec des universités ou des écoles locales, visant à faciliter l'accueil de stagiaires, la participation aux forums et aux jurys, ou encore la réalisation de cours.

En France, la Société Générale figure en 3^e place des entreprises estimées les plus attractives par les étudiants d'écoles de commerce et en 13^e place par ceux des écoles d'ingénieur (Enquête TNS Sofres - mai 2006). En Europe de l'Est, Komerčni Banka a été élue par les étudiants employeur le plus attractif de la République tchèque, pour la 4^e année consécutive.

Respect des conventions de l'OIT pour les sous-traitants

Les acheteurs du Groupe intègrent dans tous les appels d'offres et dans tout nouveau contrat la référence aux engagements Développement durable de la Société Générale (Déclaration des Institutions financières pour l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, adhésion au Global Compact), ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales de l'OIT. Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes.

■ ANNEXE NRE 2006 - PARTIE SOCIALE

Article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les données indiquées sont Groupe, France ou Société Générale Personne morale (SGPM), suivant les précisions fournies.

Emploi

■ Effectif

Effectif Groupe au 30 novembre 2006 : 119 779 (dont 10 218 CDD)

Effectif Société Générale (SGPM) : 41 750 (dont 1 592 CDD)

■ Recrutements

Total d'embauches : 24 040

Embauches en CDD : 9 369

Embauches en CDI : 14 671

Les performances financières du Groupe et son attractivité facilitent le recrutement des profils recherchés.

■ Licenciements

Nombre total de licenciements : 992

Dont nombre de licenciements économiques : 255

Les autres causes de licenciements sont essentiellement l'insuffisance professionnelle, la rupture pendant la période d'essai et le licenciement pour faute (France et étranger).

■ Informations relatives aux plans de réduction des effectifs

Au-delà de ses obligations légales, le groupe Société Générale veille à accompagner le départ de ses collaborateurs en proposant des mesures complémentaires (reclassement, recours à des cabinets d'outplacement, prolongation des systèmes de couverture sociale...).

■ Main-d'œuvre extérieure à la société

Le recours à la main-d'œuvre extérieure demeure limité et concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien des locaux.

Données SGPM :

Nombre moyen mensuel de prestataires : 6 090

Nombre moyen mensuel d'intérimaires : 517 (en équivalent temps plein)

Temps de travail

■ Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour SGPM, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu en octobre 2000 et mis en application à partir de 2001. Il prévoit 2 modes d'organisation du temps de travail :

- un horaire hebdomadaire de 39 heures avec attribution de 56 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire ;
- un horaire hebdomadaire de 37 heures 22, sur 4,5 jours, avec attribution de 47 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire.

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail à 80, 60, 50 ou même 40 %.

Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.

Plus de 5 952 salariés travaillent à temps partiel (soit 5 % de l'effectif) au sein de l'ensemble du Groupe (dont 4 590 en France, dont 3 391 chez SGPM).

■ Durée du temps de travail

En France, pour SGPM, 39 heures hebdomadaires.

Les salariés à temps partiel ont une durée du temps de travail qui diffère selon le rythme choisi (par exemple 31,2 heures hebdomadaires pour un salarié travaillant à 80 %).

■ Heures supplémentaires

La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de reporting sur cet indicateur est donc limité à la France.

Au 30 novembre 2006, le nombre total d'heures supplémentaires enregistrées dans les entités françaises du Groupe s'est élevé à 102 480, soit 1,86 heure en moyenne par salarié.

Le volume d'heures supplémentaires comptabilisées par SGPM sur la période (au sein de ce total France) s'élève à 58 967, soit 1,54 h en moyenne par salarié.

Absentéisme

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

Taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/nombre total de journées payées, en pourcentage) observé sur SGPM sur les 11 premiers mois de l'exercice : 4,25 %

Principaux motifs : maladie (2,45 %), maternité (1,64 %)

Taux d'absentéisme Groupe : 5,2 % (maladie 2,65 %, maternité 1,53 %)

Nombre d'accidents du travail (Groupe) : 852

Rémunération, charges sociales

Rémunération annuelle brute moyenne (donnée SGPM) : 43 833 EUR

L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte leurs obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages dont bénéficient leurs collaborateurs. Cf. Note 36 page 222.

7

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| <u>Responsabilité sociale et environnementale</u> | 114 |
| <u>Annexe NRE 2006 - Partie environnementale</u> | 117 |

■ RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Notre vision et les principes de notre démarche

Message de Daniel BOUTON :

« La création de valeur, dans la durée, pour ses actionnaires, ses clients, ses collaborateurs... est au cœur de la stratégie de la Société Générale mais cet objectif n'a de sens que s'il s'insère dans une politique favorable au développement social et à l'environnement.

Nous choisissons nos métiers, nos fournisseurs et nos partenaires en fonction de ce critère de valeur durable, ainsi que sur la base de règles du jeu que nous souhaitons aussi transparentes que possible, d'un dialogue de plus en plus ouvert et constructif avec chacune de nos parties prenantes, afin de créer et de consolider sans cesse une confiance réciproque.

La croissance continue, et renouvelée en 2006, de notre chiffre d'affaires, de nos résultats et de notre rentabilité n'aurait pu s'obtenir sans cette confiance, fondement même de nos métiers et gage de convergence d'intérêts entre toutes les parties prenantes de l'entreprise.

La Société Générale est consciente de sa responsabilité sociale et environnementale. Nous exerçons un métier qui nous place au cœur du progrès économique et social, la banque étant un moteur indispensable à la création de richesses et au développement. De ce fait, notre responsabilité est importante et sans doute perçue différemment de celle des autres entreprises. Nous savons, parce que nous l'écoutons, que la société civile est de plus en plus exigeante sur l'étendue de notre responsabilité, tant en amont de la chaîne de valeur - à travers nos achats et approvisionnements, par exemple - qu'en aval, à travers les impacts environnementaux de nos financements notamment, et plus largement, à travers nos relations clientèles.

Ce travail permanent d'écoute active, de réflexion et d'actions de progrès est ancré dans notre culture et notre histoire et prend ses racines dans nos valeurs - professionnalisme, esprit d'équipe, innovation - et notre éthique.

Il procède de notre démarche d'amélioration continue et s'appuie sur les dix principes du Global Compact, proposés par les Nations unies, auxquels nous nous sommes conformés cette année encore.

Notre responsabilité, nous la concevons comme totalement intégrée à nos activités, dans tous les pays du monde où nous sommes présents, en tenant compte des contextes géographiques, culturels, sociaux et économiques. »

La responsabilité du groupe Société Générale s'appuie aussi sur cinq piliers fondamentaux dont la solidité est éprouvée et qu'elle consolide en permanence :

- une **démarche de qualité** centrée sur le client ;
- une pratique de **gouvernement d'entreprise** rôdée, soucieuse d'évoluer en rythme avec les exigences de la société et qui cherche à améliorer son efficacité via l'implication des acteurs et la transparence ;
- une **maîtrise sans cesse renforcée des risques et des processus de contrôle interne** rigoureux ;
- un **dispositif déontologique** particulièrement étoffé ;
- une **culture d'innovation et un processus d'innovation participative** qui vise à associer chaque collaborateur au changement.

Nos obligations et nos engagements

La Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où elle exerce ses activités.

Ainsi, elle veille à respecter les obligations prévues par la loi sur les Nouvelles régulations économiques (NRE), notamment son article 116 qui dispose que les sociétés cotées doivent communiquer sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

De même, elle s'est engagée à respecter les *Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales*.

Le groupe Société Générale a signé, dès 2001, la Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et a adhéré, en 2003, au Pacte mondial (*Global Compact*), initiative lancée par le Secrétaire général des Nations unies ; ses dix principes sont intégrés dans la stratégie du Groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires. Par ailleurs, Société Générale Asset Management a signé en 2006 les Principes de l'investissement socialement responsable (PRI) définis par le PNUE. Conscient de l'importance du sujet du changement climatique, le Groupe a également rejoint le *Carbon Disclosure Project* en 2006.

Notre ambition et notre politique

La Société Générale a l'ambition d'être un acteur de référence appartenant au peloton de tête des établissements financiers européens en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

D'ores et déjà, le titre Société Générale figure dans les principaux indices du développement durable (*FTSE4Good, ASPI, Ethibel, Dow Jones Sustainability Index...*) et est sélectionné dans la plupart des fonds éthiques français ; son objectif est de maintenir et d'améliorer ces performances.

Notre politique de responsabilité consiste à mettre en œuvre nos engagements et à progresser de façon continue. Elle s'articule autour de trois axes principaux :

1/ La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans l'exercice de nos métiers

Cet axe comporte deux volets :

■ prendre en compte les critères environnementaux et sociétaux dans les activités de financement et d'investissement.

Les branches entreprennent des démarches structurées, adaptées à leurs activités et à l'ampleur des risques encourus, visant à assurer que les risques environnementaux et sociétaux liés à leurs financements sont convenablement identifiés, hiérarchisés et gérés ;

■ encourager un développement économique responsable, notamment en favorisant le développement de politiques, de produits et services directement ou indirectement protecteurs de l'environnement ou contribuant au développement social, en rythme avec la croissance des aspirations de nos clientèles et des opportunités offertes par les marchés.

2/ Une gestion dynamique et responsable des collaborateurs *(se reporter aux pages 102 et suivantes du présent document)*

Celle-ci s'appuie sur des politiques de recrutement soucieuses de la diversité, des politiques de développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs faisant converger développement professionnel et épanouissement personnel, des politiques de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe.

3/ La volonté de maîtriser et de minimiser l'impact direct de nos activités propres sur l'environnement

La Société Générale cherche à s'inspirer des meilleures pratiques environnementales de la profession bancaire et des pratiques pertinentes venant des secteurs plus concernés par la protection de l'environnement, qu'il s'agisse, notamment,

de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, la consommation de papier et l'usage de papier recyclé, les choix d'équipements électroniques, la gestion des déchets, l'optimisation des voyages professionnels...

De même, elle cherche à favoriser des comportements respectueux de l'environnement auprès des collaborateurs et à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques éco-responsables (notamment en introduisant des questionnaires RSE dans les appels d'offres).

Notre politique de RSE peut être aussi considérée comme un prolongement à l'ensemble des parties prenantes de notre démarche Qualité, centrée sur le client.

Celle-ci s'articule autour de deux axes principaux :

- la recherche permanente de l'optimisation de la satisfaction de nos clients, à travers des systèmes structurés d'écoute active

Ainsi, sur chacun des principaux segments de marché de notre clientèle de détail en France (particuliers, professionnels, entreprises), nous interrogeons chaque année depuis dix ans des échantillons significatifs - ainsi que des clients de nos confrères - pour évaluer leurs points de satisfaction. Ces baromètres nationaux sont doublés d'un baromètre de satisfaction « agences » (100 000 clients interrogés), annuel depuis 2005, centrés sur l'accueil et le relationnel avec les conseillers de clientèle, qui soutient une politique d'animation forte sur le thème prioritaire de la satisfaction client. S'agissant de clientèles plus individualisées (entreprises ou *private banking*), des programmes de rendez-vous personnalisés sont mis en place afin d'élaborer des diagnostics complets de situation en termes d'attentes et de satisfaction. Toutes ces analyses sont suivies de plans d'actions ciblés.

Les Réseaux de Détail à l'Étranger déclinent cette politique qui place le client au centre de nos préoccupations.

- la maîtrise et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle des grands processus-métiers

Les entités du Groupe, qu'il s'agisse de Société Générale Corporate & Investment Banking dès 2003 ou de la banque de détail métropolitaine en 2005, ont entamé des programmes de réorganisation de leurs principaux processus transversaux, afin de les fiabiliser, de réduire les délais, d'augmenter leur réactivité et surtout de s'assurer qu'ils sont véritablement orientés vers la délivrance de valeur pour le client final. Ces programmes sont appliqués selon les meilleurs standards méthodologiques du marché.

Notre organisation et nos outils

Le système de management de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de déontologie, Charte d'audit, Comités des risques, Comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, etc.).

Les Branches et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables de la déclinaison, du déploiement et du contrôle opérationnel de la prise en compte de la politique RSE au sein de leur activité ou métier, en fonction de leurs spécificités. Elles ont désigné des « contributeurs RSE » (une cinquantaine pour le Groupe), ayant autorité pour relayer l'action et pour participer activement à l'élaboration des plans d'actions ainsi qu'au suivi et au *reporting* vers la Direction du développement durable.

La Direction de la qualité, de l'innovation et du développement durable, rattachée à la Direction générale à travers le Secrétariat général, a pour mission d'animer la politique RSE et en coordonne la démarche au sein du Groupe. Elle apporte son assistance aux entités et facilite les échanges et la généralisation de bonnes pratiques.

Un Comité de pilotage a été constitué, autour de la Direction du développement durable, qui réunit les contributeurs de Branche et de Direction, plusieurs fois par an, afin d'examiner l'avancement et le déploiement des actions.

Le Comité exécutif du Groupe définit les orientations de la politique développement durable du Groupe et valide les plans d'action périodiquement en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction du développement durable.

Afin d'évaluer les progrès, des indicateurs de RSE chiffrés ont été définis et sont saisis, consolidés et analysés à l'aide d'un progiciel dont le Groupe a fait l'acquisition en 2005 ; ils sont regroupés en trois familles et en thèmes :

- indicateurs **métiers** : gouvernance, déontologie, évaluation sociale et environnementale des contreparties/projets, innovation produit en faveur du développement durable, satisfaction des clients, contribution au développement local, mécénat ;
- indicateurs **sociaux** : emploi, gestion des carrières et des compétences, rémunération, temps de travail, dialogue interne, santé/sécurité ;
- indicateurs **environnementaux** : système de management environnemental, sensibilisation à l'environnement, consommations, transports, déchets.

Plus d'informations sur le site <http://rse.socgen.com>

■ ANNEXE NRE 2006 - PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

■ Consommation d'eau

1 407 887 m³ pour 74 699 occupants (sur un périmètre de reporting 2006 de 99 521 occupants dans 30 pays). De nombreuses entités représentant 24 822 occupants ne sont pas en mesure de déterminer leur consommation d'eau car elles sont dans l'impossibilité matérielle d'individualiser leur consommation notamment en cas de copropriété (le coût de la consommation d'eau est inclus dans les charges liées à la gestion de l'immeuble).

Suite aux efforts menés par les gestionnaires des immeubles centraux du Groupe, la consommation d'eau s'élève à 13,7 m³/occupant (soit 27 % inférieure à la moyenne relevée pour le groupe Société Générale). Ainsi la mise en place de limiteurs de débit d'eau de ville sur les appareils sanitaires des immeubles et de contrats de maintenance avec objectifs de résultat a permis de limiter les consommations d'eau de ville.

La prise en compte de filiales du réseau de détail à l'étranger (doublement du périmètre de collecte par rapport à 2005) a entraîné une hausse sensible de la consommation d'eau pour le Groupe.

| Évolution du périmètre de reporting | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|-------------------------------------|-----------------|---------|---------|---------|---------|
| Eau en m ³ | 1 407 887 | 783 735 | 628 315 | 547 710 | 488 608 |
| Eau/personne en m ³ | 18,8 | 15,2 | 16,0 | 18,6 | 18,4 |
| Périmètre en nombre de personnes | 74 699 (99521)* | 51 582 | 39 285 | 29 416 | 26 502 |

* De nombreuses entités représentant 24 822 occupants ne sont pas en mesure de déterminer la consommation d'eau pour des raisons matérielles (absence de compteur individuel, coût de la consommation d'eau inclus dans les charges...).

■ Consommation d'énergie

| | |
|------------------------------|---|
| Consommation d'électricité | 441 660 MWh pour 98 200 occupants dans 41 pays, soit des données sur un périmètre représentant plus de 82 % des effectifs du Groupe. |
| Consommation de gaz | 95 351 MWh pour 98 200 occupants dans 41 pays. |
| Consommation de fuel, vapeur | 98 676 MWh pour 98 200 occupants dans 41 pays. |
| Surfaces climatisées | 74 % de la surface est climatisée (73 % de la surface des agences françaises, 94 % de la surface des immeubles centraux, 68 % des surfaces des filiales entrant dans le reporting). La quasi-totalité des installations de climatisation sont des systèmes équipés de refroidisseurs secs (99,4 % des agences du réseau Société Générale). Lors de la mise en service de deux nouveaux immeubles centraux en 2005, les installations de climatisation ont été remplacées par des systèmes équipés de régulations performantes, soit 50 600 m ² en 2005. |

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Des systèmes de régulation électronique (notamment pour la température) existent pour tous les immeubles centraux et les locaux du réseau d'agences en France.

Au siège, depuis 1995 : modulation limitée de température, fermeture automatisée des stores, extinction de l'éclairage à différents horaires, etc. Le même système a été installé dans les locaux à Hong Kong en 2004.

Toutes les agences du réseau en France sont dotées d'un système de mise en veille de l'éclairage et des postes de travail en dehors des heures d'utilisation. L'éclairage des composants de façades (enseignes, totems...) est également muni de programmeurs permettant de ne laisser en fonctionnement qu'un minimum d'équipements après une heure définie en fonction de l'environnement (en général 22 heures). Lors des travaux de rénovation d'agences, les systèmes de « climatisation réversible » visant à économiser l'énergie sont prioritairement installés.

Des systèmes de récupération de la chaleur émise par certaines de nos installations de production frigorifique ont été installés :

- l'utilisation de la chaleur récupérée permet de couvrir chaque année 95 % des besoins énergétiques de chauffage de la Tour Société Générale à La Défense ;
- le centre informatique que le Groupe possède en région parisienne est équipé depuis 1995 d'un système de récupération de la chaleur émanant des ordinateurs. Ce système permet de satisfaire environ 95 % des besoins de chauffage du centre. Le gain annuel est estimé à environ 250 000 EUR.

En 2005, le remplacement des tubes cathodiques des ordinateurs par des écrans plats a permis de limiter la consommation d'énergie électrique et de climatisation dans les bureaux des immeubles centraux.

De nombreuses filiales mettent progressivement en place des bonnes pratiques environnementales dans le cadre de plans d'actions locaux.

- En 2006, l'utilisation d'ampoules basse consommation s'est généralisée dans de nombreuses entités : SG Calédonienne de banque, SG Express Bank, SG de banque en Guinée, SGB Antilles, SGBT Luxembourg.
- SG de banque Côte d'Ivoire a pour sa part mis en place des comités d'énergie pour piloter la consommation de chacun de ses bâtiments.

Recours aux énergies renouvelables

Depuis 2003, la tour Société Générale à La Défense a recours à une part d'énergie renouvelable. Depuis 2005, c'est la consommation totale de la tour Société Générale qui est certifiée d'origine renouvelable. Société Générale a en effet conclu un contrat pluriannuel de fourniture d'énergie «verte», issue de sources d'énergie renouvelables, pour l'équivalent de 55 000 MWh ; RECS a fourni les certificats verts correspondants. Ceci correspond à 24 % de la consommation d'électricité en France de Société Générale.

Depuis octobre 2006, SG Zurich utilise pour sa part 100 % d'électricité labellisée Naturmade, garantissant une électricité issue d'énergies renouvelables à 100 %.

| | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Électricité en MWh | 441 660 | 388 737 | 302 989 | 282 651 | 207 200 |
| Gaz en MWh | 95 351 | 86 054 | 82 924 | 89 240 | 32 360 |
| Consommation de fuel et autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée) en MWh | 98 676* | 98 941 | 66 057 | 30 545 | 24 639 |
| Énergie/personne en MWh | 6,5 | 6,8 | 7,3 | 7,2 | 6,5 |
| Périmètre en nombre de personnes | 98 200 | 83 931 | 61 669 | 55 727 | 40 582 |
| Périmètre en surface (m ²) | 2 879 285 | 2 305 000 | 1 836 000 | 1 789 000 | 1 005 000 |
| Énergie/m ³ en KWh | 221** | 260 | 226 | 225 | 263 |

* Comptabilisation depuis 2006 de l'énergie consommée pour la production d'eau glacée.

** Ratio en forte baisse liée à la hausse de la surface par occupant (prise en compte de filiales en Afrique et en Europe de l'Est).

■ Consommation de matières premières

| | |
|------------------------|--|
| Consommation de papier | <p>Depuis octobre 2006, le réseau de détail en France propose un relevé de compte électronique. A fin 2006 il a été adopté par plus de 140 000 clients.</p> <p>Société Générale est devenue actionnaire fondateur d'EcoFolio en 2006. EcoFolio est un éco-organisme ayant pour objectif principal de permettre aux entreprises de respecter la nouvelle législation française concernant les émetteurs d'imprimés commerciaux.</p> <p>Depuis 2004, des mesures ont été adoptées pour alléger l'impact environnemental des relevés adressés aux clients : utilisation d'enveloppes totalement recyclables, y compris le cristal de la fenêtre, pour l'envoi des relevés clientèle en France (120 millions/an), suppression d'un jeu de duplicata de microfiches des journaux électroniques (1,1 million ex/an en 2005).</p> <p>Société Générale a étendu dès 2005 le système Tornado (enveloppes en bobines) sur les machines de mise sous pli afin de supprimer les cartons d'emballage. Pour un périmètre d'achat centralisé de papier (immeubles centraux Paris et province, réseau France), la consommation de papier ressort à 2 000 tonnes.</p> <p>De même, la direction des paiements domestiques et internationaux a poursuivi en 2006 sa démarche de diminution de la consommation de papier avec la suppression de microfiches.</p> <p>La consommation de papier de bureau est de 6 944 tonnes en 2006 pour le Groupe (sur un périmètre de 98 335 occupants).</p> <p>La consommation de papier de bureau recyclé est en augmentation et s'élève à 21 % à fin 2006 au sein des immeubles centraux (21 758 occupants) et à 11 % pour le Groupe.</p> <p>Par ailleurs, de nombreuses entités du groupe Société Générale adoptent des bonnes pratiques environnementales en réponse aux enjeux de leurs activités respectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les impressions recto/verso se sont largement généralisées pour les documents internes dans les filiales étrangères (Banco SG Brasil, Banque de Polynésie, SG Bombay, SG Taipei, SG Milan...). - Passage de nombreux listings papier au format électronique (ALD Automotive Group PLC, Banque de Polynésie, BFCOI, Bureau de représentation à Dubaï, Factoring KB, Fimat Futures USA INC). - L'utilisation de papier éco-labellisé est également en progression constante (100 % du papier de bureau de SG Londres sont issues de forêts gérées durablement). - La Direction générale a décidé de lancer en 2007 un comité de pilotage « papier responsable » afin que toutes les entités du Groupe puissent s'échanger de bonnes pratiques en matière de moindre consommation et de recours au papier recyclé. |
|------------------------|--|

■ Déchets

La production de déchets est de 2 715 tonnes en 2006 pour le périmètre des immeubles centraux parisiens (soit 132 kg/occupant). Les déchets sont répartis en seize catégories qui subissent des traitements appropriés. Des accords avec les prestataires ont été mis en place depuis 1994 pour la collecte, le tri et le recyclage de 100 % des déchets.

Des directives sur le recyclage systématique des tubes fluorescents sont parues en 2004.

Les collaborateurs sont associés aux efforts de tri :

- 17 500 nouvelles corbeilles de bureau à tri sélectif ont été installées en 2006,
- depuis plusieurs années des dispositifs de récupération des piles usagées sont en place, de même pour les toners d'imprimante.

■ Système de management environnemental

| | |
|--|---|
| Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement | <p>Certification par les Commissaires aux comptes du rapport de responsabilité sociale et environnementale en termes de processus ou de certification entreprises et d'organisation (document ci-après).</p> <p>La mise en place en 2005 d'un outil de reporting RSE a permis d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux. En 2006, le périmètre couvert représente 84 % de l'effectif groupe à fin 2006 soit 101 262 occupants. 678 contributeurs, présents dans plus de 280 entités (filiales, succursales, bureaux de représentations, immeubles centraux, directions régionales) dans 57 pays, ont participé à la campagne de collecte annuelle des indicateurs RSE.</p> <p>Le processus de remontée de ces informations fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes.</p> |
| Mesures prises, le cas échéant, pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière | <p>Les services en charge de la gestion des immeubles du Groupe sont responsables de l'application dans leur périmètre de responsabilité, des dispositions légales et réglementaires.</p> |
| Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement | <p>Dépenses non individualisées dans le budget de fonctionnement des entités.</p> |

| | |
|--|---|
| Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement | <p>Le groupe Société Générale dispose en la matière d'une organisation décentralisée. Il existe un département en charge de la gestion des immeubles centraux et des services dédiés dans chacune des branches et filiales françaises ou étrangères. La gestion de l'environnement est intégrée à leurs missions.</p> <p>L'institution en 2003 d'un Comité immobilier Groupe contribue à mieux fédérer les initiatives.</p> |
| Formation et information des salariés | <p>Une brochure consacrée au développement durable a été adressée à 80 000 collaborateurs en France et hors de France.</p> <p>Dans le cadre de la 4e semaine du développement durable qui s'est déroulée en juin 2006, le petit Livre vert de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme a été diffusé à 46 000 exemplaires.</p> <p>D'autre part, un site intranet (en français et en anglais) permet aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable en général et pour le secteur bancaire en particulier et de prendre connaissance des actions menées par Société Générale.</p> <p>Un espace consacré à la sensibilisation au développement durable a été aménagé au rez-de-chaussée de la tour Société Générale.</p> <p>Des conférences sur les sujets du développement durable sont organisées régulièrement pour le personnel.</p> <p>Un affichage régulier portant sur les bonnes pratiques en matière d'éco-comportement est organisé à l'intérieur de nos locaux en France.</p> <p>Lors des rendez-vous semestriels de la Direction de la qualité, de l'innovation et du développement durable, des ateliers de formation ont été proposés aux collaborateurs.</p> |

■ Transports

| | |
|----------------------------|---|
| Trajets domicile - travail | <p>Le choix de localisation du siège a été notamment déterminé en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense/Val-de-Fontenay). Ainsi 90 % des voyages domicile-travail sont effectués en transports en commun.</p> |
| Voyages professionnels | <p>Une nouvelle instruction interne est parue en 2005 prônant la limitation des voyages professionnels, l'adaptation train/avion au profit du train quand la distance le permet, compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.</p> <p>Les systèmes d'audio et de vidéo-conférences sont encouragés pour limiter les déplacements professionnels. Une mission d'organisation en 2006 a donné lieu à des préconisations afin de poursuivre et encourager leur utilisation.</p> <p>Société Générale, en partenariat avec sa filiale ALD Automotive teste depuis avril 2006 quatre véhicules électriques dans le cadre d'un test grandeur nature.</p> <p>En 2006, 416 millions de kilomètres ont été parcourus dans le cadre de trajets professionnels (train, avion, voiture) sur un périmètre d'environ 90 000 personnes.</p> |

■ Autres thèmes

| | |
|---|--|
| Conditions d'utilisation des sols | <p>Non significatif dans l'activité exercée.</p> |
| Rejets dans l'air, l'eau et le sol | <p>Bilan Carbone® réalisé en 2004 pour les immeubles centraux (7 835 t/Équivalent carbone pour 8 695 occupants).</p> <p>Les émissions CO₂ du Groupe Société Générale (sur un périmètre d'environ 95 000 occupants) sont estimées en 2006 à 223 948 tonnes (portant sur les émissions directes et indirectes d'énergie, de transport, de la consommation de papier de bureau, en appliquant la méthode de calcul du GHG Protocol sur l'ensemble des données déclarées dans l'outil de reporting centralisé) soit 2,3 tonnes de CO₂ par occupant.</p> <p>Remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant au R22 par des machines fonctionnant au R134a, prévu en 2006 pour la tour Société Générale, afin de limiter nos émissions de CO₂. Les nouvelles dispositions prises permettent de gagner 10 % sur la consommation d'énergie électrique pour la production de froid, soit une économie de 1 GWh/an.</p> |
| Nuisances sonores et olfactives | <p>Non significatif dans l'activité exercée</p> |
| Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées | <p>Amiante : Société Générale a procédé par l'intermédiaire d'un organisme agréé aux contrôles des atteintes à l'équilibre biologique, de présence d'amiante dans les immeubles conformément au décret 96-97 du 7/02/96 et au décret n° 97-855 du 12/09/97 relatif à « la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis ». Ces contrôles ont été effectués sur les immeubles concernés entre 1997 et 1998, ils ont été suivis de mesures de dépollution et de protection lorsque celles-ci étaient nécessaires. Les IGH – Immeubles de Grande Hauteur – et ERP – Établissements Recevant du Public – dans le champ d'application du décret de 2000 ont été vérifiés par le Bureau de contrôle Véritas. Ils ne nécessitent pas de travaux spécifiques.</p> |

Se reporter au site RSE pour des informations plus détaillées : <http://rse.socgen.com>

8

DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| <u>Déontologie et lutte anti-blanchiment</u> | 122 |

■ DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Le rôle clé exercé par la déontologie

La déontologie a toujours fait partie des valeurs essentielles de la Société Générale. Elle n'est pas l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous.

D'abord dédiée aux activités de marchés lors de sa création en 1997, la Direction de la déontologie a élargi son champ d'action à la prévention du risque d'image dans l'ensemble des métiers de la banque.

Pour ce faire le Groupe s'est doté d'un corps de doctrine déontologique et de règles de bonne conduite rigoureuses répondant aux meilleurs standards de la profession. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose la Société Générale.

La culture déontologique pour une banque peut se résumer à quelques principes simples tels que :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie que l'on ne connaît pas bien ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération ;
- être capable en toute circonstance de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait contraire aux lois ou contraire aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables et déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients.

■ Les missions de la Direction de la déontologie

- Définir, en conformité avec les attentes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et s'assurer de leur application.
- Veiller au respect des règles professionnelles de marché et assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients.
- Proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter les collaborateurs du Groupe.
- Sensibiliser, former et conseiller les opérationnels.
- Coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers.

Outils informatiques au service de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Des outils de filtrage des fichiers clients et des virements internationaux (SAM et LABO) permettent de détecter les personnes soupçonnées de participation à des activités terroristes.

En 2006, 72 millions d'opérations ont été filtrées.

- Des outils d'analyse comportementale (PROFIL en France et SIRON dans les implantations étrangères) facilitent la détection des opérations suspectes dans les activités de banque de détail et de Banque privée.
- Un outil aide à la gestion des alertes et la surveillance des chèques (CRIBLE).

Les temps forts 2006

■ Un renforcement de notre organisation dans les activités de marché

Au sein de la Banque d'investissement le dispositif de prévention et de contrôle du risque déontologique a été renforcé. À Paris, huit collaborateurs sont chargés de la déontologie en salle de marché, proches des opérationnels. Ils ont été dotés en 2006 de nouveaux moyens informatiques pour accroître l'efficacité de leurs contrôles en particulier pour ce qui concerne la détection des abus de marché. À l'étranger, des effectifs ont également été engagés : en Italie, Espagne, Pologne, Inde, Chine ainsi qu'un poste créé à Dubaï pour les États du Golfe..

■ Des moyens supplémentaires pour lutter contre le blanchiment

La Société Générale a poursuivi son effort de renforcement du dispositif anti-blanchiment :

- l'équipe centrale est dorénavant composée de 12 salariés et de nouveaux renforts sont attendus en 2007 ;
- pour l'ensemble de la banque d'investissement, des correspondants anti-blanchiment ont été intégrés au sein des lignes-métiers ;
- rédaction d'une nouvelle instruction afin de se conformer immédiatement aux nouvelles obligations découlant de la transposition de la 2^e Directive Européenne relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ;
- l'effort de formation, entrepris en 2005, s'est poursuivi avec succès en 2006.

■ Un renforcement important des moyens humains

Les moyens humains de la Direction centrale de la déontologie sont passés en 2006 de 32 à 39 personnes et de nouveaux renforcements sont prévus en 2007. Pour l'ensemble du Groupe, au-delà de l'implication de tous les collaborateurs, 525 personnes (équivalent plein temps) sont affectées à la veille déontologique et à la lutte contre le blanchiment.

■ La lutte contre la corruption

La Société Générale a des règles strictes en matière de lutte contre la corruption, se conformant notamment aux dispositions de la législation française. Dès 2001, transposant les dispositions françaises, le Groupe a adopté une instruction destinée à l'ensemble du personnel. Celle-ci porte sur la lutte contre la corruption des agents publics à l'échelle européenne et internationale.

LA CONFORMITÉ

Les structures de contrôle interne de la Société Générale ont été modifiées en janvier 2006 pour répondre aux dispositions du règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), modifié par arrêté en mars 2005. Les structures de contrôle permanent ont été distinguées de celles du contrôle périodique. La coordination entre les structures de contrôle permanent et de contrôle périodique est assurée par un Directeur général délégué assisté par un Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) réuni trimestriellement.

Une organisation de la Conformité indépendante a été déployée dans les différents métiers du groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de « non-conformité ».

Le Secrétaire Général de la Société Générale est le Responsable de la Conformité Groupe (RCOG). Il supervise l'organisation de la Conformité avec l'aide d'un Comité de conformité Groupe (CCG) qu'il préside et qui est réuni mensuellement. Cette organisation pyramidale est reproduite dans des formes similaires dans chaque branche, ligne-métier ou filiale significative sous la conduite de Responsables de conformité (RCOs) clairement identifiés. Les RCOs des différentes branches font partie du CCG, ainsi que les directeurs des départements concernés des divisions fonctionnelles, et sont rattachés fonctionnellement au Responsable de conformité Groupe.

Les RCOs concourent par leur action à l'identification et la prévention des risques de non-conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements ainsi qu'à la mise en place des actions correctives, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe.

9

GESTION DES RISQUES

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| <u>Les risques de crédit</u> | 127 |
| <u>Les risques de marché</u> | 133 |
| <u>Les risques structurels de taux et de change</u> | 138 |
| <u>Le risque de liquidité</u> | 140 |
| <u>Les risques opérationnels</u> | 142 |
| <u>Les risques juridiques</u> | 143 |
| <u>Les risques environnementaux</u> | 145 |
| <u>Assurances des risques opérationnels</u> | 145 |
| <u>Autres risques</u> | 146 |
| <u>Ratios réglementaires</u> | 147 |

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires sont les suivants :

- **le risque de crédit** (incluant le risque pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque, de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **les risques structurels** : risque de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques, les risques comptables, environnementaux ou de réputation) : risque de perte ou de fraude, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La Société Générale cherche en permanence avec des moyens importants, à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités. Ces aménagements ont été opérés dans le respect de deux principes fondamentaux de la gestion des risques bancaires, formalisés par les règlements 1997-02, 2001-01 et 2004-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière :

- une stricte indépendance de la filière risques par rapport aux hiérarchies opérationnelles ;
- une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

La filière risques du groupe Société Générale rassemble plus de 2 000 personnes dédiées aux activités de maîtrise des risques.

La Direction des risques de la Société Générale Personne Morale comprend près de 600 personnes. 1 400 collaborateurs se consacrent également au contrôle et à la maîtrise des risques dans le Réseau France et dans les filiales.

La Direction des risques, indépendante des entités commerciales, est rattachée directement à la Direction générale. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du

Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace. Elle regroupe et intègre des équipes diverses, spécialistes de la gestion opérationnelle du risque de crédit, du risque de marché ainsi que des équipes de modélisation des risques, de maîtrise d'ouvrage informatique, d'ingénieurs-conseils et d'économistes.

Cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit, risques-pays, risques de marché et risques opérationnels ;
- réalise une analyse critique des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux ;
- contribue à l'appréciation indépendante en validant les opérations de risques de crédit, en prenant position sur les opérations de contrepartie proposées par les responsables commerciaux ;
- assure le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ainsi que l'adéquation et la cohérence des systèmes d'information risques.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de la banque est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel (Corisq) réunissant les membres du Comité Exécutif, des responsables de lignes métiers et les responsables de la Direction des risques.

Ce Comité se prononce en tant que de besoin sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, pays, secteur, région, etc.), gestion de crise.

Il est de la responsabilité de chaque Direction (Client ou Métier) de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, au Comité Nouveau Produit de la Branche concernée. Ce Comité Nouveau Produit a pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soit dûment compris, mesuré, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

■ LES RISQUES DE CRÉDIT

L'approbation des risques

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et de ses sources de remboursement. Elle suppose de recevoir une rémunération qui couvre correctement le risque de perte en cas de défaut.

La prise d'engagement est organisée sur la base de 5 grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse de risque débiteur, de risque de règlement-livraison ou de risque émetteur ;
- la centralisation, sur une direction commerciale unique, des demandes d'autorisations relatives à un client ou groupe-client déterminé ; la désignation au cas par cas de cette direction pilote est destinée à garantir la cohérence de l'approche du risque et la maîtrise permanente du niveau d'exposition susceptible d'être atteint à l'échelle du Groupe sur les clients les plus importants ;
- le recours systématique, en amont de la décision de crédit, à la notation interne des contreparties. Ces notations sont proposées par les Directions opérationnelles et validées par la filière risques : elles figurent dans les dossiers de crédit et contribuent à la décision d'octroi des concours ;
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des lignes commerciales d'une part et de la filière risques de crédit d'autre part ;
- l'indépendance des services d'analyse de risques à tous les échelons de la filière.

À l'égard des institutions financières, la Direction des risques dispose d'un département spécialisé, dont l'objectif est de renforcer l'expertise du Groupe sur ce segment de clientèle en concentrant sur deux pôles, Paris et New York, les fonctions d'analyse de la qualité des contreparties et de validation des limites d'exposition allouées à l'ensemble des implantations et lignes-métiers.

Le Comité des risques procède régulièrement à une évaluation transversale des concentrations existantes ou potentielles dans le portefeuille du groupe Société Générale. La gestion des risques de concentration du Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures incluant un système d'encadrement des grandes expositions par grande catégorie de risque, des études de

corrélation et des modèles de stress test visant à évaluer les pertes potentielles sur un segment de portefeuille en cas de crise.

La Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'elle juge nécessaires, à un moment donné, pour encadrer les risques transversaux présentant de fortes corrélations.

La fixation des limites pays vise à allouer une capacité d'engagements sur chaque pays émergent compatible avec le risque qu'il recèle et la rentabilité attendue des opérations. Soumise in fine à la décision de la Direction générale, elle repose sur un processus qui fait intervenir les Directions opérationnelles et la Direction des risques.

Le Groupe dispose, par ailleurs, de procédures spécifiques pour piloter les situations de crise de crédit qui pourraient intervenir sur une contrepartie, une industrie, un pays ou une région.

Le suivi et l'audit des risques

Chaque entité commerciale du Groupe (incluant les salles de marché) dispose des outils d'information lui permettant de vérifier au quotidien le respect des limites allouées à chacune de ses contreparties.

À ce suivi permanent s'ajoute un contrôle de second niveau exercé à l'échelon des directions commerciales du siège, qui s'appuie à cet effet sur le système d'information communautaire « risques » développé dans la banque au cours des dernières années. Ce système permet aujourd'hui la centralisation en une base de données unique de la quasi-totalité des engagements portés par les entités opérationnelles du Groupe, la consolidation des expositions par contrepartie ainsi que leur rapprochement avec les autorisations ; il constitue par ailleurs le socle des analyses de portefeuille (par pays, secteur d'activité, type de contreparties...) indispensables à un pilotage actif des risques.

L'évolution de la qualité des encours donne lieu à un examen régulier, au moins trimestriel, dans le cadre des procédures d'inscription en « noms sous surveillance » et d'arrêtés des provisions, fondées sur un échange contradictoire entre les directions commerciales et la filière risques. La Direction des risques procède également à des audits d'engagements sur la base de contrôles sur pièces ou dans les différentes entités opérationnelles du Groupe. Ces contrôles sont eux-mêmes régulièrement complétés par les missions de vérification de l'Inspection générale pour le compte de la Direction générale.

Le Comité des comptes du Conseil d'administration de la banque est tenu périodiquement informé des principales évolutions relatives aux méthodes et procédures de gestion des risques ainsi qu'aux besoins de provisionnement. Il examine le rapport relatif aux risques établi au titre de l'article 43 modifié du règlement 1997-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière avant sa communication au Conseil d'administration.

La mesure des risques et la notation interne

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision, à la structuration et à la tarification des transactions, le groupe Société Générale s'est engagé, au milieu des années 90, dans la réalisation de modèles internes de mesure quantitative du risque et de la profitabilité ajustée du risque.

Les modèles, déployés à partir de 1998 pour certains, ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires. Ils couvrent aujourd'hui la quasi-totalité du portefeuille de crédits du Groupe (activités de banque de détail et de banque de financement).

Le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur 3 piliers fondamentaux :

- des modèles de notations internes fournissant une aide à la décision à la filière commerciale qui élabore les notes et à la filière risques qui les valide. Ces modèles permettent de quantifier :
 - le risque de contrepartie (exprimé à travers une probabilité de défaut du débiteur à 1 an),
 - le risque de transaction (exprimé à travers un montant de perte en cas de défaut du débiteur) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation des notes...) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

Depuis le début des années 2000, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

■ Octroi de crédits

Le groupe Société Générale s'attache à intégrer dans les dossiers de demandes de crédits une évaluation quantitative du risque de contrepartie et de transaction. Ces 2 paramètres, combinés aux autres éléments du dossier, sont ainsi pris en compte par les décideurs.

À cet effet, les instructions traitant des demandes de crédits ont été révisées et placent désormais la note de contrepartie comme critère de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière risques.

■ Analyses de portefeuille

Les études et analyses de portefeuille menées au sein de la filière risques s'appuient, depuis plusieurs années, sur des échelles de notation communes à l'ensemble du Groupe (au niveau transaction, contreparties, pays, secteurs, métiers, ou sur l'ensemble du portefeuille).

Cette quantification du risque permet de réaliser des *stress tests* réguliers qui éclairent les enjeux de la politique de la banque en cas d'évolution aversive de l'environnement économique et financier (gestion pro-active du portefeuille, évaluation de besoins de provisionnement...).

Ces travaux font l'objet d'une présentation régulière au Comité des risques et ont permis de renforcer de manière sensible le pilotage (suivi, encadrement) du risque de la banque.

■ Gouvernance du système de notation du Groupe

Compte tenu du rôle que jouera, en environnement Bâle II, le système de notation dans la détermination de l'exigence en capital réglementaire, le groupe Société Générale a défini une gouvernance de son système interne s'appuyant sur quatre acteurs principaux :

- les organes de Direction (Conseil d'administration et Comité exécutif) qui s'assurent que la banque met en œuvre un dispositif de contrôle de crédit adapté à son profil de risque ;
- les Branches qui ont la charge de la proposition des notations et du développement de certains modèles et outils de notation ;
- une fonction de contrôle de risque de crédit assurée par la Direction des risques qui conçoit et suit la performance du système de notation (en tenant informé les organes de Direction) ;
- les corps d'audit qui effectuent un contrôle de second niveau.

La gouvernance opérationnelle de ces travaux est notamment organisée autour de comités réguliers associant les Branches et la Direction des risques.

Le risque de remplacement

La Société Générale a consacré des moyens importants à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils performants de mesure et de suivi du risque de contrepartie propre aux opérations de marché. Ce risque, également appelé risque de remplacement, correspond au *mark to market* des opérations conclues avec une contrepartie donnée lorsque celui-ci est positif. C'est ce montant qui pourrait être perdu si la contrepartie venait à faire défaut.

Définir ce risque revient donc à modéliser les *mark to market* futurs des portefeuilles de transactions engagées avec nos contreparties, en intégrant les éventuels effets de *netting* et de corrélation.

Cette modélisation est effectuée à partir de simulations Monte Carlo visant à retracer les comportements dans l'avenir de plusieurs milliers de facteurs de risque influençant le *mark to market* des différents produits.

Ces simulations sont obtenues sur la base de modèles statistiques bâtis par la Direction des risques à partir de l'observation passée des facteurs de risques sur le plus long historique disponible. Le prix de chaque transaction est alors redéfini pour chacun des *scenarii* issus de la simulation.

Pour caractériser les distributions ainsi obtenues, la Société Générale utilise deux indicateurs :

- un indicateur représentatif de la moyenne des risques encourus, le Risque Courant Moyen (RCM). Cet indicateur est particulièrement bien adapté à une analyse des risques sur un portefeuille de clients ou un secteur ;
- un indicateur de risque extrême, correspondant à un risque à 99 %. Cet indicateur, la *Credit VaR* (ou CVaR) sert de support aux limites du risque de remplacement par contrepartie.

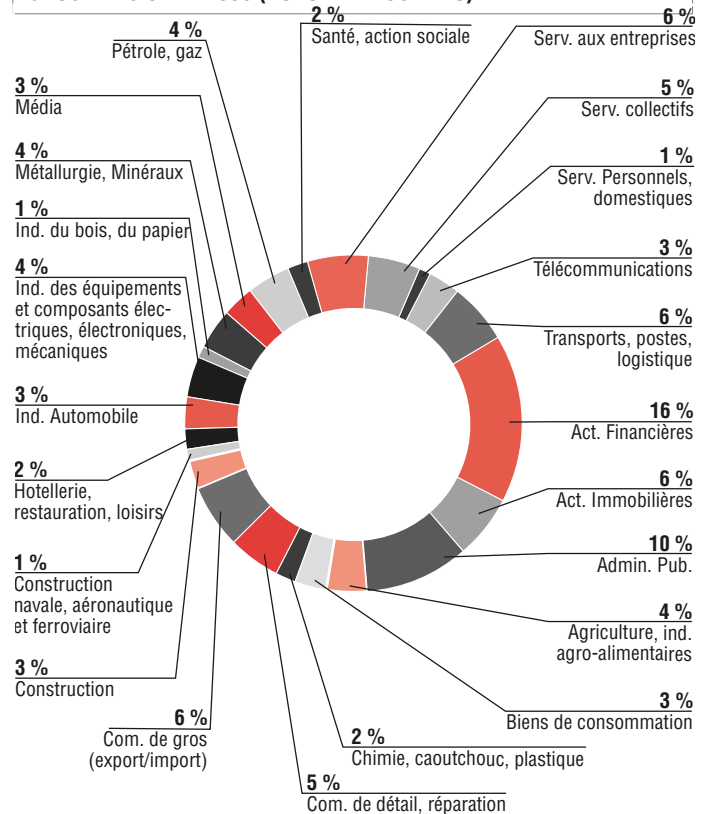
Analyse du portefeuille de crédit

■ Encours sur la clientèle de particuliers et d'entreprises

Au 31 décembre 2006, les crédits (bilan + hors - bilan, bruts des provisions affectées, hors titres reçus en pension) accordés par le groupe Société Générale à sa clientèle non bancaire représentent 411 Md EUR (dont 279 Md EUR d'encours au bilan).

Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 5 % de ce portefeuille.

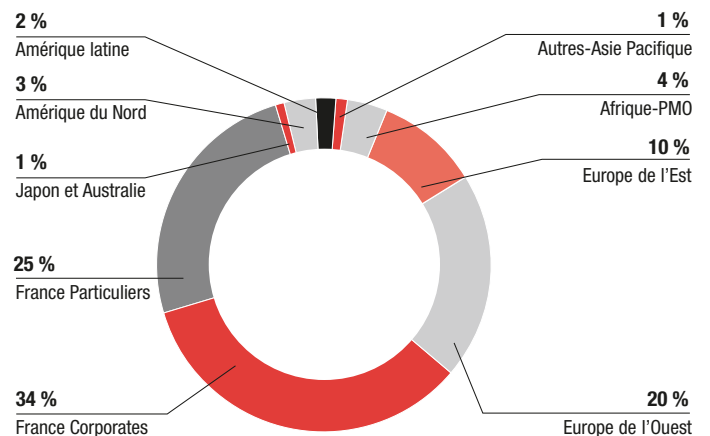
VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS COMMERCIAUX DU GROUPE AU 31.12.2006 (HORS PARTICULIERS)



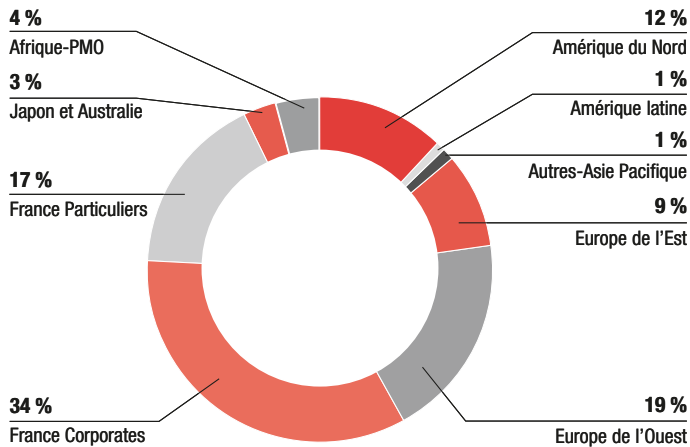
Le portefeuille présente une bonne diversification sectorielle, globalement en ligne avec la structure du PIB mondial. Un seul secteur représente plus de 10 % du total des encours du Groupe (activités financières - hors banques) ; il se caractérise par un coût du risque modéré.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE DU GROUPE AU 31.12.2006 (Y COMPRIS PARTICULIERS)

ENGAGEMENTS BILAN (279 Md EUR) :

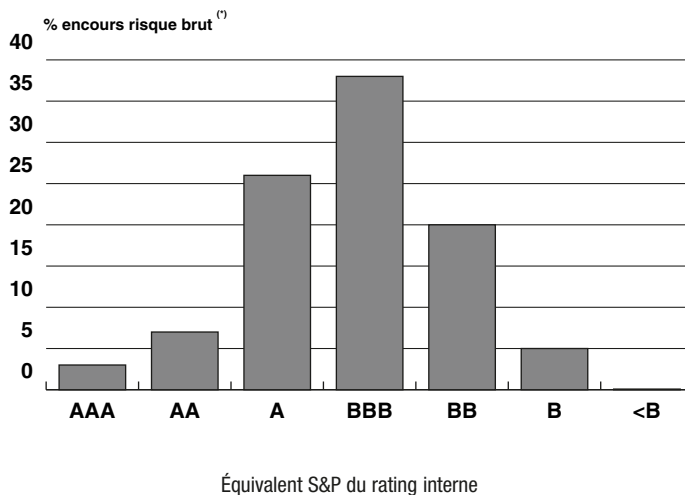


ENGAGEMENTS BILAN + HORS - BILAN (411 MD EUR) :



Au 31 décembre 2006, 85 % des encours du Groupe (bilan + hors - bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. La moitié des concours sont portés par une clientèle française (34 % sur les corporates et 17 % sur les particuliers).

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE CORPORATE DE SG CIB AU 31.12.2006



* Risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement ; hors titres de participation, encours douteux et engagements en cours de syndication au 31/12/2006.

La répartition par rating des engagements *Corporate* de SG CIB met en exergue la bonne qualité du portefeuille. Elle est basée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent S&P.

Le périmètre retenu correspond à l'ensemble du portefeuille de clients sains de la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception des banques centrales, des institutions financières et des souverains.

Les engagements recouvrent les risques de contrepartie (débiteur, émetteur, de remplacement) portés par ces groupes clients. Le total des engagements bruts retenus s'élève à 145 Md EUR, hors titres de participation (0,9 Md EUR) et hors

engagements en cours de syndication au 31 décembre 2006 (4,7 Md EUR).

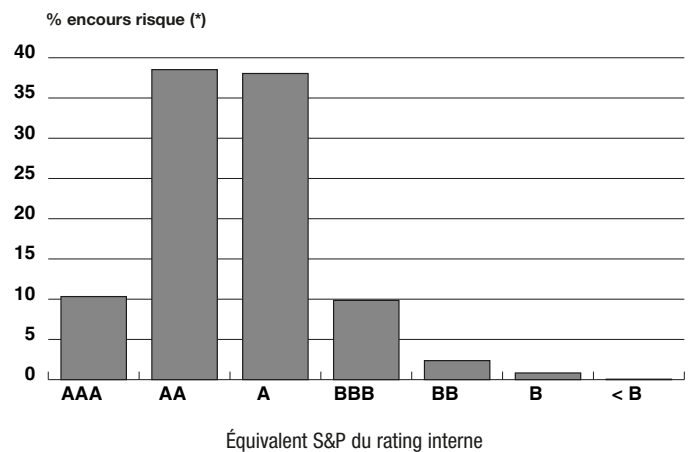
Au 31 décembre 2006, la grande majorité du portefeuille (74 %) bénéficie d'une note « *investment grade* ».

Les opérations portant sur des contreparties « *speculative grade* » sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Engagements sur les contreparties bancaires

Au 31 décembre 2006, les engagements bancaires bilan + hors - bilan (hors titres reçus en pension) s'élèvent à 26 Md EUR (hors risque émetteur, risque de livraison et de remplacement).

RÉPARTITION PAR RATING DES RISQUES* SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31.12.2006



* Risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement, nets de garanties réelles et hors encours douteux.

Retraités des encours sur les banques centrales, les risques sur la clientèle bancaire se concentrent largement (à 97 %) sur des établissements classés par les agences de *rating* en catégorie *investment grade*.

Encours sur pays émergents

Les encours du Groupe sur pays émergents sur clientèle de particuliers et d'entreprises sont encadrés par des limites validées une fois par an par la Direction générale. Ils représentent 9 % du portefeuille de crédits dont 2 % sur les pays ayant rejoint l'UE au 1^{er} janvier 2007 : Roumanie et Bulgarie.

Au 31 décembre 2006, plus de 65 % des encours non couverts par des provisions concernent la Banque de Détail - caractérisée par une importante division des risques - le reste correspond aux activités de la Banque de Financement et d'Investissement.

BANQUE DE DÉTAIL

Au titre de la Banque de Détail, la part des encours nets du Groupe s'élève à 18,7 Md EUR au 31 décembre 2006, en hausse par rapport à 10,9 Md EUR au 31 décembre 2005.

Sur ces 18,7 Md EUR, 6,6 Md EUR sont portés sur la Roumanie et la Bulgarie, pays ayant tous deux rejoint l'UE au 1^{er} janvier 2007. Ce montant inclut les engagements par signature et tient compte de l'acquisition de Splitska Banka en Croatie ainsi que de la cession partielle avec dé-consolidation de SG de Banque au Liban (impact net de ces 2 opérations : + 1,7 Md EUR). Par ailleurs, un encours de 1,6 Md EUR est couvert par des provisions spécifiques. Le portefeuille se répartit entre seize pays, situés dans 3 zones géographiques (Europe de l'Est, Bassin Méditerranéen, Afrique Francophone). Les engagements correspondants sont en majorité exprimés en monnaie locale et refinancés localement.

**ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS ÉMERGENTS ⁽¹⁾
(EN MD EUR, Y COMPRIS NOUVELLES ACQUISITIONS)
BANQUE DE DÉTAIL**

| | 31.12.06 | 31.12.05 |
|--------------|-------------|-------------|
| Particuliers | 7,4 | 3,2 |
| Entreprises | 11,3 | 7,7 |
| Total | 18,7 | 10,9 |

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Au titre de la Banque de Financement et d'Investissement, la part des encours du Groupe, non couverte par des provisions spécifiques ou par des couvertures (OPACE, gage espèces) représente 10,4 Md EUR au 31 décembre 2006 (dont 70 % sur des pays classés *Investment Grade*), contre 9,2 Md EUR en 2005.

**ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS
ÉMERGENTS ⁽²⁾ (EN MD EUR)
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

| | 31.12.06 | 31.12.05 |
|--|-------------|------------|
| Risque pays modéré ⁽³⁾ | 2,5 | 2,5 |
| Risque pays intermédiaire ⁽⁴⁾ | 2,2 | 1,9 |
| Risque pays fort | 5,7 | 4,8 |
| Total | 10,4 | 9,2 |

Par ailleurs, les encours couverts par des provisions spécifiques s'élèvent à 0,1 Md EUR.

(1) bilan + hors - bilan, nets des provisions spécifiques.

(2) bilan + hors - bilan, nets des provisions spécifiques et des couvertures (OPACE, gage espèces).

(3) Opérations pour lesquelles la structure de la transaction (préfinancement export avec paiement off shore, assurance du risque politique) réduit fortement le risque-pays sans le supprimer.

(4) Opérations court terme ou faisant l'objet d'une couverture partielle (participation à des financements par des Institutions Financières Internationales, couvertures par des ECA non G10).

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

■ Gestion du portefeuille de crédits

ORGANISATION

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, un département de gestion du portefeuille de crédits a été mis en place depuis sept ans (*GCPM : Global Credit Portfolio Management*). Il a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la banque et pour les expositions les plus importantes des limites individuelles de concentration sont établies.

Les dépassements de limites sont gérés dans le temps *via* une conjonction de réductions organiques, d'utilisations de dérivés de crédit et de cessions d'actifs.

UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Le Groupe utilise les dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent d'une part de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques, et d'autre part de mener une politique de gestion dynamique du risque et du capital.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçues (les positions sont quasi exclusivement acheteuses).

En 2006, l'encours total de dérivés de crédit a augmenté de 17,9 Md EUR pour atteindre un total de 26,4 Md EUR à fin décembre : 15,6 Md EUR sous forme de *Credit Default Swaps* (CDS) et 10,8 Md EUR sous forme de *Collateralized Debt Obligations* synthétiques (CDO). L'augmentation de la taille du portefeuille de dérivés de crédit résulte quasiment à part égale de nouveaux CDS et de transactions structurées couvrant des pools d'expositions.

Il n'y a pas eu de vente de protection en 2006.

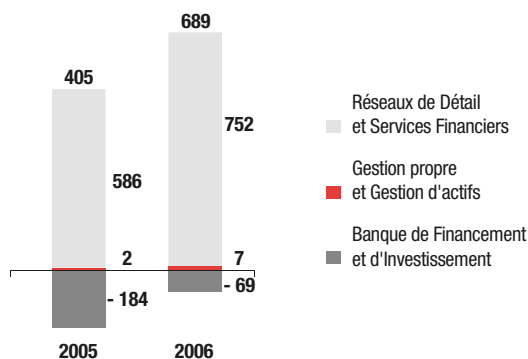
Toutes les nouvelles transactions correspondent à des achats de protections réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A+, la moyenne se situant en AA ou AA-.

■ Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2006

La charge nette du risque commercial (hors litiges) du groupe Société Générale au titre de l'exercice 2006 s'élève à 689 M EUR, contre 405 M EUR au 31 décembre 2005.

La charge du risque reste encore faible en raison de l'amélioration structurelle du profil des risques et de l'environnement toujours favorable : réallocation des fonds propres entre activités, évolution du portefeuille de crédits dans les réseaux de détail, couverture du portefeuille par des dérivés de crédit et cession de créance sur le marché secondaire.

ÉVOLUTION DU PROVISIONNEMENT DU GROUPE EN 2006 (HORS LITIGES)



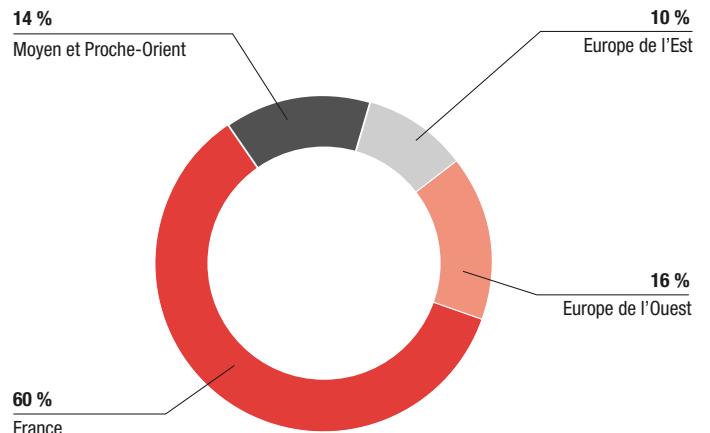
D'un exercice à l'autre, les principales évolutions du coût du risque sont les suivantes :

- Sur les réseaux domestiques : stabilité ;
- Sur les Services Financiers : augmentation reflétant des effets périmètre et le développement de l'activité de crédit à la consommation ;
- Sur les Réseaux Étrangers : retour progressif du coût du risque à la normale ;
- Sur la Banque de Financement et d'Investissement : faible besoin de provisionnement brut et ralentissement des reprises.

■ Provisions spécifiques sur risques de crédit

Le provisionnement de nos risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances s'élève à 10,6 Md EUR au 31 décembre 2006.

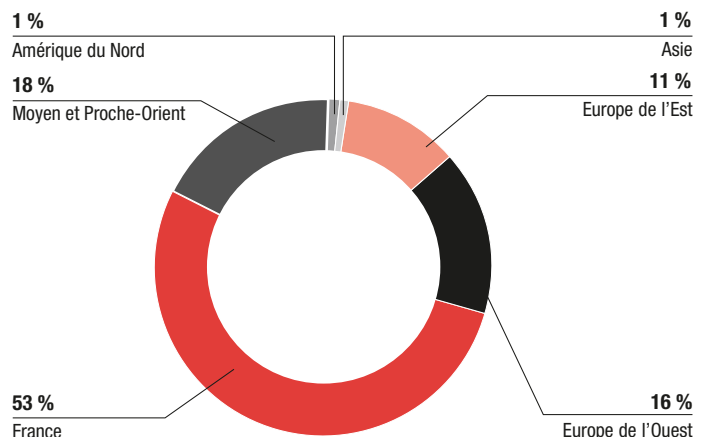
VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31.12.2006



Total créances douteuses et litigieuses : 10,6 Md EUR.

Les représentations de l'Amérique latine, l'Amérique du Nord et l'Asie sont infimes (0,4 % pour l'ensemble des trois).

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS AU 31.12.2006



Total stock de provisions hors provisions base portefeuille : 6,7 Md EUR.

Ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 6,7 Md EUR au 31 décembre 2006, soit un taux de couverture de 63 %.

■ Provisions sur base portefeuille

Le montant des provisions sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1 033 M EUR au 31 décembre 2006, il s'élevait à 948 M EUR au 31 décembre 2005.

Le renforcement de la couverture prudentielle concerne principalement le portefeuille de la Banque de Financement et d'Investissement.

Les provisions sur base portefeuille sont des provisions collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces provisions sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contreparties.

Ces provisions sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

HEDGE FUNDS

La croissance des actifs gérés par les *hedge funds* a repris en 2006. Dans ce contexte, la Société Générale a continué à développer ses relations avec les *hedge funds*, sans que les difficultés rencontrées par certains acteurs (au premier rang desquels le fond Amaranth) ne se soient traduites par des problèmes de crédit affectant nos activités. Les *hedge funds* restent en effet des intervenants majeurs de marché à la fois en tant que clients importants de nos lignes-métiers transactionnelles et en tant que supports à des produits de gestion vendus à notre clientèle d'investisseurs.

Cette clientèle génère des risques spécifiques en raison de

l'absence de réglementation entourant son activité, et de la corrélation forte existant entre risques de crédit et risques de marché. Afin de maîtriser ces risques, la Société Générale a adopté un dispositif spécifique de contrôle reposant sur quatre éléments :

- une méthodologie de *stress test* pour calculer les risques de marché et de financements garantis par des parts de *hedge funds* ;
- un processus de *due diligence* et de suivi des performances des fonds réalisés selon des procédures et modalités validées par la Direction des risques ;
- un modèle de *rating* établi à partir des données collectées lors des *due diligences*, et revu annuellement ;
- une centralisation par la Direction des risques des expositions prises avec chaque *hedge fund* et un suivi quotidien des risques de contrepartie et de marché.

Les activités réalisées par l'ensemble des entités du Groupe sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées par un jeu de limites globales fixées par la Présidence, comprenant notamment :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds*, garantis par des parts de fonds.

■ LES RISQUES DE MARCHÉ

Organisation

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de *front office*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département risques de marché de la Direction des risques, en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché

du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;

- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;

- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des *front offices*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les *front offices* ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché à la Société Générale repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

La Valeur en Risque à 99 % (VaR)

Cette mesure développée à compter de fin 1996, a fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR, (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la banque de détail et de la banque privée à l'étranger.

La méthode retenue est celle de la "simulation historique", qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés. Elle repose en effet sur les principes suivants :

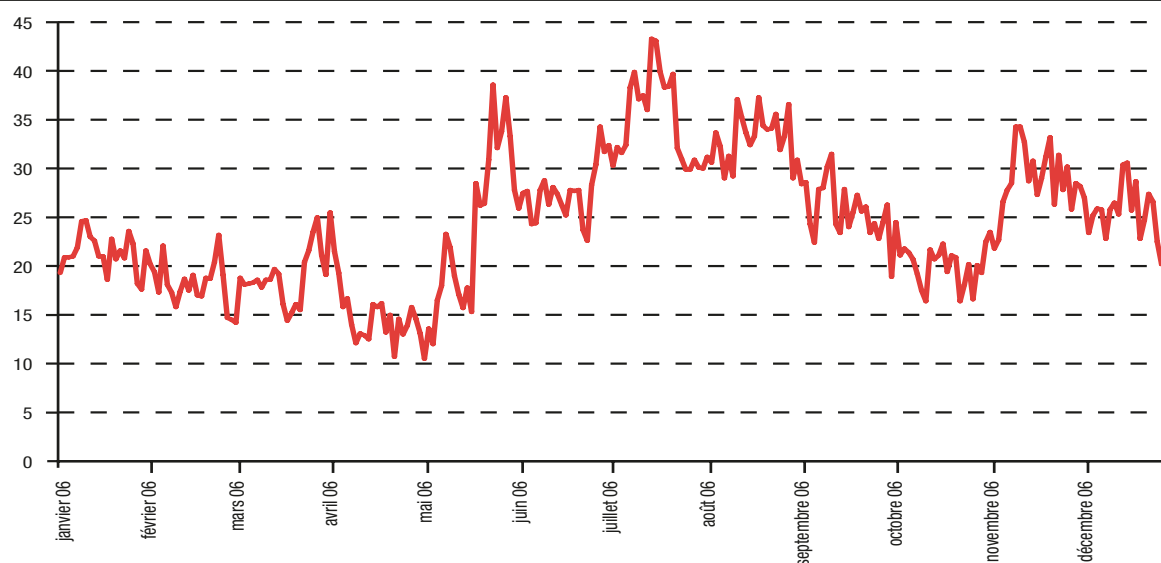
- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de la Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 *scenarii*, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est principalement destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de *trading* de la Banque. En 2006, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* était fixée à 60 M EUR.

L'évolution de la Valeur en Risque des activités de *trading* de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2006 :

**VAR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ)
ÉVOLUTION DE LA VAR DE TRADING AU COURS DE L'ANNÉE 2006 (1 JOUR, 99 %) EN M EUR**



VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR) - ÉVOLUTION 2005-2006 EN M EUR

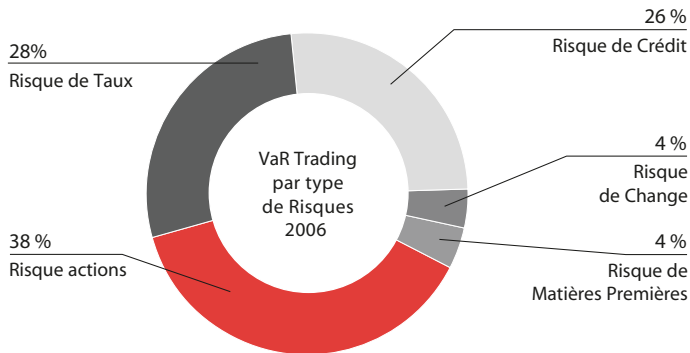
| | Fin d'année | | Moyenne | | Minimum | | Maximum | |
|---------------------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2006 | 2005 | 2006 | 2005 | 2006 | 2005 | 2006 | 2005 |
| 1 jour, 99 % | | | | | | | | |
| Risque Actions | -25 | -10 | -21 | -11 | -7 | -4 | -38 | -21 |
| Risque de Taux | -9 | -16 | -15 | -17 | -9 | -11 | -20 | -25 |
| Risque de Crédit | -18 | -13 | -14 | -12 | -9 | -8 | -24 | -16 |
| Risque de Change | -3 | -1 | -2 | -1 | -1 | -1 | -5 | -4 |
| Risque Matières Premières | -2 | -2 | -2 | -2 | -1 | -1 | -5 | -5 |
| Effet de compensation | 35 | 23 | 29 | 24 | NS* | NS* | NS* | NS* |
| Total | -22 | -19 | -25 | -19 | -11 | -12 | -44 | -32 |

* Compensation non significative, les pertes potentielles min/max par type de risque n'intervenant pas aux mêmes dates.

La VaR moyenne est passée de 19 M EUR à 25 M EUR entre 2005 et 2006, et revient donc sur les niveaux observés en 2004. L'augmentation de 10 M EUR de la composante « Actions »

résulte de l'intégration courant 2006 de *scenarii* plus volatils. L'impact en a été atténué par une meilleure compensation entre les différentes composantes de risque de la banque.

VENTILATION DE LA VaR DE TRADING PAR TYPE DE RISQUE – 2006

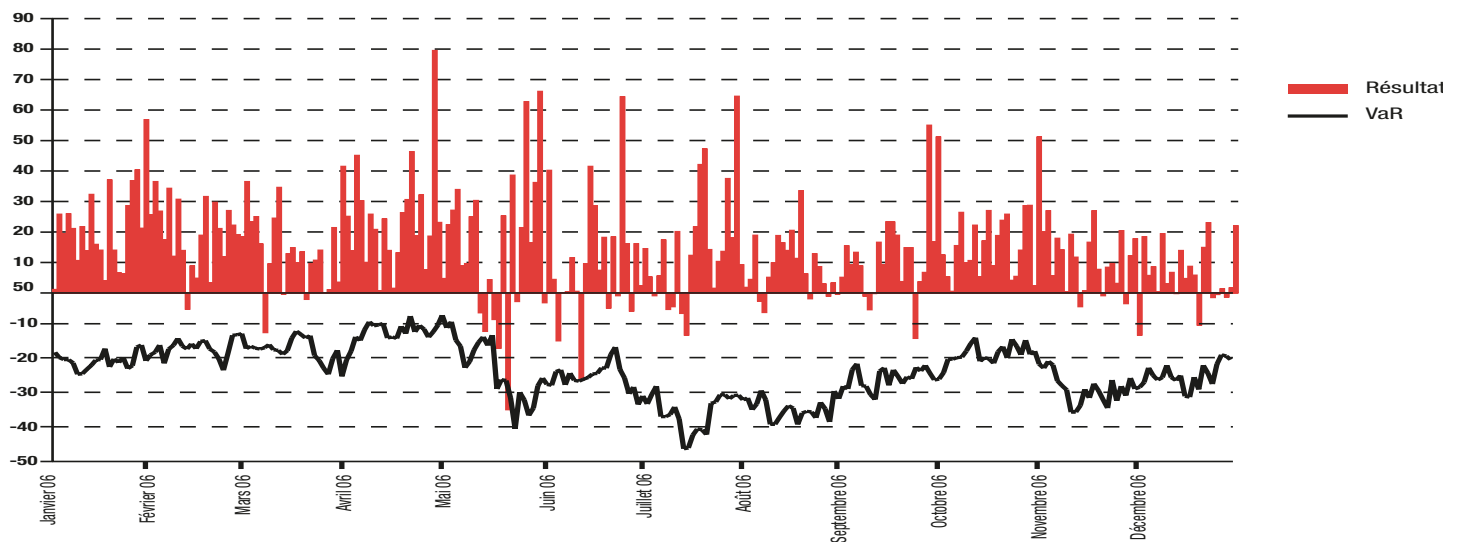


Limites méthodologiques de la mesure en VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

BACK-TESTING DE LA VaR SUR LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE EN 2006 - VaR (1 JOUR, 99 %) EN M EUR



Le Groupe contrôle ces limites en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui vérifie que le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %, ce qui est le cas au niveau du Groupe depuis que le système de VaR est en place. Le graphique ci-dessus représente le *back-*

testing de la VaR sur le périmètre réglementaire. En 2006, le résultat quotidien a excédé à deux reprises le montant de la VaR, ce qui est statistiquement compatible avec l'intervalle de confiance de 99 % retenu (correspondant à 2 à 3 excès par an) ;

- complétant le système de VaR par des mesures de *stress test*.

■ La mesure du risque en stress test

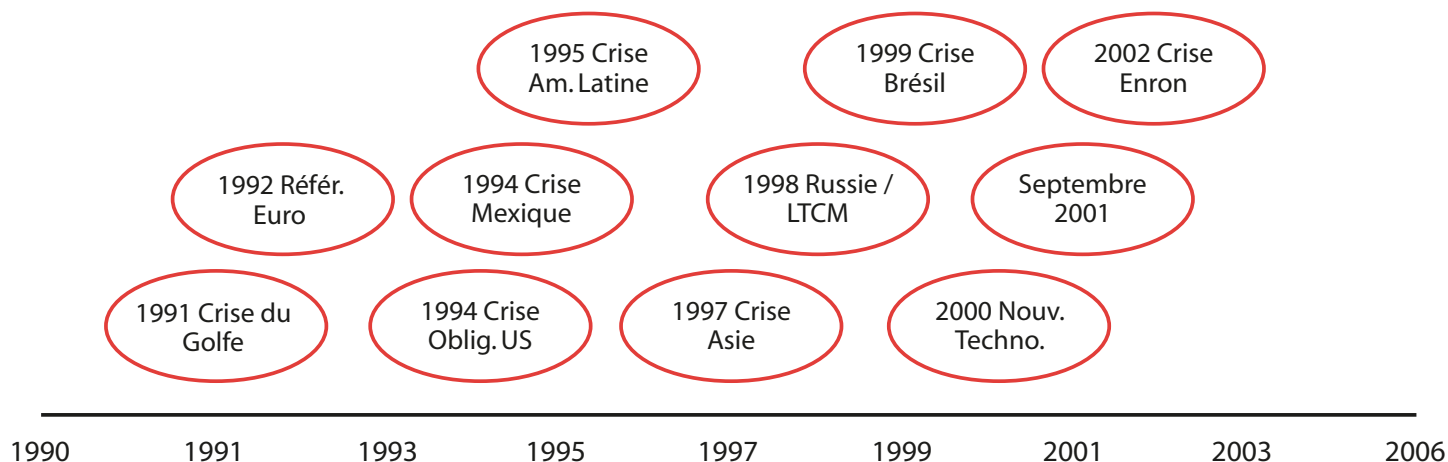
Parallèlement au modèle interne de VaR, la Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 18 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale » utilisé depuis le début des années 1990. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 18 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- des limites en *stress test* sont établies pour l'activité globale Société Générale, puis sont déclinées sur les différentes lignes - métier de la banque. Elles encadrent en premier lieu le résultat le plus défavorable issu du scénario théorique Société Générale et du scénario théorique krach boursier type octobre 1987, en second lieu le résultat le plus défavorable issu des 24 *scenarii* historiques et théoriques restants ;
- les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

■ Résultats au 31 décembre 2006

L'ensemble des *scenarii* appliqués aux positions de la banque au 31 décembre 2006 aboutit aux résultats du graphique ci-dessous.



Les *scenarii* qui aboutissent aux pertes potentielles les plus élevées (autour de 1000 M EUR) correspondent à des chocs très sévères voire extrêmes sur le prix de chacun des actifs détenus (par exemple variation à la baisse entre 15 % et 30 % des indices

La liste des *scenarii* utilisés a fait l'objet en 2006 d'une revue. À l'issue de cette revue, aucun retrait ou ajout de scénario n'a été opéré.

LES STRESS TESTS HISTORIQUES

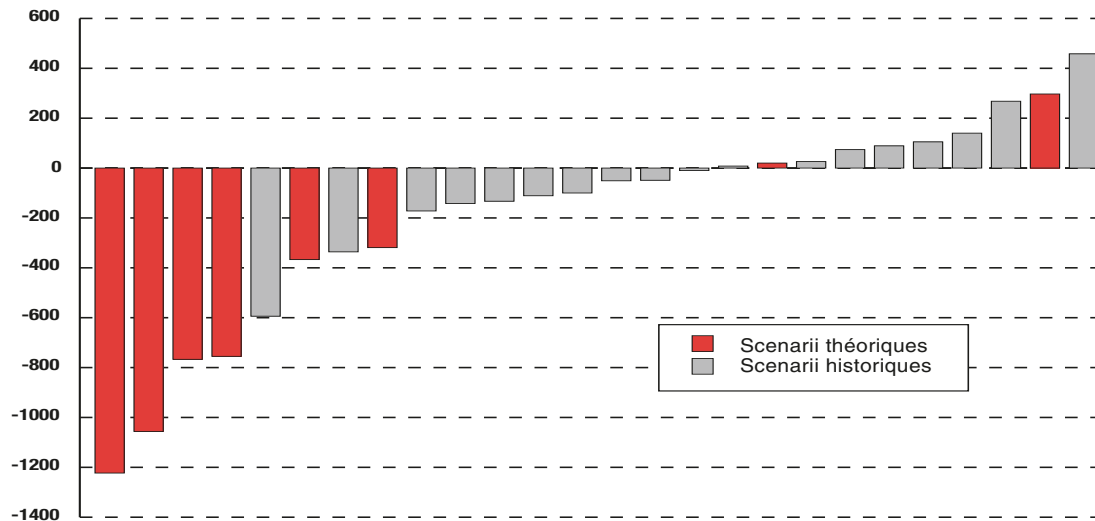
La méthode consiste à étudier depuis 1990 les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. La Société Générale a ainsi retenu 18 *scenarii* historiques.

LES STRESS TESTS THÉORIQUES

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'évènements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. La Société Générale a ainsi retenu 7 *scenarii* théoriques en complément du « scénario théorique Société Générale ».

boursiers mondiaux...). De plus, la conjonction sur quelques jours de ces chocs sur le prix de l'ensemble des différents actifs, diminue d'autant plus la probabilité d'occurrence de tels *scenarii* de *stress*, plusieurs fois inférieurs à celle d'un choc décennal.

STRESS TESTS AU 31 DÉCEMBRE 2006



■ LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

La mise en œuvre du Comité de réglementation bancaire et financière 1997-02, 2001-01 et 2004-02 sur le contrôle interne a constitué pour le groupe Société Générale l'occasion de formaliser les principes de suivi des risques pris par la banque en matière de taux et de change en vigueur depuis plusieurs années.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ou en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuille d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière).

Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. La Direction de la gestion du bilan du Groupe exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion réalisée par les entités.

- **Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :**
 - valide les principes d'organisation et de gestion de ces risques ;
 - fixe les limites de chaque entité ;
 - examine les *reportings* sur ces risques qui lui sont fournis par la Direction de gestion du bilan ;
 - valide la politique de transformation du réseau en France ;
 - valide les programmes de couvertures mis en place au niveau de Société Générale Métropole.
- **La Direction de gestion du bilan, dépendant de la Direction financière du Groupe :**
 - définit les normes de gestion de ces risques (organisation, méthodologies de suivi) ;

- valide les modèles utilisés par les entités ;
- notifie les limites ;
- assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ces risques.

■ Les entités sont responsables de la maîtrise de ces risques

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1) dont le *reporting* auprès de la Direction de gestion du bilan du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de Détail en France ou à l'étranger ont en général un Comité ALM *ad hoc* responsable de valider les échéancements des encours non contractuels (dépôts à vue...) et ainsi de déterminer leur stratégie de transformation, de revoir leurs positions structurelles de taux et de change et de valider les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer, une fois la politique de transformation retenue, que ce risque est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR (représentant un montant inférieur à 1,7 % des fonds propres).

■ Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une augmentation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Ces analyses du risque de taux sont également complétées par des *scenarii* d'évolution de la marge d'intérêt qui intègrent l'évolution future des différents postes du bilan.

En 2006, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres du Groupe, et est restée très largement sous sa limite de 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de Détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au delà de 2 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt ou de *caps*, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. À fin décembre 2006, la sensibilité des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord) issue de leurs actifs et passifs ressort à moins de 100 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très résiduel ;
- les opérations commerciales réalisées à partir des filiales et succursales du Groupe situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent toutefois très réduites. En effet, en raison d'absence

dans ces pays de réemplois longs à taux fixe ou de produits de couverture tels que des *swaps*, ces entités peuvent avoir des difficultés à replacer leurs excédents de dépôts par rapport aux crédits sur des durées aussi longues que souhaité ;

- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi très réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été encore intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

■ Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de taux de change des devises importantes pour le Groupe (USD, CZK, GBP, JPY...). À cet

effet, la Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

■ Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Les opérations commerciales en devises étant adossées en change, les positions de change structurelles résiduelles résultent des opérations de gestion propre.

La Direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2006, les positions de change structurelles dans les devises importantes ont permis de bien insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises. Pour les autres devises, les positions de change sont restées réduites.

■ LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Description générale

La gestion du risque de liquidité couvre l'ensemble des activités du Groupe qu'il s'agisse d'opérations de marché ou d'opérations structurelles (opérations commerciales ou de gestion propre).

Le risque de liquidité est piloté dans le cadre d'un dispositif mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

■ Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes

réglementaires. La Direction de la gestion du bilan du Groupe est responsable de la gestion de la liquidité du Groupe en liaison avec la trésorerie de la banque de financement.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :

- valide les principes d'organisation et de gestion de ce risque ;
- examine les *reportings* sur ce risque qui lui sont fournis par la Direction de gestion du bilan ;
- revoit les *scenarii* de crise de liquidité ;
- valide les programmes de financement du Groupe.

- La Direction de gestion du bilan dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité ;
 - valide les modèles utilisés par les entités ;
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque ;
 - réalise des *scenarii* de crise de liquidité ;
 - définit les programmes de financement du Groupe.
- La trésorerie de la banque de financement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an).
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité, et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité au Groupe.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible de sa liquidité (principalement Paris, New York, Londres...);
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- un recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America...);
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire.

Mesure et suivi de la liquidité

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- d'une part, une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- d'autre part, des analyses de *scenarii* de crise de liquidité.

L'analyse du risque de liquidité repose sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs postes du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actif et de passif. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

En 2006, le Groupe a continué à avoir des excédents de liquidités à long terme. En effet, dans le cadre de son activité de détail, la Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée et constituant une ressource à caractère permanent, disponible pour financer l'activité domestique et les crédits aux clients de l'activité Services Financiers à l'étranger.

Afin d'une part d'assurer ses besoins de financement à moyen terme et d'autre part de piloter ses ratios prudentiels, le groupe Société Générale a eu recours à des émissions de dette senior et de dette subordonnée, ainsi qu'à des émissions de titres subordonnés à durée indéterminée.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2006, la Société Générale a systématiquement eu un coefficient supérieur au minimum requis réglementairement.

■ LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Description générale

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc.). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque d'image.

Le risque opérationnel est inhérent à chacun des métiers et activités du Groupe. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions d'audit et d'Inspection générale.

Approche choisie par le groupe Société Générale

Au cours des dernières années, le Groupe a développé une approche cohérente et globalisée ayant pour principal objectif de renforcer la maîtrise et le pilotage actif des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe.

Le dispositif-cible s'appuie sur un ensemble unifié de procédures, d'outils de mesure, de pilotage et de reporting. Il correspond aux « bonnes pratiques pour la gestion et la supervision des risques opérationnels » publiées par le Comité de Bâle en 2003 et s'inscrit dans les nouvelles exigences réglementaires concernant le ratio de solvabilité à mettre en place au 1^{er} janvier 2008. Le Groupe a opté pour le calcul du capital selon la méthode avancée (AMA).

La conception de ces outils et la mise en œuvre globale du projet sont placées sous la responsabilité du Département des risques opérationnels au sein de la Direction des risques. Sa mise en œuvre pratique incombe aux Directions commerciales et fonctionnelles.

Les équipes d'audit et d'Inspection générale revoient l'intégrité et la solidité du dispositif et peuvent en utiliser les éléments dans la préparation et la conduite de leurs missions.

Gouvernance

Dans ce contexte, le Groupe a entrepris, en 2005, de mettre en place une filière « Risques opérationnels » dont les missions

principales sont de définir et mettre en œuvre la stratégie de maîtrise de ces risques, d'en établir les méthodologies de mesure et d'analyse et de promouvoir les meilleures pratiques en la matière.

Les Directions commerciales et fonctionnelles sont maintenant toutes dotées de responsables des risques opérationnels disposant de correspondants dans les lignes métiers et les entités. Ces équipes sont rattachées fonctionnellement au responsable du Département des risques opérationnels.

Gestion des risques opérationnels

Depuis 2003, le Groupe dispose d'un historique des pertes internes couvrant l'ensemble des entités, en France comme à l'étranger. Cette base de données communautaire permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. L'industrialisation de la collecte des pertes au sein des entités du Groupe a été réalisée en 2005, avec le déploiement d'un logiciel approprié. Un rapport trimestriel des pertes internes est adressé à la Direction générale.

Une méthodologie d'évaluation de l'environnement de contrôle a été formalisée. L'objectif de ce processus est d'alerter le plus tôt possible les Directions sur leur vulnérabilité à certains risques afin qu'elles puissent réagir et réduire l'occurrence de pertes. Il consiste à établir une cartographie des risques intrinsèques caractéristiques de chaque activité, puis à noter périodiquement la qualité et l'efficacité des dispositifs de prévention et de contrôle relatifs à ces risques afin d'en déduire la cartographie des risques résiduels. Cette méthodologie a été déployée dans l'ensemble des Directions du Groupe de septembre 2005 à juin 2006. Les résultats ont été présentés au Comité des comptes en septembre 2006.

Mesure des risques opérationnels

Afin de calculer les fonds propres réglementaires exigibles au titre du risque opérationnel, le Groupe a poursuivi le développement d'un modèle interne basé sur une approche LDA (*Loss Distribution Approach*) et intégrant les pertes internes, des analyses de *scenarii* de pertes potentielles, les effets de diversification des activités du Groupe et les couvertures d'assurance.

De nouvelles simulations de calculs ont été effectuées en 2006 et ont intégré les données de pertes, les couvertures d'assurance ainsi que l'impact des analyses de *scenarii* de chocs majeurs afin de fiabiliser et stabiliser les résultats du modèle.

■ LES RISQUES JURIDIQUES

Situation de dépendance

La Société Générale n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial et financier.

Risques et litiges

- La situation des risques découlant des litiges significatifs engagés, ou dont l'engagement est probable, contre le Groupe, donne lieu à un examen trimestriel. À cette fin, les responsables des succursales et des sociétés consolidées, en France et à l'étranger, établissent tous les trimestres, après recensement, un rapport décrivant ces litiges et évaluant la probabilité de perte. Ces rapports sont transmis au Siège où ils sont examinés par un Comité présidé par le Secrétaire général et composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et de la Direction juridique, qui donne un avis motivé sur la base duquel la Direction générale arrête le montant de la provision ou de la reprise.
- Comme beaucoup d'institutions financières, la Société Générale fait l'objet de nombreux litiges, y compris des « *class actions* » aux États-Unis en matière de valeurs mobilières, et à des enquêtes de la part des autorités de régulation. Les conséquences, estimées au 31 décembre 2006, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe, son activité ou sa rentabilité, ont été intégrées dans les comptes du Groupe. Des précisions sont apportées ci-après concernant les affaires les plus importantes. Les autres procédures n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière du Groupe ou ne sont pas assez avancées pour déterminer si elles sont de nature à avoir une telle incidence.
- En janvier 2002, la Société Générale a appris que Frank Gruttadauria (« Gruttadauria »), ancien salarié de l'activité « *retail brokerage* » de SG Cowen vendue en octobre 2000, avait trompé et détourné des actifs de nombreux clients de ses employeurs successifs dont SG Cowen. Gruttadauria a été condamné à 7 ans de prison par un tribunal fédéral de l'Ohio pour diverses infractions au droit pénal fédéral. Il a, ultérieurement, reconnu avoir également enfreint des lois pénales de l'État de l'Ohio. Ayant découvert ces fraudes, de nombreux anciens clients ont intenté ou menacé d'intenter des procès et des procédures d'arbitrage à l'encontre de SG Cowen (et parfois même à l'encontre, aussi, de la Société Générale). D'autre part, des autorités gouvernementales et régulatrices ont engagé des enquêtes auxquelles SG Cowen a coopéré sans réserve, réglant en 2003, avec les autorités de régulation, les conséquences du comportement frauduleux de Gruttadauria. Les réclamations des anciens clients ont été transignées pour la majorité d'entre elles et soumises à un arbitrage pour les autres. Il n'en reste plus qu'un petit nombre à traiter. Parallèlement, la société qui a acheté l'activité « *retail brokerage* » de SG Cowen en octobre 2000 a menacé d'intenter un procès à l'encontre de SG Cowen pour les responsabilités, coûts et dépenses qu'elle a dû encourir du fait de la conduite frauduleuse de Gruttadauria. Ce dernier litige a fait l'objet d'une transaction. La Société Générale a constitué une provision pour couvrir les conséquences financières de cette affaire pouvant raisonnablement être anticipées, provision qui a été utilisée partiellement pour régler les sommes dues au titre des règlements et sentences susmentionnés.
- SG Cowen fait partie des personnes citées en justice à la suite de la fraude comptable qui a provoqué la faillite d'un de ses anciens clients, Lernout & Hauspie Speech Products, N.V. (L&H). Dans un procès devant un tribunal fédéral de Boston, le représentant de Dictaphone Litigation Trust a soutenu que SG Cowen, conseiller financier de L&H lors de son acquisition de Dictaphone, avait enfreint le droit étatique et fédéral en faisant une présentation fallacieuse de L&H et en diffusant des analyses trompeuses sur cette société. La cour a jugé bien fondée la « *motion to dismiss* » présentée par SG Cowen et cette décision a été confirmée en appel. Dans une autre action intentée devant un tribunal fédéral du New Jersey, des vendeurs à découvert d'actions de L&H reprochent à SG Cowen d'avoir participé à un montage tendant à surévaluer le prix du titre en publiant des analyses fausses et trompeuses sur la société, et ce en violation du droit fédéral des valeurs mobilières et des lois de l'état. La cour a rejeté la « *motion to dismiss* » présentée par SG Cowen qui a ultérieurement déposé des conclusions pour contester sa responsabilité. La procédure de *discovery* est en cours. Une provision a été constituée.
- Après une enquête de l'État belge sur des fraudes fiscales qui auraient été commises, depuis 1997, en Belgique, par des acheteurs de certaines catégories de sociétés, cet État et le liquidateur de quelques-unes de ces sociétés ont mis en cause les divers participants à ces acquisitions pour tenter de récupérer le montant de l'impôt élué ou d'obtenir des dommages-intérêts. La Société Générale et l'une de ses filiales ont ainsi été mises en cause à raison de l'intervention, comme conseil des acheteurs, d'un salarié de la Société Générale, depuis décédé, qui avait dissimulé la poursuite de son activité de conseil pour ce type de société malgré l'interdiction qui lui

en avait été faite, il y a plusieurs années, par son supérieur hiérarchique, après que les risques liés à ces opérations avaient été identifiés. La Société Générale a coopéré sans réserve à l'enquête de l'État belge.

Cette enquête ayant donné lieu à l'ouverture d'une procédure pénale, la Société Générale et sa filiale se sont également constituées plaignantes afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette affaire.

Une provision a été constituée.

- En juillet 2004, la Commission européenne a notifié une « communication de griefs » à neuf banques françaises, dont la Société Générale, et au Groupement des cartes bancaires « CB ». La Commission reproche aux banques d'avoir conclu, en collusion avec le Groupement des cartes bancaires, un accord secret et anti-concurrentiel tendant à empêcher l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché français des cartes bancaires et réduisant la concurrence entre elles. Selon la Commission, ce prétendu accord limiterait fortement la baisse du prix des cartes et l'innovation technologique. La Société Générale a répondu aux griefs de la Commission, qu'elle estime injustifiés. En juillet 2006, la Commission a mis hors de cause l'ensemble des banques.
- En octobre 2005, les commissaires à l'exécution des plans de cession des sociétés Moulinex et Brandt, déclarées en redressement judiciaire en 2001, ont assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex et en 1998 à Brandt. Ils demandent leur condamnation, *in solidum*, à réparer le préjudice subi par les créanciers pour soutien abusif. La Société Générale et le Crédit du Nord, qui ne détenaient qu'une part dans les crédits, entendent vigoureusement contester cette assignation car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de Moulinex et de Brandt, après avoir essayé de les soutenir sur le fondement de plans de redressement sérieux et crédibles. Les charges prévisibles pour la gestion de ces contentieux ont été prises en compte.
- Par ordonnance du 20 juillet 2006, un juge d'instruction a renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris, la Société Générale, personne morale, son Président et trois collaborateurs de la banque, pour « blanchiment aggravé » dans le dossier dit du « Sentier ». Quatre autres agents de la banque, qui avaient été mis en examen, bénéficient d'un non-lieu. Cette décision est contraire à la position du procureur de la République qui avait requis la mise hors de cause de la Société Générale et de l'ensemble de ses dirigeants ou collaborateurs au motif qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre eux à l'issue d'une enquête qui avait duré plus de six ans. Trois autres banques de même que plus de 130 personnes physiques dont des cadres et dirigeants de ces banques sont également renvoyées devant le tribunal correctionnel. Les audiences pourraient avoir lieu courant 2008.

La Société Générale estime que son comportement ne peut être assimilé à une abstention « délibérée » constitutive, selon le juge, de blanchiment. S'agissant du contrôle des chèques, il a toujours été analogue à celui des autres banques françaises et la Société Générale n'avait pas une connaissance suffisamment précise de la nature et de l'identité des réseaux de blanchiment ni de l'origine des fonds pour identifier les réseaux de blanchiment ou les blanchisseurs impliqués et ainsi prendre des dispositions plus efficaces que celles qu'elle a prises.

La question des obligations des banques en matière de contrôle des chèques concerne l'ensemble des établissements bancaires implantés en France ainsi que les autorités de tutelle. À la suite d'une demande de la Fédération Bancaire Française, un nouveau règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière a été homologué le 26 avril 2002. Il impose aux banques des obligations de vigilance en matière de chèques aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux.

Aucune constitution de partie civile tendant à obtenir la réparation d'un préjudice n'a été déposée contre la Société Générale.

- Le 23 novembre 2006, Manulife Securities International Ltd a assigné Société Générale Canada, Société Générale, Lyxor Asset Management et Société Générale Securities Inc. en paiement de dommages-intérêts (1,630 M CAD) et d'obligations devant la *Superior Court of Justice* de l'Ontario (Canada). La responsabilité des diverses entités du Groupe est mise en cause à l'occasion d'obligations émises par Société Générale Canada, garanties par Société Générale et souscrites par des trusts, gérés par Portus, à l'aide de fonds levés auprès du public. Or, les trusts n'auraient pas été constitués et une partie des fonds aurait été détournée par Portus, depuis lors déclaré en liquidation judiciaire. Le demandeur cherche, dans le cadre d'une « *class-action* », à faire déclarer les entités du groupe Société Générale responsables des conséquences de ces détournements. Les entités du groupe Société Générale qui honorent, par ailleurs, leurs engagements dans le cadre des obligations émises, entendent contester fermement leur mise en cause.
- La Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part du fisc américain, de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) et de la Division Antitrust du Département de la Justice pour d'éventuelles pratiques contraires à diverses réglementations dans le cadre du marché des obligations municipales et des « *Guaranteed Investment Contracts* » (GIC). La Société Générale coopère pleinement avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.

■ LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Voir pages 113 à 120.

■ ASSURANCES DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Description des assurances souscrites

■ Politique générale

La Société Générale déploie une politique d'assurance mondiale consistant à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques auxquels est exposé le Groupe. En complément, des assurances peuvent être souscrites localement soit pour des garanties de premier niveau inférieures aux seuils de garanties mondiales, soit pour des garanties particulières bénéficiant des activités spécifiques.

Comme pour toutes les grandes entreprises, l'offre globale du marché de l'assurance reste restrictive sur les principaux programmes d'assurance.

Pour les garanties de type classique, il a été possible cette année encore de reconduire la majorité des protections achetées sur le marché.

Pour les autres risques, en particulier liés aux activités financières, alors que les capacités du marché restent limitées, il a été constaté une détente relative qui a été mise à profit pour améliorer certains niveaux ou étendues de garanties des programmes existants.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour réduire le niveau des franchises parfois élevé imposé par les assureurs. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Ainsi, malgré la contraction du marché de l'assurance sur ces risques, il a été possible de mettre en place des programmes de garanties substantiellement supérieurs aux niveaux de pertes constatés.

Enfin, chaque fois que les assurances sont externalisées, le Groupe est très attentif à la qualité technique et au rating de ses assureurs.

Description des niveaux de couverture

■ Risques généraux

1. Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. En 2006, une garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été mise en place.

En France, le budget correspondant est de 2,38 M EUR.

2. Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays, mais correspondent aux besoins de l'exploitation. Le budget en France est de 1,49 M EUR.

■ Risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de financement de prévenir les conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

1. PRÊTS IMMOBILIERS

Les prêts immobiliers accordés par la banque sont assurés contre le risque de décès, invalidité ou incapacité de l'emprunteur.

2. VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque dans le monde entier.

3. RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

4. PERTES D'EXPLOITATION

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie

intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

■ AUTRES RISQUES

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n'est à mentionner à ce titre.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ratio international de solvabilité

(anciennement dénommé ratio Cooke)

Le ratio international de solvabilité requiert, pour les établissements exerçant un volume notable d'activités de caractère international, le maintien permanent d'un niveau de fonds propres permettant de faire face tant aux risques de crédit qu'aux risques de marché.

Jusqu'au 31 décembre 1997, il couvrait essentiellement les risques de contrepartie ; il a été étendu aux risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) dès le début de 1998.

Le dispositif de suivi des risques de marché autorise les établissements bancaires à calculer leurs exigences

réglementaires de fonds propres à partir de leurs modèles internes, sous réserve qu'ils remplissent un ensemble de conditions, qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une gestion des risques adaptée et que le modèle ait été validé par les autorités de tutelle. La Société Générale a reçu l'accord de la Commission bancaire pour utiliser son modèle interne de mesure de la VaR (voir « Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché », page 134).

Depuis le 31 décembre 1998, le calcul des risques de marché est effectué pour l'essentiel des opérations en utilisant ce modèle interne, la méthode standard étant utilisée pour le reliquat.

Le ratio de solvabilité international s'établit à 11,11 % au 31 décembre 2006, sans recours à des fonds propres « surcomplémentaires » (Tier 3), à comparer au ratio de 11,30 % au 31 décembre 2005.

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDÉRÉS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ

| En M EUR | 31 décembre 2006 | 31 décembre 2005* |
|--|------------------|-------------------|
| Fonds propres prudentiels | | |
| Capitaux propres part du Groupe | 29 054 | 23 043 |
| Dividendes | (2 323) | (1 874) |
| Intérêts minoritaires après distribution | 2 040 | 1 812 |
| Actions de préférence | 2 080 | 2 188 |
| Déduction prudentielle ⁽¹⁾ | (8 524) | (5 890) |
| Total fonds propres durs | 22 327 | 19 279 |
| Total fonds propres complémentaires | 11 987 | 11 420 |
| Autres déductions ⁽²⁾ | (2 602) | (1 910) |
| Total de fonds propres prudentiels | 31 712 | 28 789 |
| Risques pondérés | 285 525 | 254 753 |
| Ratio international de solvabilité (ratio Cooke) (en %) | 11,11 | 11,30 |
| Tier one ratio (en %) | 7,82 | 7,57 |

⁽¹⁾ Principalement formée par les survaleurs, les immobilisations incorporelles et les filtres prudentiels IFRS.

⁽²⁾ Participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence.

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

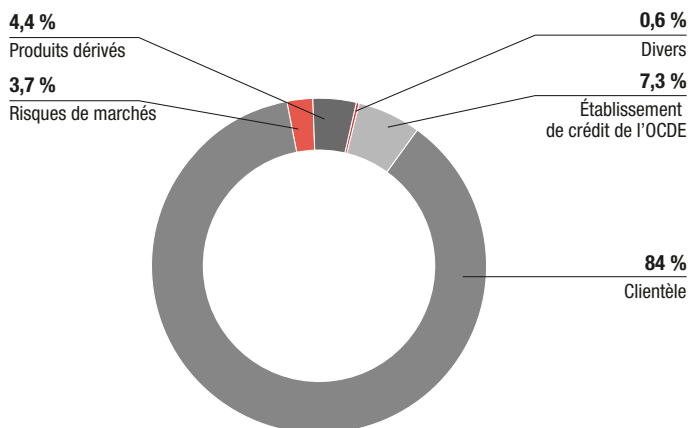
Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2006 à 29,1 Md EUR (à comparer à 23 Md EUR au 31 décembre 2005). Après prise en compte des intérêts minoritaires des actions de préférence, des déductions prudentielles, les fonds propres pruden­tiels de base s'élèvent à 22,3 Md EUR, soit un Tier one ratio de 7,82 % au 31 décembre 2006 (7,57 % au 31 décembre 2005).

Par type d'activité, les risques pondérés s'analysent comme suit :

- l'augmentation des risques pondérés sur l'exercice 2006 (285,5 Md EUR) résulte de la hausse des risques de contrepartie. Ces derniers représentent 96,3 % des encours pondérés au 31 décembre 2006, soit 275 Md EUR (contre 97,6 % au 31 décembre 2005) ;
- la part des encours relatifs aux risques de marché s'élève à 3,7 %, en hausse par rapport à l'exercice précédent (2,4 %).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés, note 28, page 214).

VENTILATION DES ENGAGEMENTS PONDÉRÉS PAR NATURE DE RISQUE AU 31.12.2006



Total des risques de contrepartie : 275 Md EUR (96,3 %) dont :

Bilan et hors-bilan classique : 262,4 Md EUR (91,9 %)

Produits dérivés (IFAT) : 12,6 Md EUR (4,4 %)

Total risque de marché : 10,5 Md EUR (3,7 %)

Le ratio d'adéquation des fonds propres

(dit ratio AFP)

Entré en vigueur en 1998, ce ratio s'est substitué au ratio européen de solvabilité. Il définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de contrepartie et de marché.

Au 31 décembre 2006, ces exigences étaient couvertes à hauteur de 141,9 % (à comparer à 143,2 % au 31 décembre 2005) par les fonds propres du Groupe sans recours à des fonds propres « surcomplémentaires » (Tier 3).

Comme pour le ratio international, l'exigence de fonds propres du Groupe provient principalement de l'activité bancaire classique.

Par ailleurs, le groupe Société Générale ayant été qualifié de conglomérat financier par la Commission bancaire, les fonds propres du Groupe doivent être, à tout moment, supérieurs ou égaux à la somme des exigences de solvabilité applicables à ses activités dans le secteur bancaire et dans le secteur des assurances. Cette exigence était satisfaite au 31 décembre 2006.

Le ratio de contrôle des grands risques

Il est calculé chaque trimestre.

Le groupe Société Générale le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe,
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas l'octuplie de ces fonds propres consolidés.

Le ratio de liquidité

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour la Société Générale à 112 % en moyenne sur l'exercice 2006. À chaque fin de mois de l'année 2006, il s'est situé au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

(dit ratio prudentiel)

Pour le long terme, le ratio prudentiel mesure la couverture des emplois à plus de 5 ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à 5 ans. Au 31 décembre 2006, ce coefficient s'établissait pour la Société Générale à 70,1 %, toujours au-dessus de la norme réglementaire de 60 %.

La réforme du ratio international de solvabilité (réforme « Bâle II »)

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau ratio de solvabilité, le groupe Société Générale a décidé d'adopter la méthode de notation interne avancée *IRBA (Internal Rating Based – Advanced)* pour le pilotage et la gestion de ses risques de crédit sur la majorité de ses portefeuilles. Début 2008, lors de la prise d'effet du nouveau ratio, une partie des engagements du Groupe (certaines transactions, certaines filiales à l'étranger...) restera cependant traitée en méthode « standard » ou « fondation » (IRBF), l'objectif étant par la suite d'étendre la méthode IRBA à tous les types de transactions.

La Société Générale a lancé depuis 2003 un projet « Bâle II » d'envergure, impliquant tous les métiers du Groupe, la Direction des risques et la Direction financière. Il s'agissait notamment de mener à bien les chantiers suivants :

- adapter le système de notations internes existant aux dispositions prévues par le texte bâlois, en développant, entre autres, des modèles de notation des contreparties basés sur l'estimation de probabilités de défaut à un an et des modèles de notation des transactions basés sur des estimations de perte en cas de défaut ;

- systématiser l'utilisation de ces notations internes pour la majorité des portefeuilles et des entités du Groupe, en particulier leur prise en compte dans le processus d'octroi de crédit et de suivi des expositions ;
- compléter et systématiser la collecte des informations relatives aux défauts et aux pertes constatés, afin de contrôler de façon régulière la validité et la pertinence des modèles de notation interne utilisés (« *back-testing* ») ;
- définir et mettre en place des procédures et des systèmes en ligne avec les nouvelles exigences réglementaires, s'agissant notamment de la notation des contreparties et des transactions, de la prise en compte des sûretés garanties et des collatéraux et de la collecte des défauts et pertes ;
- développer un système d'information permettant d'automatiser le calcul des exigences de fonds propres et du ratio de solvabilité selon les règles définies par le texte du Comité de Bâle ;
- justifier la qualité des données sur la base desquelles est calculé le ratio, en démontrant leur cohérence avec la comptabilité.

Ces travaux sont maintenant achevés pour l'essentiel. Les efforts du Groupe se concentrent dorénavant sur la préparation de la période de « fonctionnement en parallèle » qui s'étalera sur l'ensemble de 2007 avant l'entrée en vigueur effective, début 2008, du nouveau ratio international de solvabilité.

Les actions de conduite du changement au sein des filières d'instruction et de validation des dossiers de crédit seront maintenues pendant cette période. Il en sera de même pour les environnements techniques de collecte et de traitement des données pour lesquels des actions d'optimisation sont encore prévues en 2007.

L'ensemble des travaux menés par le Groupe sera par ailleurs contrôlé par le Superviseur Français et certains de ses homologues étrangers au cours de cette année.

10

ÉLÉMENTS FINANCIERS

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| États financiers consolidés | 152 |
| Notes annexes aux comptes consolidés | 159 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes | 246 |
| Comptes sociaux | 248 |
| Notes annexes aux comptes sociaux | 255 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes | 301 |
| Informations sur le capital | 303 |
| Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2006 | 308 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

| | | IFRS ⁽¹⁾ | | | IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS4 ⁽¹⁾ | |
|--|---------|---------------------|----------------|----------------|--|----------------|
| | | 31.12.2006 | 31.12.2005 * | 01.01.2005 * | 31.12.2004 * | |
| <i>(En M EUR)</i> | | | | | | |
| Caisse, Banques centrales | Note 5 | 9 358 | 6 186 | 5 204 | Caisse, Banques centrales | 5 206 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | Note 6 | 453 207 | 400 438 | 278 361 | Portefeuille titres | 217 285 |
| Instruments dérivés de couverture | Note 7 | 3 668 | 3 742 | 2 817 | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | Note 8 | 78 754 | 73 028 | 67 202 | | |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | 34 | 38 | - | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | Note 9 | 68 157 | 53 451 | 53 337 | Prêts et créances sur les établissements de crédit | 66 117 |
| Prêts et créances sur la clientèle | Note 10 | 263 547 | 227 195 | 198 891 | Prêts et créances sur la clientèle | 208 184 |
| Opérations de location financement et assimilées | Note 11 | 25 027 | 22 363 | 20 633 | Opérations de location financement et assimilées | 20 589 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | (20) | 187 | 318 | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | Note 12 | 1 459 | 1 940 | 2 230 | | |
| Actifs d'impôts | Note 13 | 1 503 | 1 601 | 1 396 | Actifs d'impôts | 1 374 |
| Autres actifs | Note 14 | 34 514 | 31 054 | 30 804 | Autres actifs | 70 809 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | | 646 | 191 | 278 | Participations dans les entreprises mises en équivalence | 348 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | Note 15 | 12 072 | 10 459 | 8 970 | Immobilisations corporelles et incorporelles | 9 110 |
| Écarts d'acquisition | Note 16 | 4 915 | 3 261 | 2 286 | Écarts d'acquisition | 2 286 |
| Total | | 956 841 | 835 134 | 672 727 | Total | 601 308 |

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

(1) Le Groupe a décidé d'utiliser l'option prévue par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 conformément aux dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et d'appliquer pour la première fois ces trois normes au 1^{er} janvier 2005. A ce titre, pour les données comparatives 2004, les instruments financiers et les opérations relevant des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sont comptabilisés et présentés selon les principes comptables français appliqués par le Groupe en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

PASSIF

| | | IFRS ⁽¹⁾ | | | IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4 ⁽¹⁾ |
|---|---------|---------------------|----------------|----------------|--|
| | | 31.12.2006 | 31.12.2005 * | 01.01.2005 * | |
| (En M EUR) | | | | | 31.12.2004 * |
| Banques centrales | | 4 183 | 2 777 | 1 504 | Banques centrales 1 505 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | Note 6 | 298 693 | 275 027 | 208 242 | |
| Instruments dérivés de couverture | Note 7 | 2 826 | 2 153 | 3 416 | |
| Dettes envers les établissements de crédit | Note 17 | 129 835 | 113 207 | 79 759 | Dettes envers les établissements de crédit 92 380 |
| Dettes envers la clientèle | Note 18 | 267 397 | 222 544 | 192 863 | Dettes envers la clientèle 213 433 |
| Dettes représentées par un titre | Note 19 | 100 372 | 84 325 | 68 830 | Dettes représentées par un titre 97 730 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 143 | 797 | 713 | |
| Passifs d'impôts | Note 13 | 1 959 | 1 677 | 1 086 | Passifs d'impôts 2 331 |
| Autres passifs | Note 20 | 39 326 | 33 028 | 30 184 | Autres passifs 109 563 |
| Provisions techniques des entreprises d'assurance | Note 30 | 64 583 | 57 279 | 48 805 | Provisions techniques des entreprises d'assurance 47 065 |
| Provisions | Note 22 | 2 579 | 3 037 | 2 941 | Provisions 2 854 |
| Dettes subordonnées | Note 24 | 11 513 | 12 083 | 12 136 | Dettes subordonnées 11 930 |
| | | | | | Actions de préférence 2 049 |
| Total dettes | | 923 409 | 807 934 | 650 479 | Total dettes 580 840 |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | CAPITAUX PROPRES |
| Capitaux propres part du Groupe | | | | | Capitaux propres part du Groupe |
| Capital souscrit | | 577 | 543 | 556 | Capital souscrit 556 |
| Instruments de capitaux propres et réserves liées | | 6 294 | 3 809 | 2 928 | Instruments de capitaux propres et réserves liées 2 713 |
| Réserves consolidées | | 14 773 | 12 142 | 10 476 | Réserves consolidées 11 934 |
| Résultat de l'exercice | | 5 221 | 4 402 | 3 281 | Résultat de l'exercice 3 281 |
| Sous-total | | 26 865 | 20 896 | 17 241 | Sous-total 18 484 |
| Gains ou pertes latents ou différés | | 2 189 | 2 147 | 1 154 | Gains ou pertes latents ou différés (107) |
| Sous-total Capitaux propres part du Groupe | | 29 054 | 23 043 | 18 395 | Sous-total Capitaux propres part du Groupe 18 377 |
| Intérêts minoritaires | | 4 378 | 4 157 | 3 853 | Intérêts minoritaires 2 091 |
| Total capitaux propres | | 33 432 | 27 200 | 22 248 | Total capitaux propres 20 468 |
| Total | | 956 841 | 835 134 | 672 727 | Total 601 308 |

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

(1) Le Groupe a décidé d'utiliser l'option prévue par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 conformément aux dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et d'appliquer pour la première fois ces trois normes au 1^{er} janvier 2005. A ce titre, pour les données comparatives 2004, les instruments financiers et les opérations relevant des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sont comptabilisés et présentés selon les principes comptables français appliqués par le Groupe en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| | | IFRS | IFRS | IFRS hors IAS 32-39 et IFRS 4 |
|---|----------------|---------------|---------------|----------------------------------|
| | | 2006 | 2005 * | 2004 * |
| <i>(En M EUR)</i> | | | | |
| Intérêts et produits assimilés | Note 31 | 30 056 | 21 101 | 21 835 |
| Intérêts et charges assimilées | Note 31 | (26 944) | (16 656) | (15 704) |
| Dividendes sur titres à revenu variable | | 293 | 256 | 396 |
| Rémunération versée sur actions de préférence | | - | - | (144) |
| Commissions (produits) | Note 32 | 9 242 | 8 004 | 7 106 |
| Commissions (charges) | Note 32 | (2 389) | (1 922) | (1 831) |
| Résultat net des opérations financières | | 10 984 | 7 498 | 4 222 |
| <i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> | <i>Note 33</i> | <i>10 360</i> | <i>7 026</i> | <i>-</i> |
| <i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i> | <i>Note 34</i> | <i>624</i> | <i>472</i> | <i>-</i> |
| Produits des autres activités | Note 35 | 16 763 | 14 788 | 14 499 |
| Charges des autres activités | Note 35 | (15 588) | (13 903) | (13 989) |
| Produit net bancaire | | 22 417 | 19 166 | 16 390 |
| Frais de personnel | Note 36 | (8 350) | (7 469) | (6 743) |
| Autres frais administratifs | | (4 635) | (3 990) | (3 651) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles | | (718) | (697) | (668) |
| Résultat brut d'exploitation | | 8 714 | 7 010 | 5 328 |
| Coût du risque | Note 38 | (679) | (448) | (568) |
| Résultat d'exploitation | | 8 035 | 6 562 | 4 760 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | 18 | 19 | 40 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | | 43 | 148 | 195 |
| Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition | | (18) | (23) | 4 |
| Résultat avant impôt | | 8 078 | 6 706 | 4 999 |
| Impôts sur les bénéfices | Note 39 | (2 293) | (1 790) | (1 376) |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 5 785 | 4 916 | 3 623 |
| Intérêts minoritaires | | 564 | 514 | 342 |
| Résultat net part du Groupe | | 5 221 | 4 402 | 3 281 |
| Résultat par action | Note 40 | 12,33 | 10,70 | 7,98 |
| Résultat dilué par action | Note 40 | 12,16 | 10,61 | 7,91 |

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital et réserves liées | | Réserves consolidées | Gains/perles latents ou différés | | | | | Capitaux propres part du Groupe | Intérêts Minoritaires ⁽⁵⁾ | Gains/perles latents ou différés part des minoritaires | Capitaux propres part des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|---|---------------------------|---|-------------------------------------|--|------------------------|---|---|--------------|---------------------------------|--------------------------------------|--|--|-----------------------------------|
| | Capital souscrit | Instruments de capitaux propres et réserves liées | Élimination des titres auto-détenus | Variation de valeur des instruments financiers | | | | | | | | | |
| | | | | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente | Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture | Impact Impôt | | | | | |
| (En M EUR) | | | | | | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors IAS 32 & 39 et IFRS 4) | 556 | 4 591 | (1 878) | 15 215 | (107) | | | | 18 377 | 2 076 | 15 | 2 091 | 20 468 |
| Incidence de l'adoption des normes IAS 32 & 39 et IFRS 4 | | 450 | (235) | (1 458) | | 1 374 | 112 | (225) | 18 | 1 737 | 25 | 1 762 | 1 780 |
| Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 (y compris IAS 32/39 et IFRS 4) | 556 | 5 041 | (2 113) | 13 757 | (107) | 1 374 | 112 | (225) | 18 395 | 3 813 | 40 | 3 853 | 22 248 |
| Augmentation de capital | (13) | (886) | | | | | | | (899) | | | | (899) |
| Élimination des titres autodétenus | | | 678 | 2 | | | | | 680 | | | | 680 |
| Émissions d'instruments de capitaux propres ⁽³⁾ | | 1 000 | | 14 | | | | | 1 014 | | | | 1 014 |
| Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions | | 89 | | | | | | | 89 | | | | 89 |
| Distribution 2005 | | | | (1 359) | | | | | (1 359) | (284) | | (284) | (1 643) |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽⁶⁾ | | | | (266) | | | | | (266) | (133) | | (133) | (399) |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | (13) | 203 | 678 | (1 609) | | 0 | 0 | 0 | (741) | (417) | 0 | (417) | (1 158) |
| Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres | | | | | | 700 | (45) | (47) | 608 | | 17 | 17 | 625 |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat | | | | | | (158) | 0 | 7 | (151) | | (9) | (9) | (160) |
| Résultat 2005 ⁽⁷⁾ | | | | 4 402 | | | | | 4 402 | 514 | | 514 | 4 916 |
| Sous-total | 0 | 0 | 0 | 4 402 | | 542 | (45) | (40) | 4 859 | 514 | 8 | 522 | 5 381 |
| Écarts de conversion et autres variations ⁽⁸⁾ | | | | (6) | 536 | | | | 530 | 1 | 198 | 199 | 729 |
| Sous-total | 0 | 0 | 0 | (6) | 536 | 0 | 0 | 0 | 530 | 1 | 198 | 199 | 729 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2005 (y compris IAS 32/39 et IFRS 4) | 543 | 5 244 | (1 435) | 16 544 | 429 | 1 916 | 67 | (265) | 23 043 | 3 911 | 246 | 4 157 | 27 200 |
| Augmentation de capital ⁽¹⁾ | 34 | 2 791 | | | | | | | 2 825 | | | | 2 825 |
| Élimination des titres autodétenus ⁽²⁾ | | | (425) | 217 | | | | | (208) | | | | (208) |
| Émissions d'instruments de capitaux propres ⁽³⁾ | | | | 22 | | | | | 22 | | | | 22 |
| Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽⁴⁾ | | 119 | | | | | | | 119 | | | | 119 |
| Distribution 2006 | | | | (1 966) | | | | | (1 966) | (415) | | (415) | (2 381) |
| Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽⁶⁾ | | | | (44) | | | | | (44) | 106 | | 106 | 62 |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | 34 | 2 910 | (425) | (1 771) | | 0 | 0 | 0 | 748 | (309) | 0 | (309) | 439 |
| Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres | | | | | | 830 | (39) | (14) | 777 | | 53 | 53 | 830 |
| Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat | | | | | | (392) | 0 | 37 | (355) | | (7) | (7) | (362) |
| Résultat 2006 | | | | 5 221 | | | | | 5 221 | 564 | | 564 | 5 785 |
| Sous-total | 0 | 0 | 0 | 5 221 | | 438 | (39) | 23 | 5 643 | 564 | 46 | 610 | 6 253 |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence | | | | | | 1 | | | 1 | | | | 1 |
| Écarts de conversion et autres variations ⁽⁸⁾ | | | | | (381) | | | | (381) | | (80) | (80) | (461) |
| Sous-total | 0 | 0 | 0 | 0 | (381) | 1 | 0 | 0 | (380) | 0 | (80) | (80) | (460) |
| Capitaux propres au 31 décembre 2006 | 577 | 8 154 | (1 860) | 19 994 | 48 | 2 355 | 28 | (242) | 29 054 | 4 166 | 212 | 4 378 | 33 432 |

(3) (4) (5) (6) (7) (8) et (9) Voir page suivante.

(1) Au 31 décembre 2006, le capital de la Société Générale entièrement libéré s'élève à 576 780 702,50 EUR et se compose de 461 424 562 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

La Société Générale a procédé au cours de l'année 2006 à des augmentations de capital pour 34 M EUR, assorties de primes d'émission de 2 791 M EUR :

- 5 M EUR souscrits par les salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise avec une prime d'émission de 391 M EUR,
- 2 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 73 M EUR,
- 27 M EUR dans le cadre de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortie d'une prime d'émission de 2 344 M EUR. Les frais liés à l'augmentation de capital ont été prélevés sur le montant de la prime d'émission pour 17 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2006, les 26 661 684 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 5,78 % du capital de la Société Générale.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 860 M EUR, dont 349 M EUR au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur 2006 s'analyse comme suit :

| (En M EUR) | Activités de Transaction | Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres | Total |
|--|--------------------------|--|--------------|
| Achats nets de cessions | (141) | (285) | (425) |
| | (141) | (285) | (425) |
| Plus values nettes d'impôts sur actions propres | 32 | 164 | 196 |
| Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés | (19) | 40 | 21 |
| | 13 | 204 | 217 |

(3) Les mouvements relatifs à l'emprunt subordonné à durée indéterminée et aux quatre TSDI reclassés rétrospectivement en capitaux propres en 2006 (cf. § 6) sont détaillés ci-dessous :

| (En M EUR) | TSS | TSDI | Total |
|---|-----|------|-------|
| Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves | 15 | 7 | 22 |
| Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2006) | 42 | 17 | 59 |

(4) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres pour 2006 est de 119 M EUR : 32 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions, 21 M EUR dans le cadre d'un Plan d'attribution gratuite d'actions et 66 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié.

(5) À compter du 01.01.2005, du fait de l'adoption des normes IAS 32 & 39 et compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération, les actions de préférence sont reclassées de dettes à Intérêts Minoritaires pour 2 049 M EUR.

En 1997, la Société Générale a réalisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale SocGen Real Estate Company llc, une émission de 800 M USD d'actions de préférence.

En 2000, la Société Générale a renouvelé l'opération en réalisant, par l'intermédiaire de sa filiale SG Capital Trust, une émission de 500 M EUR et en 2001 avec SG Americas pour un montant de 425 M USD.

En 2003, une nouvelle émission de 650 M EUR d'actions de préférence a été réalisée aux États-Unis par l'intermédiaire de SG Capital Trust III.

Au 31 décembre 2006, le montant des actions de préférence est de 2 080 M EUR.

(3) (6) Les incidences au 31 décembre 2004, au 1^{er} janvier 2005 et au 31 décembre 2005 du reclassement de certains TSDI de dettes à capitaux propres et du changement de méthode comptable détaillé dans la note 1 concernant les rachats de minoritaires sont résumés ci-après :

| (En M EUR) | Capital, réserves, résultat (y. c. intérêts minoritaires) |
|---|---|
| Capitaux propres IFRS (hors IAS 32-39 & IFRS 4) au 31 décembre 2004 tels que publiés au 31 décembre 2005 | 20 515 |
| Retraitement des rachats de minoritaires | (47) |
| Capitaux propres IFRS (hors IAS 32-39 & IFRS 4) retraités au 31 décembre 2004 | 20 468 |

| (En M EUR) | Capital, réserves, résultat (y. c. intérêts minoritaires) |
|--|---|
| Capitaux propres IFRS (y. c. IAS 32 & 39 & IFRS 4) au 1er janvier 2005 tels que publiés au 31 décembre 2005 | 22 383 |
| Retraitement de quatre TSDI | 450 |
| Retraitement des rachats de minoritaires | (585) |
| Capitaux propres IFRS (y. c. IAS 32 & 39 & IFRS 4) retraités au 1^{er} janvier 2005 | 22 248 |

| (En M EUR) | Capital, réserves, résultat (y. c. intérêts minoritaires) |
|--|---|
| Capitaux propres IFRS (y. c. IAS 32 & 39 & IFRS 4) au 31 décembre 2005 tels que publiés au 31 décembre 2005 | 27 720 |
| Retraitement de quatre TSDI | 450 |
| Effet change sur les TSDI libellés en USD et en JPY | 28 |
| Retraitement des rachats de minoritaires | (908) ^(a) |
| Effet change sur les rachats de minoritaires | (90) |
| Capitaux propres IFRS (y. c. IAS 32 & 39 & IFRS 4) retraités au 31 décembre 2005 | 27 200 |

Le Groupe a reclassé en instruments de capitaux propres quatre TSDI, le paiement de leurs intérêts faisant l'objet de clauses discrétionnaires. Ce reclassement a été effectué de manière rétrospective sur les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2005.

Conformément aux principes comptables indiqués dans la note 1, les transactions relatives à des intérêts minoritaires sont traitées comptablement comme des opérations de capitaux propres. En application de ce principe :

- les plus ou moins values réalisées lors de cessions de filiales consolidées en intégration globale qui n'entraînent pas une perte de contrôle exclusif sont enregistrées en capitaux propres ;

- les écarts d'acquisition complémentaires liés aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale et aux rachats d'intérêts minoritaires postérieurs à la prise de contrôle exclusif sont enregistrés en capitaux propres.

(a) Détail des retraitements

| | |
|---|-------|
| Retraitements au 1 ^{er} janvier 2005 | (585) |
| Annulation plus-value de cession | (7) |
| Rachats Minoritaires ne faisant pas l'objet d'une option de vente | (60) |
| Transactions sur options de vente accordées à des actionnaires minoritaires | (256) |
| Retraitements au 31 décembre 2005 | (908) |

(7) En application des principes décrits ci-dessus, le résultat 2005 a fait l'objet d'un retraitement comme suit :

| | Part Groupe | Minoritaires | Total |
|--|-------------|-------------------|-------|
| Résultat au 31 décembre 2005 tel que publié dans le document de référence 2006 | 4 446 | 479 | 4 925 |
| Retraitements | (44) | 35 ^(b) | (9) |
| Résultat au 31 décembre 2005 retraité | 4 402 | 514 | 4 916 |

(b) Au bilan, le résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au groupe est affecté aux réserves, part du Groupe.

Au 31 décembre 2006, la part de résultat de la période afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est affecté aux réserves, part du Groupe, pour un montant de 30 M EUR.

(8) Les 106 M EUR de mouvements en 2006 enregistrés dans les réserves des intérêts minoritaires sont dûs, à hauteur de :

- 98 M EUR aux augmentations de capital de Boursorama, NSGB, LFL Asset Finance et SG Cyprus ;
- 38 M EUR aux variations de périmètre de la période (principalement TCW Funds pour 51 M EUR, aux prises de participations de SG Capital Europe Fund III pour 22 M EUR, et à la mise en équivalence de SG de Banque au Liban suite à une cession d'intérêts de 31 % pour - 29 M EUR) ;
- - 30 M EUR au reclassement du résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres, des réserves des minoritaires aux réserves part du groupe.

(9) Les réserves de conversion précédemment présentées en réserves consolidées sont désormais intégrées aux gains et pertes latents ou différés.

La variation sur 2006 de l'écart de conversion en part du groupe s'élève à - 381 M EUR. Cette variation est principalement liée à la dépréciation par rapport à l'euro du dollar US pour - 281 M EUR, du dollar Canadien pour - 30 M EUR, du yen Japonais pour - 49 M EUR et de la livre égyptienne pour - 23 M EUR.

La variation de l'écart de conversion en part Hors Groupe s'élève à - 80 M EUR. Elle s'explique essentiellement par l'impact de la variation de l'euro par rapport au dollar US sur le montant des actions de préférence émises en USD pour - 108 M EUR.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| | IFRS | IFRS | IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4 |
|---|-----------------|----------------|------------------------------------|
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 * | 31.12.2004 * |
| <i>(En M EUR)</i> | | | |
| Flux de trésorerie net des activités opérationnelles | | | |
| Bénéfice net après impôt (I) | 5 785 | 4 916 | 3 623 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 2 138 | 1 806 | 1 760 |
| Dépréciations et dotations nettes aux provisions (essentiellement provisions techniques d'assurance) | 7 885 | 7 263 | 4 662 |
| Quote-part de bénéfice (perte) du groupe dans les sociétés mises en équivalence | (18) | (19) | (40) |
| Impôts différés | 194 | 227 | 34 |
| Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées | (494) | (524) | 282 |
| Variation des produits constatés d'avance | 274 | (230) | (130) |
| Variation des charges constatées d'avance | (361) | (103) | (22) |
| Variation des produits courus non encaissés | (668) | (285) | (135) |
| Variation des charges courues non décaissées | 509 | 795 | 211 |
| Autres mouvements | 2 986 | 1 179 | (182) |
| Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II) | 12 445 | 10 109 | 6 440 |
| Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾ (III) | (10 360) | (7 026) | (3 687) |
| Opérations interbancaires | 1 844 | 34 784 | 2 528 |
| Opérations avec la clientèle | 8 555 | 1 041 | 479 |
| Opérations sur autres actifs/passifs financiers | (10 267) | (42 042) | (10 359) |
| Opérations sur autres actifs/passifs non financiers | (165) | 1 047 | 1 837 |
| Augmentations/diminutions nettes des actifs/passifs opérationnels (IV) | (33) | (5 170) | (5 515) |
| FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV) | 7 837 | 2 829 | 861 |
| FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations | (1 284) | 2 023 | 2 017 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | (3 511) | (3 161) | (1 245) |
| FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B) | (4 795) | (1 138) | 772 |
| FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires | 236 | (865) | (1 574) |
| Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement | (170) | (7) | 881 |
| FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C) | 66 | (872) | (693) |
| FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C) | 3 108 | 819 | 940 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | | |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales | 3 409 | 3 700 | 3 928 |
| Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit | 2 347 | 1 237 | 70 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽²⁾ | | | |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales | 5 175 | 3 409 | 3 701 |
| Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit | 3 689 | 2 347 | 1 237 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 3 108 | 819 | 940 |

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(2) Dont 194 M EUR de trésorerie relative aux sociétés acquises en 2006.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 13 février 2007.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 6 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2006.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS IFRIC APPLIQUÉES PAR LE GROUPE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2006

Trois amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union européenne, ont une date de première application au 1^{er} janvier 2006 et ont été appliqués de façon rétrospective par le Groupe à compter de cette date.

- **Contrats de garanties financières données**

La norme IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » et la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » ont été amendées afin de préciser le traitement comptable des contrats de garanties financières données. En application de ces amendements, ces contrats doivent être comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 39 en tant qu'instruments financiers, à l'exception des contrats répondant également à la définition d'un contrat d'assurance que le Groupe a déclaré traiter comme tels, ces derniers devant être comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 4. L'application de ces amendements, adoptés par l'Union

européenne le 11 janvier 2006, n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **Révision limitée de la norme IAS 19 « Avantages du personnel »**

L'Union européenne a adopté le 8 novembre 2005 une révision limitée de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » concernant les écarts actuariels, les régimes groupes et les informations à fournir. Cette révision introduit notamment une nouvelle option permettant la comptabilisation dans les capitaux propres de l'intégralité des gains et pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe n'ayant pas utilisé cette option, l'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur ses états financiers.

- **Investissement net dans une entité étrangère**

L'Union européenne a adopté le 8 mai 2006 un amendement à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » relatif à l'investissement net dans une entité étrangère. L'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Quatre interprétations émises par l'IFRIC et adoptées par l'Union européenne ont par ailleurs été appliquées de façon rétrospective par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2006.

- **IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location »**

L'application de cette interprétation adoptée par l'Union européenne le 8 novembre 2005 et relative aux conditions que doit remplir un contrat pour être qualifié comptablement de contrat de location et donc comptabilisé conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes »**

L'application anticipée de cette interprétation adoptée par l'Union européenne le 8 mai 2006 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 »**

L'application anticipée de cette interprétation adoptée par l'Union européenne le 8 septembre 2006 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés »**

L'application anticipée de cette interprétation adoptée par l'Union européenne le 8 septembre 2006 a été sans incidence sur les états financiers du Groupe, cette interprétation confirmant le traitement comptable déjà adopté par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2005 en application de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les comptes consolidés sont présentés en Euros.

Les comptes consolidés du Groupe Société Générale ont été établis jusqu'au 31 décembre 2004 selon les principes comptables français en conformité avec les règlements n° 1999-07 et n° 2000-04 du Comité de la réglementation comptable qui diffèrent, sous certains aspects, du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les informations au titre de la période comparative 2004 établies selon les principes comptables français, ont fait l'objet des retraitements nécessaires afin de les rendre conformes au référentiel IFRS à l'exception des opérations relevant des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ces dernières demeurent comptabilisées et présentées selon les principes comptables français au titre de la période comparative 2004, conformément à la norme IFRS 1 "Première adoption des IFRS" qui permet d'appliquer les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2005. Les effets de ce changement de référentiel comptable sur le bilan et les capitaux propres consolidés du Groupe ainsi que sur son résultat consolidé ont déjà été présentés dans le Rapport annuel relatif à l'exercice 2005.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2005 et en 2006, à l'exception du changement de méthode comptable relatif au traitement des acquisitions des intérêts minoritaires des entités déjà contrôlées de manière exclusive, des changements de présentation liés à la compensation de la juste valeur de certains instruments financiers dérivés ainsi que du reclassement en capitaux propres de certaines dettes subordonnées à durées indéterminées.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions. Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

■ 1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Société Générale.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Société Générale intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales significatives contrôlées par

celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

- **Intégration proportionnelle**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

- **Mise en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le

pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS *AD HOC*

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

À compter de l'exercice 2006, le Groupe a modifié de façon rétrospective son traitement comptable relatif aux augmentations du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive : l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dorénavant dans les *réserves consolidées part du Groupe*. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres. L'incidence de cette modification rétrospective de ce traitement comptable sur les exercices comparatifs antérieurement publiés est indiquée dans la note sur l'évolution des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. À la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées

par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'(des) unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDÉS À DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future des entités.

L'IFRIC a confirmé lors de sa réunion de novembre 2006 que l'octroi de contrats d'option de vente aux actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale permettant à ces derniers de vendre leurs actions à la société-mère ou de contrats d'achat à terme ferme d'actions détenues par les actionnaires d'une filiale consolidée par intégration globale devait donner lieu à la comptabilisation d'un passif financier. Toutefois, lors de cette réunion, l'IFRIC n'a pas statué sur la contrepartie de ce passif financier : tout en reconnaissant qu'il est probable que des divergences existent en pratique, l'IFRIC a décidé de ne pas ajouter ce sujet à son programme de travail, estimant ne pas être en mesure de préciser dans un délai suffisamment rapide la façon dont la contrepartie de ce passif devrait être présentée.

Dans ce contexte et en l'absence d'une norme de l'IASB ou d'une interprétation de l'IFRIC sur le sujet, et afin de donner une information financière comparable à la pratique comptable dominante de son secteur d'activité, le Groupe, à compter de l'exercice 2006, a modifié de façon rétrospective son traitement comptable relatif aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale. L'incidence de cette modification rétrospective de ce traitement comptable sur les exercices comparatifs antérieurement publiés est indiquée dans la note sur l'évolution des capitaux propres.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique « *Autres passifs* » ;

- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux intérêts minoritaires. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des *réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées dans les *réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et des réserves consolidées, part du Groupe ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique « *Intérêts minoritaires* » au compte de résultat consolidé.

Les principes comptables décrits ci-dessus sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des travaux futurs de l'IASB ou de l'IFRIC.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux, la répartition par métier constituant le niveau primaire et la répartition géographique le niveau secondaire.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activité les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du pôle Gestion propre incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au pôle Gestion propre. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en trois pôles d'activité :

- la Banque de détail qui regroupe le Réseau France (réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord), la Banque de détail à l'étranger et les Sociétés de financements spécialisés aux entreprises (financement des ventes, activités de location, financements des particuliers, activités d'assurance-vie et dommages) ;

- la Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (GIMS) comprenant la Gestion Mobilière, la Gestion Privée et Boursorama et le métier titres (GSSI) incluant les activités exercées par Fimat ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;
- la Banque de Financement et d'Investissement (SGCIB) regroupant, d'une part, la Banque de Financement et Taux (Financements structurés, activités de taux, change et trésorerie, financement et trading sur matières premières, banque commerciale) et, d'autre part, les activités Actions et Conseils.

À ces trois pôles d'activité s'ajoute la Gestion propre qui représente notamment la fonction centrale financière du Groupe vis-à-vis des branches.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activité est calculé sur la base du taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activité. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté à la Gestion propre.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant

de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

OPÉRATIONS EN DEVICES

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en Euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti en Euro en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004

• Portefeuille titres

Les actions et autres titres à revenu variable et les obligations et autres titres à revenu fixe des portefeuilles de transaction et de placement sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent.

Les titres classés en titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité).

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère prépondérant est le cours de Bourse moyen des trois derniers mois.

• Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés de transaction et certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier dérivé sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. En l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers dérivés de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas des produits complexes.

Ces modèles internes sont régulièrement testés par des experts de la Direction des risques, indépendants des lignes-métiers, qui s'assurent de la validité des données et des paramètres utilisés.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de

la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004

• Prêts et créances

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont enregistrés au coût. Ils sont ventilés d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature inscrits au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

• Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Sont également concernés les titres liquides détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits d'intérêts relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant :

- soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt ;
- soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles, globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur autres actifs* du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. La rentabilité de ces investissements provient principalement des plus-values de cession réalisées. Cette activité est exercée de manière significative et permanente dans le cadre de filiales ou structures dédiées. Entrent notamment dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre des activités de capital-risque.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des titres de participation, parts dans les entreprises liées non consolidés dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;

- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le Groupe dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation non consolidés et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère prépondérant est le cours de Bourse moyen des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*.

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur

acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement publié en juin 2005. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférent. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de comptes, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte ;

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêt. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

- **Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime

spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistrée dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004

- **Opérations de couverture**

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers dérivés ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata *temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières*.

- **Opérations de marché**

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés en *Résultat net des opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata *temporis*, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net des opérations financières*.

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. À l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés

comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique Instruments dérivés de couverture.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de

passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net sont inscrites dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues

par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « *carve-out* ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci avant.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes

probables sans tenir compte d'un effet d'actualisation. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, à l'exception des dotations nettes aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées qui viennent en diminution du *Produit net bancaire*.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et le plus bas du taux de marché ou des conditions d'origine est enregistrée en *Coût du risque* lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Ces critères et cette méthode de dépréciation s'appliquent également aux titres d'investissement et aux titres de placement à revenus fixes.

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

• **Actifs financiers évalués au coût amorti**

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à ceux retenus par la réglementation comptable française pour considérer un encours comme douteux.

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque*

au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en Immeubles de placement. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée

d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

| | | |
|---------------------------------|--|-------------|
| Infrastructures | Gros œuvre | 50 ans |
| | Étanchéité, toiture | 20 ans |
| | Façades | 30 ans |
| Installations techniques | Ascenseurs | 10 à 30 ans |
| | Installations électriques | |
| | Groupes électrogènes | |
| | Climatisation, désenfumage | |
| | Câblages techniques | |
| | Installations de sûreté et de surveillance | |
| | Plomberie, canalisations | |
| Protection incendie | | |
| Agencements | Finitions, second œuvre, abords | 10 ans |

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Matériel et outillage | 5 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Mobilier | 10 à 20 ans |
| Matériel de bureau | 5 à 10 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| Logiciels créés ou acquis | 3 à 5 ans |
| Concessions, brevets, licences, etc. | 5 à 20 ans |

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres*

actifs, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Ces modalités de traitement sont conformes aux dispositions du projet d'avis communiqué par le Conseil national de la comptabilité le 20 décembre 2005 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement. L'avis n° 2006-02 du Conseil national de la comptabilité du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement a confirmé le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 20 décembre 2005.

En application des principes comptables français, aucune provision n'a été enregistrée sur l'exercice 2004.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulée de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES – ACTIONS PROPRES

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004

- **Actions de préférence**

Au cours du deuxième semestre 1997, 800 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale. Ces actions dénuées de droit de vote sont assorties d'une rémunération non cumulative de 7,64 % de leur nominal, payable semestriellement sur décision du Conseil d'Administration de la filiale.

Au cours du premier semestre 2000, 500 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale (rémunération non cumulative de 7,875 % payable annuellement) avec une clause de « step-up » au bout de dix ans.

Au cours du quatrième trimestre 2001, 425 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale, avec clause de « step up » au bout de dix ans. Ces actions sont assorties d'une rémunération non cumulative payable trimestriellement (335 M USD rémunérés au taux fixe de 6,302 % et 90 M USD rémunérés au taux variable de Libor + 0,92).

Au cours du quatrième trimestre 2003, 650 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par le Groupe Société Générale (rémunération non cumulative de 5,419 % payable annuellement) avec une clause de « step-up » au bout de dix ans.

Les actions de préférence émises par le Groupe sont portées au bilan en *Actions de préférences* et leur rémunération est enregistrée en charge dans la rubrique *Rémunération versée sur actions de préférence*.

- **Actions propres**

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en titres de placement (actions propres) à l'actif du bilan. Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les titres de transaction.

Les autres actions Société Générale, et en particulier celles qui sont détenues par certaines sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle ou à des fins d'annulation sont portées en minoration du capital et des réserves pour la détermination des capitaux propres.

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

- **Distinction entre dettes et capitaux propres**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont

qualifiés d'instruments de dettes. Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les *Intérêts minoritaires*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en intérêts minoritaires au compte de résultat.

En janvier 2005, le Groupe a émis pour un montant d'un milliard d'euros des Titres super subordonnés ayant une maturité indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de dix ans à 4,196 % par an, puis, pour les périodes postérieures à 2015, à Euribor 3 mois + 1,53 % par an. Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

- **Actions propres**

Les actions Société Générale détenues par le Groupe et les actions de filiales contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ainsi que les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés prorata *temporis* et de façon linéaire ou actuarielle selon le type d'instruments financiers dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût en respectant le principe de séparation des exercices.

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestation de services et autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, les commissions de prise ferme et de participation relatives à la fraction de financement placée sont prises en résultat à la fin de la période de syndication dès lors que le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est comparable à celui revenant aux autres participants. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents

régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Certains retraités du Groupe bénéficient d'autres prestations postérieures à l'emploi telle que la couverture médicale.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT SUR BASE D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OU ACTIONS ÉMISES PAR DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

• Plans d'options

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer via ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période

d'acquisition des droits par contrepartie de la *Prime d'émission* en capitaux propres. À chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces, la juste valeur de ces options est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

LE PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement et abondement*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Ce traitement comptable est conforme aux dispositions du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 relatif au plan d'épargne d'entreprise.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

• Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; toutefois, jusqu'au 31 décembre 2006, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 8 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés-mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

La loi de Finances rectificative pour 2004 votée le 30 décembre 2004 a prévu de réduire progressivement le taux d'imposition des plus-values de cession des titres de participation pour le ramener à 15 % ou à 1,66 % selon la nature fiscale des titres concernés. En contrepartie de cette réduction, la loi de finances a institué une taxe exceptionnelle sur la réserve spéciale des plus-values à long terme constituée par les sociétés françaises dans leurs comptes annuels individuels lors des exercices antérieurs par affectation de la quote-part de résultat correspondant chaque année aux plus-values à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation. Au 31 décembre 2004, les entités françaises assujetties ont enregistré dans le compte de résultat en Impôts sur les bénéfices la charge représentative de la taxe exceptionnelle à payer, pour un montant consolidé de 18 M EUR.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices* du compte de résultat.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée* ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2006 et au-delà, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004

Le Groupe applique les dispositions du règlement n° 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances. Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont donc maintenues.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurance consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat mais en conservant les règles d'évaluation propres aux compagnies d'assurance décrites ci-après, à l'exception des Provisions techniques des entreprises d'assurance qui figurent sur une ligne distincte des états financiers consolidés.

• Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent les placements représentatifs des contrats en unités de compte, des contrats d'assurance dits contrats en « euros », et des autres contrats d'assurance. Les placements réalisés sous forme de titres émis par des sociétés consolidées du Groupe sont éliminés.

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur de réalisation ; la valeur globale de ces titres correspond au montant des engagements envers les assurés.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition hors frais d'acquisition et impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée et selon une approche par composants. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition. Si la valeur de remboursement diffère de la valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non remboursement du principal ou de non paiement des intérêts par les débiteurs.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats. Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non-acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale et utilisées pour l'exercice 2004. Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 4, un test d'adéquation des passifs est effectué sur une base semestrielle.

■ 3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ÉTATS DE SYNTHÈSE BANCAIRE RECOMMANDÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil national de la comptabilité, n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004.

RÈGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont conclus dans le cadre d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;

- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan à compter de l'exercice 2006 le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

À fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RÉSULTAT PAR ACTIONS

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plans d'options. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation comptable adoptée pour l'exercice 2006.

■ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

NORMES COMPTABLES OU AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »

L'Union européenne a adopté la norme IFRS 7 le 11 janvier 2006. Cette norme applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 est

consacrée exclusivement à l'information financière et ne change en rien l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers. Elle remplace, en les reprenant, les dispositions des normes IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » relatives aux informations à fournir au titre des instruments financiers et requiert la présentation de nouvelles informations quantitatives et qualitatives notamment sur le risque de crédit. Son application par le Groupe au 1^{er} janvier 2007 n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

- Informations sur le capital

En complément de la norme IFRS 7, l'Union européenne a adopté le 11 janvier 2006 un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 qui requiert des informations complémentaires quantitatives et qualitatives sur le capital du Groupe. Cet amendement ne portant que sur l'information financière, son application par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007 n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2006

- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciations »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 20 juillet 2006, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006. Cette interprétation n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2006, elle n'a donc pas été appliquée par le Groupe en 2006.

Cette interprétation précise que les dispositions des normes IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et Évaluation » prévalent sur celles de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » pour les dépréciations relatives d'une part aux écarts d'acquisition et d'autre part aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe n'ayant pas, au cours des exercices précédents, effectué durant des périodes intermédiaires des reprises de dépréciations liées aux écarts d'acquisition ou aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente, son application prospective par le Groupe ne devrait donc avoir aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

- IFRIC 11 « IFRS 2 – Transactions intragroupe et transactions faisant intervenir des actions propres »

Cette interprétation de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », publiée par l'IASB le 2 novembre 2006, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007. Cette interprétation n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2006, elle n'a donc pas été appliquée par le Groupe en 2006.

Cette interprétation précise le traitement comptable, dans les états financiers individuels ou séparés de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires, des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités d'un même groupe (société-mère ou autre entité d'un même groupe). S'agissant d'une précision relative aux états financiers individuels ou séparés d'une entité du Groupe ne modifiant pas le traitement comptable au niveau du Groupe, son application par le Groupe n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

Note 2

Évolution du périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

■ 1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 813 sociétés au 31 décembre 2006 :

- **699** sociétés intégrées globalement ;
- **82** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **32** sociétés mises en équivalence.

Ne sont retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2006, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2005 sont les suivantes :

- au cours du premier semestre 2006 :
 - la Société Générale a pris une participation de 99,75 % dans le capital de HVB Splitska Banka qui a été consolidée par intégration globale. Ce regroupement d'entreprises est présenté au paragraphe 2 de cette note,
 - le Groupe a pris une participation de 100 % dans le capital de CaixaBank France, qui a été consolidée par intégration globale. Dans le cadre de l'apport des titres CaixaBank France à Boursorama, la Société Générale s'est engagée à racheter les titres Boursorama émis lors de l'opération via des ventes d'options de vente. Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif au titre des engagements optionnels,
 - le fonds Raeburn Overseas Partners Ltd, détenu à 100 % par le Groupe a été consolidé par intégration globale,

- la participation dans TCW a été portée à 95,06 % soit une augmentation de 20,77 % par rapport au 31 décembre 2005. Pour mémoire, le solde des actions détenues par les salariés fait l'objet d'options d'achat et de vente décalées en 2007 et en 2008, à des prix d'exercice dépendants des performances ultérieures,
- le Groupe possède 20 % de Groupama Banque à fin juin 2006, suite à une cession de la moitié de sa participation. Groupama Banque est désormais consolidée par mise en équivalence,
- NF Fleet Finland OY, détenue à 80 % par le Groupe, a été consolidée par intégration globale,
- la participation du Groupe dans SG de Banque au Liban est passée de 50 % à 19 % à fin mars 2006. Depuis cette date, SG de Banque au Liban est consolidée par mise en équivalence,
- SGB Guinée équatoriale, détenue à 52,44 % par la Société Générale, a été consolidée par intégration globale,
- le Groupe a intégré dans le périmètre la société Telci, détenue à 99,97 % ;

■ au cours du second semestre 2006 :

- le Groupe a acquis 100 % de la société 2S Banca S.p.A qui regroupe la ligne-métier titres du Groupe UniCredito depuis le 28 septembre 2006. Ce regroupement d'entreprises est présenté au paragraphe 2 de cette note,
- le Groupe a pris une participation de 20 % moins une action dans Rosbank, qui est désormais consolidée par mise en équivalence. Le prix d'acquisition total de notre participation de 20 % s'établit à 501 M EUR. Rosbank est un acteur important du secteur bancaire russe (n° 2 en Banque de détail). Fort de ses 705 agences, le réseau de détail de Rosbank couvre près de 80 % de la Russie et plus particulièrement les régions en forte croissance telles que l'Oural, la Sibérie, l'Extrême Orient et Moscou. La contribution de Rosbank au résultat des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2006 s'élève à 6 M EUR (pour 3 mois d'activité). La Société Générale dispose également d'une option d'achat sur 30 % de Rosbank plus deux actions afin de prendre le contrôle de la banque d'ici fin 2008. L'exercice de cette option est soumis à l'approbation des autorités de tutelle russes,
- le Groupe a augmenté sa participation dans Modra Pyramida de 60 %, portant son taux de détention à 100 % au 31 décembre 2006. Modra Pyramida est désormais consolidée par intégration globale,
- la Société Générale a intégré dans le périmètre de consolidation la société Cube Financial, détenue à 100 %,
- SAS Orbéo, détenue à 50 % par la Société Générale, est consolidée par intégration proportionnelle,
- SKT Bank, détenue à 100 % par la Société Générale, est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation,

- NF Fleet Sweden AB, contrôlée à 80 % par le Groupe, est consolidée par intégration globale,
- le Groupe a intégré Technoservice Solutions AG dans le périmètre. Technoservice Solutions AG, contrôlée à 100 %, est consolidée par intégration globale,
- First Lease Ltd, détenue à 100 % par le Groupe, est entrée dans le périmètre de consolidation,
- ALD Automotive Turizm Ticaret A.S., détenue à 50,98 % par le Groupe, est intégrée dans le périmètre de consolidation,
- les deux entités NSGB et MIBank ont fusionné fin novembre 2006. Suite à cette opération, la part du groupe Société Générale dans le nouvel ensemble a été diluée de 1,22 %, passant de 78,39 % à 77,17 %.

■ 2. Regroupements d'entreprises

Les principaux regroupements d'entreprises réalisés au cours de l'exercice 2006 par le Groupe sont détaillés ci-dessous. Les écarts d'acquisition ont été déterminés de manière provisoire et pourront faire l'objet de corrections dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

ACQUISITION DE HVB SPLITSKA BANKA

Le 30 juin 2006, le Groupe Société Générale a acquis auprès du Groupe Bank Austria Creditanstalt AG 99,75 % du capital d'HVB Splitska Banka. Au quatrième trimestre 2006, le Groupe a participé à une augmentation de capital d'HVB Splitska Banka portant son pourcentage d'intérêt à 99,76 %.

HVB Splitska Banka est une banque universelle qui détient 9 % du marché croate. Avec 112 agences et environ 1 100 collaborateurs, elle possède le 4^e réseau national d'agences au service de 460 000 clients particuliers et 2 000 entreprises.

En date d'acquisition les actifs et passifs identifiables d'HVB Splitska Banka sont composés essentiellement de créances sur la clientèle (2 043 M EUR) et de dettes envers la clientèle (1 434 M EUR).

L'écart d'acquisition provisoire constaté en date de prise de contrôle dans l'unité génératrice de trésorerie « Réseaux Étranger Union européenne + pré-Union européenne » dans les comptes consolidés du Groupe est présenté ci-après :

(En M EUR)

| | |
|--|------------|
| Prix d'acquisition | 1 007 |
| Frais liés à l'acquisition | 5 |
| Sous-total | 1 012 |
| Juste valeur de l'actif net acquis par le Groupe | 254 |
| Écart d'acquisition | 758 |

L'écart d'acquisition provisoire de 758 M EUR est à mettre en relation avec les positions fortes d'HVB Splitska Banka sur son marché situé dans une région en expansion rapide.

Cette acquisition conforte également la position de leader du Groupe Société Générale dans la région avec près d'un million de clients et 238 agences en Slovénie, en Serbie et au Monténégro, en permettant le développement de synergies sur cette zone géographique pour l'ensemble des métiers du Groupe.

HVB Splitska Banka a été consolidée par le Groupe à compter du 30 juin 2006 et contribue donc au résultat net de l'ensemble consolidé de la période à hauteur de 21 M EUR (PNB : 65 M EUR et RBE : 27 M EUR).

Le prix d'acquisition net de la trésorerie acquise s'élève à 902 M EUR en date du 30 juin 2006.

ACQUISITION DE 2S BANCA

Le 28 septembre 2006, le Groupe Société Générale a pris le contrôle de 100 % du capital de 2S Banca par l'intermédiaire de sa succursale SG Milan pour la reprise des services titres d'Unicredit en Italie et de Pioneer au Luxembourg, à Hambourg et Dublin.

Cette opération a permis de renforcer le dispositif européen de Société Générale Securities Services (SGSS) en Italie, au Luxembourg, en Allemagne et en Irlande sur les métiers de conservation, compensation, de règlement/livraison, de banque dépositaire, d'agent de transfert et d'administration de fonds. Cette acquisition apporte 593 Md EUR d'actifs en conservation en Italie et permet à SGSS d'accéder ainsi au rang de second conservateur international en Europe, avec plus de 2 000 Md EUR d'actifs administrés.

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de 2S Banca sont composés essentiellement de comptes ordinaires débiteurs et créditeurs auprès des établissements de crédit pour respectivement 1 415 M EUR et 1 412 M EUR.

L'écart d'acquisition constaté, en date de prise de contrôle, dans l'unité génératrice de trésorerie « Services aux investisseurs et Épargne en ligne » dans les comptes consolidés du Groupe est présenté ci-après :

(En M EUR)

| | |
|--|------------|
| Prix d'acquisition | 579 |
| Frais liés à l'acquisition | 9 |
| Sous-total | 588 |
| Juste valeur de l'actif net acquis par le Groupe | 193 |
| Écart d'acquisition | 395 |

En date d'acquisition, un actif incorporel de 106 M EUR lié à un contrat avec Unicredit a été identifié. Cet actif incorporel qui a une durée de vie finie, fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée du contrat (10 ans).

L'écart d'acquisition s'appuie sur des perspectives de croissance très favorables des activités, sécurisées en partie par un contrat à long terme avec le groupe Unicredit, un fort potentiel de

synergies et de rationalisation des coûts résultant notamment du déploiement de plateformes informatiques (Siti et Alfas) au niveau européen.

2S Banca a été consolidée par le Groupe à compter du 30 septembre 2006 et a contribué au résultat net de l'ensemble consolidé pour un montant de 7 M EUR au titre de l'exercice 2006 (PNB : 32 M EUR et RBE : 10 M EUR).

Le prix d'acquisition net de la trésorerie acquise s'élève à 536 M EUR.

Note 3

Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2005 pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes : note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », note 7 « Instruments dérivés de couverture », note 8 « Actifs financiers disponibles à la vente », note 9 « Prêts et créances sur les établissements de crédits », note 10 « Prêts et créances sur la clientèle », note 11 « Opérations de location financement et assimilés », note 12 « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », note 17 « Dettes envers les établissements de crédit », note 18 « Dettes envers la clientèle » et note 19 « Dettes représentées par un titre ».

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Pour les instruments financiers évalués en juste valeur par le compte de résultat, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif, ces prix étant éventuellement ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture. Cependant, il n'existe pas de marché actif pour une part importante des instruments financiers détenus ou émis par le Groupe. Par conséquent, leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation) utilisant des paramètres de valorisation basés sur les conditions de marchés existant à la clôture et sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées telles que le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimés, les taux d'actualisation, la volatilité ou le risque de crédit. Préalablement à leur utilisation, ces modèles internes de valorisation ainsi que les paramètres de valorisation implicites (volatilité, corrélations...) utilisés dans le cadre de la détermination de la juste valeur font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marchés de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence a posteriori (*back-testing*). Les modèles internes de valorisation du Groupe sont basés sur des techniques

de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces instruments financiers tels que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle de Black & Sholes pour certaines options.

Ces modèles internes de valorisation sont utilisés principalement afin d'évaluer les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou les instruments financiers non-dérivés non cotés détenus à des fins de transactions ou désignés à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe.

Les méthodes utilisées décrites ci-après ont été appliquées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur par le compte de résultat et pour ceux qui sont enregistrés au bilan au coût amorti pour lesquels la juste valeur est indiquée dans les notes à seule fin d'information.

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

■ Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie futurs aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances et les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

■ Garanties financières données

Compte tenu des caractéristiques des garanties financières données par le Groupe Société Générale, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

■ Actions (titres à revenu variable)

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- quote-part d'actif net réévalué détenue ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société (multiple de résultats, multiples d'actifs...).

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

■ Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant les techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation) décrites dans la note 1 sur les Principes et méthodes comptables.

■ Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variables, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

■ Autres dettes et dettes subordonnées

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie futurs.

Note 4

Gestion des risques associés aux instruments financiers

La gestion des risques est partie intégrante de la culture du Groupe Société Générale. Son objectif premier est de contribuer au développement du Groupe en optimisant la rentabilité globale, ajustée des risques.

Cette note présente les principaux risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires sont :

- les risques de crédit : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à un instrument financier à faire face à ses obligations financières ;
- les risques de marché : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- les risques structurels : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- le risque de liquidité : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

■ 1. Organisation, procédures et méthodes

Parce que les risques sont inhérents à toute activité bancaire, leur prise en compte est primordiale, depuis la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale. C'est pourquoi la gestion des risques est en premier lieu de la responsabilité des Directions opérationnelles.

Conformément à la réglementation, la Direction des risques est une direction indépendante. Elle dépend directement de la Direction générale et a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

La Direction des risques assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

Regroupant et intégrant des équipes de modélisation des risques, de maîtrise d'ouvrage informatique, d'ingénieurs-conseils et d'économistes, cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- réalise une analyse critique des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative ;
- contribue à l'appréciation indépendante des risques de crédit en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux et assure un suivi tout au long de la vie de l'opération ;

- assure le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ainsi que l'adéquation et la cohérence des systèmes d'information de gestion des risques.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de la banque est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel (CORISQ) réunissant les membres du Comité exécutif et les responsables de la Direction des risques.

Ce Comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limite de marché et limites de concentration crédit, gestion de crise.

Toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement doit être soumis au Comité nouveaux produits de la branche de l'activité concernée. Ce Comité nouveaux produits a pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soient dûment compris, mesurés, approuvés et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

■ 2. Les risques de crédit

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et de ses sources de remboursement. Elle suppose de recevoir une rémunération qui couvre correctement le risque de perte en cas de défaut.

La prise d'engagement est organisée sur la base de cinq grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse de risque débiteur, de risque de règlement-livraison ou de risque émetteur ;
- la centralisation, sur une direction commerciale unique, des demandes d'autorisations relatives à un client ou groupe-client déterminé ; la désignation au cas par cas de cette direction pilote est destinée à garantir la cohérence de l'approche du risque et la maîtrise permanente du niveau d'exposition susceptible d'être atteint à l'échelle du Groupe sur les clients les plus importants ;
- le recours systématique, en amont de la décision de crédit, à la notation interne des contreparties. Ces notations sont proposées par les Directions opérationnelles et validées par la filière risques ; elles figurent dans les dossiers de crédit et contribuent à la décision d'octroi des concours ;
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des lignes commerciales d'une part et de la filière risques de crédit d'autre part ;

- l'indépendance des services d'analyse de risques à tous les échelons de la filière.

À l'égard des institutions financières, la Direction des risques dispose d'un département spécialisé, dont l'objectif est de renforcer l'expertise du Groupe sur ce segment de clientèle en concentrant sur deux pôles, Paris et New York, les fonctions d'analyse de la qualité des contreparties et de validation des limites d'exposition allouées à l'ensemble des implantations et lignes-métiers.

La fixation des limites pays vise à allouer une capacité d'engagements sur chaque pays émergent compatible avec le risque qu'il recèle et la rentabilité attendue des opérations. Soumise in fine à la décision de la Direction générale, elle repose sur un processus qui fait intervenir les lignes-métiers utilisatrices des lignes et la Direction des risques.

Le Groupe dispose, par ailleurs, de procédures spécifiques pour piloter les situations de crise de crédit qui pourraient intervenir sur une contrepartie, une industrie, un pays ou une région.

MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision, à la structuration et à la tarification des transactions, le Groupe Société Générale s'est engagé, au milieu des années 90 dans la réalisation de modèles internes de mesure quantitative du risque et de la profitabilité ajustée du risque.

Les modèles, déployés à partir de 1998 pour certains, ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires. Ils couvrent aujourd'hui la quasi-totalité du portefeuille de crédits du Groupe (activités de Banque de détail et de Banque de Financement).

Le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notations internes fournissant une aide à la décision à la filière commerciale qui élabore les notes et à la filière risque qui les valide. Ces modèles permettent de quantifier :
 - le risque de contrepartie (exprimé à travers une probabilité de défaut du débiteur à 1 an),
 - le risque de transaction (exprimé à travers un montant de perte en cas de défaut du débiteur) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation des notes...) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

Depuis le début des années 2000, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(En M EUR)

| | 1 ^{er} janvier 2005* | 31 décembre 2005* | 31 décembre 2006 |
|--|-------------------------------|-------------------|------------------|
| Actifs financiers en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable) | 221 204 | 313 973 | 337 193 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 2 817 | 3 742 | 3 668 |
| Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) | 57 897 | 63 962 | 67 042 |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit | 53 337 | 53 451 | 68 157 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle | 198 891 | 227 195 | 263 547 |
| Opérations de location financement et assimilées | 20 633 | 22 363 | 25 027 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 2 230 | 1 940 | 1 459 |
| Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation | 557 009 | 686 626 | 766 093 |
| Engagements de financement donnés | 107 231 | 149 350 | 167 299 |
| Engagements de garantie donnés | 46 629 | 59 880 | 98 808 |
| Provisions pour engagements par signature | (242) | (183) | (128) |
| Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations | 153 618 | 209 047 | 265 979 |
| Total de l'exposition nette | 710 627 | 895 673 | 1 032 072 |

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La réduction des risques fait partie intégrante du processus commercial. La mise en place de couvertures se fait lors de la mise en place du crédit puis en fonction de l'évolution du crédit à partir de la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale.

• Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

• Utilisation des dérivés de crédit

Le Groupe utilise les dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits corporate (les positions sont quasi exclusivement acheteuses). Ils permettent d'une part de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques, et d'autre part de mener une politique de gestion dynamique du risque et du capital.

L'encours total de dérivés de crédit acquis, en position nominale, est au 31 décembre 2006 de 26,4 Md EUR : 15,6 Md EUR sous forme de *Credit Default Swaps* (CDS) et 10,8 Md EUR sous forme de *Collateralized Debt Obligations* synthétiques (CDO) avec une maturité résiduelle moyenne de 4,5 ans contre 8,5 Md EUR et une maturité résiduelle moyenne de 3,9 ans au 31 décembre 2005.

Les dérivés de crédit sont utilisés d'autre part dans le cadre des activités de trading (positions à la fois acheteuses et vendeuses).

Dans ces portefeuilles les positions nominales ne permettent pas d'apprécier le niveau de risque : ces activités sont suivies en VaR.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédits quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

• Accords de compensation globale

Afin de réduire son exposition au risque de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Mais le risque de crédit afférent aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale est réduit dans la mesure où en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

• Dépréciation

Les décisions de provisionnement spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

En accord avec les responsables des pôles, la Direction des risques a constitué des provisions base portefeuille qui sont revues trimestriellement. Elles ont pour objectif de prendre en compte des risques de crédits avérés sur des segments de

portefeuilles homogènes avant que les dépréciations ne soient identifiées individuellement.

■ 3. Les risques de marché liés aux activités de transaction

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front office, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante : le Département risques de marché de la Direction des risques, en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du front office, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- du développement des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du reporting des risques de marché du Groupe.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des front offices, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les front offices ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉS

L'évaluation des risques de marché du Groupe repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 %, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier sur le périmètre réglementaire des activités en portefeuille de « trading » (ou « négociation »). La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés ;
- des mesures en stress test, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de stress test permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...), qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au front office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress test.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VaR) - ÉVOLUTION 2005-2006

| (En M EUR) | Fin d'année | | Moyenne | | Minimum | | Maximum | |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2006 | 2005 | 2006 | 2005 | 2006 | 2005 | 2006 | 2005 |
| 1 jour, 99 % | | | | | | | | |
| Risque actions | (25) | (10) | (21) | (11) | (7) | (4) | (38) | (21) |
| Risque de taux | (9) | (16) | (15) | (17) | (9) | (11) | (20) | (25) |
| Risque de crédit | (18) | (13) | (14) | (12) | (9) | (8) | (24) | (16) |
| Risque de change | (3) | (1) | (2) | (1) | (1) | (1) | (5) | (4) |
| Risque matières premières | (2) | (2) | (2) | (2) | (1) | (1) | (5) | (5) |
| Effet de compensation | 35 | 23 | 29 | 24 | NS* | NS* | NS* | NS* |
| Total | (22) | (19) | (25) | (19) | (11) | (12) | (44) | (32) |

* Compensation non significative, les pertes potentielles min/max par type de risque n'intervenant pas aux mêmes dates.

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (taux, actions, change, matières premières) entre eux.

• Méthode de calcul de la VaR

Cette mesure a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR, y compris pour les produits les plus complexes, ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque privée à l'étranger.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique ». Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédits, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

• Limites du calcul de la VaR

Le montant de VaR calculé repose sur un certain nombre d'hypothèses et d'approximations :

- les hypothèses conventionnelles du modèle VaR comme l'utilisation de chocs 1 jour, d'un intervalle de confiance à 99 % ou l'absence de prise en compte des mouvements *intra-day* ;
- certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non intégration de tous les facteurs de risque liés à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

Le Groupe contrôle ses limites en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier que le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %, ce qui est le cas au niveau du Groupe depuis que le système de VaR est en place ;
- complétant le système de VaR par des mesures en stress tests.

Par ailleurs, un travail d'amélioration du modèle interne est mené en permanence afin d'en accroître la qualité.

■ Les risques structurels de taux et de change

La mise en œuvre des règlements du Comité de réglementation bancaire et financière n° 1997-02, 2001-01 et 2004-02 sur le contrôle interne a constitué pour le Groupe l'occasion de formaliser les principes de suivi des risques pris par la banque en matière de taux et de change en vigueur depuis plusieurs années.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations

touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

Le principe général est de concentrer les risques taux et change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ou en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuille d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière).

Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. La Direction de la gestion du bilan du Groupe exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion réalisée par les entités :

- le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de gestion de ces risques,
 - fixe les limites de chaque entité,
 - examine les reportings sur ces risques qui lui sont fournis par la Direction de gestion du bilan,
 - valide la politique de transformation du réseau en France,
 - valide les programmes de couvertures mis en place au niveau de Société Générale Métropole ;
- la Direction de gestion du bilan, dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion de ces risques (organisation, méthodologies de suivi),
 - valide les modèles utilisés par les entités,
 - notifie les limites,
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ces risques ;
- les entités sont responsables de la maîtrise de ces risques.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1) dont le reporting auprès de la Direction de gestion du bilan du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad hoc* responsable de valider les échéancements des encours non contractuels (dépôts à vue...) et ainsi de déterminer leur stratégie de transformation, de revoir leurs positions structurelles de taux et de change et de valider les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

• Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer, une fois la politique de transformation retenue, que ce risque est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR (représentant un montant inférieur à 1,7 % des fonds propres).

• Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus)

de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une augmentation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Ces analyses du risque de taux sont également complétées par des scénarii d'évolution de la marge d'intérêt qui intègrent l'évolution future des différents postes du bilan.

En 2006, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres du Groupe, et est restée très largement sous sa limite de 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 2 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de swaps de taux d'intérêt ou de caps, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. À fin décembre 2006, la sensibilité des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à moins de 100 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de Services Financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très résiduel ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent toutefois très réduites. En effet, en raison d'absence dans ces pays de remplois longs à taux fixe ou de produits de couverture tels que des swaps, ces entités peuvent avoir des difficultés à replacer leurs excédents de dépôts par rapport aux crédits sur des durées aussi longues que souhaité ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi très réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participations en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de taux de change des devises fortes (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais...). À cet effet, la Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

• Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Les opérations commerciales en devises étant adossées en change, les positions de change structurelles résiduelles résultent des opérations de gestion propre.

La Direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2006, les positions de change structurelles dans les devises fortes ont permis de bien insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises. Pour les autres devises, les positions de change sont restées réduites.

■ La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 % - 125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiée comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

• Au 31 décembre 2006

(En M EUR)

| Durée restant à courir | Jusqu'à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---------------------------------------|----------------|------------------|-----------------|---------------|--------------|
| Flux de trésorerie variables couverts | 183 | 205 | 692 | 274 | 1 354 |
| Transactions hautement probables | 240 | 312 | 28 | 3 | 583 |
| Total | 423 | 517 | 720 | 277 | 1 937 |

• Au 31 décembre 2005

(En M EUR)

| Durée restant à courir | Jusqu'à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---------------------------------------|----------------|------------------|-----------------|---------------|------------|
| Flux de trésorerie variables couverts | 67 | 29 | 130 | 336 | 562 |
| Transactions hautement probables | 134 | 127 | 24 | 3 | 288 |
| Total | 201 | 156 | 154 | 339 | 850 |

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET DANS UNE ENTREPRISE ÉTRANGÈRE

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Le tableau suivant présente le montant, ventilée par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

■ Le risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité couvre l'ensemble des activités du Groupe qu'il s'agisse d'opérations de marché ou d'opérations structurelles (opérations commerciales ou de gestion propre).

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. La Direction de la gestion du bilan du Groupe est responsable de la gestion de la liquidité du Groupe en liaison avec la trésorerie de la Banque de Financement :

- le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de gestion de ce risque,
 - examine les reportings sur ce risque qui lui sont fournis par la Direction de gestion du bilan,
 - revoit les scénarii de crise de liquidité,
 - valide les programmes de financement du Groupe ;
- la Direction de gestion du bilan dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité,
 - valide les modèles utilisés par les entités,
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ce risque,
 - réalise des scénarii de crise de liquidité,
 - définit les programmes de financement du Groupe ;
- la trésorerie de la Banque de Financement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an) ;
- les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité, et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur reporting sur le risque de liquidité au Groupe.

OBJECTIF DU GROUPE

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible de sa liquidité (principalement Paris, New York, Londres...);
- une diversification des sources de financement tant géographiquement que sectoriellement ;
- un recours à nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America...);
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire.

MESURE ET SUIVI DE LA LIQUIDITÉ

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- d'une part une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- d'autre part des analyses de scénarii de crise de liquidité.

L'analyse du risque de liquidité repose sur les reportings des différentes entités détaillant leurs postes du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actif et de passif. Les échéancements des encours sont déterminés tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

En 2006, le Groupe a continué de présenter des excédents de liquidité à long terme. En effet dans le cadre de son activité de détail, la Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée et constituant une ressource à caractère permanent, disponible pour financer l'activité domestique et les crédits aux clients de l'activité Services Financiers à l'étranger.

Afin d'une part d'assurer ses besoins de financement à moyen terme et d'autre part de piloter ses ratios prudentiels, le Groupe Société Générale a eu recours en 2006 à des émissions de dette senior et de dette subordonnée.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2006, la Société Générale a systématiquement eu un coefficient supérieur au minimum requis réglementairement.

Note 5

Caisse et banques centrales

| <i>(En M EUR)</i> | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse | 2 111 | 1 654 | 1 373 |
| Banques centrales | 7 247 | 4 532 | 3 831 |
| Total | 9 358 | 6 186 | 5 204 |

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

| | 31.12.2006 | | 31.12.2005 | | 01.01.2005 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | Actif | Passif |
| <i>(En M EUR)</i> | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 38 422 | | 40 881 | | 31 835 | |
| Obligations et autres instruments de dettes | 88 807 | | 80 590 | | 43 066 | |
| Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾ | 96 104 | | 70 154 | | 42 123 | |
| Autres actifs financiers | 81 823 | | 65 004 | | 24 624 | |
| Sous-total actifs de transaction | 305 156 | | 256 629 | | 141 648 | |
| dont titres prêtés | 14 386 | | 13 283 | | 6 970 | |
| Dettes représentées par un titre | | 39 902 | | 34 482 | | 21 596 |
| Dettes sur titres empruntés | | 20 528 | | 16 193 | | 8 542 |
| Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert | | 38 752 | | 41 342 | | 24 772 |
| Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert | | 15 219 | | 4 229 | | 5 150 |
| Autres passifs financiers | | 44 498 | | 43 967 | | 29 766 |
| Sous-total passifs de transaction | | 158 899 | | 140 213 | | 89 826 |
| Instruments de taux d'intérêt | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | | | |
| Swaps | 45 128 | 48 495 | 51 683 | 54 792 | 66 750 | 66 604 |
| FRA | 120 | 114 | 147 | 144 | 248 | 213 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | | | | | | |
| Options sur marché organisé | 158 | 100 | 912 | 98 | 494 | 1 201 |
| Options de gré à gré | 5 792 | 5 679 | 6 091 | 6 605 | 4 305 | 4 049 |
| Caps, floors, collars | 3 025 | 3 751 | 3 693 | 3 849 | 3 413 | 3 343 |
| Instruments de change | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | 9 363 | 8 381 | 10 191 | 9 600 | 5 185 | 5 145 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 1 504 | 822 | 2 979 | 2 218 | 3 002 | 2 394 |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | 1 031 | 787 | 511 | 594 | 57 | 74 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 25 873 | 33 222 | 22 373 | 29 395 | 13 488 | 16 605 |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| <i>Instruments fermes-Futures</i> | 10 196 | 10 043 | 6 030 | 6 032 | 4 343 | 4 307 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 5 063 | 4 871 | 7 302 | 7 848 | 3 046 | 3 479 |
| Dérivés de crédit | 5 829 | 5 888 | 1 792 | 1 843 | 980 | 1 010 |
| Autres instruments financiers à terme | | | | | | |
| Instruments sur marchés organisés | 366 | 221 | 357 | 141 | 120 | 25 |
| Instruments de gré à gré | 581 | 580 | 1 686 | 524 | 959 | 489 |
| Sous-total dérivés de transaction | 114 029 | 122 954 | 115 747 | 123 683 | 106 390 | 108 938 |
| Sous-total portefeuille de transaction | 419 185 | 281 853 | 372 376 | 263 896 | 248 038 | 198 764 |
| Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat | | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 1 843 | | 1 733 | | 1 398 | |
| Obligations et autres instruments de dettes | 9 853 | | 8 803 | | 12 464 | |
| Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾ | 19 910 | | 16 311 | | 15 034 | |
| Autres actifs financiers | 2 416 | | 1 215 | | 1 423 | |
| Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat | 34 022 | | 28 062 | | 30 319 | |
| Sous-total actifs distincts relatifs aux avantages au personnel | - | | - | | 4 | |
| Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat | | 16 840 | | 11 131 | | 9 478 |
| Total instruments financiers à la juste valeur par résultat | 453 207 | 298 693 | 400 438 | 275 027 | 278 361 | 208 242 |
| Dont juste valeur déterminée à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des paramètres non observables | 2 883 | 33 717 | 1 082 | 32 502 | 854 | 23 118 |

(1) Y compris les OPCVM.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

| | 31.12.2006 | | | 31.12.2005 | | | 01.01.2005 | | |
|---|--------------|---------------------------------|--|--------------|---------------------------------|--|--------------|---------------------------------|--|
| | Juste valeur | Montant remboursable à maturité | Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité | Juste valeur | Montant remboursable à maturité | Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité | Juste valeur | Montant remboursable à maturité | Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité |
| (En M EUR) | | | | | | | | | |
| Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ⁽²⁾ | 16 840 | 17 103 | (263) | 11 131 | 11 249 | (118) | 9 478 | 9 507 | (29) |

(2) Constitués essentiellement par des EMTN indexés dont la valeur de remboursement compte tenu de l'index n'est pas fondamentalement différente de la juste valeur. La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre est non significative sur la période.

Au 31.12.2005, le total des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat a été réduit de 11 778 M EUR à l'actif et de 11 755 M EUR au passif. Cette réduction s'explique à hauteur de 9 577 M EUR par la compensation de la juste valeur de certains swaps de taux, et à hauteur de 4 302 M EUR par la compensation de la juste valeur de certaines options sur indices.

Au 01.01.2005, le total des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat a été réduit de 5 145 M EUR à l'actif et de 5 110 M EUR au passif. Cette réduction s'explique à hauteur de 5 509 M EUR par la compensation de la juste valeur de certaines options sur indices.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

| | 31.12.2006 | | 31.12.2005 | | 01.01.2005 | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | Actif | Passif |
| (En M EUR) | | | | | | |
| COUVERTURE DE JUSTE VALEUR | | | | | | |
| Instruments de taux d'intérêt | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | | | |
| Swaps | 2 468 | 2 323 | 2 555 | 1 804 | 2 076 | 3 036 |
| FRA | - | - | - | 1 | - | 1 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | | | | | | |
| Options sur marché organisé | - | - | - | - | 15 | - |
| Options de gré à gré | 158 | - | 268 | - | 238 | - |
| Caps, floors, collars | 170 | - | 224 | - | 3 | - |
| Instruments de change | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | | | |
| Swaps financiers de devises | 96 | 42 | 163 | 75 | 90 | 79 |
| Change à terme | 92 | 87 | 37 | 39 | - | - |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| <i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i> | 71 | 1 | 60 | 1 | 39 | 38 |
| COUVERTURE DE CASH-FLOW | | | | | | |
| Instruments de taux d'intérêt | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | | | |
| Swaps | 611 | 371 | 432 | 225 | 356 | 262 |
| Instruments de change | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | | | |
| Swaps financiers de devises | 2 | - | 2 | - | - | - |
| Change à terme | - | 2 | 1 | 8 | - | - |
| Total | 3 668 | 2 826 | 3 742 | 2 153 | 2 817 | 3 416 |

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Activité courante | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 11 517 | 10 018 | 9 340 |
| Cotés | 10 109 | 9 136 | 8 606 |
| Non cotés ⁽¹⁾ | 1 145 | 692 | 546 |
| Créances rattachées | 288 | 214 | 188 |
| Dépréciation | (25) | (24) | - |
| Obligations et autres instruments de dettes | 55 525 | 53 944 | 48 557 |
| Cotés | 50 573 | 48 550 | 45 010 |
| Non cotés | 4 197 | 4 629 | 2 822 |
| Créances rattachées | 763 | 823 | 798 |
| Dépréciation | (8) | (58) | (73) |
| Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽²⁾ | 4 578 | 4 136 | 3 529 |
| Cotés | 3 256 | 2 711 | 2 148 |
| Non cotés | 1 390 | 1 471 | 1 473 |
| Pertes de valeur | (69) | (46) | (92) |
| Créances rattachées | 1 | - | - |
| Sous-total | 71 620 | 68 098 | 61 426 |
| Titres actions détenus à long terme | | | |
| Cotés | 3 359 | 3 269 | 4 418 |
| Non cotés | 4 291 | 2 449 | 2 514 |
| Pertes de valeur | (520) | (792) | (1 159) |
| Créances rattachées | 4 | 4 | 3 |
| Sous-total | 7 134 | 4 930 | 5 776 |
| Total des actifs financiers disponibles à la vente | 78 754 | 73 028 | 67 202 |
| – dont titres prêtés | 32 | 4 | 3 |

(1) Le poste « Effets publics et valeurs assimilées - Non cotés » a été retraité de 531 M EUR au 31.12.2005 et de 364 M EUR au 01.01.2005.

Ce retraitement est dû au reclassement du portefeuille titres de l'une des filiales du Groupe dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

(2) Y compris les OPCVM.

■ Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

| (En M EUR) | 2006 | 2005 |
|--|---------------|---------------|
| Solde d'ouverture au 1^{er} janvier | 73 028 | 67 202 |
| Acquisitions | 168 571 | 133 936 |
| Cessions/remboursements | (162 442) | (131 035) |
| Reclassements et variations de périmètre | 2 144 | (1 332) |
| Gains et pertes sur variations de juste valeur | (830) | 827 |
| Variation des dépréciations | 50 | (9) |
| Pertes de valeur | 250 | 413 |
| Variation des créances rattachées | 14 | 52 |
| Différences de change | (2 031) | 2 974 |
| Solde de clôture au 31 décembre | 78 754 | 73 028 |

Note 9

Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Comptes et prêts | | | |
| <i>à vue et au jour le jour</i> | | | |
| Comptes ordinaires | 14 690 | 10 926 | 8 756 |
| Prêts et comptes au jour le jour et autres | 2 780 | 570 | 612 |
| Valeurs reçues en pension au jour le jour | 11 | 14 | 9 |
| <i>à terme</i> | | | |
| Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾ | 18 809 | 17 682 | 12 563 |
| Prêts subordonnés et participatifs | 650 | 690 | 713 |
| Valeurs reçues en pension à terme | 221 | 178 | 100 |
| Créances rattachées | 343 | 355 | 203 |
| Total brut | 37 504 | 30 415 | 22 956 |
| Dépréciation | | | |
| - Dépréciation sur créances individualisées | (45) | (71) | (77) |
| - Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes | (161) | (115) | (97) |
| Réévaluation des éléments couverts | (10) | - | 12 |
| Total net⁽²⁾ | 37 288 | 30 229 | 22 794 |
| Titres reçus en pension livrée | 30 869 | 23 222 | 30 543 |
| Total | 68 157 | 53 451 | 53 337 |
| Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit | 68 151 | 53 659 | 53 456 |

(1) Au 31.12.2006, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 46 M EUR contre 98 M EUR au 31.12.2005.

(2) Les entités acquises en 2006 ont une incidence de 2 018 M EUR sur les prêts et créances sur les établissements de crédit.

Note 10

Prêts et créances sur la clientèle

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Prêts et avances à la clientèle | | | |
| Créances commerciales | 12 224 | 11 431 | 8 325 |
| Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)} | | | |
| - Crédits de trésorerie | 64 406 | 54 765 | 46 336 |
| - Crédits à l'exportation | 4 429 | 3 796 | 3 166 |
| - Crédits à l'équipement | 45 956 | 40 795 | 34 829 |
| - Crédits à l'habitat | 67 363 | 55 315 | 46 122 |
| - Autres crédits | 41 891 | 41 426 | 35 487 |
| Sous-total | 224 045 | 196 097 | 165 940 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 15 808 | 13 923 | 12 078 |
| Créances rattachées | 1 495 | 1 204 | 918 |
| Total brut | 253 572 | 222 655 | 187 261 |
| Dépréciation | | | |
| - Dépréciation sur créances individualisées | (6 197) | (6 275) | (6 433) |
| - Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes | (864) | (824) | (871) |
| Réévaluation des éléments couverts | 2 | 141 | 134 |
| Total net ⁽³⁾ | 246 513 | 215 697 | 180 091 |
| Valeurs reçues en pension | 1 124 | 103 | 59 |
| Titres reçus en pension livrée | 15 910 | 11 395 | 18 741 |
| Total des prêts et créances sur la clientèle | 263 547 | 227 195 | 198 891 |
| Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle | 263 548 | 228 510 | 200 980 |

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle :

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Clientèle non financière | | | |
| - Entreprises | 100 704 | 88 478 | 76 967 |
| - Particuliers | 87 645 | 72 384 | 59 203 |
| - Collectivités locales | 9 240 | 7 706 | 7 577 |
| - Professions libérales | 8 904 | 7 624 | 7 268 |
| - Gouvernements et Administrations Centrales | 3 029 | 2 591 | 2 013 |
| - Autres | 3 985 | 3 861 | 3 632 |
| Clientèle financière | 10 538 | 13 453 | 9 280 |
| Total | 224 045 | 196 097 | 165 940 |

(2) Au 31.12.2006, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 9 888 M EUR contre 9 981 M EUR au 31.12.2005.

(3) Les entités acquises en 2006 ont une incidence de 5 565 M EUR sur le montant net des créances à la clientèle.

Note 11

Opérations de location financement et assimilées

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Location-financement immobilier | 6 177 | 5 881 | 5 783 |
| Location-financement mobilier | 18 998 | 16 600 | 14 879 |
| Créances rattachées | 86 | 88 | 164 |
| Total brut ⁽¹⁾ | 25 261 | 22 569 | 20 826 |
| Dépréciation sur créances individualisées | (235) | (231) | (219) |
| Réévaluation des éléments couverts | 1 | 25 | 26 |
| Total net | 25 027 | 22 363 | 20 633 |
| Juste valeur des créances de location financement et assimilées | 24 863 | 22 433 | 20 655 |

(1) Au 31.12.2006, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 668 M EUR contre 537 M EUR au 31.12.2005.

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Montant des investissements bruts | 27 851 | 24 205 | 22 905 |
| - à moins d'un an | 6 665 | 5 540 | 5 226 |
| - de un à cinq ans | 15 073 | 13 570 | 12 625 |
| - à plus de cinq ans | 6 113 | 5 095 | 5 054 |
| Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir | 24 320 | 21 713 | 20 000 |
| - à moins d'un an | 5 977 | 5 021 | 4 612 |
| - de un à cinq ans | 13 002 | 12 484 | 11 477 |
| - à plus de cinq ans | 5 341 | 4 208 | 3 911 |
| Produits financiers non acquis | 2 590 | 1 636 | 2 079 |
| Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur | 941 | 856 | 826 |

Note 12

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 1 404 | 1 880 | 2 162 |
| Cotés | 1 377 | 1 831 | 1 964 |
| Non cotés | - | 7 | 149 |
| Créances rattachées | 27 | 42 | 49 |
| Obligations et autres instruments de dettes | 55 | 60 | 68 |
| Cotés | 54 | 59 | 66 |
| Créances rattachées | 1 | 1 | 2 |
| Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 1 459 | 1 940 | 2 230 |
| Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 1 476 | 1 988 | 2 290 |

Note 13

Créances et dettes d'impôts

| <i>(En M EUR)</i> | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Créances d'impôts exigibles | 863 | 770 | 553 |
| Actifs d'impôts différés | 640 | 831 | 843 |
| - dont sur éléments du bilan | 726 | 1 050 | 1 000 |
| - dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents | (86) | (219) | (157) |
| Total | 1 503 | 1 601 | 1 396 |

| <i>(En M EUR)</i> | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Dettes d'impôts exigibles | 1 497 | 1 325 | 793 |
| Passifs d'impôts différés | 462 | 352 | 293 |
| - dont sur éléments du bilan | 293 | 298 | 219 |
| - dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents | 169 | 54 | 74 |
| Total | 1 959 | 1 677 | 1 086 |

Note 14

Autres actifs

| <i>(En M EUR)</i> | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Dépôts de garantie versés | 11 482 | 10 582 | 6 522 |
| Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres | 3 537 | 2 206 | 1 817 |
| Charges payées ou comptabilisées d'avance | 1 136 | 776 | 684 |
| Autres débiteurs divers | 18 498 | 17 691 | 21 987 |
| Total brut | 34 653 | 31 255 | 31 010 |
| Dépréciation | (139) | (201) | (206) |
| Total net | 34 514 | 31 054 | 30 804 |

Note 15

Immobilisations corporelles et incorporelles

| (En M EUR) | Valeur brute au 31.12.2005 | Acquisitions | Cessions | Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾ | Valeur brute au 31.12.2006 | Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2005 | Dotations aux amortissements de l'année 2006 | Dépréciations de l'année 2006 | Reprises d'amortissements de l'année 2006 | Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾ | Valeur nette au 31.12.2006 | Valeur nette au 31.12.2005 | Valeur nette au 01.01.2005 |
|--|----------------------------|--------------|----------------|--|----------------------------|---|--|-------------------------------|---|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | | | | | | | |
| Logiciels, frais d'études informatiques | 1 014 | 108 | (3) | 76 | 1 195 | (766) | (128) | - | 3 | (7) | 297 | 248 | 268 |
| Immobilisations générées en interne | 984 | 20 | - | 179 | 1 183 | (718) | (151) | - | - | 6 | 320 | 266 | 218 |
| Immobilisations en cours | 297 | 194 | (6) | (257) | 228 | | | | | | 228 | 297 | 242 |
| Autres | 247 | 21 | (1) | 141 | 408 | (86) | (11) | - | 1 | (28) | 284 | 161 | 155 |
| Sous-total | 2 542 | 343 | (10) | 139 | 3 014 | (1 570) | (290) | - | 4 | (29) | 1 129 | 972 | 883 |
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | | | | | | | |
| Terrains et constructions | 3 118 | 53 | (22) | 32 | 3 181 | (882) | (83) | - | 6 | (4) | 2 218 | 2 236 | 2 178 |
| Immobilisations en cours | 157 | 201 | (1) | (169) | 188 | | | | | | 188 | 157 | 172 |
| Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés | 7 540 | 3 696 | (2 198) | 28 | 9 066 | (1 892) | (1 399) | (3) | 1 015 | 2 | 6 789 | 5 648 | 4 414 |
| Autres | 3 971 | 344 | (118) | 80 | 4 277 | (2 842) | (349) | 2 | 94 | 86 | 1 268 | 1 129 | 1 067 |
| Sous-total | 14 786 | 4 294 | (2 339) | (29) | 16 712 | (5 616) | (1 831) | (1) | 1 115 | 84 | 10 463 | 9 170 | 7 831 |
| Immeubles de placement | | | | | | | | | | | | | |
| Terrains et constructions | 371 | 151 | (7) | 57 | 572 | (69) | (18) | - | 3 | (18) | 470 | 302 | 241 |
| Immobilisations en cours | 15 | 1 | - | (6) | 10 | | | | | | 10 | 15 | 15 |
| Sous-total | 386 | 152 | (7) | 51 | 582 | (69) | (18) | - | 3 | (18) | 480 | 317 | 256 |
| Total immobilisations corporelles et incorporelles | 17 714 | 4 789 | (2 356) | 161 | 20 308 | (7 255) | (2 139) | (1) | 1 122 | 37 | 12 072 | 10 459 | 8 970 |

(1) Dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : (5) M EUR, amortissements : (4) M EUR.

■ Location simple

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 |
|--|--------------|--------------|
| Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir | | |
| - à moins d'un an | 1 146 | 861 |
| - de un à cinq ans | 1 683 | 1 299 |
| - à plus de cinq ans | 6 | 8 |
| Total des paiements minimaux futurs à recevoir | 2 835 | 2 168 |

Note 16

Écarts d'acquisition par pôle et sous-pôle

| | RÉSEAUX DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS | | | BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT | | GESTIONS D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS | | | GESTION PROPRE | TOTAL GROUPE |
|--------------------------------------|--|------------------|---------------------|---|--------------------|---|---------------|--|----------------|--------------|
| | Réseaux France | Réseaux Étranger | Services Financiers | Banque de Financement et de Taux | Actions et Conseil | Gestion d'actifs | Banque Privée | Services aux Investisseurs et Épargne en ligne | | |
| (En M EUR) | | | | | | | | | | |
| Valeur brute au 01.01.2005 | 53 | 983 | 423 | - | 50 | 464 | 263 | 50 | - | 2 286 |
| Acquisitions et autres augmentations | - | 365 | 360 | 5 | 41 | - | 2 | 46 | 68 | 887 |
| Cessions et autres diminutions | - | - | (8) | - | - | - | (2) | - | - | (10) |
| Change | - | 41 | 4 | - | 6 | 66 | 4 | - | - | 121 |
| Valeur brute au 31.12.2005 | 53 | 1 389 | 779 | 5 | 97 | 530 | 267 | 96 | 68 | 3 284 |
| Acquisitions et autres augmentations | - | 936 | 82 | 15 | - | - | - | 523 | 225 | 1 781 |
| Cessions et autres diminutions | - | (3) | (1) | - | (40) | - | - | (15) | - | (59) |
| Change | - | 4 | - | - | (8) | (52) | (6) | (1) | - | (63) |
| Valeur brute au 31.12.2006 | 53 | 2 326 | 860 | 20 | 49 | 478 | 261 | 603 | 293 | 4 943 |
| Dépréciations au 01.01.2005 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Pertes de valeur | - | - | - | - | (13) | - | - | - | (10) | (23) |
| Dépréciations au 31.12.2005 | - | - | - | - | (13) | - | - | - | (10) | (23) |
| Pertes de valeur | - | - | - | - | 13 | - | - | - | (18) | (5) |
| Dépréciations au 31.12.2006 | - | - | - | - | - | - | - | - | (28) | (28) |
| Valeur nette au 01.01.2005 | 53 | 983 | 423 | - | 50 | 464 | 263 | 50 | - | 2 286 |
| Valeur nette au 31.12.2005 | 53 | 1 389 | 779 | 5 | 84 | 530 | 267 | 96 | 58 | 3 261 |
| Valeur nette au 31.12.2006 | 53 | 2 326 | 860 | 20 | 49 | 478 | 261 | 603 | 265 | 4 915 |

Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 14 unités génératrices de trésorerie (UGT), homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée notamment la méthode des flux de trésorerie nets de l'impôt actualisés (discounted cash flows) et appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les taux d'actualisation utilisés sont issus des études récentes des métiers du Groupe réalisées par des analystes et les flux de trésorerie sont projetés à l'horizon des budgets et plans stratégiques approuvés par la direction.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe a mis en œuvre au 31 décembre 2006 des tests de dépréciations sur les écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2006, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

| UGT | Sous-Pôle |
|--|--|
| Réseaux Étranger Union Européenne + pré-Union Européenne | Réseaux Étranger |
| Réseaux Étranger Autres | Réseaux Étranger |
| Crédit du Nord | Réseaux France |
| Réseaux Société Générale | Réseaux France |
| Services Financiers Assurances | Services Financiers |
| Services Financiers aux Particuliers | Services Financiers |
| Services Financiers aux Entreprises | Services Financiers |
| Services Financiers Location automobile | Services Financiers |
| Modèles de distribution alternatifs | Services Financiers |
| Actions et Conseil | Actions et Conseil |
| Banque de Financement et de Taux | Banque de Financement et de Taux |
| Services aux Investisseurs et Épargne en ligne | Services aux Investisseurs et Épargne en ligne |
| Gestion d'actifs | Gestions d'actifs |
| Banque Privée | Banque Privée |

■ Ventilation des principaux écarts d'acquisition par UGT

(En M EUR)

| Entités | Écart d'acquisition (Valeur nette comptable au 31.12.2006) | Affectation (UGT) |
|--------------------------------|---|--|
| Komercni Banka | 918 | Réseaux Etranger Union Européenne + pré-Union Européenne |
| HVB splitska Banka | 747 | Réseaux Etranger Union Européenne + pré-Union Européenne |
| TCW Group Inc | 440 | Gestion d'actifs |
| 2S Banka | 395 | Services aux Investisseurs et Épargne en ligne |
| MIBank | 371 ⁽¹⁾ | Réseaux Étranger Autres |
| SG Private Banking (Suisse) SA | 174 | Banque Privée |
| Eurobank | 170 | Services Financiers aux Particuliers |
| Gefa Bank | 155 | Services Financiers aux Entreprises |
| Boursorama | 154 | Services aux Investisseurs et Épargne en ligne |
| Hanseatic Bank | 131 | Services Financiers aux Particuliers |

(1) Montant porté de 352 M EUR à 371 M EUR suite à la finalisation des travaux de mise en juste valeur.

Comme indiqué dans le tableau d'évolution des capitaux propres et dans la note 1, les transactions relatives à des intérêts minoritaires sont traitées dorénavant comptablement comme des opérations de capitaux propres. Ce changement de méthode comptable entraîne un reclassement rétrospectif d'écarts d'acquisition à capitaux propres part du groupe pour un montant de 585 M EUR au 1^{er} janvier 2005 et de 974 M EUR au 31 décembre 2005.

Note 17

Dettes envers les établissements de crédit

(En M EUR)

| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Dettes à vue et au jour le jour | | | |
| Dépôts et comptes ordinaires | 11 001 | 8 579 | 7 519 |
| Comptes et emprunts au jour le jour et autres | 21 972 | 17 364 | 11 673 |
| Sous-total | 32 973 | 25 943 | 19 192 |
| Dettes à terme | | | |
| Emprunts et comptes à terme | 82 937 | 76 605 | 47 837 |
| Valeurs données en pension à terme | 686 | 405 | 144 |
| Sous-total | 83 623 | 77 010 | 47 981 |
| Dettes rattachées | 751 | 479 | 319 |
| Réévaluation des éléments couverts | (11) | (15) | (1) |
| Titres donnés en pension | 12 499 | 9 790 | 12 268 |
| Total ⁽¹⁾ | 129 835 | 113 207 | 79 759 |
| Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit | 129 675 | 113 116 | 79 108 |

(1) Les entités acquises en 2006 ont une incidence de 2 716 M EUR sur le montant des dettes envers les établissements de crédit.

Note 18

Dettes envers la clientèle

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial | | | |
| À vue | 29 423 | 27 405 | 25 188 |
| À terme | 20 128 | 21 186 | 21 471 |
| Sous-total | 49 551 | 48 591 | 46 659 |
| Autres dépôts clientèle à vue | | | |
| Sociétés et entrepreneurs individuels | 42 093 | 34 804 | 29 190 |
| Particuliers | 32 588 | 30 033 | 26 042 |
| Clientèle financière | 29 087 | 13 001 | 12 451 |
| Autres | 12 218 | 11 901 | 6 875 |
| Sous-total | 115 986 | 89 739 | 74 558 |
| Autres dépôts clientèle à terme | | | |
| Sociétés et entrepreneurs individuels | 24 753 | 24 064 | 18 536 |
| Particuliers | 17 272 | 14 626 | 12 067 |
| Clientèle financière | 15 872 | 19 451 | 17 279 |
| Autres | 15 827 | 9 016 | 3 848 |
| Sous-total | 73 724 | 67 157 | 51 730 |
| Dettes rattachées | 1 144 | 1 040 | 940 |
| Réévaluation des éléments couverts | 11 | 107 | 23 |
| Total dépôts clientèle ⁽¹⁾ | 240 416 | 206 634 | 173 910 |
| Valeurs données en pension à la clientèle | 196 | 226 | 1 626 |
| Titres donnés en pension à la clientèle | 26 785 | 15 684 | 17 327 |
| Total | 267 397 | 222 544 | 192 863 |
| Juste valeur des dettes envers la clientèle | 267 411 | 222 582 | 192 911 |

(1) Les entités acquises en 2006 ont une incidence de 6 547 M EUR sur le montant des dépôts clientèle.

Note 19

Dettes représentées par un titre

| <i>(En M EUR)</i> | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|----------------|---------------|---------------|
| Bons de caisse | 2 715 | 2 351 | 2 039 |
| Emprunts obligataires | 4 611 | 2 603 | 1 928 |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 92 126 | 78 785 | 64 571 |
| Dettes rattachées | 966 | 767 | 509 |
| Sous-total | 100 418 | 84 506 | 69 047 |
| Réévaluation des éléments couverts | (46) | (181) | (217) |
| Total | 100 372 | 84 325 | 68 830 |
| – dont montant des dettes à taux variable | 14 997 | 20 720 | 16 565 |
| Juste valeur des dettes représentées par un titre | 100 341 | 83 357 | 68 643 |

Note 20

Autres passifs

| <i>(En M EUR)</i> | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Dépôts de garantie reçus | 13 389 | 12 279 | 10 233 |
| Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres | 3 914 | 3 208 | 1 487 |
| Autres opérations sur titres | 36 | 35 | 96 |
| Charges à payer sur engagements sociaux | 3 071 | 2 448 | 1 836 |
| Produits constatés d'avance | 1 928 | 1 654 | 1 884 |
| Autres créditeurs divers | 16 988 | 13 404 | 14 648 |
| Total | 39 326 | 33 028 | 30 184 |

Note 21

Comptes et plans d'épargne-logement

■ Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Plans d'épargne-logement (PEL) | | | |
| ancienneté de moins de 4 ans | 1 227 | 5 938 | 5 184 |
| ancienneté comprise entre 4 et 10 ans | 7 024 | 2 084 | 2 183 |
| ancienneté de plus de 10 ans | 7 025 | 9 666 | 10 877 |
| Sous-total | 15 276 | 17 688 | 18 244 |
| Comptes épargne-logement (CEL) | 2 334 | 2 351 | 2 356 |
| Total | 17 610 | 20 039 | 20 600 |

■ Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|
| ancienneté de moins de 4 ans | 201 | 292 | 432 |
| ancienneté comprise entre 4 et 10 ans | 235 | 319 | 389 |
| ancienneté de plus de 10 ans | 83 | 67 | 74 |
| Total | 519 | 678 | 895 |

■ Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

| (En M EUR) | 01.01.2005 | Dotations | Reprises | 31.12.2005 | Dotations | Reprises | 31.12.2006 |
|---------------------------------------|------------|------------|-----------|------------|-----------|------------|------------|
| Plans d'épargne-logement | | | | | | | |
| ancienneté de moins de 4 ans | 12 | 8 | 12 | 8 | 6 | 7 | 7 |
| ancienneté comprise entre 4 et 10 ans | - | - | - | - | 17 | 17 | - |
| ancienneté de plus de 10 ans | 261 | 83 | 74 | 270 | - | 176 | 94 |
| Sous-total | 273 | 91 | 86 | 278 | 23 | 200 | 101 |
| Comptes épargne-logement | 1 | 41 | 1 | 41 | - | 6 | 35 |
| Total | 274 | 132 | 87 | 319 | 23 | 206 | 136 |

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Le niveau actuel des taux d'intérêt est relativement bas par rapport aux taux d'intérêts des prêts potentiels futurs du portefeuille actuel du groupe Société Générale ; en conséquence,

c'est principalement l'engagement de rémunération à un taux fixé sur les anciennes générations de plans épargne-logement (plans épargne-logement de plus de 10 ans dont les taux de rémunération sont plus élevés que les taux de marché actuels) qui est actuellement générateur de la provision PEL/CEL.

Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 0,77 % des encours totaux au 31/12/2006.

■ Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 22

Provisions et dépréciations

■ Dépréciations d'actifs

(En M EUR)

| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Établissements de crédit | 45 | 71 | 77 |
| Crédits à la clientèle | 6 197 | 6 275 | 6 433 |
| Créances de location financement et assimilées | 235 | 231 | 219 |
| Groupes d'actifs homogènes | 1 025 | 939 | 967 |
| Actifs disponibles à la vente | 622 | 920 | 1 325 |
| Autres | 248 | 303 | 289 |
| Total | 8 372 | 8 739 | 9 310 |

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

| (En M EUR) | Stock au 31.12.2005 | Dotations | Reprises disponibles | Dotations nettes | Reprises utilisées | Change et variations de périmètre | Stock au 31.12.2006 |
|--|------------------------|--------------|-------------------------|------------------|-----------------------|---|------------------------|
| Établissements de crédit | 71 | 1 | (8) | (7) | (8) | (11) | 45 |
| Crédits à la clientèle | 6 275 | 2 018 | (1 405) | 613 | (660) | (31) | 6 197 |
| Créances de location financement et assimilées | 231 | 114 | (81) | 33 | (30) | 1 | 235 |
| Groupes d'actifs homogènes | 939 | 238 | (132) | 106 | - | (20) | 1 025 |
| Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾ | 920 | 46 | (389) | (343) | - | 45 | 622 |
| Autres ⁽¹⁾ | 303 | 106 | (107) | (1) | (51) | (3) | 248 |
| Total | 8 739 | 2 523 | (2 122) | 401 | (749) | (19) | 8 372 |

(1) Dont dotations nettes impactant le risque de contrepartie : (23) M EUR.

■ Provisions

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit | - | 10 | 14 |
| Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle | 128 | 173 | 228 |
| Provisions sur avantages au personnel | 1 172 | 1 251 | 1 218 |
| Provisions fiscales | 497 | 512 | 434 |
| Provisions pour autres risques et charges | 782 | 1 091 | 1 047 |
| Total | 2 579 | 3 037 | 2 941 |

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

| (En M EUR) | Stock au 31.12.2005 | Dotations | Reprises disponibles | Dotations nettes | Reprises utilisées | Effet de l'actualisation | Change et variations de périmètre | Stock au 31.12.2006 |
|---|------------------------|------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------|---|------------------------|
| Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit | 10 | - | (2) | (2) | - | - | (8) | - |
| Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle | 173 | 64 | (103) | (39) | - | - | (6) | 128 |
| Provisions sur avantages au personnel | 1 251 | 254 | (317) | (63) | - | - | (16) | 1 172 |
| Provisions fiscales | 512 | 210 | (66) | 144 | (29) | 3 | (133) | 497 |
| Provisions pour autres risques et charges ^{(2) (3)} | 1 091 | 110 | (334) | (224) | (223) | 2 | 136 | 782 |
| Total | 3 037 | 638 | (822) | (184) | (252) | 5 | (27) | 2 579 |

(2) Dont dotations nettes impactant le coût net du risque : (33) M EUR.

(3) Les provisions pour autres risques et charges comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 319 M EUR au 31.12.2005 et 136 M EUR au 31.12.2006 soit une dotation nette de (183) M EUR au titre de l'exercice 2006 pour le réseau France de la Société Générale et le Crédit du Nord.

Les conséquences estimées au 31 décembre 2006 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

Note 23

Avantages au personnel

■ Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes en 2006 se sont élevées à 502 M EUR.

■ Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

| | 31.12.2006 | | | | 31.12.2005 | | | | 01.01.2005 | | | |
|---|------------------------|----------------|-------------------------------|-------------------|------------------------|----------------|-------------------------------|-------------------|------------------------|----------------|-------------------------------|-------------------|
| | Postérieurs à l'emploi | | Autres avantages à long terme | Total des régimes | Postérieurs à l'emploi | | Autres avantages à long terme | Total des régimes | Postérieurs à l'emploi | | Autres avantages à long terme | Total des régimes |
| | Régimes de retraite | Autres régimes | | | Régimes de retraite | Autres régimes | | | Régimes de retraite | Autres régimes | | |
| (En M EUR) | | | | | | | | | | | | |
| Rappel des passifs bruts au bilan | 2 448 | 215 | 351 | 3 014 | 2 310 | 156 | 363 | 2 829 | 2 026 | 153 | 338 | 2 517 |
| Rappel des actifs du bilan | (1 985) | - | (78) | (2 063) | (1 754) | - | (49) | (1 803) | (1 537) | - | (47) | (1 584) |
| Solde net du bilan | 463 | 215 | 273 | 951 | 556 | 156 | 314 | 1 026 | 489 | 153 | 291 | 933 |
| Ventilation du solde net du bilan | | | | | | | | | | | | |
| Valeur actualisée des engagements financés | 2 236 | - | 78 | 2 314 | 2 176 | - | 83 | 2 259 | 1 854 | - | 72 | 1 926 |
| Juste valeur des actifs de financement | (2 075) | - | (78) | (2 153) | (1 924) | - | (49) | (1 973) | (1 757) | - | (47) | (1 804) |
| Solde des régimes financés (A) | 161 | - | - | 161 | 252 | - | 34 | 286 | 97 | - | 25 | 122 |
| Valeur actualisée des engagements non financés (B) | 276 | 216 | 273 | 765 | 308 | 159 | 280 | 747 | 242 | 156 | 266 | 664 |
| Autres montants comptabilisés au bilan (C) | | | | | | | | | | | | |
| Éléments non encore reconnus | | | | | | | | | | | | |
| Coûts des services passés non comptabilisés | 58 | - | - | 58 | 54 | - | - | 54 | 40 | - | - | 40 |
| Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés | 6 | 1 | - | 7 | 120 | 3 | - | 123 | 30 | 3 | - | 33 |
| Actifs distincts | (1) | - | - | (1) | (1) | - | - | (1) | (5) | - | - | (5) |
| Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs | (89) | - | - | (89) | (169) | - | - | (169) | (215) | - | - | (215) |
| Total des éléments non encore reconnus (D) | (26) | 1 | - | (25) | 4 | 3 | - | 7 | (150) | 3 | - | (147) |
| Solde (A) + (B) + (C) - (D) | 463 | 215 | 273 | 951 | 556 | 156 | 314 | 1 026 | 489 | 153 | 291 | 933 |

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS 19 (corridor).

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

Dans le Groupe, il y a 125 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 38 pays. 85 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent en France, Royaume Uni, Allemagne, États-Unis et Suisse.

Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des couvertures santé. Il y a 11 régimes localisés sur 7 pays, sachant que 90 % des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France.

Au 1^{er} janvier 2007, le régime de couverture santé de la SG Métropole a été réformé et le passif correspondant (170 M EUR) a été réglé définitivement à l'organisme d'assurance (mutuelle Société Générale) en charge de la gestion du régime. Dans cette perspective, la Société Générale a constaté durant l'exercice 2006 une provision additionnelle de 61 M EUR.

Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps. Il y a 80 régimes répartis sur 23 pays. 75 % du passif brut de ces régimes concernent des régimes situés en France.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

4. Information sur les actifs de financement

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 44 % d'obligations, 40 % d'actions, 9 % de monétaire et 7 % autres.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 111 M EUR dont 89 M EUR non reconnus.

5. Les cotisations employeurs devant être versées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2007 sont estimées à 80 M EUR.

6. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été, en M EUR :

| | Avantages postérieurs à l'emploi | | | | | | | | | | | |
|--------------------|----------------------------------|------------|------------|----------------|------------|------------|-------------------------------|------------|------------|-------------------|------------|------------|
| | Régimes de retraite | | | Autres régimes | | | Autres avantages à long terme | | | Total des régimes | | |
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
| Actifs des régimes | 175 | 204 | 112 | - | - | - | 5 | 7 | 4 | 180 | 211 | 116 |

RÉCONCILIATION DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT

| (En M EUR) | Avantages postérieurs à l'emploi | | | | | | | | | | | |
|---|----------------------------------|------------|------------|----------------|------------|------------|-------------------------------|------------|------------|-------------------|------------|------------|
| | Régimes de retraite | | | Autres régimes | | | Autres avantages à long terme | | | Total des régimes | | |
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
| Coût des services de l'année y compris charges sociales | 70 | 68 | 51 | 8 | 6 | 3 | 50 | 52 | 77 | 128 | 126 | 131 |
| Cotisations salariales | (3) | (2) | (2) | - | - | - | - | - | - | (3) | (2) | (2) |
| Coût financier | 106 | 102 | 94 | 6 | 7 | 7 | 5 | 6 | 6 | 117 | 115 | 107 |
| Rendement attendu des actifs des régimes | (107) | (102) | (80) | - | - | - | (3) | (3) | (3) | (110) | (105) | (83) |
| Rendement attendu des actifs distincts | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coût des services passés comptabilisés | 5 | 30 | 3 | - | - | - | - | - | - | 5 | 30 | 3 |
| Écarts actuariels | 5 | 31 | - | 2 | (1) | - | (7) | 4 | - | - | 34 | - |
| Effet des liquidations/réductions de services futurs | - | (1) | - | 60 | - | - | (1) | 4 | - | 59 | 3 | - |
| Effet du changement du plafond d'actifs | 6 | 3 | - | - | - | - | - | - | - | 6 | 3 | - |
| Transfert d'actifs non reconnus | - | - | - | - | - | - | - | - | 4 | - | - | 4 |
| Total net des charges du régime | 82 | 129 | 66 | 76 | 12 | 10 | 44 | 63 | 84 | 202 | 204 | 160 |

• Variations de la valeur actuelle des obligations

| (En M EUR) | 2006 | | | 2005 | | | 2004 | | |
|---|------------------------|----------------|-------------------|------------------------|----------------|-------------------|------------------------|----------------|-------------------|
| | Postérieurs à l'emploi | | | Postérieurs à l'emploi | | | Postérieurs à l'emploi | | |
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Total des régimes | Régimes de retraite | Autres régimes | Total des régimes | Régimes de retraite | Autres régimes | Total des régimes |
| Valeur au 01.01 | 2 483 | 159 | 2 642 | 2 096 | 155 | 2 251 | 1 928 | 150 | 2 078 |
| Coût des services rendus au cours de la période y.c. charges sociales | 70 | 8 | 78 | 68 | 6 | 74 | 51 | 3 | 54 |
| Coût financier | 106 | 6 | 112 | 102 | 7 | 109 | 94 | 7 | 101 |
| Cotisations salariales | (3) | - | (3) | (2) | - | (2) | (2) | - | (2) |
| Écarts actuariels générés dans l'exercice | (32) | (1) | (33) | 262 | - | 262 | 91 | 3 | 94 |
| Conversion en devises | (6) | (2) | (8) | 34 | 1 | 35 | (3) | - | (3) |
| Prestations servies | (96) | (10) | (106) | (105) | (10) | (115) | (92) | (8) | (100) |
| Coût des services passés générés dans l'exercice | 9 | - | 9 | 41 | - | 41 | - | - | - |
| Modification du périmètre de consolidation | (4) | (2) | (6) | 6 | - | 6 | 29 | - | 29 |
| Transferts, réductions et autres | (15) | 58 | 43 | (19) | - | (19) | - | - | - |
| Valeur au 31.12 | 2 512 | 216 | 2 728 | 2 483 | 159 | 2 642 | 2 096 | 155 | 2 251 |

• Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

| | 2006 | | | 2005 | | | 2004 | | |
|--|------------------------|----------------|-------------------|------------------------|----------------|-------------------|------------------------|----------------|-------------------|
| | Postérieurs à l'emploi | | | Postérieurs à l'emploi | | | Postérieurs à l'emploi | | |
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Total des régimes | Régimes de retraite | Autres régimes | Total des régimes | Régimes de retraite | Autres régimes | Total des régimes |
| (En M EUR) | | | | | | | | | |
| Valeur au 01.01 | 1 924 | - | 1 924 | 1 757 | - | 1 757 | 1 665 | - | 1 665 |
| Rendement attendu des actifs de régime | 107 | - | 107 | 102 | - | 102 | 80 | - | 80 |
| Rendement attendu des actifs distincts | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Écarts actuariels générés dans l'exercice | 72 | - | 72 | 84 | - | 84 | 46 | - | 46 |
| Conversion en devises | (2) | - | (2) | 22 | - | 22 | - | - | - |
| Cotisations salariales | 3 | - | 3 | 3 | - | 3 | - | - | - |
| Cotisations patronales | 132 | - | 132 | 41 | - | 41 | 40 | - | 40 |
| Prestations servies | (78) | - | (78) | (71) | - | (71) | (74) | - | (74) |
| Modification du périmètre de consolidation | - | - | - | 2 | - | 2 | - | - | - |
| Transferts, réductions et autres | (83) | - | (83) | (16) | - | (16) | - | - | - |
| Valeur au 31.12 | 2 075 | - | 2 075 | 1 924 | - | 1 924 | 1 757 | - | 1 757 |

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2004 |
|---|------------|------------|------------|
| Taux d'escompte | | | |
| Europe | 4,50 % | 4,00 % | 4,10 % |
| Amériques | 5,20 % | 5,00 % | 4,90 % |
| Asie-Océanie-Afrique | 4,30 % | 3,20 % | 3,60 % |
| Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement | | | |
| Europe | 5,87 % | 6,00 % | 5,60 % |
| Amériques | 6,50 % | 6,50 % | 6,50 % |
| Asie-Océanie-Afrique | 2,50 % | 2,05 % | 1,25 % |
| Taux de croissance net d'inflation des masses salariales | | | |
| Europe | 1,00 % | 1,00 % | 1,50 % |
| Amériques | 2 % | 2 % | 2 % |
| Asie-Océanie-Afrique | 1,80 % | 1,80 % | 1,80 % |
| Taux de croissance des dépenses médicales | | | |
| Europe | 4,63 % | 4,55 % | 4,70 % |
| Amériques | NA | NA | NA |
| Asie-Océanie-Afrique | 3,50 % | 2,40 % | 1,70 % |
| Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années) | | | |
| Europe | 11,5 | 11,5 | 10,7 |
| Amériques | 9,5 | 9,4 | 9,5 |
| Asie-Océanie-Afrique | 11 | 13,7 | 12,3 |

Notes :

1. L'amplitude des taux d'escompte est expliquée par l'amplitude des durations des régimes à laquelle s'ajoute des niveaux de taux différents à l'intérieur d'une même zone géographique comme l'Europe et l'Asie.
2. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

| | 2006 | | | 2005 | | | 2004 | | |
|--|---------------------|------------------|----------------|---------------------|------------------|----------------|---------------------|------------------|----------------|
| | Régimes de retraite | Régimes de santé | Autres régimes | Régimes de retraite | Régimes de santé | Autres régimes | Régimes de retraite | Régimes de santé | Autres régimes |
| <i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i> | | | | | | | | | |
| Variation de +1 % du taux d'escompte | | | | | | | | | |
| Impact sur la VA des engagements au 31 décembre | - 14 % | - 14 % | - 6 % | - 14 % | - 15 % | - 6 % | - 11 % | - 15 % | - 3 % |
| Impact sur le total net des charges des régimes | - 19 % | - 8 % | - 34 % | - 19 % | - 7 % | - 77 % | - 6 % | - 8 % | - 37 % |
| Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement | | | | | | | | | |
| Impact sur les actifs du régime au 31 décembre | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % |
| Impact sur le total net des charges des régimes | - 21 % | NA | - 3 % | - 14 % | NA | - 4 % | - 11 % | NA | 0 % |
| Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales | | | | | | | | | |
| Impact sur la VA des engagements au 31 décembre | 5 % | NA | 5 % | 5 % | NA | 6 % | 6 % | NA | 2 % |
| Impact sur le total net des charges des régimes | 17 % | NA | 39 % | 16 % | NA | 93 % | 14 % | NA | 39 % |
| Variation de +1 % du taux de croissance des dépenses médicales | | | | | | | | | |
| Impact sur la VA des engagements au 31 décembre | | 15 % | | | 18 % | | | 13 % | |
| Impact sur le total net des charges des régimes | | 19 % | | | 29 % | | | 16 % | |

AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

| <i>(En M EUR)</i> | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|------------|------------|------------|
| Valeur actualisée de l'obligation | 2 512 | 2 484 | 2 096 |
| Juste valeur des actifs de régime | 2 075 | 1 924 | 1 757 |
| Déficit/(excédent) | 437 | 560 | 339 |
| Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain) | (11) | (23) | |
| Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain) | (67) | (84) | |

Note 24

Dettes subordonnées

(En M EUR)

| Devises d'émission | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Autres | Encours 31.12.2006 | Encours 31.12.2005 | Encours 01.01.2005 |
|--|--------------|------------|------------|------------|------------|--------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Titres subordonnés | | | | | | | | | |
| EUR | 678 | 121 | 313 | 616 | 439 | 5 837 | 8 004 | 8 221 | 8 344 |
| USD | 304 | - | - | - | - | 1 631 | 1 935 | 1 657 | 1 642 |
| GBP | - | - | - | - | - | 893 | 893 | 1 022 | 993 |
| Autres devises | - | 54 | - | - | - | 94 | 148 | 228 | 157 |
| Sous-total | 982 | 175 | 313 | 616 | 439 | 8 455 | 10 980 | 11 128 | 11 136 |
| Dettes subordonnées | | | | | | | | | |
| EUR | - | - | - | - | 8 | 29 | 37 | 29 | 29 |
| USD | - | - | - | - | - | - | - | 30 | 56 |
| Autres devises | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 |
| Sous-total | - | - | - | - | 8 | 29 | 37 | 59 | 87 |
| Dettes rattachées | 274 | - | - | - | - | - | 274 | 262 | 276 |
| Total hors réévaluation des éléments couverts | 1 256 | 175 | 313 | 616 | 447 | 8 484 | 11 291 | 11 449 | 11 499 |
| Réévaluation des éléments couverts | | | | | | | 222 | 634 | 637 |
| Total | | | | | | | 11 513 | 12 083 | 12 136 |

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 11 751 M EUR au 31.12.2006 (12 239 M EUR au 31.12.05).

Comme indiqué dans le tableau d'évolution des capitaux propres et dans la note 1, un reclassement de dettes subordonnées à capitaux propres part du groupe a été effectué pour un montant de 450 M EUR au 1^{er} janvier 2005 et de 478 M EUR au 31 décembre 2005.

Le Groupe a décidé d'exercer en 2007 l'option de remboursement anticipé des TSDI pour lesquels cette possibilité existe. Le nominal des TSDI maintenus à ce titre dans les dettes subordonnées s'élève à 532 M EUR.

Note 25

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel

(En nombre d'actions)

| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Actions ordinaires | 461 424 562 | 434 288 181 | 445 153 159 |
| – dont actions détenues en propre (sans droits de vote) ⁽¹⁾ | - | 26 911 655 | 39 337 919 |
| – dont actions détenues en propre (avec droits de vote) ⁽¹⁾ | 22 939 831 | - | - |
| – dont actions détenues par le personnel | 32 424 638 | 32 831 211 | 33 024 632 |

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Note 26

Engagements

■ Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|------------|------------|------------|
| Engagements de financement | | | |
| En faveur d'établissements de crédit | 19 279 | 13 493 | 9 074 |
| En faveur de la clientèle ⁽¹⁾ | | | |
| Facilités d'émission | 100 | 82 | 91 |
| Ouvertures de crédits confirmés | 146 194 | 134 722 | 97 285 |
| Autres | 1 726 | 1 053 | 781 |
| Engagements de garantie | | | |
| Donnés aux établissements de crédit | 31 694 | 4 938 | 1 733 |
| Donnés à la clientèle ⁽¹⁾⁽²⁾ | 67 114 | 54 942 | 44 896 |
| Engagements sur titres | | | |
| Titres à livrer | 28 663 | 30 151 | 14 617 |

ENGAGEMENTS REÇUS

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---|------------|------------|------------|
| Engagements de financement | | | |
| Reçus d'établissements de crédit | 17 526 | 10 643 | 8 574 |
| Engagements de garantie | | | |
| Reçus d'établissements de crédit | 58 352 | 59 367 | 35 908 |
| Autres engagements reçus ⁽³⁾ | 49 854 | 44 073 | 39 082 |
| Engagements sur titres | | | |
| Titres à recevoir | 32 783 | 40 922 | 15 717 |

(1) Au 31 décembre 2006, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation et autres sociétés ad hoc s'élèvent respectivement à 29,5 Md EUR et à 0,7 Md EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'État, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 28,3 Md EUR au 31.12.06 contre 30,7 Md EUR au 31.12.05. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie.

■ Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

| (En M EUR) | 31.12.2006 | | 31.12.2005 | | 01.01.2005 | |
|--|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Opérations de trading | Opérations de couverture | Opérations de trading | Opérations de couverture | Opérations de trading | Opérations de couverture |
| Instruments de taux d'intérêts | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | | | |
| Swaps | 5 566 581 | 216 633 | 4 130 135 | 118 209 | 3 272 860 | 112 948 |
| Contrats à terme de taux | 1 454 300 | 20 | 1 132 152 | 175 | 975 692 | 1 076 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 2 397 826 | 16 357 | 1 930 518 | 912 | 1 445 148 | 5 029 |
| Instruments de change | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | | | |
| | 685 824 | 37 514 | 567 435 | 11 870 | 522 465 | 2 961 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 205 201 | - | 378 819 | - | 351 719 | - |
| Instruments sur actions et indices | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | | | |
| | 231 930 | - | 89 741 | - | 26 119 | - |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 646 448 | 148 | 588 982 | 173 | 330 613 | 7 741 |
| Instruments sur matières premières | | | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | | | |
| | 155 635 | - | 152 097 | - | 112 833 | - |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 154 586 | - | 231 016 | - | 80 992 | - |
| Dérivés de crédit | 991 383 | - | 348 086 | - | 131 547 | - |
| Autres instruments financiers à terme | 16 826 | - | 13 608 | - | 15 398 | 50 |

■ Équivalent risque de crédit

L'équivalent risque de crédit de ces opérations, déterminé conformément aux méthodes préconisées par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de solvabilité international, s'élève par contrepartie à :

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Gouvernements et banques centrales OCDE | 993 | 674 | 758 |
| Établissements de crédit et administrations locales OCDE | 23 176 | 19 116 | 15 786 |
| Clientèle | 15 407 | 12 948 | 8 825 |
| Établissements de crédit et banques centrales hors OCDE | 657 | 526 | 590 |
| Total (après prise en compte des accords de netting) | 40 233 | 33 264 | 25 959 |

Les accords de compensation ont réduit l'équivalent de risque de crédit de 102 921 M EUR au 31 décembre 2006 contre 96 977 M EUR au 31 décembre 2005.

OPÉRATIONS DE TITRISATION

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Ces véhicules ne sont pas consolidés, le Groupe n'en ayant pas le contrôle.

Au 31 décembre 2006, il existe 6 véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Asset One, Homes, ACE Australia, ACE Canada)

structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 19 815 M EUR.

Le risque de défaillance sur ces actifs est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 731 M EUR. Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 29 237 M EUR à cette même date.

Note 27

Actifs remis et reçus en garantie

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Actifs remis en garantie | | | |
| Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs | 25 884 | 16 274 | 3 355 |
| Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers | 10 687 | 10 306 | 6 421 |
| Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors bilan | 385 | 341 | 253 |
| Total | 36 956 | 26 921 | 10 029 |
| Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer | | | |
| Juste valeur des titres reçus en pension livrée | 46 831 | 34 812 | 49 284 |

Note 28

Échéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

■ Échéances des actifs et passifs financiers

| (En M EUR au 31.12.06) | Jusqu'à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--|----------------|------------------|----------------|----------------|----------------|
| EMPLOIS | | | | | |
| Caisse et Banques centrales | 9 358 | - | - | - | 9 358 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 306 073 | 119 355 | 9 016 | 18 763 | 453 207 |
| Instruments dérivés de couverture | 3 668 | - | - | - | 3 668 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 17 862 | 10 421 | 16 799 | 33 672 | 78 754 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 48 960 | 6 443 | 10 644 | 2 110 | 68 157 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 66 868 | 34 712 | 91 396 | 70 571 | 263 547 |
| Opérations de location financement et assimilées | 2 424 | 4 732 | 12 038 | 5 833 | 25 027 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | (20) | - | - | - | (20) |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 68 | 131 | 584 | 676 | 1 459 |
| Total Emplois | 455 261 | 175 794 | 140 477 | 131 625 | 903 157 |
| RESSOURCES | | | | | |
| Banques centrales | 4 183 | - | - | - | 4 183 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 188 733 | 69 211 | 21 217 | 19 532 | 298 693 |
| Instruments dérivés de couverture | 2 826 | - | - | - | 2 826 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 109 932 | 13 543 | 3 799 | 2 561 | 129 835 |
| Dettes envers la clientèle | 221 402 | 14 387 | 23 058 | 8 550 | 267 397 |
| Dettes représentées par un titre | 62 494 | 20 180 | 12 428 | 5 270 | 100 372 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 143 | - | - | - | 143 |
| Total Ressources | 589 713 | 117 321 | 60 502 | 35 913 | 803 449 |

■ Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

(En M EUR au 31.12.06)

| | De 0 à 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--|-------------|--------------|---------------|------------------|
| Instruments de taux d'intérêts | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | | | | |
| Swaps | 2 259 832 | 2 065 471 | 1 457 911 | 5 783 214 |
| Contrats à terme de taux | 1 211 855 | 242 432 | 33 | 1 454 320 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 981 657 | 930 952 | 501 574 | 2 414 183 |
| Instruments de change | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | 528 768 | 127 343 | 67 227 | 723 338 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 184 224 | 16 349 | 4 628 | 205 201 |
| Instruments sur actions et indices | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | 175 266 | 55 657 | 1 007 | 231 930 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 343 540 | 265 875 | 37 181 | 646 596 |
| Instruments sur matières premières | | | | |
| <i>Instruments fermes</i> | 111 763 | 41 051 | 2 821 | 155 635 |
| <i>Instruments conditionnels</i> | 112 546 | 41 365 | 675 | 154 586 |
| Dérivés de crédit | 47 875 | 599 286 | 344 222 | 991 383 |
| Autres instruments financiers à terme | 16 250 | 558 | 18 | 16 826 |

Note 29

Opérations en devises

(En M EUR)

| | 31.12.2006 | | | | 31.12.2005 | | | | 01.01.2005 | | | |
|----------------|----------------|----------------|--------------------|------------------|----------------|----------------|--------------------|------------------|----------------|----------------|--------------------|------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir | Devises à livrer | Actif | Passif | Devises à recevoir | Devises à livrer | Actif | Passif | Devises à recevoir | Devises à livrer |
| EUR | 533 154 | 530 927 | 13 151 | 10 223 | 467 709 | 459 823 | 9 831 | 7 950 | 402 206 | 385 497 | 6 168 | 6 686 |
| USD | 249 846 | 265 322 | 19 242 | 22 147 | 230 767 | 232 107 | 12 937 | 15 242 | 162 980 | 186 814 | 11 334 | 14 964 |
| GBP | 29 532 | 30 722 | 6 306 | 3 811 | 26 831 | 34 765 | 1 400 | 2 250 | 21 870 | 24 940 | 1 801 | 2 013 |
| JPY | 37 244 | 35 237 | 2 743 | 4 674 | 30 470 | 29 080 | 2 757 | 2 065 | 19 800 | 14 368 | 7 587 | 3 420 |
| Autres devises | 107 065 | 94 633 | 7 977 | 8 906 | 79 357 | 79 359 | 5 284 | 5 258 | 65 871 | 61 108 | 4 179 | 4 122 |
| Total | 956 841 | 956 841 | 49 419 | 49 761 | 835 134 | 835 134 | 32 209 | 32 765 | 672 727 | 672 727 | 31 069 | 31 205 |

Note 30

Activités d'assurance

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte | 21 010 | 17 738 | 14 657 |
| Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie | 43 341 | 39 336 | 34 007 |
| - dont provisions pour participation aux bénéfices différés | 2 170 | 3 174 | 2 251 |
| Provisions techniques des contrats d'assurance non vie | 232 | 205 | 141 |
| Total | 64 583 | 57 279 | 48 805 |
| Part des réassureurs | 295 | 328 | 232 |
| Provisions techniques nettes de la part des réassureurs | 64 288 | 56 951 | 48 573 |

■ Tableau de variation des provisions techniques des entreprises d'assurance

| (En M EUR) | Provisions techniques des contrats en unités de compte | Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie | Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie |
|--|---|--|---|
| Provisions d'ouverture 01.01.2006 | 17 738 | 39 336 | 205 |
| Charge des provisions d'assurance | 2 528 | 3 227 | 26 |
| Revalorisation des contrats | 1 025 | - | - |
| Chargements prélevés sur les contrats | (118) | - | - |
| Transferts et arbitrages | (202) | 200 | - |
| Entrées de portefeuilles | - | - | - |
| Participation aux résultats | 54 | 565 | - |
| Autres | (15) | 13 | 1 |
| Provisions de clôture 31.12.2006 | 21 010 | 43 341 | 232 |

■ Placements nets des entreprises d'assurance

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ⁽¹⁾ | 28 014 | 23 797 | 19 103 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 332 | 347 | 341 |
| Obligations et autres instruments de dettes | 8 986 | 8 262 | 7 891 |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 18 696 | 15 188 | 10 871 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 39 312 | 35 757 | 31 193 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 45 | 125 | 39 |
| Obligations et autres instruments de dettes | 36 085 | 33 005 | 29 033 |
| Actions et autres instruments de capitaux propres | 3 182 | 2 627 | 2 121 |
| Placements immobiliers | 400 | 238 | 189 |
| Total | 67 726 | 59 792 | 50 485 |

(1) Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont quasi exclusivement composés d'actifs à la juste valeur sur option par résultat. Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance vie du Groupe sont évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférent. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

■ Résultat technique des entreprises d'assurance

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2004 ⁽¹⁾ |
|--|------------|------------|---------------------------|
| Primes | 10 458 | 8 853 | 7 488 |
| Charges de prestations (y compris variations de provisions) | (11 146) | (10 311) | (7 785) |
| Produits nets des placements | 1 497 | 2 192 | 1 083 |
| Autres produits (charges) nets techniques | (444) | (427) | (532) |
| Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe | 365 | 307 | 254 |
| Élimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾ | 329 | 175 | 228 |
| Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe | 694 | 482 | 482 |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

(2) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

■ Produits nets de commissions ⁽³⁾

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2004 ⁽¹⁾ |
|--|------------|------------|---------------------------|
| Commissions et honoraires reçus | | | |
| - Chargements d'acquisition | 200 | 179 | 160 |
| - Chargements de gestion | 491 | 440 | 343 |
| - Autres | 48 | 45 | 37 |
| Commissions et honoraires payés | | | |
| - Chargements d'acquisition | (172) | (141) | (117) |
| - Chargements de gestion | (198) | (190) | (146) |
| - Autres | (9) | (23) | (21) |
| Total des commissions et honoraires | 360 | 310 | 256 |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

(3) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

■ Gestion des risques d'assurance vie

En assurance vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise des risques liés aux marchés financiers est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...), sont étudiés au sein de la ligne-métier assurance vie. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction Générale du Groupe Société Générale lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse est organisée autour de quelques grands principes :

- surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la duration du passif rapportée à la duration de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques liés aux réinvestissements ;
- surveillance étroite des marchés action et simulations de scénarios de *stress* ;
- couverture des risques de taux par des instruments financiers.

La maîtrise de ces risques est une des préoccupations essentielles de la ligne métier assurance. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de reportings réguliers auprès des Directions Générales des entités concernées et des Directions Générales des lignes-métiers.

Note 31

Produits et charges d'intérêts

| (En M EUR) | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
|--|-----------------|-----------------|---------------------|
| Opérations avec les établissements de crédits | 5 372 | 3 052 | 4 008 |
| Comptes à vue et prêts interbancaires | 2 844 | 1 683 | 1 599 |
| Titres et valeurs reçus en pension | 2 528 | 1 369 | 2 409 |
| Opérations avec la clientèle | 13 758 | 10 945 | 12 145 |
| Créances commerciales | 1 038 | 885 | 692 |
| Autres concours à la clientèle ⁽²⁾ | 10 819 | 8 658 | 7 626 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 862 | 696 | 626 |
| Titres et valeurs reçus en pension | 1 039 | 706 | 1 544 |
| Autres produits | - | - | 1 657 |
| Opérations sur instruments financiers | 9 584 | 5 916 | 3 993 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2 492 | 2 297 | N/A |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 110 | 185 | N/A |
| Prêts de titres | 244 | 79 | N/A |
| Dérivés de couverture | 6 738 | 3 355 | N/A |
| Opérations de location-financement | 1 342 | 1 188 | 1 689 |
| Location-financement immobilier | 315 | 281 | 491 |
| Location-financement mobilier | 1 027 | 907 | 1 198 |
| Total produits d'intérêts | 30 056 | 21 101 | 21 835 |
| Opérations avec les établissements de crédits | (7 401) | (4 160) | (4 884) |
| Emprunts interbancaires | (6 011) | (3 603) | (2 391) |
| Titres et valeurs donnés en pension | (1 390) | (557) | (2 493) |
| Opérations avec la clientèle | (9 197) | (6 627) | (6 064) |
| Comptes d'épargne à régime spécial | (1 024) | (1 308) | (1 224) |
| Autres dettes envers la clientèle | (6 825) | (4 268) | (2 433) |
| Titres et valeurs donnés en pension | (1 348) | (1 051) | (2 407) |
| Opérations sur instruments financiers | (10 341) | (5 861) | (4 751) |
| Dettes représentées par des titres | (3 426) | (2 224) | N/A |
| Dettes subordonnées et convertibles | (615) | (631) | N/A |
| Emprunts de titres | (36) | (40) | N/A |
| Dérivés de couverture | (6 264) | (2 966) | N/A |
| Autres charges d'intérêts | (5) | (8) | (5) |
| Total charges d'intérêts ⁽³⁾ | (26 944) | (16 656) | (15 704) |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

(2) *Détail des autres concours à la clientèle:*

| | | | |
|---------------------------------|---------------|--------------|--------------|
| - Crédits de trésorerie | 3 873 | 2 795 | 2 216 |
| - Crédits à l'exportation | 255 | 261 | 211 |
| - Crédits d'équipement | 1 840 | 1 623 | 1 622 |
| - Crédits à l'habitat | 2 753 | 2 393 | 2 194 |
| - Autres crédits à la clientèle | 2 098 | 1 586 | 1 383 |
| Total | 10 819 | 8 658 | 7 626 |

(3) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (note N° 33). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 32

Produits et charges de commissions

| (En M EUR) | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
|--|----------------|----------------|---------------------|
| Produits de commissions | | | |
| Opérations avec les établissements de crédit | 133 | 123 | 145 |
| Opérations avec la clientèle | 2 237 | 1 967 | 1 624 |
| Opérations sur titres | 816 | 661 | 585 |
| Opérations sur marchés primaires | 246 | 205 | 160 |
| Opérations de change et sur instruments financiers dérivés | 822 | 604 | 509 |
| Engagements de financement et de garantie | 505 | 489 | 459 |
| Prestations de services | 4 299 | 3 770 | 3 376 |
| Autres | 184 | 185 | 248 |
| Total des produits | 9 242 | 8 004 | 7 106 |
| Charges de commissions | | | |
| Opérations avec les établissements de crédit | (189) | (163) | (164) |
| Opérations sur titres | (418) | (365) | (381) |
| Opérations de change et sur instruments financiers dérivés | (618) | (468) | (383) |
| Engagements de financement et de garantie | (202) | (182) | (341) |
| Autres | (962) | (744) | (562) |
| Total des charges | (2 389) | (1 922) | (1 831) |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

Note 33

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (En M EUR) | 2006 | 2005 |
|---|---------------|--------------|
| Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction | 22 056 | 16 861 |
| Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option | 557 | (165) |
| Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction | (10 799) | (7 690) |
| Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option | (177) | 268 |
| Résultat sur instruments financiers dérivés et réévaluation des éléments couverts | (1 878) | (2 817) |
| Résultat net des opérations de change | 601 | 569 |
| Total ⁽¹⁾ | 10 360 | 7 026 |

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers ni les coupons sur titres à revenu fixe du portefeuille de transaction, qui sont présentés parmi les charges et produits d'intérêts.

Note 34

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (En M EUR) | 2006 | 2005 |
|--|------------|------------|
| Activité courante | | |
| Plus-value de cession | 150 | 122 |
| Moins-value de cession | (22) | (41) |
| Pertes de valeur des titres à revenu variable | (8) | (1) |
| Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance) | 9 | 11 |
| Sous-total | 129 | 91 |
| Titres à revenu variable détenus à long terme | | |
| Plus-value de cession | 532 | 430 |
| Moins-value de cession | (17) | (4) |
| Pertes de valeur des titres à revenu variable | (20) | (45) |
| Sous-total | 495 | 381 |
| Total | 624 | 472 |

Note 35

Produits et charges des autres activités

| (En M EUR) | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
|--|-----------------|-----------------|---------------------|
| Produits des autres activités | | | |
| Opérations de promotion immobilière | 64 | 58 | 155 |
| Activités de location immobilière | 90 | 83 | 118 |
| Activités de location mobilière | 3 576 | 2 909 | 2 842 |
| Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance) | 13 033 | 11 738 | 11 384 |
| Sous-total | 16 763 | 14 788 | 14 499 |
| Charges des autres activités | | | |
| Opérations de promotion immobilière | - | - | (115) |
| Activités de location immobilière | (44) | (33) | (359) |
| Activités de location mobilière | (3 072) | (2 448) | (2 762) |
| Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance) | (12 472) | (11 422) | (10 753) |
| Sous-total | (15 588) | (13 903) | (13 989) |
| Total net | 1 175 | 885 | 510 |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

Note 36

Frais de personnel

| (En M EUR) | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
|---|----------------|----------------|---------------------|
| Rémunérations du personnel ⁽²⁾ | (5 948) | (5 328) | (4 862) |
| Charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽²⁾ | (1 147) | (977) | (859) |
| Charges de retraite - régimes à cotisations définies | (502) | (435) | (438) |
| Charges de retraite - régimes à prestations définies | (77) | (115) | (61) |
| Autres charges sociales et fiscales | (329) | (303) | (313) |
| Participation, intéressement, abondement et décote | (347) | (311) | (210) |
| Total | (8 350) | (7 469) | (6 743) |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4

(2) Dont (2 156) M EUR au 31.12.06 au titre des rémunérations variables contre (1 719) M EUR au 31.12.05.

| | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|----------------|----------------|---------------|
| Effectif moyen | | | |
| - France | 54 718 | 52 809 | 51 753 |
| - Étranger | 60 416 | 47 377 | 41 606 |
| Total | 115 134 | 100 186 | 93 359 |

Note 37

Plans d'avantages en actions

■ Montant de la charge enregistrée en résultat

| (En M EUR) | 31.12.2006 | | | 31.12.2005 | | | 31.12.2004 | | |
|--|------------------------------|-----------------------------|-------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | Part à dénouement en espèces | Part à dénouement en titres | Total des régimes | Part à dénouement en espèces | Part à dénouement en titres | Total des régimes | Part à dénouement en espèces | Part à dénouement en titres | Total des régimes |
| Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions | | 31,9 | 31,9 | | 21,5 | 21,5 | | 7,3 | 7,3 |
| Charges nettes provenant des plans d'options | 147,9 | 91,9 | 239,8 | 148,4 | 62,4 | 210,8 | 1,6 | 35,4 | 37,0 |

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

■ Description des plans d'options - Société Générale

LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS.

• Options d'achat

| Émetteur | Société Générale | Société Générale | Société Générale | Société Générale | Société Générale | Société Générale pour TCW |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Année | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2006 |
| Type de plan | options d'achat | options d'achat | options d'achat | options d'achat | options d'achat | options d'achat |
| Autorisation des actionnaires | 13/05/1997 | 23/04/2002 | 23/04/2002 | 29/04/2004 | 29/04/2004 | 29/04/2004 |
| Décision du Conseil d'Administration | 16/01/2002 | 22/04/2003 | 14/01/2004 | 13/01/2005 | 18/01/2006 | 25/04/2006 |
| Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾ | 3 553 549 | 3 910 662 | 3 814 026 | 4 067 716 | 1 548 218 | 138 503 |
| Durée de validité des options | 7 ans | 7 ans | 7 ans | 7 ans | 7 ans | 7 ans |
| Modalités de règlement | titres Société Générale | titres Société Générale | titres Société Générale | titres Société Générale | titres Société Générale | titres Société Générale |
| Période d'acquisition des droits | 16/01/2002 - 16/01/2005 | 22/04/2003 - 22/04/2006 | 14/01/2004 - 14/01/2007 | 13/01/2005 - 13/01/2008 | 18/01/2006 - 18/01/2009 | 25/04/2006 - 25/04/2009 |
| Conditions de performance | non | non | non | non | non | non |
| Conditions en cas de départ du Groupe | perte | perte | perte | perte | perte | perte |
| Conditions en cas de licenciement | perte | perte | perte | perte | perte | perte |
| Conditions en cas de départ à la retraite | maintien | maintien | maintien | maintien | maintien | maintien |
| Cas de décès | maintien 6 mois | maintien 6 mois | maintien 6 mois | maintien 6 mois | maintien 6 mois | maintien 6 mois |
| Cours du titre à l'attribution (EUR) (moyenne des 20 dernières cotations) ⁽¹⁾ | 62,08 | 51,65 | 69,53 | 74,50 | 104,85 | 121,52 |
| Décote | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Prix d'attribution (EUR) ⁽¹⁾ | 62,08 | 51,65 | 69,53 | 74,50 | 104,85 | 121,52 |
| Options non attribuées | - | - | - | - | - | - |
| Options exercées | 2 086 222 | 1 059 063 | 2 000 | 4 000 | 2 174 | - |
| Options perdues au 31/12/2006 | 283 574 | 186 146 | 91 870 | 92 533 | 22 037 | 680 |
| Options restantes au 31/12/2006 | 1 183 753 | 2 665 453 | 3 720 156 | 3 971 183 | 1 524 007 | 137 823 |
| Nombre d'actions réservées au 31/12/2006 | 1 183 753 | 2 665 453 | 3 720 156 | ⁽²⁾ | ⁽²⁾ | 137 823 |
| Cours des actions réservées (EUR) | 63,18 | 51,03 | 50,35 | ⁽²⁾ | ⁽²⁾ | 124,1 |
| Valeur des actions réservées (M EUR) | 75 | 136 | 187 | ⁽²⁾ | ⁽²⁾ | 17 |
| 1 ^{re} date de cession | 16/01/2006 | 22/04/2007 | 14/01/2008 | 13/01/2009 | 18/01/2010 | 25/04/2009 |
| Période d'interdiction de cession | 1 an | 1 an | 1 an | 1 an | 1 an | - |
| Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution) | 28 % | 25 % | 21 % | 17 % | 16 % | 17 % |
| Méthode de valorisation utilisée | Monte Carlo | Monte Carlo | Monte Carlo | Monte Carlo | Monte Carlo | Monte Carlo |

⁽¹⁾ Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

⁽²⁾ Les plans d'options d'achat 2005 et 2006 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

- Attribution gratuite d'actions

| | |
|---|--|
| Émetteur | Société Générale |
| Année | 2006 |
| Type de plan | attribution gratuite d'actions |
| Autorisation des actionnaires | 09/05/2005 |
| Décision du Conseil d'Administration | 18/01/2006 |
| Nombre d'actions attribuées | 726 666 |
| Modalités de règlement | titres Société Générale |
| Période d'acquisition des droits | 18/01/2006-31/03/2008 18/01/2006-31/03/2009 |
| Conditions de performance | conditions sur ROE pour une liste d'attributaires |
| Conditions en cas de départ du Groupe | perte |
| Conditions en cas de licenciement | perte |
| Conditions en cas de départ à la retraite | maintien |
| Cas de décès | maintien 6 mois |

| | |
|---|--|
| Cours du titre à l'attribution (EUR) | 103,6 |
| Actions exercées | 240 |
| Actions perdues au 31/12/2006 | 26 967 |
| Actions restantes au 31/12/2006 | 699 459 |
| Nombre d'actions réservées au 31/12/2006 | 699 459 |
| Cours des actions réservées (EUR) | 90,62 |
| Valeur des actions réservées (M EUR) | 63 |
| 1 ^{re} date de cession | 31/03/2010 31/03/2011 |
| Période d'interdiction de cession | 2 ans |
| Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution) | durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 % |
| Méthode de valorisation utilisée | arbitrage |

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2006 ont les caractéristiques suivantes :

| | Nombre d'options plan 2002 | Nombre d'options plan 2003 | Nombre d'options plan 2004 | Nombre d'options plan 2005 | Nombre d'options plan 2006 | Nombre d'options plan 2006 TCW | Durée résiduelle contrac- tuelle moyenne pondérée | Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (EUR) | Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (EUR) | Fourchette des prix d'exercice (EUR) |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|--|--|---|---|
| Options existantes au 01/01/2006 | 2 804 216 | 3 749 031 | 3 724 350 | 4 004 949 | | | | | | |
| Options attribuées durant la période ⁽¹⁾ | 9 572 | 19 083 | 25 726 | 27 716 | 1 548 218 | 138 503 | | | | |
| Options perdues durant la période | 4 088 | 45 098 | 27 920 | 57 482 | 22 037 | 680 | | | | |
| Options exercées durant la période | 1 625 947 | 1 057 563 | 2 000 | 4 000 | 2 174 | - | | 118,72 | 51,65 | 104,85 |
| Options échues durant la période | - | - | - | - | - | - | | | | |
| Options existantes au 31/12/2006 | 1 183 753 | 2 665 453 | 3 720 156 | 3 971 183 | 1 524 007 | 137 823 | 48 mois | 14,47 | | |
| Options exerçables au 31/12/2006 | 1 183 753 | 2 665 453 | - | - | - | - | | | | |

(1) Conformément à la norme IAS33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale sont les suivantes :

| | 2002-2004 | 2005 | 2006 |
|-------------------------------------|-----------|-------|-------|
| Taux d'intérêt sans risque | 3,8 % | 3,3 % | 3,3 % |
| Volatilité future de l'action | 27 % | 21 % | 22 % |
| Taux de perte de droits | 0 % | 0 % | 0 % |
| Taux de distribution des dividendes | 4,3 % | 4,3 % | 4,2 % |
| Exercice anticipé | 5 ans | 5 ans | 5 ans |

2. La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 22 % en 2006. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

■ Description des plans d'options - TCW

LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE TCW AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS.

| Émetteur | TCW | TCW | TCW | TCW | TCW |
|---|---|---|--|---|---|
| Année | 2001 | 2002 | 2003 | 2005 | 2006 |
| Type de plan | options d'achat | options d'achat | options d'achat | options d'achat | options d'achat |
| Autorisation des actionnaires | 07/07/2001 | 07/07/2001 | 07/07/2001 | 01/07/2005 | 01/09/2006 |
| Décision du Conseil d'Administration | 07/07/2001 | 01/01/2002 - 16/07/2002 | 19/02/2003 - 31/03/2003 - 27/06/2003 | 01/07/2005 | 01/09/2006 |
| Nombre d'options attribuées | 1 343 320 | 1 417 980 | 1 268 350 | 2 753 708 | 2 385 515 |
| Durée de validité des options | 10 ans | 10 ans | 10 ans | 7 ans | 7 ans |
| Modalités de règlement | actions Société Générale | actions Société Générale | actions Société Générale | actions Société Générale | actions Société Générale |
| Période d'acquisition des droits | 07/07/2001 - 07/07/2003 | 01/01/2002 - 15/07/2008 | 19/02/2003 - 26/06/2009 | 01/07/2005 - 30/06/2010 | 01/09/2006 - 31/08/2011 |
| Conditions de performance | non | non | non | non | non |
| Conditions en cas de départ du Groupe | perte | perte | perte | perte | perte |
| Conditions en cas de licenciement | perte | perte | perte | perte | perte |
| Conditions en cas de départ à la retraite | perte | perte | perte | perte | perte |
| Cas de décès | maintien partiel avec vesting accéléré | maintien partiel avec vesting accéléré | maintien partiel avec vesting accéléré | maintien partiel avec vesting accéléré | maintien partiel avec vesting accéléré |
| Prix du titre à l'attribution (EUR) | 22,23 | 18,14 | 15,50 | 41,35 | 36,95 |
| Décote (EUR) | 3,29 | 2,69 | 2,30 | 13,48 | 5,64 |
| Prix d'attribution (EUR) | 18,93 | 15,45 | 13,21 | 27,87 | 31,31 |
| Options non attribuées | - | - | - | - | - |
| Options exercées | 1 313 456 | 865 720 | 358 128 | - | - |
| Options perdues au 31/12/2006 | - | 59 728 | 552 142 | 98 673 | 16 474 |
| Options restantes au 31/12/2006 | 29 864 | 492 532 | 358 080 | 2 655 035 | 2 369 041 |
| 1 ^{re} date de cession | 07/08/2003 | 01/02/2003 | 18/03/2005 | 01/08/2007 | 01/11/2008 |
| Période d'interdiction de cession | néant | néant | néant | néant | néant |
| Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution) | 42 % | 56 % | 51 % | 66 % | 41 % |
| Méthode de valorisation utilisée | black & scholes | black & scholes | black & scholes | black & scholes | black & scholes |

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2006 ont les caractéristiques suivantes :

| | Nombre d'options total | Nombre d'options plan 2001 | Nombre d'options plan 2002 | Nombre d'options plan 2003 | Nombre d'options plan 2005 | Nombre d'options plan 2006 | Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée | Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (EUR) | Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (EUR) | Fourchette des prix d'exercice (EUR) |
|--------------------------------------|------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|---|---|---|--------------------------------------|
| Options existantes au 01/01/2006 | 4 484 918 | 59 730 | 835 860 | 835 620 | 2 753 708 | | | | | |
| Options attribuées durant la période | 2 385 515 | - | - | - | - | 2 385 515 | | | | |
| Options perdues durant la période | 503 187 | - | 59 728 | 328 312 | 98 673 | 16 474 | | | | |
| Options exercées durant la période | 462 694 | 29 866 | 283 600 | 149 228 | - | - | | 111,25 | 11,09 - 30,51 | |
| Options échues durant la période | - | - | - | - | - | - | | | | |
| Options existantes au 31/12/2006 | 5 904 552 | 29 864 | 492 532 | 358 080 | 2 655 035 | 2 369 041 | 69 mois | 15,62 | | |
| Options exerçables au 31/12/2006 | 933 963 | 29 864 | 253 732 | 119 360 | 531 007 | - | | | | |

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

| | Plans 2001 à 2003 | Plan 2005 | Plan 2006 |
|-------------------------------------|-------------------|-----------|-----------|
| Taux d'intérêt sans risque | 4 % | 4 % | 5 % |
| Volatilité future de l'action | 39 % | 31 % | 28 % |
| Taux de perte de droits | 0 % | 5 % | 0 % |
| Taux de distribution des dividendes | 0 % | 0 % | 0 % |
| Exercice anticipé | 5 ans | 5 ans | 5 ans |

2. La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités.

Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.

La juste valeur reflète les performances futures de la société.

3. En raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions Société Générale, aucune couverture n'a été expressément désignée.

■ Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2006 ont les caractéristiques suivantes :

PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉS

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 25/04/2006 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 97,96 EUR décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 4 044 222, représentant une charge de 31,9 M EUR pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la

disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui leur blocage sur 5 ans. Ce coût notionnel d'incessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité, et déterminés en date d'attribution, sont les suivants :

- cours comptant de l'action Société Générale : 122,2 EUR ;
- taux d'intérêt sans risque : 3,93 % ;
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 6,88 %.

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 13,4 % du cours comptant de l'action Société Générale en date d'attribution.

PLANS D'OPTIONS SUR SOCIÉTÉS NON COTÉES

Différentes sociétés du Groupe ont par ailleurs attribué des options sur actions à leur personnel et leurs mandataires sociaux.

Il n'y a pas eu de nouveau plan attribué au cours de l'exercice 2006.

Ces plans sont réglés en espèces et l'incidence de leur charge 2006 est de 1,3 M EUR résultant de l'écart entre les prix d'exercice et les valeurs des actions à livrer. La durée de vie des options consenties est en général de 6 ans et la dernière option sera exercée au plus tard en 2008.

Les actions cédées sont reprises en général par une autre société du Groupe dans le cadre de la politique de contrôle des filiales.

Chacun de ces plans a été valorisé à l'aide d'une méthode de valeur intrinsèque propre à chaque société.

PLANS D'OPTIONS DU GROUPE BOURSORAMA

Ce Groupe a mis en place en juin 2006 un nouveau plan de stock-options et attribution gratuite d'actions pour des collaborateurs de son périmètre :

■ 900 000 options d'une durée de vie de 7 ans et dont la période d'acquisition des droits est de 3 ans ;

■ 344 000 actions gratuites dont la période d'acquisition est de 2 et 3 ans.

Le règlement de ce plan s'opérera en actions Boursorama.

La valorisation des options a été effectuée avec la méthode Black & Scholes.

Le modèle de valorisation utilisé pour les actions gratuites est similaire à celui utilisé pour la Société Générale et prend en compte les conditions de performance appliquées aux attributions gratuites d'actions Boursorama.

La charge 2006 de ce nouveau plan est de 0,9 M EUR.

La charge 2006 du plan mis en place en 2004 est de 1 M EUR, après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 198 000.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES INDEXÉES SUR LE COURS DE L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Plusieurs lignes métiers du Groupe ont attribué durant l'année 2006 des rémunérations variables indexées sur le cours de l'action Société Générale, qui seront réglées en espèces.

Note 38

Coût du risque

(En M EUR)

| | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
|--|--------------|--------------|---------------------|
| Risque de contrepartie | | | |
| Dotations nettes pour dépréciation | (681) | (373) | (333) |
| Pertes non couvertes | (215) | (229) | (218) |
| - sur créances irrécouvrables | (191) | (205) | (194) |
| - sur autres risques | (24) | (24) | (24) |
| Récupérations | 184 | 174 | 111 |
| - sur créances irrécouvrables | 183 | 173 | 107 |
| - sur autres risques | 1 | 1 | 4 |
| Autres risques | | | |
| Dotations nettes aux autres provisions | 33 | (20) | (128) |
| Total | (679) | (448) | (568) |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

Note 39

Impôts sur les bénéfices

| (En M EUR) | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
|--|----------------|----------------|---------------------|
| Charge fiscale courante | (2 099) | (1 563) | (1 342) |
| Charge fiscale différée | (194) | (227) | (34) |
| Total de la charge d'impôt ⁽²⁾ | (2 293) | (1 790) | (1 376) |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

(2) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

| | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
|---|----------------|----------------|---------------------|
| Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence | 8 078 | 6 710 | 4 955 |
| Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %) | 34,43 % | 34,93 % | 35,43 % |
| Différences permanentes | - 0,94 % | - 1,63 % | - 1,20 % |
| Différentiel sur éléments imposés à taux réduit | - 1,10 % | - 0,78 % | - 0,48 % |
| Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger | - 1,31 % | - 3,39 % | - 3,37 % |
| Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires | - 2,70 % | - 2,46 % | - 2,62 % |
| Taux effectif Groupe | 28,38 % | 26,67 % | 27,76 % |

Note 40

Résultat par action

| (En M EUR) | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
|---|--------------|--------------|---------------------|
| Bénéfice net part du Groupe | 5 221 | 4 402 | 3 281 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ⁽²⁾ | 5 180 | 4 377 | 3 281 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽³⁾ | 420 156 535 | 408 911 309 | 411 038 756 |
| Résultat par action (en EUR) | 12,33 | 10,70 | 7,98 |

| (En M EUR) | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
|--|--------------|--------------|---------------------|
| Bénéfice net part du Groupe | 5 221 | 4 402 | 3 281 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ⁽²⁾ | 5 180 | 4 377 | 3 281 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽³⁾ | 420 156 535 | 408 911 309 | 411 038 756 |
| Nombre moyen de titres retenus au titre des éléments dilutifs | 5 723 992 | 3 637 416 | 3 699 956 |
| Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action | 425 880 527 | 412 548 725 | 414 738 712 |
| Résultat dilué par action (en EUR) | 12,16 | 10,61 | 7,91 |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

(2) L'écart correspond aux intérêts nets d'impôt à verser aux porteurs de Titres super subordonnés.

(3) Hors actions d'auto-contrôle.

Conformément à la norme IAS 33, les données historiques ont été ajustées consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action SG à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006.

Note 41

Transactions avec les parties liées

■ Principaux dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (Président Directeur Général et les 2 Directeurs Généraux Délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles la Société Générale exerce une influence notable.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2004 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Avantages à court terme | 11,91 | 11,04 | 10,24 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 2,86 | 1,84 | 0,02 |
| Avantages à long terme | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Paiements en actions | 2,91 | 2,47 | 1,67 |
| Total | 17,68 | 15,35 | 11,93 |

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31/12/2006, qui s'élèvent au total à 3,5 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2006 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de la Société Générale (MM. Bouton, Citerne, Alix, Viénot et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 43,8 M EUR.

■ Entités associées ⁽¹⁾

ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 ⁽²⁾ | 01.01.2005 ⁽²⁾ |
|--|------------|---------------------------|---------------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 118 | 129 | 45 |
| Autres actifs | 11 | 326 | 237 |
| Total encours actifs | 129 | 455 | 282 |

ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 ⁽²⁾ | 01.01.2005 ⁽²⁾ |
|--|------------|---------------------------|---------------------------|
| Passifs à la juste valeur par résultat | 71 | 74 | 17 |
| Dettes envers la clientèle | - | - | - |
| Autres passifs | 77 | 153 | 121 |
| Total encours passifs | 148 | 227 | 138 |

PNB AVEC LES PARTIES LIÉES

| (En M EUR) | 2006 | 2005 ⁽²⁾ |
|---|-----------|---------------------|
| Intérêts et assimilés | (1) | 4 |
| Commissions | (1) | (1) |
| Résultat net sur opérations financières | 22 | 82 |
| Produit net des autres activités | 0 | 0 |
| PNB | 20 | 85 |

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES

| (En M EUR) | 31.12.2006 | 31.12.2005 ⁽²⁾ | 01.01.2005 ⁽²⁾ |
|--|------------|---------------------------|---------------------------|
| Engagements de financement donnés | - | - | - |
| Engagements de garanties donnés | - | - | - |
| Engagements sur instruments financiers à terme | 1 705 | 928 | 1 019 |

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle.

(2) La méthode d'évaluation des engagements et transactions avec les entités associées a été revue par le Groupe.

Note 42

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|--------------------------------------|--------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| FRANCE | | | | | | |
| BANQUES | | | | | | |
| Banque de Polynésie | France | IG | 72,10 | 72,10 | 72,10 | 72,10 |
| Barep ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| BFCOI | France | IG | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 |
| Calif ⁽⁶⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Crédit du Nord ⁽¹⁾ | France | IG | 80,00 | 80,00 | 80,00 | 80,00 |
| Génébanque | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Groupama Banques ⁽⁴⁾ | France | ME | 20,00 | 40,00 | 20,00 | 40,00 |
| SG Calédonienne de Banque | France | IG | 90,10 | 90,10 | 90,10 | 90,10 |
| SG de Banque aux Antilles | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS FINANCIÈRES | | | | | | |
| Barep Gestion | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Euro VL ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| FCP Morgan Stanley Aktien | France | IG | 100,00 | 100,00 | 98,30 | 99,00 |
| IEC | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Interga S.A.S | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Jetstream | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Lyxor Asset Management | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Lyxor International Asset Management | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Lyxor Strategium N° 1 ⁽⁵⁾ | France | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| Nofirec ⁽⁵⁾ | France | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| Primafair SAS | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SAS Orbeo ⁽²⁾ | France | IP | 50,00 | - | 50,00 | - |
| SGAM Index | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Asset Management | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Énergie Usa Corp ⁽¹³⁾ | France | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SGAM AI | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGAM Finance ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGAM RTO | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS | | | | | | |
| Airbail | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD France ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|---------------------------------------|--------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| Bull Finance | France | IG | 51,35 | 51,35 | 51,35 | 51,35 |
| Cafirec | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| C.G.I (1) | France | IG | 99,89 | 99,73 | 99,89 | 99,73 |
| Dalarec | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Disponis | France | IG | 99,94 | 99,87 | 100,00 | 100,00 |
| Evalparts | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fenwick Lease | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fontanor (1) | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Franfinance SA (1) | France | IG | 99,99 | 99,99 | 99,99 | 99,99 |
| Franfinance Location | France | IG | 99,99 | 99,99 | 100,00 | 100,00 |
| French Supermarkets 1 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Génécal | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Génécomi | France | IG | 60,65 | 50,09 | 60,65 | 50,09 |
| Ipersoc SAS | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Linden SAS | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Orpavimob SA | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Promopart | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Rusfinance SAS (1) | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sagem Lease | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SAS IPF | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SCP Clémence | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SCP Cygne (6) | France | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| SCP de la Prose (5) | France | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| SCP Muscade (6) | France | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| SCP Philibert (5) | France | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| SCP Salomé | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGEF SA (2) | France | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SG Services | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SNC Athena Investissements | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SNC Cofininvest | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SNC Distinvest | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SNC Financières Valmy Investissements | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SNC Fininva | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SNC Finovadis | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SNC Paris Strasbourg | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SNC Sirius | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sofom | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|--|--------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| Sofrafi | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogéfinmur | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogéfinancement | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogéfinerg | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogéga PME | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogelease France | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Solocvi | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Valmyfin | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Varoner 2 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE | | | | | | |
| Aurelec | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| FCC Albatros ⁽²⁾ | France | IG | 100,00 | - | 51,00 | - |
| FCP Lyxor Obligatium ⁽¹⁾⁽²⁾ | France | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Fimat Americas S.A.S | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Finareg | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Finecorp | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fonvalor2 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Geforpat | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Géné Act 1 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Généfinance | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Généval ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Geninfo | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Lyxor Quantic Optimizer ⁽²⁾ | France | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Libécap | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Megaval | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Mountain Peak ⁽²⁾ | France | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Salvépar | France | IG | 51,42 | 51,42 | 51,42 | 51,42 |
| SCI Foncière Défense | France | IG | 99,99 | 99,99 | 100,00 | 100,00 |
| SG Capital Développement | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Consumer Finance ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Financial Services Holding | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGSS Holding ⁽²⁾ | France | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SHTV Holding ⁽¹¹⁾ | France | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| Sivalparts | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogéfim | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogénéal Participations | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogéparts | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|--|--------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| Sogéparticipations (ex-Sogenal) ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogéplus | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Soginnove | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sté Rue Edouard- VII | France | IG | 99,91 | 99,91 | 99,91 | 99,91 |
| Vouric | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS DE COURTAGE | | | | | | |
| Boursorama ⁽¹⁾ | France | IG | 56,57 | 70,71 | 56,57 | 70,71 |
| Clickoptions | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fimat Banque | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fimat SNC Paris | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Gaselys | France | IP | 49,00 | 49,00 | 49,00 | 49,00 |
| SG Énergie | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Euro CT | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Options Europe | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Securities Paris | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS FONCIÈRES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER | | | | | | |
| Galybet | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Généfim ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Généfimm ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Orient Properties ⁽²⁾ | France | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Sogébaïl | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogéprom ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sophia-bail | France | IG | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| SOCIÉTÉS DE SERVICE | | | | | | |
| CGA | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ECS ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Parel | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Socogéfi | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| IMMOBILIER D'EXPLOITATION | | | | | | |
| CFM ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Eléaparts | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Génégis 1 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Génégis 2 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Génévalmy | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SC Alicante 2000 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SC Chassagne 2000 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SCI Opéra 72 | France | IG | 99,99 | 99,99 | 100,00 | 100,00 |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|--|--------------------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| SI 29 Haussmann | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Société Immobilière de Strasbourg | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogé Colline Sud | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogé Perival 1 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogé Perival 2 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogé Perival 3 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogé Perival 4 | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogéfontenay | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Soginfo ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| STIP | France | IG | 99,99 | 99,99 | 100,00 | 100,00 |
| Valminvest | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ASSURANCE | | | | | | |
| Génécar | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Oradéa Vie | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogécap ⁽¹⁾ | France | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogessur | France | IG | 65,00 | 65,00 | 65,00 | 65,00 |
| EUROPE | | | | | | |
| BANQUES | | | | | | |
| Banca Romana Pentru Devzvoltare ⁽¹⁾ | Roumanie | IG | 58,32 | 58,32 | 58,32 | 58,32 |
| General Bank of Greece ⁽¹⁾ | Grèce | IG | 52,32 | 52,32 | 52,32 | 52,32 |
| HVB Splitska Banka ⁽²⁾ | Croatie | IG | 99,76 | - | 99,76 | - |
| Komercni Banka ⁽¹⁾ | République tchèque | IG | 60,35 | 60,35 | 60,35 | 60,35 |
| Rosbank ⁽²⁾ | Russie | ME | 20,00 | - | 20,00 | - |
| SG Bank Nederland NV | Pays-Bas | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Express Bank | Bulgarie | IG | 97,95 | 97,95 | 97,95 | 97,95 |
| SG Hambros Bank Limited ⁽¹⁾ | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Private Banking (Suisse) ⁽¹⁾ | Suisse | IG | 77,62 | 77,62 | 77,62 | 77,62 |
| SG Yougoslav Bank AD | Serbie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Vostok ⁽¹⁾ | Russie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGBT Luxembourg ⁽¹⁾ | Luxembourg | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGBT Monaco | Monaco | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SKB Banka ⁽¹⁾ | Slovénie | IG | 99,58 | 99,58 | 99,58 | 99,58 |
| Société Générale Cyprus Ltd | Chypre | IG | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| Sogéparticipations Belgique ⁽¹⁾ | Belgique | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| 2S Banca ⁽²⁾ | Italie | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SOCIÉTÉS FINANCIÈRES | | | | | | |
| Amber | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|---|------------------------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| BRD Finance Credite Consum SRL ⁽²⁾ | Roumanie | IG | 79,58 | - | 100,00 | - |
| Brigantia BV ^{(1) (2)} | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | - | 80,00 | - |
| Claris 4 ⁽²⁾ | Jersey | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Euro-VL Luxembourg | Luxembourg | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fond Telecom Italia ⁽⁷⁾ | Italie | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| Halysa SA ⁽²⁾ | Luxembourg | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Horizon Equity Sarl ⁽⁵⁾ | Luxembourg | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| IVEFI | Luxembourg | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Lightning Finance Company Ltd | Irlande | IG | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| LFL Asset Finance Ltd | Irlande | IG | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| Lyxor Master Funds | Jersey | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Orion Liquidity Share Assets Fund BV ⁽²⁾ | Pays-Bas | IG | 100,00 | - | 95,00 | - |
| Parsifal | Jersey | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Red & Black Consumer 2006-1 plc ⁽²⁾ | Irlande | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SGA Société Générale Acceptance N.V. | Antilles Néerlandaises | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Asset Management Group Ltd ⁽¹⁾ | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGAM Iberia | Espagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGBF | Belgique | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Effekten | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Finance Ireland ⁽¹⁾ | Irlande | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Investment UK Ltd ⁽¹⁾ | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Russel Asset Management | Irlande | IP | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 |
| SG Securities London | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Wertpapierhandels-gesellschaft Mbh | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Verifonds ⁽²⁾ | Allemagne | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS | | | | | | |
| ALD Belgium ⁽¹⁾ | Belgique | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD Danmark ⁽¹⁾ | Danemark | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD Finland ⁽¹⁾ | Finlande | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Axus Italiana S.R.L. | Italie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD Nederland | Pays-Bas | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD Norway ⁽¹⁾ | Norvège | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD Sweden ⁽¹⁾ | Suède | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Adria Leasing Spa (groupe GEFA-ALD) | Italie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD Germany (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾ | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD UK (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾ | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|---|--------------------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| ALD Czech Republic | République tchèque | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD International SAS & Co ⁽¹⁾ | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD International S. A | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD Lease Finanz Gmbh ⁽¹⁾ | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD Portugal | Portugal | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ALD Spain ⁽¹⁾ | Espagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Delta Credit Mortgage Finance BV ⁽¹⁾ | Pays-Bas | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Essox | Tchéquie | IG | 79,81 | 79,67 | 100,00 | 99,87 |
| Eurobank | Pologne | IG | 99,26 | 98,98 | 99,26 | 98,98 |
| Fiditalia Spa | Italie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fraer Leasing Spa (groupe GEFA-ALD) | Italie | IG | 67,75 | 67,75 | 67,75 | 67,75 |
| SGEF Czech Republic | Tchéquie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Franfinance Leasing Italia Spa (groupe GEFA-ALD) | Italie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGEF Polska (groupe GEFA-ALD) | Pologne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Gefa Bank (groupe GEFA-ALD) | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Gefa Leasing Gmbh (groupe GEFA-ALD) | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Hanseatic Bank | Allemagne | IG | 75,00 | 75,00 | 75,00 | 75,00 |
| LocatRent S.P.A | Italie | IP | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 |
| Montalis Investment BV | Pays-Bas | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Promopart Snc | Luxembourg | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGBT Finance Ireland Limited | Irlande | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Capital Europe Fund III ⁽¹⁾ | Grande-Bretagne | IG | 46,94 | 46,94 | 46,94 | 46,94 |
| SGEF Benelux ⁽²⁾ | Pays-Bas | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SGEF International GMBH ⁽¹⁾ | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGEF Schwitterland | Suisse | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGEF SA & CO KG | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Factoring Spa | Italie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGEF Scandinavia ⁽¹⁾ | Norvège | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Holding de Valores y Participaciones | Espagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Société Générale Italia holding SPA ⁽²⁾ | Italie | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Sogega Pme Snc | Luxembourg | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogelease BV Nederland ⁽¹⁾ | Pays-Bas | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS DE COURTAGE | | | | | | |
| Cube Financial ⁽²⁾ | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Squaregain ⁽⁹⁾ | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Succursale Fimat Francfort | Allemagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|---|--------------------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| Succursale Fimat Londres | Grande-Bretagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Succursale Fimat Madrid | Espagne | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ASSURANCES | | | | | | |
| Généras | Luxembourg | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Inora Life | Irlande | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Komercni Pojistovna | République tchèque | IG | 80,57 | 80,57 | 100,00 | 100,00 |
| Sogelife | Luxembourg | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| AUTRES | | | | | | |
| Glassbeads SARL ⁽³⁾ | Luxembourg | IG | - | 36,89 | - | 78,60 |
| Sovitec Group ⁽³⁾ | Luxembourg | IG | - | 33,20 | - | 90,00 |
| AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT | | | | | | |
| BANQUES | | | | | | |
| BFV-SG (Madagascar) | Madagascar | IG | 70,00 | 70,00 | 70,00 | 70,00 |
| Guinée-Équatoriale ⁽²⁾ | Guinée-Équatoriale | IG | 52,44 | - | 57,24 | - |
| MIBank ⁽¹²⁾ | Égypte | IG | - | 71,08 | - | 90,68 |
| National SG Bank SAE | Égypte | IG | 77,17 | 78,38 | 77,17 | 78,38 |
| SG Algérie | Algérie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGB Cameroun | Cameroun | IG | 58,08 | 58,08 | 58,08 | 58,08 |
| SG Banques en Côte-d'Ivoire ⁽¹⁾ | Côte d'Ivoire | IG | 68,20 | 68,20 | 68,20 | 68,20 |
| SG Banque en Guinée | Guinée | IG | 52,94 | 52,94 | 52,94 | 52,94 |
| SG Banque au Liban ^{(1) (4)} | Liban | ME | 19,00 | 50,00 | 19,00 | 50,00 |
| SG Banques au Sénégal | Sénégal | IG | 57,72 | 57,72 | 57,72 | 57,72 |
| SG Marocaine de Banques ⁽¹⁾ | Maroc | IG | 53,02 | 51,91 | 53,02 | 51,91 |
| SSB Bank Ghana | Ghana | IG | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| Union International de Banque | Tunisie | IG | 52,34 | 52,34 | 52,34 | 52,34 |
| FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS | | | | | | |
| ALD Marocco | Maroc | IG | 42,95 | 42,79 | 50,00 | 50,00 |
| Eqdom | Maroc | IG | 44,84 | 44,64 | 53,61 | 53,61 |
| Sogelease Egypt | Égypte | IG | 70,87 | 71,35 | 80,00 | 80,00 |
| Sogelease Maroc | Maroc | IG | 71,81 | 71,15 | 100,00 | 100,00 |
| ASSURANCES | | | | | | |
| La Marocaine Vie | Maroc | IG | 73,75 | 73,44 | 87,07 | 87,07 |
| AMÉRIQUE | | | | | | |
| BANQUES | | | | | | |
| Banco Société Générale Brazil SA ⁽¹⁾ | Brésil | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Canada ⁽¹⁾ | Canada | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS FINANCIÈRES | | | | | | |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|--|-------------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| Andromede Fund ⁽²⁾ | Îles Caïman | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| The Emerald Fund Limited ⁽²⁾ | Îles Caïman | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Raeburn Overseas Partners Ltd ⁽²⁾ | États-Unis | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SG Americas Inc ⁽¹⁾ | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Capital Trust ⁽¹⁾ | États-Unis | IG | - | - | 100,00 | 100,00 |
| SGAM Inc ⁽³⁾ | États-Unis | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| SG Warrants Limited | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SocGen Real Estate Company L.L.C. | États-Unis | IG | 100,00 | 50,31 | 100,00 | 100,00 |
| TCW Group ⁽¹⁾ | États-Unis | IG | 95,06 | 74,30 | 98,15 | 89,89 |
| TOBP ⁽⁸⁾ | États-Unis | IG | - | - | - | - |
| TOPAZ Fund | Îles Caïman | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Tourmaline ⁽³⁾ | Îles Caïman | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| Turquoise | Îles Caïman | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS DE COURTAGE | | | | | | |
| Fimat Alternatives Stratégies Inc | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fimat Canada Inc | Canada | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fimat Futures USA LLC | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fimat Preferred LLC | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS DE SERVICE | | | | | | |
| Fimat Facilities Management | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS | | | | | | |
| Costo Investments LP | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 55,00 | 55,00 |
| Makatea JV Inc | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 66,67 | 60,00 |
| Mehetia Inc | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 51,00 | 51,00 |
| Rexus LLC | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 70,83 | 70,83 |
| SG Arika Inc ⁽⁵⁾ | États-Unis | IG | - | 100,00 | - | 100,00 |
| SG Astro Finance LP | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Astro Finance Trust | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Constellation Canada LTD | Canada | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Equity Finance LLC | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

| | PAYS | MÉTHODE* | Pourcentage d'intérêt Groupe | | Pourcentage de contrôle Groupe | |
|--|--------------|----------|------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | | | Décembre 2006 | Décembre 2005 | Décembre 2006 | Décembre 2005 |
| SG Finance Inc | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Preferred Capital III LLC ⁽¹⁾ | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sorbier Investment Corp | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 60,00 | 60,00 |
| SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE | | | | | | |
| SG Commodities Product ⁽²⁾ | États-Unis | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SG Investissement Management Holding Corp ⁽²⁾ | États-Unis | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SG Tandem | États-Unis | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ASIE ET OCÉANIE | | | | | | |
| BANQUES | | | | | | |
| SG Australia Holdings ⁽¹⁾ | Australie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Private Banking (Japan) Limited | Japon | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SG Securities North Pacific | Japon | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS FINANCIÈRES | | | | | | |
| IBK SGAM | Corée du Sud | IP | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 |
| SG Asset Management Singapore Ltd | Singapour | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SGAM Japan | Japon | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Société Générale Asia Ltd (Hong Kong) | Hong Kong | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Sogeko ⁽¹⁰⁾ | Corée du Sud | IP | - | 41,35 | - | 42,15 |
| SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE | | | | | | |
| SG Asset Management North Pacific | Japon | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| SOCIÉTÉS DE COURTAGE | | | | | | |
| Fimat International Banque Hong Kong ⁽²⁾ | Hong Kong | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| Fimat Asia Pte Limited | Singapour | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fimat Futures Hong Kong | Hong Kong | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Fimat Taïwan ⁽²⁾ | Taïwan | IG | 100,00 | - | 100,00 | - |
| SG Securities Asia Int Holdings ⁽¹⁾ | Singapour | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Succursale Fimat Sydney | Australie | IG | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

- (1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.
(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2006.
(3) Entités désormais sous-consolidées.
(4) Changement de méthode suite à la cession partielle de titres au hors groupe.
(5) Entités déconsolidées.
(6) Dissolution par confusion de patrimoine avec Calif.
(7) Entité liquidée en 2006.
(8) Entité Ad Hoc contrôlée en substance par le Groupe.
(9) Changement de méthode suite à cession par Boursorama à SGSS Holding.
(10) Entité cédée sur 2006.
(11) Dissolution par confusion de patrimoine avec SG Métropole.
(12) MIBank et NSGB ont fusionné en novembre 2006.
(13) Entité désormais consolidée en direct.

Note 43

Information sectorielle par pôle et sous-pôle

| | Réseaux de détail et Services Financiers | | | | | | | | |
|--|--|--------------|---------------------|------------------|------------|---------------------|---------------------|------------|---------------------|
| | Réseaux France | | | Réseaux Étranger | | | Services Financiers | | |
| | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
| (En M EUR) | | | | | | | | | |
| Produit net bancaire | 6 701 | 6 189 | 5 870 | 2 786 | 2 345 | 1 979 | 2 536 | 2 127 | 1 819 |
| Charges générales d'exploitation ⁽²⁾ | (4 354) | (4 212) | (4 069) | (1 644) | (1 419) | (1 223) | (1 386) | (1 202) | (1 082) |
| Résultat brut d'exploitation | 2 347 | 1 977 | 1 801 | 1 142 | 926 | 756 | 1 150 | 925 | 737 |
| Coût du risque | (274) | (282) | (292) | (215) | (131) | (161) | (274) | (201) | (136) |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 2 | 1 | 2 | 11 | 4 | 3 | (14) | (8) | - |
| Gains nets sur autres actifs | 5 | 2 | 5 | 7 | 5 | 15 | (1) | - | (1) |
| Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat courant avant impôts | 2 080 | 1 698 | 1 516 | 945 | 804 | 613 | 861 | 716 | 600 |
| Impôts sur les bénéfices | (707) | (594) | (529) | (242) | (224) | (190) | (303) | (252) | (216) |
| Résultat net | 1 373 | 1 104 | 987 | 703 | 580 | 423 | 558 | 464 | 384 |
| Intérêts minoritaires | 52 | 45 | 45 | 232 | 194 | 165 | 14 | 11 | 8 |
| Résultat net part du Groupe | 1 321 | 1 059 | 942 | 471 | 386 | 258 | 544 | 453 | 376 |

| | Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs | | | | | | | | |
|--|--|------------|---------------------|---------------|------------|---------------------|--|------------|---------------------|
| | Gestion d'actifs | | | Banque Privée | | | Services aux Investisseurs et Épargne en ligne | | |
| | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
| (En M EUR) | | | | | | | | | |
| Produit net bancaire | 1 281 | 1 152 | 1 047 | 658 | 540 | 463 | 1 256 | 892 | 755 |
| Charges générales d'exploitation ⁽²⁾ | (805) | (715) | (642) | (434) | (376) | (334) | (1 059) | (761) | (662) |
| Résultat brut d'exploitation | 476 | 437 | 405 | 224 | 164 | 129 | 197 | 131 | 93 |
| Coût du risque | 1 | (2) | - | (4) | (1) | (7) | (5) | (3) | - |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Gains nets sur autres actifs | (1) | - | (2) | - | - | (1) | - | - | 5 |
| Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat courant avant impôts | 476 | 435 | 403 | 220 | 163 | 121 | 192 | 128 | 98 |
| Impôts sur les bénéfices | (162) | (147) | (137) | (49) | (33) | (23) | (62) | (43) | (31) |
| Résultat net | 314 | 288 | 266 | 171 | 130 | 98 | 130 | 85 | 67 |
| Intérêts minoritaires | 16 | 31 | 35 | 12 | 8 | 8 | 10 | 4 | 3 |
| Résultat net part du Groupe | 298 | 257 | 231 | 159 | 122 | 90 | 120 | 81 | 64 |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

(2) Y compris dotations aux amortissements.

Banque de Financement et d'Investissement

| | Banque de Financement et de Taux | | | Actions et Conseil | | | Gestion Propre | | | Groupe Société Générale | | |
|--|----------------------------------|--------------|---------------------|--------------------|--------------|---------------------|----------------|------------|---------------------|-------------------------|--------------|---------------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
| (En M EUR) | | | | | | | | | | | | |
| Produit net bancaire | 3 649 | 3 143 | 2 698 | 3 349 | 2 554 | 2 029 | 201 | 224 | (270) | 22 417 | 19 166 | 16 390 |
| Charges générales d'exploitation ⁽²⁾ | (2 128) | (1 786) | (1 569) | (1 762) | (1 534) | (1 355) | (131) | (151) | (126) | (13 703) | (12 156) | (11 062) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 521 | 1 357 | 1 129 | 1 587 | 1 020 | 674 | 70 | 73 | (396) | 8 714 | 7 010 | 5 328 |
| Coût du risque | 102 | 132 | 106 | (9) | 13 | (45) | (1) | 27 | (33) | (679) | (448) | (568) |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 20 | 22 | 27 | 4 | - | (1) | (5) | - | 9 | 18 | 19 | 40 |
| Gains nets sur autres actifs | 30 | (10) | 18 | - | (1) | (2) | 3 | 152 | 158 | 43 | 148 | 195 |
| Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition | - | - | - | - | (13) | - | (18) | (10) | 4 | (18) | (23) | 4 |
| Résultat courant avant impôts | 1 673 | 1 501 | 1 280 | 1 582 | 1 019 | 626 | 49 | 242 | (258) | 8 078 | 6 706 | 4 999 |
| Impôts sur les bénéfices | (462) | (377) | (297) | (440) | (291) | (150) | 134 | 171 | 197 | (2 293) | (1 790) | (1 376) |
| Résultat net | 1 211 | 1 124 | 983 | 1 142 | 728 | 476 | 183 | 413 | (61) | 5 785 | 4 916 | 3 623 |
| Intérêts minoritaires | 8 | 11 | 6 | 5 | - | - | 215 | 210 | 72 | 564 | 514 | 342 |
| Résultat net part du Groupe | 1 203 | 1 113 | 977 | 1 137 | 728 | 476 | (32) | 203 | (133) | 5 221 | 4 402 | 3 281 |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

(2) Y compris dotations aux amortissements.

Réseaux de détail et Services Financiers

| | Réseaux France | | | Réseaux Étranger | | | Services Financiers | | | Total Branche | | |
|-----------------------------------|----------------|------------|----------|------------------|------------|----------|---------------------|------------|----------|---------------|------------|----------|
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 |
| (En M EUR) | | | | | | | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 144 556 | 128 913 | 114 179 | 53 606 | 38 507 | 28 616 | 108 445 | 94 460 | 81 478 | 306 607 | 261 880 | 224 273 |
| Passifs sectoriels ⁽¹⁾ | 112 469 | 107 979 | 98 195 | 49 335 | 40 535 | 32 136 | 74 055 | 65 530 | 59 958 | 235 859 | 214 044 | 190 289 |

Banque de Financement et d'Investissement

| | Banque de Financement et de Taux | | | Actions et Conseil | | | Total Branche | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|------------|----------|--------------------|------------|----------|---------------|------------|----------|
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 |
| (En M EUR) | | | | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 391 120 | 364 283 | 282 861 | 169 815 | 142 926 | 112 901 | 560 935 | 507 209 | 395 762 |
| Passifs sectoriels ⁽¹⁾ | 446 454 | 407 774 | 311 721 | 134 871 | 111 263 | 98 052 | 581 325 | 519 037 | 409 773 |

Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

| | Gestion d'actifs | | | Banque Privée | | | Services aux Investisseurs et Épargne en ligne | | | Total Branche | | |
|-----------------------------------|------------------|------------|----------|---------------|------------|----------|--|------------|----------|---------------|------------|----------|
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 |
| (En M EUR) | | | | | | | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 21 708 | 15 863 | 14 912 | 18 908 | 15 162 | 12 047 | 32 237 | 18 873 | 12 288 | 72 853 | 49 898 | 39 247 |
| Passifs sectoriels ⁽¹⁾ | 12 675 | 9 028 | 7 520 | 23 764 | 22 954 | 14 394 | 53 029 | 30 691 | 21 333 | 89 468 | 62 673 | 43 247 |

Gestion Propre

| | Gestion Propre | | | Groupe Société Générale | | |
|-----------------------------------|----------------|------------|----------|-------------------------|------------|----------|
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.05 |
| (En M EUR) | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 16 446 | 16 147 | 13 445 | 956 841 | 835 134 | 672 727 |
| Passifs sectoriels ⁽¹⁾ | 16 757 | 12 180 | 7 170 | 923 409 | 807 934 | 650 479 |

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Information sectorielle par zone géographique

■ Décomposition du PNB par zone géographique

| (En M EUR) | France | | | Europe | | | Amériques | | |
|---|---------------|---------------|---------------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|---------------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
| Produits nets d'intérêts et assimilés | 1 102 | 2 220 | 2 414 | 2 235 | 1 923 | 1 957 | (260) | 271 | 1 493 |
| Produits nets de commissions | 4 012 | 3 638 | 3 100 | 1 447 | 1 015 | 830 | 965 | 1 046 | 998 |
| Résultat net des opérations financières | 6 353 | 4 274 | 3 559 | 1 630 | 1 092 | 314 | 2 174 | 1 380 | (30) |
| Autres produits nets d'exploitation | 619 | 287 | (172) | 676 | 638 | 636 | (124) | (44) | 33 |
| Produit net bancaire | 12 086 | 10 419 | 8 901 | 5 988 | 4 668 | 3 737 | 2 755 | 2 653 | 2 494 |

| (En M EUR) | Asie | | | Afrique | | | Océanie | | | Total | | |
|---|------------|------------|---------------------|------------|------------|---------------------|------------|------------|---------------------|---------------|---------------|---------------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ | 2006 | 2005 | 2004 ⁽¹⁾ |
| Produits nets d'intérêts et assimilés | (192) | (44) | 66 | 557 | 453 | 354 | (37) | (122) | 99 | 3 405 | 4 701 | 6 383 |
| Produits nets de commissions | 160 | 166 | 153 | 239 | 195 | 168 | 30 | 22 | 26 | 6 853 | 6 082 | 5 275 |
| Résultat net des opérations financières | 638 | 498 | 350 | 32 | 32 | 33 | 157 | 222 | (4) | 10 984 | 7 498 | 4 222 |
| Autres produits nets d'exploitation | - | (2) | 3 | 4 | 8 | 11 | - | (2) | (1) | 1 175 | 885 | 510 |
| Produit net bancaire | 606 | 618 | 572 | 832 | 688 | 566 | 150 | 120 | 120 | 22 417 | 19 166 | 16 390 |

(1) IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4.

■ Décomposition des agrégats bilantiels par zone géographique

| (En M EUR) | France | | | Europe | | | Amériques | | | Asie | | |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
| Actifs sectoriels | 598 559 | 523 956 | 437 964 | 174 749 | 142 371 | 105 974 | 128 581 | 120 039 | 92 484 | 25 570 | 23 948 | 19 983 |
| Passifs sectoriels ⁽¹⁾ | 572 717 | 503 223 | 419 998 | 170 391 | 138 841 | 103 616 | 126 684 | 118 296 | 91 394 | 25 272 | 23 576 | 19 818 |

| (En M EUR) | Afrique | | | Océanie | | | Total | | |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 01.01.2005 |
| Actifs sectoriels | 14 450 | 12 346 | 7 897 | 14 932 | 12 474 | 8 425 | 956 841 | 835 134 | 672 727 |
| Passifs sectoriels ⁽¹⁾ | 13 570 | 11 669 | 7 349 | 14 775 | 12 329 | 8 304 | 923 409 | 807 934 | 650 479 |

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 44

Événements postérieurs à la clôture

Le 8 janvier 2007, le Groupe a annoncé qu'il était entré en négociation exclusive avec Calyon en vue d'étudier le regroupement des activités de courtage aujourd'hui exercées par Fimat et Calyon Financial.

La nouvelle entité ainsi formée occuperait une position de leader mondial dans le domaine de l'exécution et de la compensation de produits dérivés listés et serait détenue paritairement par Société Générale et Calyon.

Les deux groupes vont engager des travaux d'études approfondies (*due diligence* mutuelles) en vue de procéder à la signature d'un accord définitif. Les perspectives du nouveau groupe seront présentées dès signature de cet accord et le projet fera l'objet d'une consultation préalable des instances représentatives du personnel.

Ce projet n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice 2006.

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Générale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

La note 1 aux états financiers expose le changement de méthodes comptables intervenu au cours de l'exercice relatif aux augmentations du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, et corrélativement celui relatif aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale, ainsi que par ailleurs le reclassement en capitaux propres de certaines dettes subordonnées à durée indéterminée. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative aux exercices clos le 31 décembre 2004 et 2005, présentée dans les comptes consolidés a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de ce nouveau traitement

comptable. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes des exercices 2004 et 2005 ainsi que l'information donnée à ce titre dans les états financiers.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles ou collectives.
- Votre société constitue, comme indiqué en note 1 de l'annexe, une provision pour couvrir le risque de déséquilibre des contrats épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec l'avis n°2006-02 du Conseil National de la Comptabilité du 31 mars 2006. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques associés à ces instruments. Nous avons par ailleurs revu et testé les processus mis en place par la Direction pour :
 - identifier et différer dès l'origine les profits sur instruments financiers qui sont calculés sur la base de paramètres de valorisation qui ne sont pas observables sur le marché ou déterminés à partir de modèles de valorisation non reconnus sur celui-ci ;
 - reconnaître ces profits ultérieurement au compte de résultat.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la Société Générale procède, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et

vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit
Philippe PEUCH-LESTRADE

DELOITTE et ASSOCIÉS
José-Luis GARCIA

COMPTES SOCIAUX

Rapport de gestion de la Société Générale

ANALYSE DU BILAN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTIF

| (En Md EUR au 31 décembre) | 2006 | 2005 | Variation |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Emplois de trésorerie et interbancaires | 114,2 | 91,7 | 22,5 |
| Crédits à la clientèle | 186,9 | 170,7 | 16,2 |
| Opérations sur titres | 392,8 | 323,8 | 69,0 |
| – dont titres reçus en pension livrée | 104,4 | 85,7 | 18,7 |
| Autres comptes financiers | 173,3 | 128,3 | 45,0 |
| – dont primes sur instruments conditionnels | 133,7 | 95,1 | 38,6 |
| Valeurs immobilisées | 1,2 | 1,2 | 0,0 |
| Total actif | 868,4 | 715,7 | 152,7 |

PASSIF

| (En Md EUR au 31 décembre) | 2006 | 2005 | Variation |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾ | 316,5 | 266,3 | 50,2 |
| Dépôts de la clientèle | 187,2 | 153,1 | 34,1 |
| Dettes obligataires et subordonnées ⁽²⁾ | 16,7 | 16,7 | 0,0 |
| Opérations sur titres | 144,4 | 126,8 | 17,6 |
| – dont titres donnés en pension livrée | 64,2 | 61,4 | 2,8 |
| Autres comptes financiers et provisions | 181,3 | 135,5 | 45,8 |
| – dont primes sur instruments conditionnels | 136,9 | 99,0 | 37,9 |
| Capitaux propres | 22,3 | 17,3 | 5,0 |
| Total passif | 868,4 | 715,7 | 152,7 |

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le total de bilan de la Société Générale Personne Morale ressort à 868,4 Md EUR au 31 décembre 2006, en progression de 21,3 % par rapport au 31 décembre 2005. L'évolution de ses activités se reflète dans celle des chiffres clés du bilan.

- La progression de l'encours des crédits à la clientèle (+9,5 %) qui s'élève à 186,9 Md EUR au 31 décembre 2006 provient pour l'essentiel de l'augmentation des crédits à l'habitat (+ 6,9 Md EUR), des crédits de trésorerie (+ 4,2 Md EUR) et des crédits d'équipement (+ 3,4 Md EUR). A noter que les encours sur les particuliers enregistrent une croissance de 12,7 % résultant surtout des prêts au logement.
- Le portefeuille-titres de l'actif, hors titres reçus en pension livrée, s'élève à 288,4 Md EUR au 31 décembre 2006. Il est en augmentation de 21,1 % par rapport au 31 décembre 2005. Cette hausse est due essentiellement à l'évolution du portefeuille de transaction (+ 44,4 Md EUR).
- Les primes sur instruments conditionnels achetés ressortent en augmentation de 38,6 Md EUR par rapport au 31 décembre 2005 suite au fort accroissement des volumes. Une tendance similaire est observée au passif pour les primes sur instruments conditionnels vendus.
- L'encours des dépôts de la clientèle, qui s'élève à 187,2 Md EUR au 31 décembre 2006, est en progression de 34,1 Md EUR (+ 22,3 %) par rapport au 31 décembre 2005. Cette évolution résulte particulièrement de l'augmentation des dépôts à vue de la clientèle financière (+ 14,1 Md EUR) et des sociétés (+ 3,3 Md EUR), des dépôts à terme de la clientèle financière (+ 8,7 Md EUR), des sociétés (+ 4,3 Md EUR) et des collectivités locales (+ 2,7 Md EUR).

- L'accroissement de 14,8 Md EUR du portefeuille-titres du passif, hors titres donnés en pension livrée, provient des opérations sur titres vendus à découvert (+ 10 Md EUR) et des dettes sur titres empruntés (4,9 Md EUR).

La stratégie d'endettement de la Société Générale traduit le besoin de financement d'un bilan en croissance (+ 21,3 % depuis décembre 2005). Cette stratégie est construite selon deux orientations, celle d'une diversification des sources de refinancement d'une part, celle de l'adéquation des ressources collectées aux besoins identifiés en terme de devises et de maturités, afin de maîtriser les risques de change et de transformation d'autre part.

Dans cette perspective, le refinancement SGPM s'articule autour de 3 types de ressources :

- Les ressources stables composées des Fonds propres et emprunts subordonnés et des autres comptes financiers et provisions : ils prennent part pour 25 % aux ressources de la Société Générale.
- Les ressources clientèle, collectées sous forme de dépôts (187,2 Md EUR) mais aussi sous forme de refinancement des portefeuilles de titres (29,9 Md EUR) représentent 217,3 Md EUR, soit 25 % du refinancement du bilan.
- Enfin, les ressources collectées auprès des marchés financiers, sous forme d'émissions de titres (94,6 Md EUR), de dépôts interbancaires (224,5 Md EUR) ou d'opérations sur titres auprès de contreparties bancaires (114,4 Md EUR) contribuent à hauteur de 49,9 % au financement du bilan soit 433,5 Md EUR.

La Société Générale entend maintenir ce cap afin d'accompagner l'évolution de son bilan de manière équilibrée.

ANALYSE DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

| (En M EUR au 31 décembre) | 2006 | | | | | | 2005 | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| | France | 06/05 (%) | Étranger | 06/05 (%) | Société Générale | 06/05 (%) | France | Étranger | Société Générale |
| Produit net bancaire | 8 646 | 13 | 2 480 | 30,3 | 11 126 | 16,4 | 7 651 | 1 904 | 9 555 |
| Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements | (5 773) | 7,4 | (1 281) | 18,9 | (7 054) | 9,3 | (5 375) | (1 078) | (6 453) |
| Résultat brut d'exploitation | 2 873 | 26,2 | 1 199 | 45,1 | 4 072 | 31,3 | 2 276 | 826 | 3 102 |
| Coût du risque | 8 | (101,5) | 31 | (85,5) | 39 | (112,3) | (531) | 212 | (319) |
| Résultat d'exploitation | 2 881 | 65,1 | 1 230 | 18,5 | 4 111 | 47,7 | 1 745 | 1 038 | 2 783 |
| Résultat net sur immobilisations financières | 411 | 65,7 | 3 | NS | 414 | 66,3 | 248 | 1 | 249 |
| Résultat courant avant impôt | 3 292 | 65,2 | 1 233 | 18,6 | 4 525 | 49,3 | 1 993 | 1 039 | 3 032 |
| Résultat exceptionnel | - | NS | - | NS | - | NS | - | - | - |
| Impôt sur les bénéfices | (180) | 620,0 | (302) | 36,1 | (482) | 95,1 | (25) | (222) | (247) |
| Dotations nettes au Fonds pour Risques Bancaires Généraux et provisions réglementées | (10) | (103,5) | - | NS | (10) | (103,5) | 284 | - | 284 |
| Résultat net | 3 102 | 37,8 | 931 | 14,0 | 4 033 | 31,4 | 2 252 | 817 | 3 069 |

Le résultat net de la Société Générale SA s'élève à 4 033 M EUR pour l'exercice 2006 en hausse de 31,4 % par rapport à l'exercice 2005. L'analyse des résultats de la Société Générale en France et à l'étranger est détaillée dans le tableau ci-dessus.

Globalement, ses différentes composantes ont évolué comme suit :

- Le résultat brut d'exploitation s'établit à 4 072 M EUR, en hausse de 31,3 % par rapport à 2005 :
 - le produit net bancaire ressort à 11 126 M EUR, en progression de 16,4% par rapport à l'exercice 2005 et reflète la croissance soutenue de tous les métiers :
 - le réseau de détail en France affiche de très bons résultats dans un contexte économique marqué par la poursuite de la reprise des marchés actions, la remontée des taux d'intérêt courts et un certain raffermissement de la demande de financements des entreprises,
- L'indicateur de mesure du fonds de commerce de particuliers exprimé en nombre de comptes à vue a progressé de 2,8 % en rythme annuel (+ 139 000) . La Société Générale a franchi le seuil du 5 millionième compte à vue au mois de mai 2006. De plus, 14,9 Md EUR de prêts à l'habitat ont été mis en place : 8,4 Md EUR ont été collectés en assurance-vie (28 % étant investis en unités de compte). Sur le marché de la clientèle

commerciale, les encours moyens de crédit progressent de 13,9 % par rapport à 2005.

- la banque de Financement et d'Investissement enregistre un niveau de revenu en forte croissance. L'activité a été tirée aussi bien par la forte hausse des activités commerciales, que par les activités de trading qui ont bénéficié de conditions de marché particulièrement favorables, notamment au 1^{er} semestre.
- les frais de gestion s'élèvent à 7 054 M EUR, en progression de 9,3% par rapport à 2005 reflétant la poursuite des investissements nécessaires à la croissance organique de la Société. L'évolution plus faible que celle des revenus résulte de la maîtrise des frais de fonctionnement.
- Le résultat net sur immobilisations financières s'élève à 414 M EUR en 2006. Il s'explique à hauteur de - 91 M EUR par les résultats dégagés lors de la cession des titres de participation et de filiales, et à hauteur de 502 M EUR par des reprises nettes de provisions sur titres de participation et de filiales.
- La dotation pour provisions réglementées de 10 M EUR correspond à la dotation d'une provision d'investissement conformément à l'article 237 bis All du Code Général des Impôts.

États financiers de la Société Générale

BILAN SOCIAL**ACTIF**

| <i>(En M EUR)</i> | 31 décembre | | |
|---|----------------|----------------|----------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Caisse, banques centrales, Comptes courants postaux | 2 527 | 1 573 | 1 810 |
| Créances sur les établissements de crédit (note 2) | 174 440 | 138 970 | 99 080 |
| Opérations avec la clientèle (note 3) | 228 160 | 207 312 | 164 475 |
| Opérations de crédit-bail et de location assimilées | 325 | 259 | 278 |
| Effets publics et valeurs assimilées (note 4) | 41 189 | 42 532 | 30 921 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe (note 4) | 131 149 | 102 029 | 65 121 |
| Actions et autres titres à revenu variable (note 4) | 80 986 | 63 841 | 43 870 |
| Participations et autres titres détenus à long terme (note 5) | 1 357 | 804 | 941 |
| Parts dans les entreprises liées (note 6) | 32 650 | 27 856 | 23 651 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles (note 7) | 1 193 | 1 186 | 1 173 |
| Actions propres (note 8) | 1 137 | 1 073 | 1 831 |
| Autres actifs et comptes de régularisation (note 9) | 173 335 | 128 308 | 80 451 |
| Total | 868 448 | 715 743 | 513 602 |

HORS BILAN

| <i>(En M EUR)</i> | 31 décembre | | |
|--|-------------|-----------|-----------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Engagements de financement donnés (note 18) | 151 366 | 135 977 | 94 517 |
| Engagements de garantie donnés (note 18) | 190 715 | 167 319 | 116 884 |
| Engagements donnés sur titres | 15 812 | 15 160 | 11 450 |
| Opérations en devises (note 30) | 456 027 | 371 665 | 349 240 |
| Engagements sur instruments financiers à terme (note 19) | 13 257 300 | 9 557 040 | 7 023 884 |

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

PASSIF

| | 31 décembre | | |
|---|----------------|----------------|----------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| <i>(En M EUR)</i> | | | |
| Banques centrales, Comptes courants postaux | 2 282 | 1 302 | 388 |
| Dettes envers les établissements de crédit (note 10) | 256 471 | 216 179 | 147 485 |
| Opérations avec la clientèle (note 11) | 217 337 | 192 560 | 150 682 |
| Dettes représentées par un titre (note 12) | 94 639 | 73 553 | 63 844 |
| Autres passifs et comptes de régularisation (note 13) | 244 751 | 191 250 | 116 028 |
| Provisions (Note 14) | 16 796 | 9 676 | 5 320 |
| Dettes subordonnées (note 16) | 13 902 | 13 931 | 12 785 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (note 17) | - | - | 284 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital (note 17) | 577 | 543 | 556 |
| Primes d'émission (note 17) | 7 977 | 5 169 | 6 048 |
| Réserves et report à nouveau (note 17) | 9 683 | 8 511 | 7 879 |
| Résultat de l'exercice (note 17) | 4 033 | 3 069 | 2 303 |
| Sous-total | 22 270 | 17 292 | 16 786 |
| Total | 868 448 | 715 743 | 513 602 |

HORS BILAN

| | 31 décembre | | |
|---|-------------|---------|---------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| <i>(En M EUR)</i> | | | |
| Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (note 18) | 14 024 | 9 034 | 3 819 |
| Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (note 18) | 67 675 | 42 470 | 33 826 |
| Engagements reçus sur titres | 18 459 | 17 490 | 13 553 |
| Opérations en devises (note 30) | 455 657 | 370 568 | 350 968 |

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

| | 31 décembre | | |
|--|----------------|----------------|----------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| <i>(En M EUR)</i> | | | |
| Produits nets d'intérêts relatifs aux : | | | |
| Opérations avec les établissements de crédit (Note 20) | (2 631) | (1 386) | (639)* |
| Opérations avec la clientèle (Note 20) | 3 180 | 3 322 | 2 532 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 506 | 35 | 112 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 15 | 2 | (224) |
| Produits nets des opérations de crédit-bail et de location | 23 | 19 | 14 |
| Sous-total | 1 093 | 1 992 | 1 795 |
| Revenus des titres à revenu variable (Note 21) | 2 105 | 1 758 | 1 157 |
| Produits nets d'intérêts et revenus assimilés | 3 198 | 3 750 | 2 952 |
| Produits nets des commissions (Note 22) | 2 448 | 2 426 | 2 014 |
| Résultat net des opérations financières (Note 23) | 5 338 | 3 306 | 2 797* |
| Autres produits nets d'exploitation | 142 | 73 | 141 |
| Produit net bancaire | 11 126 | 9 555 | 7 904 |
| Frais de personnel (Note 24) | (4 383) | (4 181) | (3 679) |
| Autres frais administratifs | (2 384) | (1 972) | (1 898) |
| Dotations aux amortissements | (287) | (300) | (299) |
| Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements | (7 054) | (6 453) | (5 876) |
| Résultat brut d'exploitation | 4 072 | 3 102 | 2 028 |
| Coût du risque (Note 26) | 39 | (319) | 49 |
| Résultat d'exploitation | 4 111 | 2 783 | 2 077 |
| Résultat net sur immobilisations financières (Note 27) | 414 | 249 | 183 |
| Résultat courant avant impôt | 4 525 | 3 032 | 2 260 |
| Résultat exceptionnel | - | - | - |
| Impôt sur les bénéfices (Note 28) | (482) | (247) | 14 |
| Dotation nette au Fonds pour Risques Bancaires Généraux et provisions réglementées | (10) | 284 | 29 |
| Résultat net | 4 033 | 3 069 | 2 303 |

* Montants reclassés par rapport à la présentation adoptée dans les comptes sociaux 2004

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

| | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|--|-------------|----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾ | 577 | 543 | 556 | 548 | 538 |
| Nombre d'actions émises ⁽²⁾ | 461 424 562 | 434 288 181 | 445 153 159 | 438 434 749 | 430 170 265 |
| Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR) | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾ | 36 358 | 26 697 | 22 403 | 18 943 | 21 261 |
| Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG | 4 648 | 3 641 | 3 296 | 2 667 | 3 298 |
| Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice | 26 | 20 | - | 15 | (1) |
| Impôt sur les bénéfices | 482 | 247 | (14) | (97) | (350) |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 4 033 | 3 069 | 2 303 | 1 384 | 1 868 |
| Montant des bénéfices distribués | 2 399 | 1 954 ^(*) | 1 469 | 1 096 | 903 |
| Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR) | | | | | |
| Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions | 8,97 | 7,77 | 7,44 | 6,27 | 8,48 |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 8,74 | 7,07 | 5,17 | 3,16 | 4,34 |
| Dividende versé à chaque action | 5,20 | 4,50 | 3,30 | 2,50 | 2,10 |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés | 41 736 | 40 303 | 39 648 | 39 102 | 39 713 |
| Montant de la masse salariale (en M EUR) | 2 897 | 2 621 | 2 476 | 2 436 | 2 270 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en M EUR) | 1 269 | 1 339 | 1 123 | 1 055 | 970 |

* Après prise en compte de l'annulation de 18 100 000 titres décidée par les Conseils d'Administration du 09 février et du 16 novembre 2005.

(1) La Société Générale a procédé en 2006 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 33,9 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 2 808,3 M EUR :

- 5,06 M EUR par souscription par les salariés adhérents au Plan d'épargne d'entreprise, assortis d'une prime d'émission de 391,17 M EUR ;
- 1,42 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'Administration, assorti d'une prime d'émission de 73,54 M EUR ;
- 27,44 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel d'attribution, assortis d'une prime d'émission de 2 343,56 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2006, le capital se compose de 461 424 562 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 euro.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

■ NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Ces comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 13 février 2007.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels de la Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes

■ Exercice 2006

La Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2006 les avis suivants du Conseil national de la comptabilité :

- l'avis n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation. L'application de cet avis par la Société Générale n'a pas eu d'incidence sur le résultat et les capitaux propres ;
- l'avis n° 2006-16 du 21 décembre 2006 afférent au projet d'arrêté relatif au caractère douteux des découverts modifiant l'article 3 bis du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-03 du 3 novembre 2005. L'application de cet avis par la Société Générale ne modifie pas les traitements comptables existants et n'a donc pas d'incidence sur le résultat et les capitaux propres.

■ Exercice 2005

Les principaux changements de méthodes comptables opérés au cours de l'exercice 2005 ont été les suivants :

- la Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005 la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Ce changement de méthode comptable conduit à une meilleure information financière et permet, par ailleurs, d'harmoniser le traitement comptable de ces engagements avec celui appliqué dans les comptes consolidés établis pour la première fois, à compter de l'exercice 2005, selon le référentiel IFRS. L'incidence de ce changement de méthode comptable qui découle notamment de modalités d'évaluation différentes a été comptabilisée à hauteur de - 126,8 M EUR, net d'impôts dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 et à hauteur de - 70,1 M EUR, net d'impôts dans le compte de résultat de l'exercice en raison de règles fiscales applicables aux charges concernées ;
- la Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005, le règlement n° 2002-10 du Comité de la réglementation comptable du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07 du Comité de la réglementation comptable du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement n° 2004-06 du Comité de la réglementation comptable du 12 décembre 2002 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de 3,5 M EUR, net d'impôts ;
- la Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005, les dispositions de l'article 13 du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière requérant l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels dans le cadre du calcul des dépréciations relatives au risque de crédit. L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de - 15,7 M EUR, net d'impôts ;
- la Société Générale a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2005 le règlement n° 2005-03 du 3 novembre 2005 du Comité de la réglementation comptable modifiant le règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 ;
- la Société Générale a appliqué par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005, le règlement n° 2005-01 du Comité de la réglementation comptable du 3 novembre 2005 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du 23 février 1990 du Comité de la réglementation bancaire. L'incidence de ce changement de

méthode comptable a été comptabilisée dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de 2,5 M EUR ;

- suite au communiqué du Conseil national de la comptabilité du 20 décembre 2005, la Société Générale a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2005, les dispositions du projet d'avis sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement. Cette application conduit à une meilleure information financière et l'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de - 154,4 M EUR, net d'impôts. L'avis n° 2006-02 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement a confirmé le communiqué du Conseil national de la comptabilité du 20 décembre 2005 ;
- la Société Générale a décidé de changer, au 1^{er} janvier 2005, la méthode de comptabilisation de certaines commissions (notamment sur cartes bancaires) pour conduire à une meilleure information financière. Les produits sont désormais enregistrés linéairement sur la durée de prestation fournie et non plus lors de la perception de ces commissions. L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de - 21,5 M EUR, net d'impôts. Ce changement de méthode n'a cependant pas d'incidence significative sur le résultat de la période.

■ Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

■ Méthode de conversion des comptes en devises étrangères

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales vient également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisations*.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

■ Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contre-partie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par la Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément

aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

■ Portefeuille-titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

TITRES DE TRANSACTION

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres détenus à l'origine dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

TITRES DE PLACEMENT

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

• Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

• Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

• Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Société Générale a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre

qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

• Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Société Générale.

Il s'agit d'autre part des *Autres titres détenus à long terme*, constitués par les investissements réalisés par la Société Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de

son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

■ Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*. Pour les immeubles d'exploitation, la Société Générale a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

| | | |
|---------------------------------|--|-------------|
| Infrastructures | Gros œuvre | 50 ans |
| | Étanchéité, toiture | 20 ans |
| | Façades | 30 ans |
| Installations techniques | Ascenseurs | 10 à 30 ans |
| | Installations électriques | |
| | Groupes électrogènes | |
| | Climatisation, désenfumage | |
| | Câblages techniques | |
| | Installations de sûreté et de surveillance | |
| | Plomberie, canalisations | |
| Protection incendie | | |
| Agencements | Finitions, second œuvre, abords | 10 ans |

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Matériel et outillage | 5 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Mobilier | 10 à 20 ans |
| Matériel de bureau | 5 à 10 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| Logiciels créés ou acquis | 3 à 5 ans |
| Concessions, brevets, licences, etc. | 5 à 20 ans |

■ Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

■ Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

■ Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

■ Provisions

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques pays à caractère de réserve qui sont déterminées de manière forfaitaire en date d'arrêté sur la base de l'appréciation par la Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par la Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Les options de souscription ou d'attribution d'actions consenties aux salariés font l'objet d'une provision en date d'arrêté, déterminée en fonction de la valorisation des titres Société Générale, et dotée dans la rubrique *Frais de personnel*.

■ Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase

d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

■ Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément aux règlements 90-02 et 92-05 du Comité de la réglementation bancaire, afin de couvrir des risques non spécifiques, il a été constitué en 1993 un Fonds pour risques bancaires généraux, par reclassement, après déduction de la fiscalité latente, des provisions pour risques pays ayant un caractère général.

Ce fonds a fait l'objet de dotations complémentaires en 1996 et 2003. Il a par ailleurs été repris au cours des exercices 2002, 2003 et 2004 à hauteur des charges et

provisions enregistrées sur ces exercices se rapportant à une fraude commise pendant environ dix ans, dont a été victime l'ancienne activité de courtage pour particuliers de SG Cowen, filiale de la Société Générale. L'intégralité du fonds existant à l'ouverture du présent exercice a été repris en résultat au cours de l'exercice 2005.

■ Actions propres

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en titres de placement (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les titres de transaction.

■ Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

■ Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes.) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net des opérations financières*.

■ Frais de personnel

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

■ Avantages du personnel

La Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Certains retraités de la Société Générale bénéficient d'autres prestations postérieures à l'emploi telle que la couverture médicale.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques,

de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

AVANTAGES À LONG TERME

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

La Société Générale a signé un accord CATS (« Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés ») entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et applicable jusqu'au 31 mars 2006. Une provision a été constituée sur la base du coût des départs acceptés par l'entreprise.

■ Coût du risque

Le contenu de la rubrique *Coût net du risque* se limite aux dotations nettes aux dépréciations et provisions pour risques de contrepartie, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

■ Gains et pertes sur actifs immobilisés

La rubrique *Gains et pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit Net Bancaire*.

■ Charge fiscale

IMPÔTS COURANTS

La Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2006, 240 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec la Société Générale. Chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec la Société Générale. En 2006, la différence comptabilisée par la Société Générale, entre l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal et la charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 60 M EUR.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, jusqu'au 31 décembre 2006, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 8 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

La loi de finances rectificative pour 2004 votée le 30 décembre 2004 a prévu de réduire progressivement le taux d'imposition des plus-values de cession des titres de participation pour le ramener à 15 % ou à 1,66 % selon la nature fiscale des titres concernés. En contrepartie de cette réduction, la loi de finances a institué une taxe exceptionnelle sur la réserve spéciale des plus-values à long terme constituée lors des exercices antérieurs par affectation de la quote-part de

résultat correspondant chaque année aux plus-values à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation. Au 31 décembre 2004, en application des dispositions de la loi de Finances rectificative et de l'avis 2005-A du 2 février 2005 du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, la Société Générale a enregistré dans ses capitaux propres, au débit du poste *Report à nouveau*, la charge représentative de la taxe exceptionnelle à payer, pour un montant de 5 M EUR.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Charge fiscale* du compte de résultat.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2006 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

■ Résultat exceptionnel

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par la Société Générale dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Société Générale.

Note 2

Créances sur les établissements de crédit

| | 31 décembre | | |
|---|----------------|----------------|---------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| <i>(En M EUR)</i> | | | |
| Comptes et prêts | | | |
| à vue | | | |
| Comptes ordinaires | 28 105 | 22 872 | 15 091 |
| Prêts et comptes au jour le jour | 6 534 | 2 229 | 2 515 |
| Valeurs reçues en pension au jour le jour | - | 1 | - |
| à terme | | | |
| Prêts et comptes à terme | 72 137 | 62 766 | 47 565 |
| Prêts subordonnés et participatifs | 3 361 | 1 784 | 1 552 |
| Valeurs reçues en pension à terme | 142 | 133 | 70 |
| Créances rattachées | 456 | 336 | 398 |
| Total brut | 110 735 | 90 121 | 67 191 |
| Dépréciations | (41) | (65) | (78) |
| Total net | 110 694 | 90 056 | 67 113 |
| Titres reçus en pension | 63 746 | 48 914 | 31 967 |
| Total ^{(1) (2)} | 174 440 | 138 970 | 99 080 |

(1) Au 31 décembre 2006, le montant des créances douteuses s'élève à 43 M EUR (dont 41 M EUR de créances douteuses compromises) contre 92 M EUR (dont 91 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2005.

(2) Dont créances concernant les entreprises liées : 93 988 M EUR au 31 décembre 2006 (89 278 M EUR au 31 décembre 2005).

Note 3

Opérations avec la clientèle

| | 31 décembre | | |
|--|----------------|----------------|----------------|
| <i>(En M EUR)</i> | 2006 | 2005 | 2004 |
| Créances commerciales ⁽¹⁾ | 3 983 | 4 061 | 2 405 |
| Autres concours à la clientèle : | | | |
| Crédits de trésorerie | 45 120 | 40 904 | 36 090 |
| Crédits à l'exportation | 4 039 | 3 462 | 3 154 |
| Crédits d'équipement | 33 082 | 29 678 | 25 127 |
| Crédits à l'habitat | 48 871 | 41 980 | 35 784 |
| Autres crédits à la clientèle | 42 683 | 42 519 | 33 505 |
| Sous-total ^{(1) (2) (3)} | 173 795 | 158 543 | 133 660 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 9 566 | 9 276 | 8 116 |
| Créances rattachées | 1 246 | 947 | 755 |
| Total brut | 188 590 | 172 827 | 144 936 |
| Dépréciations | (2 052) | (2 363) | (2 691) |
| Total net | 186 538 | 170 464 | 142 245 |
| Valeurs reçues en pension | 1 001 | 40 | 32 |
| Titres reçus en pension | 40 621 | 36 808 | 22 198 |
| Total ⁽⁴⁾ | 228 160 | 207 312 | 164 475 |

(1) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France : 3 531 M EUR au 31 décembre 2006 (2 620 M EUR au 31 décembre 2005).

(2) Dont prêts participatifs : 2 668 M EUR au 31 décembre 2006 (2 509 M EUR au 31 décembre 2005).

(3) Au 31 décembre 2006, le montant des créances douteuses s'élève à 3 345 M EUR (dont 2 112 M EUR de créances douteuses compromises) contre 3 506 M EUR (dont 2 380 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2005.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées : 40 551 M EUR au 31 décembre 2006 (37 659 M EUR au 31 décembre 2005).

Note 4

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

| | 31 décembre 2006 | | | | 31 décembre 2005 | | | | 31 décembre 2004 | | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|--|--|----------------|--------------------------------------|--|--|----------------|--------------------------------------|--|--|----------------|
| | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Obligations et autres titres à revenu fixe | Total | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Obligations et autres titres à revenu fixe | Total | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Obligations et autres titres à revenu fixe | Total |
| (En M EUR) | | | | | | | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | 36 320 | 80 655 | 120 648 | 237 623 | 37 681 | 63 621 | 91 944 | 193 246 | 26 045 | 43 581 | 50 628 | 120 254 |
| Portefeuille de placement : | | | | | | | | | | | | |
| Montant brut | 4 532 | 282 | 10 016 | 14 830 | 4 230 | 215 | 9 794 | 14 239 | 2 112 | 259 | 7 655 | 10 026 |
| Dépréciations | (55) | (2) | (11) | (68) | (29) | (2) | (14) | (45) | (25) | (38) | (22) | (85) |
| Montant net | 4 477 | 280 | 10 005 | 14 762 | 4 201 | 213 | 9 780 | 14 194 | 2 087 | 221 | 7 633 | 9 941 |
| Portefeuille d'investissement : | | | | | | | | | | | | |
| Montant brut | 235 | - | 145 | 380 | 491 | - | 19 | 510 | 2 682 | - | 6 712 | 9 394 |
| Dépréciations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Montant net | 235 | - | 145 | 380 | 491 | - | 19 | 510 | 2 682 | - | 6 712 | 9 394 |
| Créances rattachées | 157 | 51 | 351 | 559 | 159 | 7 | 286 | 452 | 107 | 68 | 148 | 323 |
| Total | 41 189 | 80 986 | 131 149 | 253 324 | 42 532 | 63 841 | 102 029 | 208 402 | 30 921 | 43 870 | 65 121 | 139 912 |

Informations complémentaires sur les titres

| (En M EUR) | 31 décembre 2006 | 31 décembre 2005 |
|--|------------------|------------------|
| Valeur estimée des titres de placement : | | |
| Plus-values latentes (*) | 615 | 550 |
| Résultat latent du portefeuille d'investissement | 11 | 15 |
| Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement | 83 | 102 |
| Titres ayant fait l'objet d'un changement de catégorie durant l'exercice : | | |
| - Titres d'investissement reclassés en titres de placement | | 9 402 (1) |
| - Titres de placement reclassés en titres de transaction | | 3 271 (1) |
| Parts d'OPCVM détenues : | | |
| - OPCVM français | 10 057 | 9 681 |
| - OPCVM étrangers | 10 002 | 6 397 |
| dont OPCVM de capitalisation | 12 | 12 |
| Montant des titres cotés | 219 663 (2) | 193 886 |
| Montant des titres subordonnés | 352 | 493 |
| Montant des titres prêtés | 11 825 | 13 404 |

(*) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

(1) Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2005 du règlement n° 2005-01 du Comité de la réglementation comptable relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

(2) Le montant des titres de transaction cotés s'élève à 206 280 M EUR.

Note 5

Participations et autres titres détenus à long terme

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|----------------------------------|--------------|------------|--------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Établissements de crédit | 332 | 240 | 260 |
| Autres | 1 090 | 663 | 800 |
| Total brut ⁽¹⁾ | 1 422 | 903 | 1 060 |
| Dépréciations | (65) | (99) | (119) |
| Total net | 1 357 | 804 | 941 |

(1) Dont participations détenues sur les sociétés cotées (supérieures à 2 M EUR) : 92 M EUR au 31 décembre 2006 (161 M EUR au 31 décembre 2005).

Note 6

Parts dans les entreprises liées

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Établissements de crédit | 17 157 | 13 904 | 12 644 |
| Autres | 15 857 | 14 804 | 12 068 |
| Total brut ⁽¹⁾ | 33 014 | 28 708 | 24 712 |
| Dépréciations | (364) | (852) | (1 061) |
| Total net | 32 650 | 27 856 | 23 651 |

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent la prise de participation dans Splitska Banka ainsi que les augmentations de capital de SG Americas Inc, Makatea et Brigantia Investments.

Note 7

Immobilisations

| (En M EUR) | Valeur brute 31/12/2005 | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements ⁽¹⁾ | Valeur brute 31/12/2006 | Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2006 | Valeur nette 31/12/2006 |
|--|----------------------------|--------------|-------------|-------------------------------------|----------------------------|---|----------------------------|
| IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION | | | | | | | |
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | | | | | | | |
| Frais d'établissement | 2 | - | - | (2) | - | - | - |
| Logiciels, frais d'études informatiques | 1 108 | 50 | (1) | 105 | 1 262 | (1 001) | 261 |
| Autres | 365 | 68 | (1) | (134) | 298 | (29) | 269 |
| Sous-total | 1 475 | 118 | (2) | (31) | 1 560 | (1 030) | 530 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | | | | | | |
| Terrains et constructions | 229 | 28 | (4) | 8 | 261 | (83) | 178 |
| Autres | 1 706 | 176 | (51) | (45) | 1 786 | (1 312) | 474 |
| Sous-total | 1 935 | 204 | (55) | (37) | 2 047 | (1 395) | 652 |
| IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION | | | | | | | |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | | | | | | |
| Terrains et constructions | 20 | - | - | - | 20 | (13) | 7 |
| Autres | 10 | - | - | - | 10 | (6) | 4 |
| Sous-total | 30 | - | - | - | 30 | (19) | 11 |
| Total immobilisations | 3 440 | 322 | (57) | (68) | 3 637 | (2 444) | 1 193 |

Les investissements informatiques réalisés par la Société Générale métropole évoluent comme suit sur les trois dernières années :

| | 2004 | 2005 | 2006 |
|----------|------|------|------|
| Montants | 390 | 419 | 512 |

À fin 2006, 66 697 postes de travail informatisés étaient installés à la Société Générale, dont 22 882 dans le réseau domestique.

Note 8

Actions propres

| (En M EUR) | 31 décembre 2006 | | | 31 décembre 2005 | | | 31 décembre 2004 | | |
|----------------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|
| | Quantité | Valeur comptable | Valeur de marché | Quantité | Valeur comptable | Valeur de marché | Quantité | Valeur comptable | Valeur de marché |
| Titres de transaction | 7 339 | 1 | 1 | 63 117 | 7 | 7 | 13 428 | 1 | 1 |
| Titres de placement | 822 595 | 77 | 105 | 2 527 323 | 179 | 263 | 2 334 060 | 113 | 174 |
| Titres immobilisés | 13 130 220 | 1 059 | 1 689 | 15 397 316 | 887 | 1 600 | 28 003 415 | 1 717 | 2 085 |
| – dont en vue d'annulation | 4 912 551 | 628 | 632 | | | | 14 593 389 | 986 | 1 086 |
| Total | 13 960 154 | 1 137 | 1 795 | 17 987 756 | 1 073 | 1 870 | 30 350 903 | 1 831 | 2 260 |

Valeur nominale de l'action : 1,25 euro.

Cours de l'action au 31/12/2006 : 128,60 euros.

Note 9

Autres actifs et comptes de régularisation

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|--|----------------|----------------|---------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Autres actifs | | | |
| Débiteurs divers | 14 631 | 13 124 | 10 078 |
| Primes sur instruments conditionnels achetés | 133 688 | 95 098 | 51 689 |
| Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres | 1 102 | 1 819 | 2 472 |
| Autres emplois divers | 149 | 118 | 342 |
| Sous-total | 149 570 | 110 159 | 64 581 |
| Comptes de régularisation | | | |
| Charges payées ou comptabilisées d'avance | 956 | 550 | 391 |
| Produits à recevoir | 2 544 | 1 845 | 1 190 |
| Autres comptes de régularisation | 20 284 | 15 840 | 14 364 |
| Sous-total | 23 784 | 18 235 | 15 945 |
| Total brut | 173 354 | 128 394 | 80 526 |
| Dépréciations | (19) | (86) | (75) |
| Total net | 173 335 | 128 308 | 80 451 |

Note 10

Dettes envers les établissements de crédit

| <i>(En M EUR)</i> | 31 décembre | | |
|--|----------------|----------------|----------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Dettes à vue | | | |
| Dépôts et comptes ordinaires | 37 632 | 28 069 | 21 347 |
| Valeurs données en pension au jour le jour | 101 | 51 | - |
| Sous-total | 37 733 | 28 120 | 21 347 |
| Dettes à terme | | | |
| Emprunts et comptes à terme | 183 518 | 165 253 | 106 205 |
| Valeurs données en pension à terme | 104 | 76 | 229 |
| Sous-total | 183 622 | 165 329 | 106 434 |
| Dettes rattachées | 910 | 657 | 482 |
| Total dettes | 222 265 | 194 106 | 128 263 |
| Titres donnés en pension | 34 206 | 22 073 | 19 222 |
| Total ⁽¹⁾ | 256 471 | 216 179 | 147 485 |

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 128 253 M EUR au 31 décembre 2006 (104 891 M EUR au 31 décembre 2005).

Note 11

Opérations avec la clientèle

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|---|----------------|----------------|----------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | | | |
| À vue | 21 769 | 20 338 | 18 918 |
| À terme | 14 897 | 17 225 | 17 736 |
| Sous-total | 36 666 | 37 563 | 36 654 |
| Autres dépôts clientèle à vue | | | |
| Sociétés et entrepreneurs individuels | 23 967 | 20 713 | 17 138 |
| Particuliers | 18 695 | 18 214 | 16 464 |
| Clientèle financière | 24 647 | 10 563 | 8 953 |
| Autres | 5 894 | 6 390 | 4 703 |
| Sous-total | 73 203 | 55 880 | 47 258 |
| Autres dépôts clientèle à terme | | | |
| Sociétés et entrepreneurs individuels | 37 927 | 33 687 | 19 448 |
| Particuliers | 1 199 | 1 539 | 1 599 |
| Clientèle financière | 28 686 | 20 006 | 15 611 |
| Autres | 8 615 | 3 686 | 3 066 |
| Sous-total | 76 427 | 58 918 | 39 724 |
| Dettes rattachées | 948 | 763 | 703 |
| Total dépôts clientèle | 187 244 | 153 124 | 124 339 |
| Valeurs données en pension à la clientèle | 101 | 76 | 1 147 |
| Titres donnés en pension à la clientèle | 29 992 | 39 360 | 25 196 |
| Total ⁽¹⁾ | 217 337 | 192 560 | 150 682 |

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 43 469 M EUR au 31 décembre 2006 (26 953 M EUR au 31 décembre 2005).

Note 12

Dettes représentées par un titre

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|--|---------------|---------------|---------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Bons de caisse | 20 | 23 | 32 |
| Emprunts obligataires | 1 646 | 2 083 | 880 |
| Dettes rattachées | 7 | 12 | 7 |
| Sous-total | 1 673 | 2 118 | 919 |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 91 199 | 70 248 | 61 909 |
| Dettes rattachées | 1 767 | 1 187 | 1 016 |
| Total | 94 639 | 73 553 | 63 844 |

Note 13

Autres passifs et comptes de régularisation

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|---|----------------|----------------|----------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Opérations sur titres | | | |
| Dettes sur titres empruntés | 17 143 | 12 249 | 7 744 |
| Autres dettes de titres | 63 097 | 53 122 | 31 237 |
| Sous-total | 80 240 | 65 371 | 38 981 |
| Autres passifs | | | |
| Créditeurs divers | 8 385 | 7 431 | 6 081 |
| Primes sur instruments conditionnels vendus | 136 868 | 99 008 | 53 222 |
| Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres | 2 238 | 2 761 | 2 346 |
| Autres opérations sur titres | 578 | 103 | 270 |
| Dettes rattachées | 111 | 424 | 91 |
| Sous-total | 148 180 | 109 727 | 62 010 |
| Comptes de régularisation | | | |
| Charges à payer | 3 750 | 3 186 | 2 605 |
| Impôts différés | (641) | (516) | (124) |
| Produits constatés d'avance | 1 375 | 1 370 | 949 |
| Autres comptes de régularisation | 11 847 | 12 112 | 11 607 |
| Sous-total | 16 331 | 16 152 | 15 037 |
| Total | 244 751 | 191 250 | 116 028 |
| Impôts différés nets | | | |
| G.I.E. de crédit-bail | 124 | 147 | 160 |
| Plus values internes au groupe fiscal | 264 | 330 | 335 |
| Autres (principalement sur provisions) | (1 029) | (993) | (619) |
| Total | (641) | (516) | (124) |

Note 14

Provisions et dépréciations

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|--|---------------|---------------|--------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Dépréciations d'actifs : | | | |
| Établissements de crédit | 41 | 65 | 78 |
| Crédits à la clientèle | 2 052 | 2 363 | 2 691 |
| Crédit-bail | - | - | 2 |
| Autres actifs | 19 | 86 | 75 |
| Sous-total | 2 112 | 2 514 | 2 846 |
| Provisions : | | | |
| Provision générale à caractère prudentiel - risques pays ⁽¹⁾ | 524 | 569 | 430 |
| Engagements hors bilan avec les établissements de crédit | 8 | 9 | 4 |
| Engagements hors bilan avec la clientèle | 68 | 96 | 122 |
| Provisions sectorielles et autres | 677 | 648 | 524 |
| Autres | 15 519 | 8 354 | 4 240 |
| Sous-total | 16 796 | 9 676 | 5 320 |
| Stock de provisions et dépréciations (hors titres) ⁽²⁾ | 18 908 | 12 190 | 8 166 |
| Dépréciations de titres | 497 | 996 | 1 265 |
| Stock global de provisions et dépréciations | 19 405 | 13 186 | 9 431 |

(1) La Société Générale maintient dans ses comptes sociaux des provisions pour risques pays calculées en appliquant les modalités fixées par l'administration fiscale non remises en cause à ce jour.

(2) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

| (En M EUR) | Stock au 31.12.2005 | Dotations nettes | Autres soldes du compte de résultat | Provisions utilisées | Change et reclassements | Stock au 31.12.2006 |
|--|------------------------|---------------------|---|-------------------------|----------------------------|------------------------|
| Provision générale à caractère prudentiel - risques pays | 569 | (29) | - | - | (16) | 524 |
| Dépréciations | 2 514 | (7) | (8) | (290) | (97) | 2 112 |
| Provisions ⁽³⁾ | 9 107 | (14) | 7 851 | (185) | (487) | 16 272 |
| Total | 12 190 | (50) | 7 843 | (475) | (600) | 18 908 |

(3) Analyse des provisions :

| (En M EUR) | Stock au 31.12.2005 | Dotations nettes | Autres soldes du compte de résultat | Provisions utilisées | Change et reclassements | Stock au 31.12.2006 |
|--|------------------------|---------------------|---|-------------------------|----------------------------|------------------------|
| Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédits | 9 | (1) | - | - | - | 8 |
| Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle | 96 | (29) | - | - | 1 | 68 |
| Provisions sectorielles et autres | 648 | 49 | - | - | (20) | 677 |
| Provisions sur avantages au personnel | 518 | - | 327 | - | 466 | 1 311 |
| Provisions pour restructurations et litiges frais généraux | 180 | - | 1 | - | (164) | 17 |
| Provisions pour impôt | 277 | - | (1) | - | (165) | 111 |
| Provisions sur instruments financiers à terme | 6 541 | - | 7 524 | (5) | (346) | 13 714 |
| Autres provisions pour risques et charges | 838 | (33) | - | (180) | (259) | 366 |
| Total | 9 107 | (14) | 7 851 | (185) | (487) | 16 272 |

Note 15

Comptes et plans d'épargne-logement

■ 1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|---|---------------|---------------|---------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Plans d'épargne-logement (PEL) | | | |
| – ancienneté de moins de 4 ans | 1 005 | 5 209 | 4 579 |
| – ancienneté comprise entre 4 et 10 ans | 6 275 | 1 913 | 2 007 |
| – ancienneté de plus de 10 ans | 6 085 | 8 482 | 9 555 |
| Sous-total | 13 365 | 15 604 | 16 140 |
| Comptes épargne-logement (CEL) | 2 025 | 2 041 | 2 036 |
| Total | 15 390 | 17 645 | 18 176 |

■ 2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|---------------------------------------|-------------|------------|------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| ancienneté de moins de 4 ans | 177 | 259 | 394 |
| ancienneté comprise entre 4 et 10 ans | 208 | 281 | 333 |
| ancienneté de plus de 10 ans | 74 | 61 | 64 |
| Total | 459 | 600 | 792 |

■ 3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

| (En M EUR) | 2004 | Changement de Méthodes Comptables | Dotations | Reprises | 2005 | 31 décembre | | |
|---|----------|---|------------|-----------|------------|-------------|------------|------------|
| | | | | | | Dotations | Reprises | 2006 |
| Plans d'épargne-logement | | | | | | | | |
| – ancienneté de moins de 4 ans | - | 11 | 6 | 11 | 6 | 5 | 5 | 6 |
| – ancienneté comprise entre 4 et 10 ans | - | - | - | - | - | 8 | 8 | - |
| – ancienneté de plus de 10 ans | - | 225 | 75 | 66 | 235 | - | 154 | 81 |
| Sous-total | - | 236 | 81 | 77 | 241 | 13 | 167 | 87 |
| Comptes épargne-logement | - | 1 | 35 | - | 36 | - | 6 | 30 |
| Total | - | 237 | 116 | 77 | 277 | 13 | 173 | 117 |

Les plans d'épargne logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Le niveau actuel des taux d'intérêt est relativement bas par rapport aux taux d'intérêts des prêts potentiels futurs du portefeuille actuel du groupe Société Générale ; en conséquence,

c'est principalement l'engagement de rémunération à un taux fixé sur les anciennes générations de plans d'épargne logement (plans d'épargne logement de plus de 10 ans dont les taux de rémunération sont plus élevés que les taux de marché actuels) qui est actuellement générateur de la provision PEL/CEL.

Le niveau de provisionnement des encours d'épargne logement se monte à 0,76 % des encours totaux au 31/12/2006.

■ 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées

à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 16

Dettes subordonnées

(en M EUR)

| Date d'émission | Devise | Montant de l'émission (en millions) | Date d'échéance | 31 décembre | | |
|--|--------|--|-------------------|--------------|--------------|--------------|
| | | | | 2006 | 2005 | 2004 |
| Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée | | | | | | |
| 1 ^{er} juillet 1985 | EUR | 348 | perpétuel | 70 | 70 | 70 |
| 24 novembre 1986 | USD | 500 | perpétuel | 188 | 210 | 182 |
| 30 juin 1994 | JPY | 15 000 | perpétuel | 96 | 108 | 107 |
| 22 juillet 1996 | GBP | 100 | perpétuel | | 146 | 142 |
| 15 octobre 1996 | USD | 310 | perpétuel | | 263 | 227 |
| 20 décembre 1996 | AUD | 65 | perpétuel | | 40 | 37 |
| 30 décembre 1996 | JPY | 10 000 | perpétuel | 64 | 72 | 72 |
| 30 avril 1997 | USD | 400 | perpétuel | 303 | 339 | 294 |
| 30 juin 1997 | EUR | 229 | perpétuel | 229 | 229 | 229 |
| 1 ^{er} février 2000 | EUR | 500 | perpétuel | 500 | 500 | 500 |
| 10 novembre 2003 | EUR | 215 | perpétuel | 215 | 215 | 215 |
| 10 novembre 2003 | EUR | 45 | perpétuel | 45 | 45 | 45 |
| 26 janvier 2005 | EUR | 1 000 | perpétuel | 1 000 | 1 000 | |
| Sous-total ⁽¹⁾ | | | | 2 710 | 3 237 | 2 120 |
| Titres et dettes subordonnées à terme | | | | | | |
| 25 juin 1993 | USD | 6 | 25 juin 2005 | | | 4 |
| 27 septembre 1993 | EUR | 76 | 27 septembre 2005 | | | 76 |
| 20 décembre 1993 | EUR | 76 | 27 septembre 2005 | | | 76 |
| 24 juillet 1995 | EUR | 110 | 24 juillet 2005 | | | 110 |
| 25 septembre 1995 | EUR | 110 | 24 juillet 2005 | | | 110 |
| 6 novembre 1995 | EUR | 122 | 24 juillet 2005 | | | 122 |
| 8 novembre 1995 | USD | 150 | 8 novembre 2005 | | | 110 |
| 8 novembre 1995 | USD | 200 | 8 novembre 2005 | | | 147 |
| 12 décembre 1995 | EUR | 23 | 12 décembre 2005 | | | 23 |

(en M EUR)

| Date d'émission | Devise | Montant de l'émission (en millions) | Date d'échéance | 31 décembre | | |
|---------------------------|--------|-------------------------------------|---------------------------|-------------|------|------|
| | | | | 2006 | 2005 | 2004 |
| 29 décembre 1995 | EUR | 50 | 29 décembre 2005 | | | 50 |
| 1 ^{er} mars 1996 | CHF | 70 | 1 ^{er} mars 2006 | | 45 | 45 |
| 3 avril 1996 | EUR | 183 | 3 avril 2006 | | 183 | 183 |
| 1 ^{er} juin 1996 | USD | 800 | 1 ^{er} juin 2006 | | 678 | 587 |
| 27 septembre 1996 | EUR | 91 | 27 septembre 2006 | | 91 | 91 |
| 10 janvier 1997 | EUR | 91 | 31 janvier 2009 | 91 | 91 | 91 |
| 12 mars 1997 | EUR | 382 | 12 mars 2007 | 382 | 382 | 382 |
| 5 mai 1997 | EUR | 165 | 26 mai 2007 | 165 | 165 | 165 |
| 23 juillet 1997 | EUR | 122 | 23 juillet 2009 | 122 | 122 | 122 |
| 9 mars 1998 | EUR | 122 | 9 mars 2008 | 122 | 122 | 122 |
| 30 avril 1998 | DKK | 400 | 30 avril 2008 | 54 | 54 | 54 |
| 28 mai 1998 | EUR | 229 | 28 mai 2010 | 229 | 229 | 229 |
| 29 juin 1998 | EUR | 146 | 29 juin 2010 | 146 | 146 | 146 |
| 9 décembre 1998 | EUR | 122 | 9 décembre 2010 | 122 | 122 | 122 |
| 3 juin 1999 | EUR | 55 | 3 juin 2009 | 55 | 55 | 55 |
| 29 juin 1999 | EUR | 30 | 30 juin 2014 | 30 | 30 | 30 |
| 19 juillet 1999 | EUR | 120 | 19 juillet 2011 | 120 | 120 | 120 |
| 21 octobre 1999 | EUR | 120 | 21 octobre 2011 | 120 | 120 | 120 |
| 13 avril 2000 | EUR | 120 | 13 avril 2012 | 120 | 120 | 120 |
| 27 avril 2000 | EUR | 500 | 27 avril 2015 | 500 | 500 | 500 |
| 23 juin 2000 | EUR | 125 | 27 avril 2015 | 125 | 125 | 125 |
| 10 juillet 2000 | EUR | 100 | 10 juillet 2012 | 100 | 100 | 100 |
| 21 juillet 2000 | EUR | 78 | 31 juillet 2030 | 52 | 56 | 60 |
| 3 novembre 2000 | EUR | 100 | 5 novembre 2012 | 100 | 100 | 100 |
| 18 avril 2001 | EUR | 120 | 25 avril 2013 | 120 | 120 | 120 |
| 24 avril 2001 | EUR | 40 | 24 avril 2011 | 40 | 40 | 40 |
| 29 juin 2001 | EUR | 120 | 29 juin 2013 | 120 | 120 | 120 |
| 10 octobre 2001 | EUR | 120 | 10 octobre 2013 | 120 | 120 | 120 |
| 19 octobre 2001 | USD | 220 | 19 octobre 2011 | | 186 | 161 |
| 14 novembre 2001 | EUR | 80 | 14 novembre 2011 | | 80 | 80 |
| 27 novembre 2001 | USD | 90 | 27 novembre 2021 | 68 | 76 | 66 |
| 27 novembre 2001 | USD | 335 | 27 novembre 2021 | 254 | 284 | 246 |
| 21 décembre 2001 | EUR | 300 | 21 décembre 2016 | 300 | 300 | 300 |
| 13 février 2002 | EUR | 600 | 13 février 2012 | 600 | 600 | 600 |
| 3 juillet 2002 | EUR | 180 | 3 juillet 2014 | 180 | 180 | 180 |
| 16 octobre 2002 | EUR | 170 | 16 octobre 2014 | 170 | 170 | 170 |
| 18 décembre 2002 | EUR | 650 | 18 décembre 2014 | 650 | 650 | 650 |

| <i>(en M EUR)</i> | | | | 31 décembre | | |
|----------------------------------|--------|--|-------------------|---------------|---------------|---------------|
| Date d'émission | Devise | Montant de l'émission (en millions) | Date d'échéance | 2006 | 2005 | 2004 |
| 21 janvier 2003 | GBP | 450 | 30 janvier 2018 | 670 | 657 | 638 |
| 28 avril 2003 | EUR | 100 | 28 avril 2015 | 100 | 100 | 100 |
| 2 juin 2003 | EUR | 110 | 21 décembre 2016 | 110 | 110 | 110 |
| 13 octobre 2003 | EUR | 120 | 13 octobre 2015 | 120 | 120 | 120 |
| 10 novembre 2003 | EUR | 390 | 10 novembre 2023 | 390 | 390 | 390 |
| 29 décembre 2003 | GBP | 150 | 30 janvier 2018 | 223 | 219 | 213 |
| 7 janvier 2004 | USD | 75 | 7 janvier 2014 | 57 | 63 | 55 |
| 4 février 2004 | EUR | 120 | 4 février 2016 | 120 | 120 | 120 |
| 18 février 2004 | USD | 75 | 18 mars 2014 | 57 | 63 | 55 |
| 12 mars 2004 | EUR | 300 | 12 mars 2019 | 300 | 300 | 300 |
| 15 mars 2004 | EUR | 700 | 15 mars 2016 | 700 | 700 | 700 |
| 6 mai 2004 | EUR | 118 | 6 mai 2016 | 118 | 118 | 118 |
| 29 octobre 2004 | EUR | 100 | 29 octobre 2016 | 100 | 100 | 100 |
| 3 février 2005 | EUR | 120 | 3 février 2017 | 120 | 120 | |
| 13 mai 2005 | EUR | 100 | 13 mai 2017 | 100 | 100 | |
| 30 juin 2005 | CZK | 2 590 | 30 juin 2015 | 94 | 89 | |
| 1 ^{er} août 2005 | EUR | 100 | 31 décembre 2015 | 50 | 50 | |
| 16 août 2005 | EUR | 226 | 18 août 2025 | 226 | 226 | |
| 30 septembre 2005 | USD | 75 | 30 septembre 2015 | 57 | 64 | |
| 4 avril 2006 | EUR | 50 | 4 avril 2016 | 50 | | |
| 20 avril 2006 | USD | 1 000 | 20 avril 2016 | 759 | | |
| 15 mai 2006 | EUR | 135 | 15 mai 2018 | 135 | | |
| 16 août 2006 | USD | 400 | 16 août 2016 | 304 | | |
| 20 octobre 2006 | USD | 523 | 20 octobre 2011 | 397 | | |
| 26 octobre 2006 | EUR | 120 | 26 octobre 2018 | 120 | | |
| Sous-total ⁽¹⁾ | | | | 10 854 | 10 391 | 10 369 |
| Dettes rattachées | | | | 338 | 303 | 296 |
| Total ⁽²⁾ | | | | 13 902 | 13 931 | 12 785 |

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes sociaux n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende.

La Société Générale a émis, jouissance le 1^{er} juillet 1985, 348 M EUR de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de la Société Générale. Cette possibilité a été exercée en 2006 sur des titres émis en 1996 et le sera à nouveau en 2007 pour les titres émis en 1997 pour un montant nominal de 532 M EUR. Par ailleurs, depuis 1995 la Société Générale a procédé à des rachats partiels sur le marché de TSDI émis en 1985 et 1986.

(2) La charge globale relative aux dettes subordonnées s'élève à 749 M EUR en 2006 (745 M EUR en 2005).

Note 17

Évolution des capitaux propres

| (En M EUR) | Capital | Primes d'émission et de fusion | Réserves, report à nouveau et résultat | Capitaux propres | Fonds pour Risques Bancaires Généraux | Fonds propres |
|---|------------|--------------------------------------|---|---------------------|--|---------------|
| Bilan au 31 décembre 2004 | 556 | 6 048 | 10 182 | 16 786 | 284 | 17 070 |
| Augmentation/Diminution de capital | (13) | (886) | - | (899) | - | (899) |
| Bénéfice de la période | - | - | 3 069 | 3 069 | - | 3 069 |
| Distribution de dividendes ⁽¹⁾ | - | - | (1 359) | (1 359) | - | (1 359) |
| Autres mouvements ^{(2) (3)} | - | 7 | (312) | (305) | (284) | (589) |
| Bilan au 31 décembre 2005 | 543 | 5 169 | 11 580 | 17 292 | - | 17 292 |
| Augmentation/Diminution de capital ⁽⁴⁾ | 34 | 2 808 | - | 2 842 | - | 2 842 |
| Bénéfice de la période | - | - | 4 033 | 4 033 | - | 4 033 |
| Distribution de dividendes ⁽⁵⁾ | - | - | (1 907) | (1 907) | - | (1 907) |
| Autres mouvements ⁽⁶⁾ | - | - | 10 | 10 | - | 10 |
| Bilan au 31 décembre 2006 | 577 | 7 977 | 13 716 | 22 270 | - | 22 270 |

(1) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 110 M EUR.

(2) Le FRBG a été repris pour un montant de 284 M EUR en 2005.

(3) Les autres mouvements 2005 correspondent à l'incidence des changements de méthodes comptables comptabilisés dans la situation nette d'ouverture tels que décrits dans la note 1 - paragraphe « Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes » et présentés ci-dessous :

| | Brut | Impôts différés | Net |
|---|--------------|--------------------|--------------|
| Avantages du personnel | (179) | 52 | (127) |
| Immobilisations (approche par composant) | 5 | (2) | 4 |
| Actualisation des provisions sur risque de contrepartie | (25) | 10 | (16) |
| Opérations sur titres | 3 | - | 3 |
| Provisions PEL/CEL (Épargne-Logement) | (237) | 83 | (154) |
| Commissions | (33) | 12 | (22) |
| Total | (467) | 155 | (312) |

(4) La Société Générale a procédé en 2006 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 34 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 2.808 M EUR :

- 5 M EUR par souscription par les salariés adhérents au Plan d'épargne d'entreprise, assortis d'une prime d'émission de 391 M EUR.

- 2 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'Administration, assortis d'une prime d'émission de 73 M EUR.

- 27 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel d'attribution, assortis d'une prime d'émission de 2.344 M EUR.

(5) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 47 M EUR.

(6) Dont provision pour investissement dotée au 31 décembre 2006 pour 10 M EUR.

Note 18

Engagements par signature

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|--|----------------|----------------|----------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Engagements donnés ⁽¹⁾ | | | |
| Engagements de financement | | | |
| – en faveur d'établissements de crédit | 23 310 | 15 973 | 7 390 |
| – en faveur de la clientèle | 128 056 | 120 004 | 87 127 |
| Total | 151 366 | 135 977 | 94 517 |
| Engagements de garantie | | | |
| – d'ordre d'établissements de crédit | 104 644 | 78 436 | 52 890 |
| – d'ordre de la clientèle | 86 071 | 88 883 | 63 994 |
| Total | 190 715 | 167 319 | 116 884 |
| Engagements reçus ⁽²⁾ | | | |
| Engagements de financement reçus d'établissement de crédit | 14 024 | 9 034 | 3 819 |
| Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit | 67 675 | 42 470 | 33 826 |
| Total | 81 699 | 51 504 | 37 645 |

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 18 428 M EUR au 31 décembre 2006 (16 626 M EUR au 31 décembre 2005).

(2) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 2 555 M EUR au 31 décembre 2006 (1 822 M EUR au 31 décembre 2005).

Note 19

Engagements sur instruments financiers

| (En M EUR) | Opérations de gestion de positions | Opérations de couverture | Total au 31 décembre | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | | | 2006 | 2005 | 2004 |
| Opérations fermes | | | | | |
| Opérations sur marchés organisés | | | | | |
| – contrats à terme de taux d'intérêt | 924 827 | - | 924 827 | 696 325 | 525 607 |
| – contrats à terme de change | 14 384 | - | 14 384 | 7 723 | 2 678 |
| – autres contrats à terme | 1 161 365 | - | 1 161 365 | 511 826 | 241 737 |
| Opérations de gré à gré | | | | | |
| – swaps de taux d'intérêt | 5 721 709 | 46 084 | 5 767 793 | 4 222 435 | 3 356 139 |
| – swaps financiers de devises | 203 389 | 3 527 | 206 916 | 162 231 | 132 717 |
| – FRA | 468 970 | - | 468 970 | 363 049 | 376 182 |
| – autres | 162 812 | - | 162 812 | 46 453 | 21 493 |
| Opérations conditionnelles | | | | | |
| – options de taux d'intérêt | 2 425 867 | 1 522 | 2 427 389 | 1 938 888 | 1 444 703 |
| – options de change | 224 952 | 30 | 224 982 | 216 051 | 205 162 |
| – options sur actions et indices | 1 677 326 | 13 543 | 1 690 869 | 1 139 782 | 626 444 |
| – autres options | 206 432 | 561 | 206 993 | 252 277 | 91 022 |
| Total | 13 192 033 | 65 267 | 13 257 300 | 9 557 040 | 7 023 884 |

Note 20

Intérêts et produits et charges assimilés

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Intérêts et produits assimilés : | | | |
| Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit : | | | |
| Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit | 4 314 | 3 500 | 2 402 |
| Reports/Dépôts (montant net) | 242 | 73 | 63 |
| Titres et valeurs reçus en pension | 4 636 | 2 685 | 1 790 |
| Sous-total | 9 192 | 6 258 | 4 255 |
| Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle : | | | |
| Créances commerciales | 188 | 90 | 61 |
| Autres concours à la clientèle : | | | |
| – Crédits de trésorerie | 1 890 | 1 318 | 995 |
| – Crédits à l'exportation | 207 | 171 | 160 |
| – Crédits d'équipement | 1 294 | 1 101 | 1 045 |
| – Crédits à l'habitat | 1 941 | 1 741 | 1 656 |
| – Autres crédits à la clientèle | 2 807 | 1 873 | 1 181 |
| Sous-total | 8 139 | 6 204 | 5 037 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 504 | 411 | 359 |
| Reports/Dépôts (montant net) | (1) | - | (1) |
| Titres et valeurs reçus en pension | 2 644 | 2 179 | 1 492 |
| Sous-total | 11 474 | 8 884 | 6 948 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 7 841 | 4 778 | 3 348 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 1 002 | 1 061 | 459 |
| Sous-total | 29 509 | 20 981 | 15 010 |
| Intérêts et charges assimilées : | | | |
| Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit : | | | |
| Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit | (6 763) | (4 351) | (2 610) (*) |
| Titres et valeurs donnés en pension | (5 060) | (3 293) | (2 284) |
| Sous-total | (11 823) | (7 644) | (4 894) |
| Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle : | | | |
| Comptes d'épargne à régime spécial | (810) | (1 026) | (975) |
| Autres dettes envers la clientèle | (4 390) | (2 225) | (1 280) |
| Titres et valeurs donnés en pension | (3 094) | (2 311) | (2 161) |
| Sous-total | (8 294) | (5 562) | (4 416) |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | (7 335) | (4 743) | (3 236) |
| Autres intérêts et charges assimilées | (987) | (1 059) | (683) |
| Sous-total | (28 439) | (19 008) | (13 229) |
| Total net | 1 070 | 1 973 | 1 781 |

(*) Montant reclassé par rapport à la présentation adoptée dans les comptes sociaux 2004.

Note 21

Revenus des titres à revenu variable

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|---|--------------|--------------|--------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable | 15 | 17 | 9 |
| Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme | 2 090 | 1 741 | 1 148 |
| Total ⁽¹⁾ | 2 105 | 1 758 | 1 157 |

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultats sur opérations financières.

Note 22

Produits nets des commissions

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|--|----------------|----------------|----------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Produits de commissions sur : | | | |
| Opérations avec les établissements de crédit | 107 | 93 | 131 |
| Opérations avec la clientèle | 966 | 902 | 814 |
| Opérations sur titres | 844 | 616 | 461 |
| Opérations sur marchés primaires | 153 | 186 | 160 |
| Opérations de change et sur instruments financiers | 38 | 46 | 27 |
| Engagements de financement et de garantie | 389 | 393 | 376 |
| Prestations de services et autres | 1 279 | 1 208 | 1 080 |
| Sous-total | 3 776 | 3 444 | 3 049 |
| Charges de commissions sur : | | | |
| Opérations avec les établissements de crédit | (141) | (137) | (121) |
| Opérations avec la clientèle | - | - | - |
| Opérations sur titres | (349) | (293) | (235) |
| Opérations de change et sur instruments financiers | (319) | (240) | (218) |
| Engagements de financement et de garantie | (280) | (187) | (314) |
| Autres | (239) | (161) | (147) |
| Sous-total | (1 328) | (1 018) | (1 035) |
| Total net | 2 448 | 2 426 | 2 014 |

Note 23

Résultat net sur opérations financières

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|---|--------------|--------------|--------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Résultat net sur portefeuille de négociation : | | | |
| Résultat net des opérations sur titres de transaction | 11 690 | 9 304 | 2 996 |
| Résultat sur instruments financiers à terme | (6 934) | (6 266) | (945) (*) |
| Résultat net des opérations de change | 538 | 190 | 708 |
| Sous-total | 5 294 | 3 228 | 2 759 |
| Résultat net sur titres de placement : | | | |
| Plus-values de cession | 77 | 111 | 82 |
| Moins-values de cession | (31) | (48) | (144) |
| Dotations aux dépréciations | (24) | (57) | (51) |
| Reprises de dépréciations | 22 | 72 | 151 |
| Sous-total | 44 | 78 | 38 |
| Total net | 5 338 | 3 306 | 2 797 |

(*) Montant reclassé par rapport à la présentation adoptée dans les comptes sociaux 2004.

Note 24

Frais de personnel

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|--|---------------|----------------------|---------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Rémunérations du personnel ⁽¹⁾ | 2 869 | 2 542 | 2 382 |
| Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾ | 1 313 | 1 456 ^(*) | 1 172 |
| Participation, intéressement et abondement ⁽²⁾ | 201 | 183 | 125 |
| Total | 4 383 | 4 181 | 3 679 |
| Effectifs moyens | 41 736 | 40 303 | 39 648 |
| France | 36 783 | 36 050 | 35 591 |
| Étranger | 4 953 | 4 253 | 4 057 |

(*) Dont 107 M EUR comptabilisés au 1^{er} janvier 2005 au titre des changements de méthode comptable tel que décrit dans la note 1 - paragraphe « Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes ».

(1) Dont 1 355 M EUR au 31 décembre 2006 au titre de la rémunération variable (1 141 M EUR au 31 décembre 2005 et 925 M EUR au 31 décembre 2004).

(2) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

| (En M EUR) | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|-------------------------|------------|------------|------------|-------------------|------------|
| Société Générale | | | | | |
| Participation | 26 | 20 | 0 | 15 ^(*) | (1) |
| Intéressement | 99 | 80 | 50 | 49 | 62 |
| Abondement | 73 | 78 | 72 | 72 | 74 |
| Sous-total | 198 | 178 | 122 | 136 | 135 |
| Succursales | 3 | 5 | 3 | 4 | 3 |
| Total | 201 | 183 | 125 | 140 | 138 |

(*) Charge de participation liée à un redressement fiscal.

■ Rémunération du Conseil d'administration et des organes de Direction

Le montant des jetons de présence versés en février 2007 aux administrateurs de la société au titre de l'exercice 2006 est de 0,75 M EUR.

Les rémunérations versées en 2006 aux organes de direction (Président-Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués) s'élèvent à 5,39 M EUR (dont 3,26 M EUR de rémunération variable au titre de l'exercice 2005).

Note 25

Avantages au personnel

■ A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils

regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges se sont élevées en 2006 à 349 M EUR.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

| | 31.12.2006 | | | | 31.12.2005 | | | |
|---|------------------------|----------------|-------------------------------|-------------------|------------------------|----------------|-------------------------------|-------------------|
| | Postérieurs à l'emploi | | Autres avantages à long terme | Total des régimes | Postérieurs à l'emploi | | Autres avantages à long terme | Total des régimes |
| | Régimes de retraite | Autres régimes | | | Régimes de retraite | Autres régimes | | |
| (En M EUR) | | | | | | | | |
| Rappel des passifs bruts | 1 901 | 171 | 834 | 2 906 | 1 763 | 111 | 446 | 2 320 |
| Rappel des actifs | (1 703) | - | (78) | (1 781) | (1 492) | - | (49) | (1 541) |
| Solde net du bilan | 198 | 171 | 756 | 1 125 | 271 | 111 | 397 | 779 |
| Ventilation du solde net du bilan | | | | | | | | |
| Valeur actualisée des engagements financés | 1 880 | - | 78 | 1 958 | 1 831 | - | 83 | 1 914 |
| Juste valeur des actifs de financement | (1 791) | - | (78) | (1 869) | (1 661) | - | (49) | (1 710) |
| Solde des régimes financés (A) | 89 | - | - | 88 | 170 | - | 34 | 204 |
| Valeur actualisée des engagements non financés (B) | 75 | 171 | 756 | 1 002 | 82 | 113 | 363 | 557 |
| Autres montants comptabilisés au bilan (C) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Éléments non encore reconnus | | | | | | | | |
| - Coûts des services passés non comptabilisés | 58 | - | - | 58 | 55 | - | - | 55 |
| - Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés | (4) | - | - | (4) | 95 | 2 | - | 97 |
| - Actifs distincts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs | (89) | - | - | (89) | (169) | - | - | (169) |
| Total des éléments non encore reconnus (D) | (34) | - | - | (34) | (20) | 2 | - | (18) |
| Solde A + B + C - D | 198 | 171 | 756 | 1 125 | 271 | 111 | 397 | 779 |

Notes :

- Pour les régimes de retraite ou autres post emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. La SGPM a 22 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 15 pays. 90 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis et Suisse. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des couvertures santé. Il y a essentiellement 1 régime localisé en France. Au 1^{er} janvier 2007, le régime de couverture santé de la SG Métropole a été réformé et le passif correspondant (170 M EUR) a été réglé définitivement à l'organisme d'assurance (mutuelle Société Générale) en charge de la gestion du régime. Dans cette perspective, la Société Générale a constaté durant l'exercice 2006 une provision additionnelle de 61 M EUR (cf. tableau B2). Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps. Il y a 4 régimes répartis sur 4 pays.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Information sur les actifs de financements :
 - La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 30 % d'obligations, 53 % d'actions, 12 % de monétaire et 5 % autres.
 - Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 111 M EUR dont 89 M EUR non reconnus.
- Les cotisations employeurs devant être versées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2007 sont estimées à 63 M EUR.
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été, en M EUR :

| | Avantages postérieurs à l'emploi | | | | Autres avantages à long terme | | Total des régimes | |
|--------------------|----------------------------------|------------|----------------|------------|-------------------------------|------------|-------------------|------------|
| | Régimes de retraite | | Autres régimes | | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 |
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | | | | |
| Actifs des régimes | 163 | 177 | - | - | 5 | 7 | 168 | 184 |
| Actifs distincts | | | | | | | | |

B2. RÉCONCILIATION DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT

| | Avantages postérieurs à l'emploi | | | | Autres avantages à long terme | | Total des régimes | |
|---|----------------------------------|------------|----------------|------------|-------------------------------|------------|-------------------|------------|
| | Régimes de retraite | | Autres régimes | | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 |
| | 31.12.2006 | 31.12.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2005 | | | | |
| <i>(En M EUR)</i> | | | | | | | | |
| Coût des services de l'année y compris charges sociales | 42 | 25 | 2 | 112 | 252 | 172 | 295 | 309 |
| Cotisations salariales | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coût financier | 84 | 79 | 4 | 5 | 3 | 3 | 91 | 87 |
| Rendement attendu des actifs des régimes | (93) | (92) | - | - | (3) | (3) | (96) | (95) |
| Rendement attendu des actifs distincts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coût des services passés comptabilisés | 5 | 22 | - | - | - | - | 5 | 22 |
| Écarts actuariels | 3 | 32 | - | - | (4) | 6 | (1) | 38 |
| Effet des liquidations/réductions de services futurs | - | 4 | 61 | - | - | 4 | 61 | 8 |
| Effet du changement du plafond d'actifs | 6 | 3 | - | - | - | - | 6 | 3 |
| Transfert d'actifs non reconnus | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total net des charges du régime | 47 | 73 | 68 | 117 | 247 | 182 | 362 | 372 |

B3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

• B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

| | Postérieurs à l'emploi | | |
|---|------------------------|----------------|-------------------|
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Total des régimes |
| <i>(En M EUR)</i> | | | |
| Valeur au 01.01.2005 | 1 625 | - | 1 625 |
| Coût des services rendus au cours de la période | 25 | 112 | 137 |
| Coût financier | 79 | 5 | 84 |
| Cotisations salariales | - | - | - |
| Écarts actuariels | 224 | 2 | 226 |
| Conversion en devises | 29 | - | 29 |
| Prestations servies | (64) | (6) | (71) |
| Coût des services passés | 5 | - | 5 |
| Modifications du périmètre de consolidation | - | - | - |
| Transferts, réductions et autres | (11) | - | (11) |
| Valeur au 31.12.2005 | 1 913 | 113 | 2 026 |
| Coût des services rendus au cours de la période | 42 | 2 | 44 |
| Coût financier | 84 | 4 | 88 |
| Cotisations salariales | - | - | - |
| Écarts actuariels | (14) | (2) | (16) |
| Conversion en devises | 2 | - | 2 |
| Prestations servies | (78) | (6) | (84) |
| Coût des services passés | 9 | - | 9 |
| Modifications du périmètre de consolidation | - | - | - |
| Transferts, réductions et autres | (1) | 60 | 59 |
| Valeur au 31.12.2006 | 1 955 | 171 | 2 126 |

- B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

| (En M EUR) | Postérieurs à l'emploi | | Total des régimes |
|---|------------------------|----------------|-------------------|
| | Régimes de retraite | Autres régimes | |
| Valeur au 01.01.2005 | 1 558 | - | 1 558 |
| Rendement attendu des actifs de régime | 92 | - | 92 |
| Rendement attendu des actifs distincts | - | - | - |
| Écarts actuariels | 67 | - | 67 |
| Conversion en devises | 19 | - | 19 |
| Cotisations salariales | - | - | - |
| Cotisations patronales | 26 | - | 26 |
| Prestations servies | (62) | - | (62) |
| Modifications du périmètre de consolidation | 2 | - | 2 |
| Transferts, réductions et autres | (42) | - | (42) |
| Valeur au 31.12.2005 | 1 661 | - | 1 661 |
| Rendement attendu des actifs de régime | 93 | - | 93 |
| Rendement attendu des actifs distincts | - | - | - |
| Écarts actuariels | 70 | - | 70 |
| Conversion en devises | 4 | - | 4 |
| Cotisations salariales | - | - | - |
| Cotisations patronales | 114 | - | 114 |
| Prestations servies | (72) | - | (72) |
| Modifications du périmètre de consolidation | - | - | - |
| Transferts, réductions et autres | (79) | - | (79) |
| Valeur au 31.12.2006 | 1 791 | - | 1 791 |

B4. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

| | 31.12.2006 | 31.12.2005 |
|--|------------|------------|
| Taux d'escompte | | |
| – Europe | 4,60 % | 3,80 % |
| – Amériques | 5,70 % | 5,40 % |
| – Asie-Océanie | 3,00 % | 4,80 % |
| Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement | | |
| – Europe | 6,20 % | 5,90 % |
| – Amériques | 6,50 % | 6,50 % |
| – Asie-Océanie | 2,00 % | 2,90 % |
| Taux de croissance net d'inflation des masses salariales | | |
| – Europe | 1,70 % | 1,70 % |
| – Amériques | 2,00 % | 2,00 % |
| – Asie-Océanie | 2,50 % | 2,00 % |
| Taux de croissance des dépenses médicales | | |
| – Europe | 4,55 % | 4,55 % |
| – Amériques | NA | NA |
| – Asie-Océanie | NA | NA |
| Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années) | | |
| – Europe | 11,8 | 13,6 |
| – Amériques | 9,7 | 9,7 |
| – Asie-Océanie | 9,7 | 12,5 |

Notes :

1. L'amplitude des taux d'escompte est expliquée par l'amplitude des durations des régimes à laquelle s'ajoutent des niveaux de taux différents à l'intérieur d'une même zone géographique comme l'Europe et l'Asie.
2. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

B5. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

| | 2006 | | | 2005 | | |
|--|--------------------|------------------|----------------|--------------------|------------------|----------------|
| | Régime de retraite | Régimes de santé | Autres régimes | Régime de retraite | Régimes de santé | Autres régimes |
| <i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i> | | | | | | |
| Variation de + 1 % du taux d'escompte | | | | | | |
| – Impact sur la VA des engagements au 31 décembre | - 15 % | - 15 % | - 6 % | - 14 % | - 15 % | - 6 % |
| – Impact sur le total net des charges des régimes | - 25 % | - 5 % | - 30 % | - 20 % | - 5 % | - 30 % |
| Variation de + 1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement | | | | | | |
| – Impact sur les actifs du régime au 31 décembre | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % |
| – Impact sur le total net des charges des régimes | - 35 % | NA | - 4 % | - 20 % | NA | - 11 % |
| Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales | | | | | | |
| – Impact sur la VA des engagements au 31 décembre | 4 % | | 4 % | 5 % | | 6 % |
| – Impact sur le total net des charges des régimes | 15 % | NA | 31 % | 14 % | NA | 90 % |
| Variation de + 1 % du taux de croissance des dépenses médicales | | | | | | |
| – Impact sur la VA des engagements au 31 décembre | | 18 % | | | 18 % | |
| – Impact sur le total net des charges des régimes | | 29 % | | | 29 % | |

B6. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

| | 31.12.2006 | 31.12.2005 |
|---|-------------------|-------------------|
| Valeur actualisée de l'obligation | 1 955 | 1 913 |
| Juste valeur des actifs de régime | 1 791 | 1 661 |
| Déficit/(excédent) | 164 | 252 |
| Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience | (7) | 23 |
| Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience | (69) | (84) |

Note 26**Coût du risque**

| | 31 décembre | | |
|--|--------------------|--------------|-------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| <i>(En M EUR)</i> | | | |
| Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés | | | |
| Risque de contrepartie ⁽¹⁾ | (12) | (122) | 221 |
| Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties | (11) | (6) | (102) |
| Autres risques et litiges | 33 | (70) | (48) |
| Sous-total | 10 | (198) | 71 |
| Dotation nette aux provisions générales - risques pays ⁽¹⁾ | 29 | (121) | (22) |
| Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors bilan | 39 | (319) | 49 |
| <i>(1) Dont gain de réévaluation sur couverture de change des provisions :</i> | | | |
| - <i>Risque de contrepartie</i> | (41) | 94 | (25) |
| - <i>Dotation nette aux provisions générales - risques pays</i> | (17) | (18) | (26) |

Note 27

Résultat net sur immobilisations financières

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|---|-------------|------------|------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Titres d'investissement : | | | |
| Plus-values nettes de cession | - | - | 1 |
| Dotations nettes aux dépréciations | - | - | - |
| Sous-total | - | - | 1 |
| Titres de participation et de filiales : | | | |
| Plus-values de cession | 33 | 92 | 110 |
| Moins-values de cession | (124) | (102) | (20) |
| Dotations aux dépréciations | (77) | (83) | (18) |
| Reprises de dépréciations | 579 | 340 | 111 |
| Subventions versées à des filiales | - | - | - |
| Sous-total | 411 | 247 | 183 |
| Immobilisations d'exploitation : | | | |
| Plus-values de cession | 4 | 4 | 3 |
| Moins-values de cession | (1) | (2) | (4) |
| Sous-total | 3 | 2 | (1) |
| Total | 414 | 249 | 183 |

Note 28

Impôts sur les bénéfices

| (En M EUR) | 31 décembre | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|-----------|
| | 2006 | 2005 | 2004 |
| Charge fiscale courante | (604) | (399) | 106 |
| Charge fiscale différée | 122 | 152 | (92) |
| Total ⁽¹⁾ | (482) | (247) | 14 |

(1) La charge fiscale courante de l'exercice 2006 intègre un gain d'intégration fiscale de 60,0 M EUR contre un gain de 67,8 M EUR au titre de l'exercice 2005 et de 377,2 M EUR au titre de l'exercice 2004.

Note 29

Emplois et ressources opérationnels ventilés selon la durée restant à courir

| (En M EUR) | Durées restant à courir au 31 décembre 2006 | | | | | Éliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères | Total |
|---|---|----------------|---------------|---------------|------------------|--|----------------|
| | 0 à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | | | |
| EMPLOIS | | | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit | 234 790 | 44 028 | 22 660 | 13 874 | (140 912) | | 174 440 |
| Opérations avec la clientèle | 80 547 | 21 888 | 64 873 | 60 852 | - | | 228 160 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe : | | | | | | | |
| Titres de transaction | 24 894 | 96 352 | 147 | 328 | (1 073) | | 120 648 |
| Titres de placement | 2 041 | 1 967 | 472 | 5 876 | - | | 10 356 |
| Titres d'investissement | - | 1 | 7 | 137 | - | | 145 |
| Total | 342 272 | 164 236 | 88 159 | 81 067 | (141 985) | | 533 749 |
| RESSOURCES | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 282 948 | 38 702 | 45 803 | 30 133 | (141 115) | | 256 471 |
| Opérations avec la clientèle | 170 805 | 17 273 | 17 583 | 11 676 | - | | 217 337 |
| Dettes représentées par un titre | 51 798 | 21 569 | 18 881 | 3 178 | (787) | | 94 639 |
| Total | 505 551 | 77 544 | 82 267 | 44 987 | (141 902) | | 568 447 |

Note 30

Opérations en devises

| (En M EUR) | 31 décembre 2006 | | | | 31 décembre 2005 | | | | 31 décembre 2004 | | | |
|----------------|------------------|----------------|-----------------------|---------------------|------------------|----------------|-----------------------|---------------------|------------------|----------------|-----------------------|---------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir | Devises à livrer | Actif | Passif | Devises à recevoir | Devises à livrer | Actif | Passif | Devises à recevoir | Devises à livrer |
| EUR | 523 134 | 502 199 | 81 724 | 113 840 | 422 132 | 407 310 | 72 925 | 88 959 | 327 333 | 308 782 | 63 262 | 85 338 |
| USD | 199 813 | 231 961 | 214 234 | 174 035 | 187 941 | 202 596 | 176 460 | 150 855 | 117 495 | 140 778 | 162 894 | 136 082 |
| GBP | 50 075 | 52 990 | 39 223 | 35 856 | 39 874 | 42 862 | 25 721 | 25 264 | 21 893 | 22 668 | 28 440 | 29 159 |
| JPY | 32 356 | 29 592 | 25 148 | 28 102 | 25 699 | 25 945 | 25 372 | 27 917 | 17 967 | 14 172 | 33 957 | 37 081 |
| Autres devises | 63 070 | 51 706 | 95 698 | 103 824 | 40 097 | 37 030 | 71 187 | 77 573 | 28 914 | 27 202 | 60 687 | 63 308 |
| Total | 868 448 | 868 448 | 456 027 | 455 657 | 715 743 | 715 743 | 371 665 | 370 568 | 513 602 | 513 602 | 349 240 | 350 968 |

Note 31

Décomposition du produit net bancaire par zone géographique ⁽¹⁾

| (En M EUR) | France | | | Europe | | | Amérique | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 (*) | 2006 | 2005 | 2004 (*) | 2006 | 2005 | 2004 (*) |
| Produits nets d'intérêts et assimilés | 1 888 | 2 793 | 2 094 | 105 | 7 | 53 | 1 123 | 958 | 720 |
| Produits nets de commissions | 2 100 | 2 131 | 1 725 | 208 | 142 | 94 | 96 | 106 | 139 |
| Résultat net sur opérations financières | 4 641 | 2 818 | 2 449 | 1 089 | 756 | 512 | (571) | (511) | (286) |
| Autres produits nets d'exploitation | 17 | (92) | (33) | 126 | 164 | 174 | - | 1 | - |
| Produit net bancaire | 8 646 | 7 650 | 6 235 | 1 528 | 1 069 | 833 | 648 | 554 | 573 |

| (En M EUR) | Asie | | | Afrique | | | Océanie | | |
|---|------------|------------|------------|----------|----------|----------|------------|-----------|-----------|
| | 2006 | 2005 | 2004 (*) | 2006 | 2005 | 2004 (*) | 2006 | 2005 | 2004 (*) |
| Produits nets d'intérêts et assimilés | (15) | (104) | 5 | (2) | (5) | (13) | 99 | 101 | 93 |
| Produits nets de commissions | 27 | 35 | 47 | 2 | 2 | 2 | 15 | 10 | 7 |
| Résultat net sur opérations financières | 158 | 251 | 116 | 7 | 8 | 17 | 14 | (16) | (11) |
| Autres produits nets d'exploitation | (1) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Produit net bancaire | 169 | 182 | 168 | 7 | 5 | 6 | 128 | 95 | 89 |

| (En M EUR) | Total | | |
|---|---------------|--------------|--------------|
| | 2006 | 2005 | 2004 (*) |
| Produits nets d'intérêts et assimilés | 3 198 | 3 750 | 2 952 |
| Produits nets de commissions | 2 448 | 2 426 | 2 014 |
| Résultat net sur opérations financières | 5 338 | 3 306 | 2 797 |
| Autres produits nets d'exploitation | 142 | 73 | 141 |
| Produit net bancaire | 11 126 | 9 555 | 7 904 |

(1) Établie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges.

(*) Montants reclassés par rapport à la présentation adoptée dans les comptes sociaux 2004.

Tableau des filiales et participations

| Sociétés/Siège Social | Capital (devise locale) | Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾ | | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | |
|--|-------------------------------|---|------------|--|--|----------------|
| | | | | | Brute (EUR) | Nette (EUR) |
| <i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i> | | | | | | |
| I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | | | | | | |
| A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société Générale) | | | | | | |
| SG Americas Inc. | | | | | | |
| 1221 avenue of the Americas - New York 10020 - USA | USD | 0 | 3 957 724 | 100,00 | 3 104 170 | 3 013 251 |
| Généval | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 538 630 | 1 378 289 | 100,00 | 1 910 368 | 1 910 368 |
| Généfinance | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 1 600 000 | 267 283 | 100,00 | 1 736 024 | 1 736 024 |
| SG Asset Management | | | | | | |
| 17, cours Valmy, 92800 Puteaux | EUR | 302 220 | 1 402 965 | 100,00 | 1 717 473 | 1 717 473 |
| Ipersoc | | | | | | |
| 12, rue de la Mare à Guillaume, 94210 Fontenay s/s Bois | EUR | 48 | 1 858 866 | 100,00 | 1 639 618 | 1 639 618 |
| SG Financial Services Holding (ex-Généfitec) | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 844 083 | 266 484 | 100,00 | 1 333 563 | 1 333 563 |
| Linden | | | | | | |
| 17, cours Valmy, 92800 Puteaux | EUR | 100 | 983 952 | 100,00 | 1 001 040 | 1 001 040 |
| Ald International SA | | | | | | |
| 15, allée de l'Europe, 92110 Clichy-sur-Seine | EUR | 550 038 | (3 068) | 100,00 | 804 000 | 804 000 |
| Généfimmio | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 392 340 | 11 026 | 100,00 | 651 732 | 651 732 |
| SG Hambros Ltd. | | | | | | |
| Exchange House - Primrose st. - Londres EC2A 2HT - Grande-Bretagne | GBP | 282 185 | 27 249 | 100,00 | 424 516 | 424 516 |
| Soginfo | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 232 303 | 34 583 | 100,00 | 265 797 | 265 797 |
| SG Consumer Finance | | | | | | |
| 59, avenue de Chatou, 92853 Rueil-Malmaison | EUR | 260 037 | (3 309) | 100,00 | 260 037 | 260 037 |
| Valminvest | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 248 877 | (27 723) | 100,00 | 249 427 | 249 427 |
| SG Securities North Pacific | | | | | | |
| Ark Mori Building - 13-32 Akasaka 1 - Chome, Minato+Ku - 107-6015 Tokyo - Japon | JPY | 14 203 000 | 16 246 000 | 100,00 | 215 445 | 215 445 |
| Génégis I | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 192 900 | 3 968 | 100,00 | 196 055 | 196 055 |
| Société Générale Canada | | | | | | |
| Montréal Québec H3B 3A7 - Canada | CAD | 250 772 | 102 285 | 100,00 | 172 403 | 172 403 |
| Orpavimob SA | | | | | | |
| 17, cours Valmy, 92800 Puteaux | EUR | 141 253 | 6 609 | 100,00 | 141 253 | 141 253 |
| Fimat Banque SA | | | | | | |
| 50, boulevard Haussman, 75009 Paris | EUR | 102 655 | 38 687 | 100,00 | 116 464 | 116 464 |
| SG Yugoslav Bank AD | | | | | | |
| STR Vladimira Popovica 3 Belgrade - Yougoslavie | CSD | 8 889 825 | 1 315 301 | 100,00 | 110 081 | 110 081 |

| Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR) | Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR) | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)} | Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾ | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR) | Observations Écart de réévaluation |
|---|---|---|---|---|---------------------------------------|
| 0 | 0 | 944 088 | 314 389 | 0 | capital = 1 USD 1 EUR = 1.317 USD |
| 0 | 0 | 273 832 | 256 266 | 136 004 | |
| 4 734 828 | 0 | 433 234 | 314 098 | 135 000 | |
| 932 465 | 0 | 594 220 | 132 189 | 173 400 | |
| 161 329 | 0 | 100 614 | 92 110 | 43 129 | |
| 1 528 091 | 0 | 330 727 | 229 642 | 301 458 | |
| 0 | 1 001 000 | 55 355 | 48 580 | 45 150 | dont 22 400 acompte/dividendes 2006 |
| 29 916 | 0 | (4 501) | (3 680) | 0 | |
| 32 352 | 2 335 | 58 777 | 94 795 | 17 752 | |
| 0 | 215 900 | 87 260 | 23 191 | 10 837 | 1 EUR = 0,6715 GBP |
| 0 | 2 000 | 21 506 | 12 500 | 21 488 | |
| 283 251 | 0 | 8 705 | (2 937) | 0 | |
| 0 | 0 | 586 | 2 617 | 0 | |
| 0 | 0 | 23 150 000 | 4 066 000 | 0 | 1 EUR = 156,93 JPY |
| 0 | 14 134 | 156 637 | 2 637 | 1 800 | |
| 0 | 35 284 | 49 447 | 30 883 | 0 | 1 EUR = 1,5281 CAD |
| 0 | 0 | 6 204 | 34 392 | 0 | |
| 188 477 | 0 | 11 037 | 5 487 | 30 157 | |
| 118 074 | 120 756 | 3 427 866 | 827 639 | 0 | 1 EUR = 78,9507 CSD |

| <i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i> | Capital (devise locale) | Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾ | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | | |
|---|-------------------------------|---|--|--|----------------|---------|
| | | | | Brute (EUR) | Nette (EUR) | |
| Sociétés/Siège Social | | | | | | |
| SG Securities Asia Intl Hold Ltd. | | | | | | |
| 41/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central, Hong Kong | USD | 109 990 | 14 295 | 100,00 | 105 227 | 105 227 |
| Société Immobilière 29 Haussmann | | | | | | |
| 29, boulevard Haussman, 75009 Paris | EUR | 90 030 | 1 021 | 100,00 | 89 992 | 89 992 |
| Compagnie Foncière de la Méditerranée | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 76 627 | 2 508 | 100,00 | 155 837 | 85 198 |
| Delta Crédit Mortgage Finance Netherland BV | | | | | | |
| 1012 KK Amsterdam, Rokin 55 - Netherland | EUR | 34 | 51 752 | 100,00 | 82 046 | 82 046 |
| Société Générale Finance (Ireland) Ltd. | | | | | | |
| 31/32 Morisson Chambers, Nassau street, Dublin 2 - Irlande | EUR | 77 454 | 20 570 | 100,00 | 80 481 | 80 481 |
| Fontanor | | | | | | |
| 17, cours Valmy, 92800 Puteaux | EUR | 40 | 120 837 | 100,00 | 78 900 | 78 900 |
| Banco SG Brazil | | | | | | |
| Rua Verbo Divino 1207, Châcara Santo Antonio, São Paulo, CEP 04719-002 - Brésil | BRL | 319 771 | (97 596) | 100,00 | 116 830 | 74 325 |
| Eléaparts | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 42 040 | 6 810 | 100,00 | 48 070 | 48 070 |
| Sgss Holding | | | | | | |
| 17, cours Valmy, 92800 Puteaux | EUR | 43 037 | | 100,00 | 43 037 | 43 037 |
| SG Asia Ltd. | | | | | | |
| 42/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central, Hong Kong | HKD | 400 000 | 348 969 | 100,00 | 38 946 | 38 946 |
| SG Algérie | | | | | | |
| 75, chemin Cheikh Bachir Ibrahim, El-Biar, 16010 Alger - Algérie | DZD | 2 500 000 | 1 360 709 | 100,00 | 34 986 | 34 986 |
| SG Wertpapierhandelsgesellschaft mbH | | | | | | |
| Mainze Landstrasse 36 - D60325 Frankfurt am Main - Allemagne | EUR | 55 | 22 732 | 100,00 | 31 590 | 31 590 |
| Société Générale Australia Holding Ltd. | | | | | | |
| 350, George Street - Sydney NSW 3000 - Australie | AUD | 21 500 | 168 496 | 100,00 | 22 789 | 22 789 |
| Inserviss Group | | | | | | |
| Kr. Barona 130 LV1012, Riga - Lettonie | LVL | NC | NC | 100,00 | 21 845 | 21 845 |
| Géninfo | | | | | | |
| Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie | EUR | 18 524 | 31 683 | 100,00 | 20 477 | 20 477 |
| SNC Sirius | | | | | | |
| 40-42, quai du point du jour, 92100 Boulogne-Billancourt | EUR | 30 | (42) | 100,00 | 19 030 | 19 030 |
| Inora Life Ltd. (ex-Lyxor Life Ltd.) | | | | | | |
| 6, Exchange Place, International Financial Services Center, Dublin 1 - Irlande | EUR | 15 000 | (2 232) | 100,00 | 15 000 | 15 000 |
| SG Énergie | | | | | | |
| 17, cours Valmy, 92800 Puteaux | EUR | 13 000 | 11 984 | 100,00 | 14 785 | 14 785 |
| Sogé Colline Sud | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 14 250 | 1 429 | 100,00 | 14 483 | 14 483 |
| Société Générale Bank Nederland N.V. | | | | | | |
| Museumplein 17 1071 DJ Amsterdam - Pays-Bas | EUR | 7 714 | (29) | 100,00 | 8 042 | 8 042 |
| Soge Périval IV | | | | | | |
| 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 6 405 | 1 746 | 100,00 | 6 704 | 6 704 |

| Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR) | Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR) | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)} | Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾ | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR) | Observations Écart de réévaluation |
|---|---|---|---|---|---------------------------------------|
| 0 | 12 365 | 191 541 | 86 658 | 58 048 | 1 EUR = 1.317 USD |
| 0 | 0 | 7 588 | 3 989 | 0 | |
| 0 | 0 | 1 627 | 7 972 | 3 738 | |
| 0 | 0 | 22 101 | 7 175 | 0 | |
| 0 | 0 | 3 396 | 2 873 | 0 | |
| 0 | 0 | 661 | 12 766 | 0 | |
| 0 | 0 | 5 556 | (26 753) | 0 | 1 EUR = 2,85498 BRL |
| 0 | 0 | 1 819 | 6 818 | 0 | |
| 0 | 0 | 101 | 29 | 0 | |
| 0 | 0 | 289 106 | 42 833 | 4 838 | 1 EUR = 10,2409 HKD |
| 0 | 0 | 3 444 014 | 1 187 397 | 2 467 | 1 EUR = 92,0477 DZD |
| 0 | 0 | 46 057 | 26 598 | 0 | |
| 0 | 0 | 18 614 | 18 231 | 0 | 1 EUR = 1,6109 AUD |
| NC | NC | NC | NC | 0 | 1 EUR = 0,6972 LVL |
| 0 | 0 | 1 578 | 1 515 | 1 158 | |
| 0 | 0 | 0 | (24) | 0 | |
| 0 | 0 | 5 494 | 185 | 0 | |
| 4 556 | 0 | 13 258 | 11 752 | 0 | |
| 817 | 0 | 2 645 | 1 021 | 0 | |
| 0 | 9 050 | 2 908 | 1 754 | 1 498 | |
| 1 552 | 0 | 1 779 | 899 | 0 | |

| <i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i> | | Capital (devise locale) | Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾ | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | | |
|---|--|-------------------------------|---|--|--|----------------|-----------|
| | | | | | Brute (EUR) | Nette (EUR) | |
| Sociétés/Siège Social | | | | | | | |
| Société de la rue Édouard-VII | | | | | | | |
| | 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 11 396 | 769 | 99,90 | 59 615 | 12 456 |
| Splitska Banka | | | | | | | |
| | Rudera Boskovicica 16 21000 Split - Croatie | HRK | 491 426 | 1 718 106 | 99,76 | 1 057 266 | 1 057 266 |
| SG Financial Inc. | | | | | | | |
| | Corporation Trust Center, 1209 Orange street, Wilmington - New Castel - Delaware - USA | USD | 2 230 000 | (3 849) | 99,70 | 1 688 686 | 1 688 686 |
| SG Vostok | | | | | | | |
| | 5, Nikitsky Pereulok, 103009 Moscou - République de Russie | RUB | 3 775 461 | 1 157 740 | 99,35 | 141 490 | 141 490 |
| Sogéfontenay | | | | | | | |
| | 17, cours Valmy, 92800 Puteaux | EUR | 4 200 | 1 625 | 99,00 | 9 055 | 9 055 |
| Société Générale Investments (UK) Ltd. | | | | | | | |
| | SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG Londres - Grande-Bretagne | GBP | 157 883 | 18 737 | 98,96 | 233 736 | 233 736 |
| SG Expressbank | | | | | | | |
| | 92, Bld VI Varnentchik, 9000 Varna - Bulgarie | BGN | 28 508 | 105 139 | 97,95 | 34 256 | 34 256 |
| SKB Banka | | | | | | | |
| | Adjovscina,4 - 1513 Ljubljana - Slovénie | SIT | 12 649 200 | 32 731 929 | 97,43 | 219 593 | 219 593 |
| SG Equity Finance LLC | | | | | | | |
| | 1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 - USA | USD | 2 000 000 | 8 743 | 95,00 | 1 442 673 | 1 442 673 |
| Soge Périval I | | | | | | | |
| | 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 7 701 | 1 977 | 94,98 | 7 313 | 7 313 |
| Soge Périval III | | | | | | | |
| | 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 7 473 | 131 | 94,83 | 7 095 | 7 095 |
| Soge Périval II | | | | | | | |
| | 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 7 816 | 2 031 | 94,75 | 7 402 | 7 402 |
| Podgoricka Banka | | | | | | | |
| | 8 a Novaka Miloseva Street, 81000 Podgorica - Serbie et Monténégro | EUR | 14 700 | 14 880 | 86,75 | 19 119 | 19 119 |
| Crédit du Nord | | | | | | | |
| | 28, place Rihour, 59800 Lille | EUR | 740 263 | 394 756 | 79,99 | 584 255 | 584 255 |
| National Société Générale Bank | | | | | | | |
| | 5, rue Champollion - Le Caire - Égypte | EGP | 2 027 952 | 762 010 | 77,17 | 229 475 | 229 475 |
| Banque de Polynésie | | | | | | | |
| | Bd Pomare, BP 530, Papeete, Tahiti - Polynésie française | XPF | 1 380 000 | 5 726 394 | 72,10 | 12 397 | 12 397 |
| BFV - SG | | | | | | | |
| | 14, Lalana Jeneraly Rabehevitra, BP 196, Antananarivo 101 - Madagascar | MGA | 14 000 000 | 20 289 700 | 70,00 | 7 614 | 7 614 |
| Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire | | | | | | | |
| | 5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355, Abidjan 01 - Côte d'Ivoire | XAF | 15 555 555 | 40 618 271 | 66,79 | 26 454 | 26 454 |
| Makatéa Inc. | | | | | | | |
| | 1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 - USA | USD | 3 842 000 | 2 931 | 66,67 | 1 898 254 | 1 898 254 |
| Sogessur | | | | | | | |
| | 2, rue Jacques-Daguerre, 92565 Rueil-Malmaison | EUR | 25 500 | (7 741) | 65,00 | 74 940 | 17 505 |
| Komercni Banka | | | | | | | |
| | Centrala Na Prokope 33 - Postovni Prihradka 839 - 114 07 Praha 1 - République tchèque | CZK | 19 004 926 | 18 990 625 | 60,35 | 1 294 259 | 1 294 259 |

| Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR) | Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR) | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)} | Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾ | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR) | Observations Écart de réévaluation |
|---|---|---|---|---|--|
| | | | | | écart = 16 509 |
| 0 | 0 | 0 | 567 | 296 | |
| 0 | 147 031 | 476 952 | 153 779 | 0 | 1 EUR = 7,3504 HRK |
| 0 | 0 | 126 659 | 103 872 | 76 986 | 1 EUR = 1.317 USD |
| 0 | 182 583 | 3 115 317 | 182 876 | 0 | 1 EUR = 34,68 RUB |
| 7 977 | 472 | 1 925 | 893 | 0 | |
| 0 | 0 | 31 887 | 33 227 | 0 | 1 EUR = 0,6715 GBP |
| 0 | 65 116 | 85 418 | 40 474 | 0 | 1 EUR = 1,9558 BGN |
| 0 | 0 | 18 871 720 | 3 315 322 | 0 | 1 EUR = 239,64 SIT |
| 0 | 0 | 31 | (100) | 74 391 | 1 EUR = 1.317 USD |
| 1 583 | 0 | 1 945 | 947 | 0 | |
| 1 553 | 0 | 1 938 | 938 | 232 | |
| 1 553 | 0 | 1 949 | 966 | 291 | |
| 16 000 | 13 800 | 8 800 | (328) | 0 | |
| 1 250 485 | 0 | 973 749 | 238 017 | 114 732 | |
| 0 | 121 765 | 905 747 | 621 560 | 7 318 | 1 EUR = 7,54046 EGP |
| 118 906 | 115 718 | 7 365 175 | 2 559 818 | 5 386 | 1 EUR = 119,33174 XPF |
| 0 | 27 175 | 53 953 494 | 17 813 965 | 152 | 1 EUR = 2 767,30 MGA |
| 0 | 78 632 | 39 770 682 | 13 279 148 | 5 734 | écart = 5 166 1 EUR = 655,957 XAF |
| 0 | 0 | 123 051 | 79 983 | 58 200 | dont 58 200 acompte/dividendes 2006 1 EUR = 1.317 USD |
| 0 | 0 | 133 343 | 3 734 | 0 | |
| 0 | 635 900 | 25 146 063 | 9 068 961 | 201 033 | 1 EUR = 27,485 CZK |

| <i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i> | | Capital (devise locale) | Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾ | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | | |
|--|--|-------------------------------|---|--|--|----------------|-----------|
| | | | | | Brute (EUR) | Nette (EUR) | |
| Sociétés/Siège Social | | | | | | | |
| AIG Sorbier | | | | | | | |
| | 50, Danbury Road, Wiltom - USA | USD | 1 500 000 | 3 133 | 60,00 | 608 200 | 608 200 |
| Bank Republic | | | | | | | |
| | 2 Gr, Abashidze St-Tbilisi - Géorgie | GEL | 22 000 | 35 103 | 60,00 | 31 288 | 31 288 |
| Sogéparts | | | | | | | |
| | 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 17 600 | 4 639 | 60,00 | 11 253 | 11 253 |
| Banque Roumaine de Développement | | | | | | | |
| | A, Doamnei street, 70016 Bucarest 3 - Roumanie | RON | 696 902 | 915 908 | 58,32 | 217 378 | 217 378 |
| Société Générale de Banques au Cameroun | | | | | | | |
| | Rue Joss - Douala - Cameroun | XAF | 6 250 000 | 26 211 981 | 58,08 | 16 940 | 16 940 |
| Société Générale de Banques au Sénégal | | | | | | | |
| | 19, avenue Léopold Sédar Senghor, Dakar - Sénégal | XAF | 4 527 600 | 28 244 861 | 57,72 | 5 855 | 5 855 |
| Généfim | | | | | | | |
| | 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris | EUR | 72 779 | 29 130 | 57,62 | 89 846 | 89 846 |
| Boursorama (ex-Fimatex) | | | | | | | |
| | 11, rue de Prony, 75848 Paris | EUR | 34 563 | 250 475 | 56,57 | 300 705 | 300 705 |
| Société Générale Marocaine de Banques | | | | | | | |
| | 55, boulevard Abdelmoumen, Casablanca - Maroc | MAD | 1 170 000 | 1 693 942 | 53,02 | 78 859 | 78 859 |
| Union Internationale de Banque | | | | | | | |
| | 65, avenue Habib Bourguiba, 1000A Tunis - Tunisie | TND | 106 000 | (48 500) | 52,34 | 87 283 | 87 283 |
| Général Bank of Greece | | | | | | | |
| | 109, Messogion Avenue, 11510 Athènes - Grèce | EUR | 336 900 | (122 382) | 52,32 | 184 402 | 184 402 |
| Méhétia Inc. | | | | | | | |
| | 1105, North Market Street Wilmington - De 19 890, Delaware - USA | USD | 2 559 917 | 6 939 | 51,00 | 1 139 076 | 1 139 076 |
| Socgen Real Estate Company | | | | | | | |
| | 1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 - USA | USD | 800 000 | 812 507 | 50,00 | 615 051 | 615 051 |
| B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société Générale) | | | | | | | |
| Fiditalia SPA | | | | | | | |
| | Via G. Ciardi, 9 - 20148 - Milan - Italie | EUR | 130 000 | 407 607 | 48,68 | 224 318 | 224 318 |
| Société Générale Calédonienne de Banque | | | | | | | |
| | 56, rue de la Victoire, Nouméa - Nouvelle-Calédonie | XPF | 1 068 375 | 6 947 028 | 20,60 | 16 268 | 16 268 |
| Rosbank | | | | | | | |
| | 11, Masha Porvvaeva Str PO Box 208, Moscou - Russie | RUB | 8 876 500 | 16 504 100 | 20,00 | 499 968 | 499 968 |
| Crédit Logement | | | | | | | |
| | 50, boulevard Sébastopol, 75003 Paris | EUR | 1 253 975 | 519 700 | 13,50 | 171 036 | 171 036 |

(1) Pour les filiales et participations étrangères capitaux propres retenus dans les comptes consolidés du groupe.

(2) Le chiffre d'affaires est égal au produit net bancaire pour les filiales bancaires et financières.

| Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR) | Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR) | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)} | Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾ | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR) | Observations Écart de réévaluation |
|---|---|---|---|---|--|
| 0 | 0 | 74 958 | 48 704 | 37 035 | dont 37 035 acompte/dividendes 2006 1 EUR = 1,317 USD |
| 0 | 0 | 34 260 | 9 406 | 0 | Etats financiers au 30/09/2006 1 EUR = 2,28095 GEL |
| 0 | 0 | 727 | 466 | 297 | |
| 0 | 0 | 1 688 606 | 700 897 | 32 079 | 1 EUR = 3,3835 RON écart = 1 675 |
| 0 | 61 122 | 27 322 980 | 8 587 659 | 3 763 | 1 EUR = 655,957 XAF écart = 1 447 |
| 0 | 17 123 | 38 845 047 | 14 173 870 | 3 585 | 1 EUR = 655,957 XAF |
| 1 027 207 | 0 | 48 029 | 36 875 | 41 387 | |
| 35 000 | 0 | 151 389 | 11 608 | 0 | écart = 1 142 |
| 0 | 193 594 | 2 228 499 | 604 866 | 7 528 | 1 EUR = 11,1424 MAD |
| 0 | 0 | 98 948 | 5 637 | 0 | 1 EUR = 1,71272 TND |
| 0 | 91 296 | 168 977 | (79 073) | 0 | |
| 0 | 0 | 143 600 | 93 288 | 71 536 | dont 71 536 acompte/dividendes 2006 1 EUR = 1,317 USD |
| | | 76 269 | 14 792 | | 1 EUR = 1,317 USD |
| 0 | 0 | 268 280 | 43 792 | 189 224 | |
| 49 895 | 167 483 | 7 547 481 | 2 998 382 | 3 291 | 1 EUR = 119,33174 XPF |
| NC | NC | 20 906 719 | 3 671 485 | 0 | 1 EUR = 34,68 RUB |
| 509 605 | 0 | 347 598 | 106 380 | 7 299 | |

| | Valeur comptable des titres détenus | | Montant des prêts et avances consentis et non remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Dividendes encaissés au cours de l'exercice | Observations |
|---|-------------------------------------|--------|--|---|---|-----------------------|
| | Brute | Nette | | | | |
| <i>(En milliers EUR)</i> | | | | | | |
| II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | | | |
| A) Filiales non reprises au paragraphe 1 : | | | | | | |
| 1°) Filiales françaises | 23 976 | 21 791 | 1 607 472 | 175 015 | 104 000 | Écart rééval. : 2 158 |
| 2°) Filiales étrangères | 84 907 | 33 757 | 3 001 | 54 826 | 2 500 | Écart rééval. : 4 |
| B) Participations non reprises au paragraphe 1 : | | | | | | |
| 1°) Dans les sociétés françaises | 18 085 | 4 586 | 1 513 | 0 | 359 | Écart rééval. : 0 |
| 2°) Dans les sociétés étrangères | 30 961 | 11 583 | 0 | 37 717 | 1 080 | Écart rééval. : 0 |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit les changements de méthodes comptables appliqués au 1er janvier 2006 et l'incidence sur les capitaux propres d'ouverture résultant de :

- l'avis n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation ;
- L'avis n° 2006-16 du 21 décembre 2006 afférent au projet d'arrêté relatif au caractère douteux des découverts modifiant l'article 3 bis du règlement du Comité de la Réglementation comptable n°2002-03.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

CHANGEMENTS COMPTABLES

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en est faite

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions à l'actif et au passif du bilan.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Votre société constitue, comme indiqué en note 1 de l'annexe, une provision pour couvrir le risque de déséquilibre des contrats épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec l'avis n°2006-02 du Conseil National de la Comptabilité du 31 mars 2006. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille et sur l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du

conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion..

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit
Philippe PEUCH-LESTRADE

DELOITTE et ASSOCIÉS
José-Luis GARCIA

■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Tableau d'évolution du capital

| Opérations | Date (de réalisation ou de constatation) | Variation | Nombre d'actions | Capital social (en EUR) | Variation du capital liée à l'opération (en %) |
|--|--|--------------------|------------------|-------------------------|--|
| Options exercées au 2 ^e semestre 2001 | 11.01.2002 | 571 840 | 431 538 522 | 539 423 152,50 | 0,13 |
| Annulation d'actions | 20.02.2002 | 7 200 000 | 424 338 522 | 530 423 152,50 | -1,67 |
| Options exercées au 1 ^{er} semestre 2002 | 01.08.2002 | 566 080 | 429 791 220 | 537 239 025,00 | 1,28 |
| Augmentation de capital Plan d'Épargne 2002 | | 4 886 618 | | | |
| Options exercées au 2 ^e semestre 2002 | 28.01.2003 | 379 045 | 430 170 265 | 537 712 831,25 | 0,09 |
| Options exercées au 1 ^{er} semestre 2003 | | 152 130 | | | |
| Augmentation de capital Plan d'Épargne 2003 | 16.07.2003 | 7 346 674 | 437 669 069 | 547 086 336,25 | 1,71 |
| Options exercées au 2 ^e semestre 2003 | 26.01.2004 | 765 680 | 438 434 749 | 548 043 436,25 | 0,17 |
| Options exercées au 1 ^{er} semestre 2004 | | 836 443 | | | |
| Augmentation de capital Plan d'Épargne 2004 | 16.07.2004 | 5 222 573 | 444 493 765 | 555 617 206,25 | 1,38 |
| Options exercées au 2 ^e semestre 2004 | 13.01.2005 | 659 394 | 445 153 159 | 556 441 448,75 | 0,15 |
| Annulation d'actions | 09.02.2005 | 11 000 000 | 434 153 159 | 542 691 448,75 | -2,47 |
| Options exercées au 1 ^{er} semestre 2005 | | 808 946 | | | |
| Augmentation de capital Plan d'Épargne 2005 | 21.07.2005 | 5 663 174 | 440 625 279 | 550 781 598,75 | 1,49 |
| Annulation d'actions | 22.11.2005 | 7 100 000 | 433 525 279 | 541 906 598,75 | -1,61 |
| Options exercées au 2 ^e semestre 2005 | 31.12.2005 constaté le 11/01/2006 | 762 902 412 720 | 434 288 181 | 542 860 226,25 | 0,18 |
| Options exercées au 1 ^{er} semestre 2006 et Augmentation de capital Plan d'Épargne 2006 | 10.07.2006 | 4 044 422 | 438 745 123 | 548 431 403,75 | 1,03 |
| Options exercées du 1 ^{er} juillet au 25 septembre 2006 | 26.09.2006 | 232 449 | 438 977 572 | 548 721 965,00 | 0,05 |
| Options exercées du 26 septembre au 6 octobre 2006 | 10.10.2006 | 97 396 | 439 074 968 | 548 843 710,00 | 0,02 |
| Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 27 septembre 2006 | 26.10.2006 constaté le 2.11.2006 | 21 953 748 | 461 028 716 | 576 285 895,00 | 5,00 |
| Options exercées du 26 octobre au 31 décembre 2006 | 31.12.2006 constaté le 11.01.2007 | 395 846 | 461 424 562 | 576 780 702,50 | 0,08 |

Montant du capital

Le capital de la Société Générale au 31 décembre 2006 constaté le 11 janvier 2007, entièrement libéré, s'élevait à 576 780 702,50 EUR et se composait de 461 424 562 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2006.

Dans l'hypothèse où toutes les options de souscription seraient exercées, le nombre de titres émis serait de 613 276, soit une dilution potentielle de 0,13 % du capital existant. Le capital social

serait alors porté à 577 547 297,50 EUR, divisé en 462 037 838 actions.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indicelles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

Répartition du capital et des droits de vote

■ Droit de vote double

(extrait de l'article 14 des statuts)

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

(dispositions légales)

Il est précisé que le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action faisant l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans.

■ Limitation des droits de vote

(extrait de l'article 14 des statuts)

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent. Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

■ Déclaration de franchissement de seuils statutaire

(article 6 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès au capital. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de

procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 % chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

■ Autorisation donnée à la Société d'opérer sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 30 mai 2006 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions en vue, de les annuler, de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options sur actions ou attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, d'honorer des obligations liées à des titres de créances convertibles en titres de propriété, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite du contrat de liquidité mis en place en 2004. Une nouvelle autorisation sera sollicitée lors de la prochaine Assemblée des actionnaires.

■ Titres au porteur identifiables

(article 6 des statuts)

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

■ Information sur la part du capital détenue par les salariés en application des Plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué qu'au 31 décembre 2006, le personnel de la Société Générale, du Crédit du Nord, de leurs filiales et succursales détenait dans le cadre des plans d'épargne d'entreprise et des Plans d'épargne de Groupe, un total de 32 424 638 actions de la Société Générale représentant 7,03 % du capital social.

■ Accords existants entre la Société Générale et ses actionnaires

La Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, la Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n° 201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2006. Toutefois, à cette date, Santander Central Hispano ne détenait plus aucune participation au capital de la Société Générale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DE LEUR UTILISATION EN 2006 ET DÉBUT 2007

| Type d'autorisation | Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration | Validité de la délégation | Plafond | Utilisation au cours de l'exercice 2006 | Utilisation en 2007 (jusqu'au 13/02/2007) |
|---|---|---|---|--|---|
| Rachat d'actions | Acheter et vendre des actions Société Générale | Accordée par : AG du 09/05/2005, 8 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Échue par anticipation : 29/05/2006 | 10 % du capital à la date de réalisation des achats | Rachat de 0,3 % du capital au 31/12/06 | N/A |
| | Acheter et vendre des actions Société Générale | Accordée par : AG du 30/05/2006, 14 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Échéance : 30/11/2007 | 10 % du capital à la date de réalisation des achats | Rachat de 1,9 % du capital au 31/12/06 | Rachat de 0,4 % du capital |
| Augmentation de capital de droit commun | Augmenter le capital par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital | Accordée par : AG du 29/04/2004, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 29/05/2006 | 900 M EUR nominal pour les actions <i>soit 164,2 % du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital | Néant | N/A |
| | Augmenter le capital avec DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital | Accordée par : AG du 30/05/2006, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30/07/2008 | 220 M EUR nominal pour les actions <i>soit 40,5 % du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 16^e à 18^e résolutions de l'AG du 30/05/2006</i> | 27.442.185 EUR nominal soit 5 % du capital au jour de l'opération (26/10/06) | Néant |
| | Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres | Accordée par : AG du 29/04/2004, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 29/05/2006 | 1,2 Md EUR nominal <i>soit 218,9 % du capital à la date de l'autorisation</i> | Néant | N/A |
| | Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres | Accordée par : AG du 30/05/2006, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30/07/2008 | 550 M EUR nominal <i>soit 101,3 % du capital à la date de l'autorisation</i> | Néant | Néant |
| | Augmenter le capital sans DPS par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital | Accordée par : AG du 29/04/2004, 13 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 29/05/2006 | 300 M EUR nominal pour les actions <i>soit 57,4 % du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la délégation globale accordée par la 12^e résolution de l'AG du 29/04/2004</i> | Néant | N/A |
| | Augmenter le capital sans DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital | Accordée par : AG du 30/05/2006, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30/07/2008 | 110 M EUR nominal pour les actions <i>soit 20,3 % du capital</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 15^e résolution de l'AG du 30/05/2006</i> | Néant | Néant |
| | Option de sur allocation en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS décidées par le Conseil dans le cadre des 15 ^e et 16 ^e résolutions de l'AG du 30/05/2006 | Accordée par : AG du 30/05/2006, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30/07/2008 | 15 % de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 15^e et 16^e résolutions de l'AG du 30/05/2006</i> | Néant | Néant |

| Type d'autorisation | Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration | Validité de la délégation | Plafond | Utilisation au cours de l'exercice 2006 | Utilisation en 2007 (jusqu'au 13/02/2007) |
|---|--|---|--|---|--|
| Rémunération d'apports de titres en nature | Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature | Accordée par : AG du 09/05/2005, 12 ^e résolution Pour une durée de : 14 mois Échue par anticipation : 29/05/2006 | 10 % du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la délégation globale accordée par la 12^e résolution de l'AG du 29/04/2004</i> | Néant | N/A |
| | Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature | Accordée par : AG du 30/05/2006, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30/07/2008 | 10 % du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 15^e et 16^e résolutions de l'AG du 30/05/2006</i> | Néant | Néant |
| Opérations en faveur des salariés | Augmenter le capital par émission d'actions ou autre titres donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la SG | Accordée par : AG du 29/04/2004, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 29/05/2006, sauf pour l'opération dont le principe a été décidé par le Conseil du 15/02/2006 | 25 M EUR nominal <i>soit 4,6 % du capital à la date de l'autorisation</i> | 5 055 277,50 EUR nominal soit 0,9 % du capital au jour de l'opération | N/A |
| | Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la SG | Accordée par : AG du 30/05/2006, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30/07/2008 | 16,3 M EUR nominal <i>soit 3 % du capital à la date de l'autorisation</i> | Néant | Opération dont le principe a été décidé par le Conseil du 13/02/2007 |
| | Attribuer des options de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux | Accordée par : AG du 29/04/2004, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 29/05/2006 | 5 % du capital à la date de l'autorisation | 1 673 513 options d'achat soit 7,7 % de l'autorisation | N/A |
| | Attribuer des options de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux | Accordée par : AG du 30/05/2006, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30/07/2008 | 4 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions (21^e résolution de l'AG du 30/05/2006)</i> | Néant | 1 300 000 options d'achat soit 7,4 % de l'autorisation |
| | Attribuer des actions gratuites émises aux salariés et mandataires sociaux | Accordée par : AG du 09/05/2005, 11 ^e résolution Pour une durée de : 14 mois Échue par anticipation : 29/05/2006 | 1 % du capital à la date de l'autorisation | 720 346 actions émises soit 16,5 % de l'autorisation | N/A |
| | Attribuer des actions gratuites émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux | Accordée par : AG du 30/05/2006, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30/07/2008 | 2 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui des attributions d'options (20^e résolution de l'AG du 30/05/2006)</i> | Néant | 850 000 actions émises soit 9,8 % de l'autorisation |
| | Annulation d'actions | Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat | Accordée par : AG du 29/04/2004, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échue par anticipation : 29/05/2006 | 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois | Néant |
| Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat | | Accordée par : AG du 30/05/2006, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 30/07/2008 | 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois | Néant | Néant |

■ PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2006

Au cours de l'année 2006, la Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

| À L'ÉTRANGER | EN FRANCE |
|--|--|
| Création | Création |
| Prise de participation ROSBANK – SPLITSKA BANKA – Industrial Bank of Korea | Prise de participation Ecofolio |
| Acquisition Bank Republic – Inversiss Group | Acquisition |
| Renforcement de participation Podgoricka Banka – Euroclear – Société Générale Marocaine de banques | Renforcement de participation |
| Souscription aux augmentations de capital NSGB Le Caire – SG Vostok – Société Générale Yougoslav Bank – Splitska Banka | Souscription aux augmentations de capital SGSS Holding – Société Générale Consumer Finance |
| Cession totale SOGEKO | Cession totale TF1 |
| Allègement de la participation Société Générale de Banque au Liban | Allègement de la participation |

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.6 du *Code du commerce*, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2006 par le portefeuille titres de la Société Générale.

| Franchissement en hausse | | | | Franchissement en baisse | | | |
|--------------------------|------------------|--------------|-----------|--------------------------|-----------|--------------|-----------|
| Seuil | Sociétés | % du capital | | Seuil | Sociétés | % du capital | |
| | | 31.12.06 | antérieur | | | 31.12.06 | antérieur |
| 5 % | | | | 5 % | | | |
| 10 % | | | | 10 % | SOGELIBAN | 19 % | 50 % |
| 20 % | ROSBANK | 20 % | 0 % | 20 % | | | |
| 33 % | | | | 33 % | | | |
| 50 % | SPLITSKA BANKA | 99,75 % | 0 % | 50 % | | | |
| | PODGORICKA BANKA | 86,8 % | 74,4 % | | | | |

11

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| <u>Informations complémentaires</u> | 310 |
| <u>Statuts</u> | 312 |
| <u>Règlement intérieur du Conseil d'administration</u> | 318 |
| <u>Charte de l'administrateur</u> | 321 |
| <u>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u> | 323 |

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général

■ Dénomination

Société Générale

■ Sièges social

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

■ Siège Administratif

Adresse postale :

Tour Société Générale, 75886 Paris Cedex 18

Numéro de téléphone : 01.42.14.20.00

Site internet : www.socgen.com

■ Forme juridique

La Société Générale est une société anonyme de nationalité française dotée du statut de banque.

■ Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

La Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, la Société Générale est soumise à la réglementation qui leur est applicable. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission bancaire. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. La Société Générale est également courtier d'assurance.

■ Date de constitution et durée

La Société Générale fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

■ Objet social

(article 3 des statuts)

La Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toute personne physique ou morale, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

La Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, la Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

■ Identification

552 120 222 RCS PARIS

Code ISIN : FR 0000130809

Code APE : 651C

■ Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, Paris-La Défense.

Les statuts de la Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

■ Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

■ Répartition statutaire des bénéfices

(article 18 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau. Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

■ Conditions de convocation et d'admission aux Assemblées générales

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 qui a modifié les conditions d'admission aux assemblées générales pour introduire la date d'enregistrement (« *record date* ») est d'application impérative nonobstant des dispositions statutaires contraires. Aussi, à compter du 1er janvier 2007, sont admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifient de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-3) soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission à J-3, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'assemblée.

Afin de mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions réglementaires, il est proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 de remplacer les 9 premiers alinéas de l'article 14 des statuts par les 8 alinéas suivants :

« L'assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration, dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation. »

■ Documents

Les statuts de la Société Générale sont insérés dans le présent Document de référence. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur

dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales, pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit à son siège administratif.

■ STATUTS

Forme - Dénomination - Siège - Objet

■ Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de la Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code du commerce, ainsi que par les présents statuts.

■ Article 2

Le Siège de la Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

■ Article 3

La Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;

- toutes prises de participations.

La Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital - Actions

■ Article 4

Le capital est de 576 780 702,50 EUR. Il est divisé en 461 424 562 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Le capital peut être augmenté, réduit ou divisé en actions d'un nominal différent par décision de la ou des Assemblées compétentes.

■ Article 5

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de

ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

■ Article 6

Les actions sont, au gré de l'ayant-droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conseil d'administration

■ Article 7

I - ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. Des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

2. Des administrateurs élus par le personnel salarié

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 200 actions au moins.

II - MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de la Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur

des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra changer, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III - CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux Censeurs.

Les Censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

■ Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

■ Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

■ Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité Central d'Entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

■ Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

Direction générale

■ Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Assemblée des actionnaires

■ Article 14*

L'Assemblée générale est composée de tous les actionnaires de la Société Générale.

Elle est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La retransmission publique de l'Assemblée par télétransmission est autorisée sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou par représentation, sous la condition :

- *pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;*
- *pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ;*

et, le cas échéant, de fourniture à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant son identification.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées générales par visioconférence ou tout moyen de télécommunication

autorisé par les dispositions en vigueur, dans les conditions fixées par celles-ci et lorsque la convocation le prévoit.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procurator respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Assemblées spéciales

■ Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées comme les Assemblées générales et le droit de vote y est exercé dans les mêmes conditions.

* À des fins de mise en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires impératives, il est proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 de remplacer les 9 premiers alinéas en italique par les 8 alinéas énoncés page 311 du présent document.

Commissaires aux comptes

■ Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Comptes annuels

■ Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les Lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les Lois et règlements en vigueur.

■ Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Dissolution

■ Article 19

En cas de dissolution de la Société Générale, à moins que la Loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

(Dans sa rédaction au le 13.02.2007)

Les modifications apportées par le Conseil d'administration durant l'exercice 2006 apparaissent en caractères gras italiques.

■ Préambule

Le Conseil d'administration de la Société Générale fonctionne selon les principes du gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999 et 2002. Ses modalités d'organisation et de fonctionnement sont définies dans le présent règlement intérieur.

Celui-ci est annexé au Rapport annuel.

■ Article 1^{er} : Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;
Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :
 - de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique,
 - de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique,
 - de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe,
 - de partenariat comportant une soulte d'un montant supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe,
 - dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.
 Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil.

Le Conseil reçoit les communiqués de presse relatifs à des opérations d'acquisition ou de cession préalablement à leur transmission à la presse, sauf urgence justifiée ;

- c) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- d) délibère de la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ;
- e) approuve le compte rendu d'activité du Conseil et des Comités à insérer dans le Rapport annuel ;
- f) approuve, sur proposition du Comité de sélection, la présentation des administrateurs à insérer dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants en indiquant les critères retenus ;
- g) fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations ;
- h) approuve le Rapport de gestion ainsi que les chapitres du Rapport annuel traitant du Gouvernement d'entreprise et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

■ Article 2 : Réunions

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'applications sont déterminées par décret en Conseil d'état.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêtés des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

⁽¹⁾ Ce document ne fait pas partie des statuts de la Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de la Société Générale.

■ Article 3 : Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

■ Article 4 : Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

■ Article 5 : Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de Direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité des comptes ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité de sélection.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités « ad hoc ».

La présidence des Comités est assurée par un administrateur désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de sélection.

Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

■ Article 6 : Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- b) prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- c) propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- d) prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- e) est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;
- f) donne un avis au Conseil d'administration sur la partie du Rapport annuel traitant de ces questions ;
- g) fait un Rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le Rapport annuel.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des comptes. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Directeur général ou le Directeur général délégué peuvent être présents aux réunions traitant des questions ne concernant ni l'un ni l'autre.

■ Article 7 : Le Comité de sélection

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée au moins une fois tous les trois ans.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il fait toutes propositions au Conseil sur la composition de celui-ci, après avoir, en tant que de besoin, diligenté les enquêtes utiles.

Il fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et destiné à être inséré dans le Rapport annuel.

Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non-membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Il comprend les membres du Comité des rémunérations et le Président du Conseil. Son Président est le Président du Comité des rémunérations.

■ Article 8 : Le Comité des comptes

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliquées ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un Rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le Rapport annuel.

Le Comité des comptes est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des rémunérations. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

■ Article 9 : Conflit d'intérêts

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

■ Article 10 : Jeton de présence

Le montant du jeton de présence global est fixé par l'Assemblée générale. Sauf circonstance particulière, le Conseil d'administration propose chaque année à l'Assemblée la révision du montant de ce jeton.

Le tiers du jeton de présence global est réparti par parts égales entre les administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun une part triple et les **Président du Comité des comptes et Président des Comités de sélection et des rémunérations recevant chacun une part supplémentaire**. Pour les administrateurs dont le mandat ne couvre pas la totalité de l'exercice, la part est calculée au prorata de la durée de leur mandat au cours de l'exercice.

Les **deux tiers** du jeton de présence global **sont** répartis, en fin d'année, en proportion du nombre de séances **ou de réunions de travail** du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux Administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Cet article prend effet **à compter de** la répartition des jetons dus au titre de l'exercice **2007**.

■ Article 11 : Remboursement de frais

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs et des Censeurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des comités du Conseil, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil ou des comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par la Société Générale, sur présentation des justificatifs.

Le Secrétaire du Conseil reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

■ Article 12 : Secret

Chaque administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

■ CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR⁽¹⁾

(Dans sa rédaction depuis le 13.02.2007)

Les modifications apportées par le Conseil d'administration durant l'exercice 2006 apparaissent en caractères gras italiques.

■ Article 1 : Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires.

■ Article 2 : Mission

Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance, d'alerte et de confidentialité.

L'administrateur veille à maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

■ Article 3 : Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur ou Censeur, le Secrétaire général lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des administrateurs.

À tout moment, chaque administrateur ou Censeur peut consulter le Secrétaire général sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'administrateur ou Censeur.

■ Article 4 : Actions possédées à titre personnel

Il est souhaitable que chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) détienne, directement ou par l'intermédiaire du Fonds E pour ceux qui y ont droit, l'équivalent d'au moins 600 actions.

(1) Ce document ne fait pas partie des statuts de la Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de la Société Générale.

■ Article 5 : Déontologie des opérations de bourse

Chaque administrateur ou Censeur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose en raison de ses fonctions d'informations non encore rendues publiques.

■ Article 6 : Intervention sur le titre Société Générale et les titres qui lui sont assimilés⁽²⁾ (« les titres »)

Les administrateurs et Censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale.

Les administrateurs et Censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur options, sauf lorsqu'elles correspondent à des opérations de couverture.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par la Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code du commerce.

Les administrateurs et Censeurs portent à la connaissance du Secrétaire général toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

■ Article 7 : Transparence

Les administrateurs de la Société Générale mettent au nominatif tout nouveau titre Société Générale acquis à compter du 1^{er} juin 2002 ; il leur est recommandé de mettre au nominatif les titres Société Générale détenus antérieurement.

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et conformément à l'instruction AMF n° 2006-05 du 3 février 2006, les administrateurs, les directeurs généraux délégués, les censeurs et les personnes ayant des liens étroits avec ses personnes doivent déclarer chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur des actions Société Générale, ou tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

(2) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquiescer ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions S.G. ou de titres assimilés (parts de fonds « E » par exemple).

Toutefois, ne sont pas à déclarer :

- les acquisitions ou cessions par donations, donations-partages et successions ;
- les opérations réalisées par un gérant de portefeuille en vertu d'un mandat de gestion de portefeuille pour le compte de tiers mais à condition que le mandant n'intervienne pas dans la gestion de son portefeuille ;
- les opérations réalisées par les administrateurs personnes morales lorsqu'ils agissent pour le compte de tiers.

Chaque déclaration est adressée par les intéressés à l'AMF dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de la transaction. L'AMF publie chaque déclaration sur son site internet.

Copie de cette déclaration est adressée à la Société au Secrétaire du Conseil. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat général.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires est informée des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

■ Article 8 : Conflit d'intérêts

L'administrateur ou Censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

■ Article 9 : Assiduité

L'administrateur ou Censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Dans l'hypothèse où un administrateur ou Censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilités professionnelles, il le porte à la connaissance du Président du Comité de sélection.

Le Rapport annuel rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des Actionnaires.

■ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AVEC LA SOCIÉTÉ GROUPAMA S.A.

Administrateur concerné : Monsieur Jean Azéma

Nature et objet : engagement de SG Financial Services Holding, dans le cadre d'une promesse de porte fort, à ce que le Groupe Société Générale, à l'exception du Crédit du Nord,

- ne prenne pas en France métropolitaine de participation à caractère stratégique dans une banque de détail dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise d'assurance,
- poursuive pendant au moins un an les prestations fournies à Groupama Banque à des conditions de marché au cas où le Groupe ne serait plus actionnaire de Groupama Banque.

AVEC MONSIEUR DIDIER ALIX

À la suite de sa nomination comme Directeur général délégué de votre Société, Monsieur Didier Alix conserve le bénéfice du régime de retraite supplémentaire des cadres hors classification mis en place le 1^{er} janvier 1986 qui lui était applicable avant sa nomination. Ce régime garantit un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte, et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe augmentée de la rémunération variable retenue à 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de votre Société est égale à la différence entre la pension globale telle que définie ci-dessus et toutes pensions de retraite ou assimilées perçues au titre de l'activité salariée. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant

Paris - La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
Philippe PEUCH-LESTRADE

DELOITTE et ASSOCIÉS
José-Luis GARCIA

12

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| <u>Responsable du Document de référence</u> | 326 |
| <u>Attestation du responsable du Document de référence</u> | 326 |
| <u>Responsables du contrôle des comptes</u> | 326 |

■ RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Daniel Bouton

Président-Directeur général de la Société Générale.

■ ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 246 à 247 et 301 à 302 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2005 et 2004, respectivement en pages 215 à 216 du document de référence 2006 et en page 209 du rapport annuel 2004. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux 2006 et aux comptes consolidés 2005 contiennent une observation.

Le Président-Directeur général
Daniel Bouton



■ RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit représenté par
M. Philippe Peuch-Lestrade

Adresse : 11, Allée de l'Arche – 92400 Courbevoie

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par M. José-Luis Garcia

Adresse : 185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Suppléants

M. Gabriel Galet

M. Alain Pons

13

TABLE DE CONCORDANCE

| Rubriques | Numéro de page du Document de Référence |
|--|---|
| 1. PERSONNES RESPONSABLES | 326 |
| 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES | 326 |
| 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES | |
| 3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice | 14 - 15 ; 17 |
| 3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires | NA |
| 4. FACTEURS DE RISQUE | 121 - 123 ; 125 - 149 |
| 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR | |
| 5.1. Histoire et évolution de la société | 2 ; 310 |
| 5.2. Investissements | 48 ; 50 - 51 |
| 6. APERÇU DES ACTIVITÉS | |
| 6.1. Principales activités | 4 - 12 ; 47 |
| 6.2. Principaux marchés | 242 - 244 |
| 6.3. Événements exceptionnels | NA |
| 6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication. | 143 |
| 6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle | 2 ^{ème} de couv (II) |
| 7. ORGANIGRAMME | |
| 7.1. Description sommaire du groupe | 24 - 25 |
| 7.2. Liste des filiales importantes | 30 - 43 ; 102 ; 232 - 241 ; 292 - 300 |
| 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS | |
| 8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée | 55 |
| 8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles | 117-120 |
| 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT | |
| 9.1. Situation financière | 46 ; 53 - 55 |
| 9.2. Résultat d'exploitation | 27 ; 30 - 44 |
| 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX | |
| 10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur | 44 - 45 ; 155 - 157 |
| 10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur | 158 |
| 10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur | 46 ; 55 |
| 10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur | NA |
| 10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1 | 46 |
| 11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES | NA |
| 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES | 49 |
| 13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE | NA |
| 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE | |
| 14.1. Conseil d'administration et direction générale | 58 - 69 |
| 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale | 62 |
| 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES | |
| 15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature | 77 - 88 |
| 15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 230 |

| | | |
|-------|--|---------------------------------|
| 16. | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION | |
| 16.1. | Date d'expiration du mandat actuel | 58 - 62 |
| 16.2. | Contrats de service liant les membres des organes d'administration | 62 |
| 16.3. | Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur | 72 - 77 |
| 16.4. | Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise | 72 |
| 17. | SALARIÉS | |
| 17.1. | Nombre de salariés | 102 |
| 17.2. | Participations et stock options des administrateurs | 58 - 61 ; 78 - 80 |
| 17.3. | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur | 105 |
| 18. | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | |
| 18.1. | Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote | 21 |
| 18.2. | Droits de vote différents des actionnaires sus-visés | 21 ; 304 |
| 18.3. | Contrôle de l'émetteur | 21 |
| 18.4. | Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle | NA |
| 19. | OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS | 230 - 231 ; 292 - 300 ; 323 |
| 20. | INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR | |
| 20.1. | Informations financières historiques | 152 - 245 ; 248 - 300 ; 328 |
| 20.2. | Informations financières pro forma | NA |
| 20.3. | États financiers | 152 - 245 ; 248 - 300 |
| 20.4. | Vérification des informations financières historiques annuelles | 99 ; 246 - 247 ; 301 - 302 |
| 20.5. | Date des dernières informations financières | 152 |
| 20.6. | Informations financières intermédiaires | NA |
| 20.7. | Politique de distribution des dividendes | 17 |
| 20.8. | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 143 - 144 |
| 20.9. | Changement significatif de la situation financière ou commerciale | 51 |
| 21. | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | |
| 21.1. | Capital social | 19 - 21 ; 303 - 307 |
| 21.2. | Acte constitutif et statuts | 310 - 322 |
| 22. | CONTRATS IMPORTANTS | 55 |
| 23. | INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS | NA |
| 24. | DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 312 |
| 25. | INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS | 24 - 25 ; 232 - 241 ; 292 - 300 |

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 128 à 214, aux pages 215 et 216 et aux pages 18 à 46 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 9 mars 2006 sous le numéro D.06-0117 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 164 à 208, à la page 209 et aux pages 115 à 132 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2005 sous le numéro D.05-0246.

Les chapitres des Documents de référence D.06-0117 et D.05-0246 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

SITE INTERNET : **WWW.SOCGEN.COM**

RELATIONS INVESTISSEURS

Patrick Sommelet

Téléphone : 33(0) 1 42 14 47 72

investor.relations@socgen.com

RELATIONS PRESSE

Stéphanie Carson-Parker

E-mail : stephanie.carson-parker@socgen.com

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 25 00

Hélène Agabriel

E-mail : helene.agabriel@socgen.com

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 28 98

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

Tour Société Générale

75886 - Paris Cedex 18

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Siège social : 29, Bd Haussmann – 75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 576 780 702,50 EUR

552 120 222 RCS Paris

Création et Réalisation

Labrador
WPRINTTEL

Impression

FOT - Lyon

Photos

Philippe Abergel

